

Grow. Closer.

Rapport annuel 2024



Les informations dans ce rapport sont fournies uniquement à des fins de reporting. Le contenu ne constitue aucunement un conseil en investissement ni une offre ou une sollicitation pour l'achat d'instruments financiers.

<u>I</u>	Message aux actionnaires	2
<u>II</u>	Chiffres clés	12
<u>III</u>	Faits marquants	18
<u>IV</u>	Rapport de gestion	36
<u>V</u>	Comptes consolidés	64
<u>VI</u>	Comptes sociaux	186
<u>VII.a</u>	Sustainability Highlights 2024	200
<u>VII.b</u>	Rapport CSRD	254
<u>VIII</u>	Contact	470
<u>IX</u>	Annex	474



I. Message aux actionnaires

Intégration de notre maison d'investissement au sein d'Indosuez Wealth Management

2024 a été marqué par l'alliance de Degroof Petercam avec Indosuez Wealth Management, la filiale de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole. Ce rapprochement, réalisé en partenariat avec CLdN, un des actionnaires de référence de Degroof Petercam qui conserve une participation d'environ 20% du capital, a donné naissance à un leader européen de la gestion de fortune, qui propose à ses clients un continuum de services et d'offres intégrant conseil, financement, solutions d'investissement, fund servicing ainsi que des solutions technologiques et bancaires sur 16 territoires, principalement en Europe, et également en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

Cette opération marque un nouveau chapitre de notre riche et longue histoire et nous permet de changer d'échelle et de renforcer notre expertise, tout en élargissant notre offre pour mieux servir nos clients. Ceux-ci ont désormais accès à une palette élargie services et bénéficient d'un accompagnement personnalisé, où qu'ils soient.

Quant à nos collaborateurs, ils bénéficient des nouvelles opportunités de développement et de carrière que permet l'appartenance au groupe Crédit Agricole, 9ème banque mondiale, avec ses métiers diversifiés et sa présence dans 46 pays à travers le monde.

Evolution de la gouvernance de Degroof Petercam

Fin 2024, le conseil d'administration de Degroof Petercam a décidé de coopter Sylvie Huret, précédemment CEO de Degroof Petercam Asset Services, en tant que CEO de la Banque Degroof Petercam. Sylvie Huret succède à Hugo Lasat, dont le bilan à la tête de la banque est salué par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a également décidé de proposer à l'assemblée générale la nomination de Jean-Christophe Droguet, ancien Directeur de l'inspection d'Indosuez Wealth Management, en tant que Deputy CEO de Degroof Petercam, membre du comité de direction. La nomination de Jean-Christophe est sous réserve de l'approbation par la Banque centrale européenne et est soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 27 mai 2025.

Enfin, Gilles Samyn, Président de Degroof Petercam, a décidé de remettre son mandat à disposition lors de l'assemblée générale de 2025. Le conseil propose à l'assemblée générale du 27 mai 2025 la nomination de Jef Van In comme administrateur et futur président du conseil d'administration de Banque Degroof Petercam et remercie Gilles Samyn pour son engagement et sa contribution au développement de Degroof Petercam, tout particulièrement avant et pendant la transition stratégique de changement d'actionnaires.

Sylvie Huret, CEO Degroof Petercam
Gilles Samyn, Président du conseil d'administration

Chers actionnaires,

Les défis géopolitiques et économiques observés en 2023 ont perduré en 2024, bien que l'inflation et les prix de l'énergie se soient stabilisés. Les mesures prises par la Banque centrale européenne, combinées à une politique monétaire stricte, ont contribué à maintenir une certaine stabilité dans la zone euro, tout en conservant des conditions de marché favorables. La hausse des marchés a eu un impact positif sur les résultats de Degroof Petercam, malgré une légère baisse des taux.

En 2024, les actifs de la clientèle ont été positivement influencés par ces conditions de marché favorables, atteignant un niveau global de 79,8 milliards d'euros en fin d'année, en hausse de 7% par rapport aux chiffres de clôture de l'année précédente.

Métiers porteurs

Le **Private Banking** a été un contributeur clé aux résultats de Degroof Petercam. Les encours ont progressé, atteignant un total de 38,2 milliards d'euros gérés, portés par une stratégie de développement commercial volontariste et par les marchés. Cette dynamique a été renforcée par une croissance du portefeuille de crédits, dans un contexte de baisse des taux. Les revenus liés à l'activité de Private Equity ont également cru, notamment grâce au lancement de nouveaux fonds et de nouvelles collaborations avec des gérants externes de premiers rangs.

Avec 50,3 milliards d'euros sous gestion, l'**Institutional Asset Management** a terminé l'année avec des actifs sous gestion en croissance, reflétant une expansion commerciale notable grâce au lancement de cinq nouveaux fonds. S'agissant de performance, la



La trajectoire d'intégration entre la Banque Degroof Petercam, et Indosuez Wealth Management entamée en 2024 renforce encore notre position et nous permet d'accompagner nos clients avec un continuum élargi de services personnalisés.

Sylvie Huret,
CEO Degroof Petercam

De gauche à droite : Jean-Christophe Droguet, Nathalie Basyn, Gilles Firmin, Sylvie Huret, Sabine Caudron, Filip Depaz

majorité des stratégies obligataires a affiché des surperformances nettes, les stratégies multi-actifs pour compte de tiers et de mandats institutionnels ont surpassé la concurrence dans la plupart des cas, et la franchise 'actions mondiales' a confirmé son bon positionnement sur cinq ans. La première place de DPAM dans le classement Hirschel and Kramer (H&K) Responsible Investment Brand Index (RIBI) 2025, parmi 600 gestionnaires d'actifs durables au niveau mondial illustre notre engagement en faveur de l'investissement responsable.

Asset Services continue d'être un vecteur de croissance avec 52,6 milliards d'euros sous administration. Les services d'administration de fonds ont connu une hausse des capitaux grâce notamment à l'incorporation de nouveaux fonds de tiers. La préparation à la mise en œuvre du futur modèle de service client qui tirera parti des forces des nouvelles entités du groupe élargi permet de confirmer l'attrait du modèle 'one-stop-shop' au service des clients internes et externes.

L'**Investment Banking** termine l'année avec un résultat brut courant en hausse de 5% par rapport à 2023 grâce à la hausse des volumes buy-side et change, partiellement compensée par un résultat moindre de l'activité sell-side sur produits dérivés et actions. En ce qui concerne le corporate finance, l'année 2024 a connu une baisse de l'activité de fusions et acquisitions dans un contexte de marché moins porteur. Cette baisse a été partiellement compensée par un niveau élevé d'activité sur les marchés des capitaux.

Avancées digitales

En 2024 le groupe a poursuivi ses développements digitaux, avec la mise en production d'une nouvelle plateforme offrant des fonctionnalités transactionnelles avancées et permettant d'intégrer de nouveaux clients de manière entièrement digitale. Parallèlement, nous avons mis en œuvre un programme de transformation des applications opérationnelles et de support. Ces initiatives clés visent à exploiter pleinement la puissance du Cloud, de l'intelligence artificielle et d'outils de collaboration avancés, afin d'enrichir les processus de reporting, d'analyse de données et de benchmarking.

Bénéfice net en hausse de 39%

Au terme de l'exercice 2024, le bénéfice net consolidé du groupe s'est établi à 78,3 millions d'euros, en hausse de 39% par rapport à 56,3 millions d'euros au terme de l'exercice précédent. Cette hausse est le résultat d'une baisse des frais généraux et de l'augmentation des revenus

nets de commission partiellement compensée par une légère baisse de la marge d'intérêt.

À la suite de l'intégration de Banque Degroof Petercam avec Indosuez Wealth Management, une simplification des structures juridiques a été entamée. Ceci a conduit à la décision de céder à Indosuez Wealth Management les entités françaises du groupe Degroof Petercam en décembre 2024 et les entités luxembourgeoises dans le courant de l'année 2025.

En excluant les activités qui seront ainsi cédées, le total des actifs clients atteints à 66,2 milliards d'euros et le bénéfice net consolidé se serait établi à 67,5 millions d'euros au terme de l'exercice 2024, en hausse de 25 millions d'euros par rapport aux 42,5 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.

Solidité financière

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice 2024 à 1.081,4 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 83,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité consolidé atteint 29,5%, un niveau largement excédentaire par rapport aux exigences prudentielles de base.

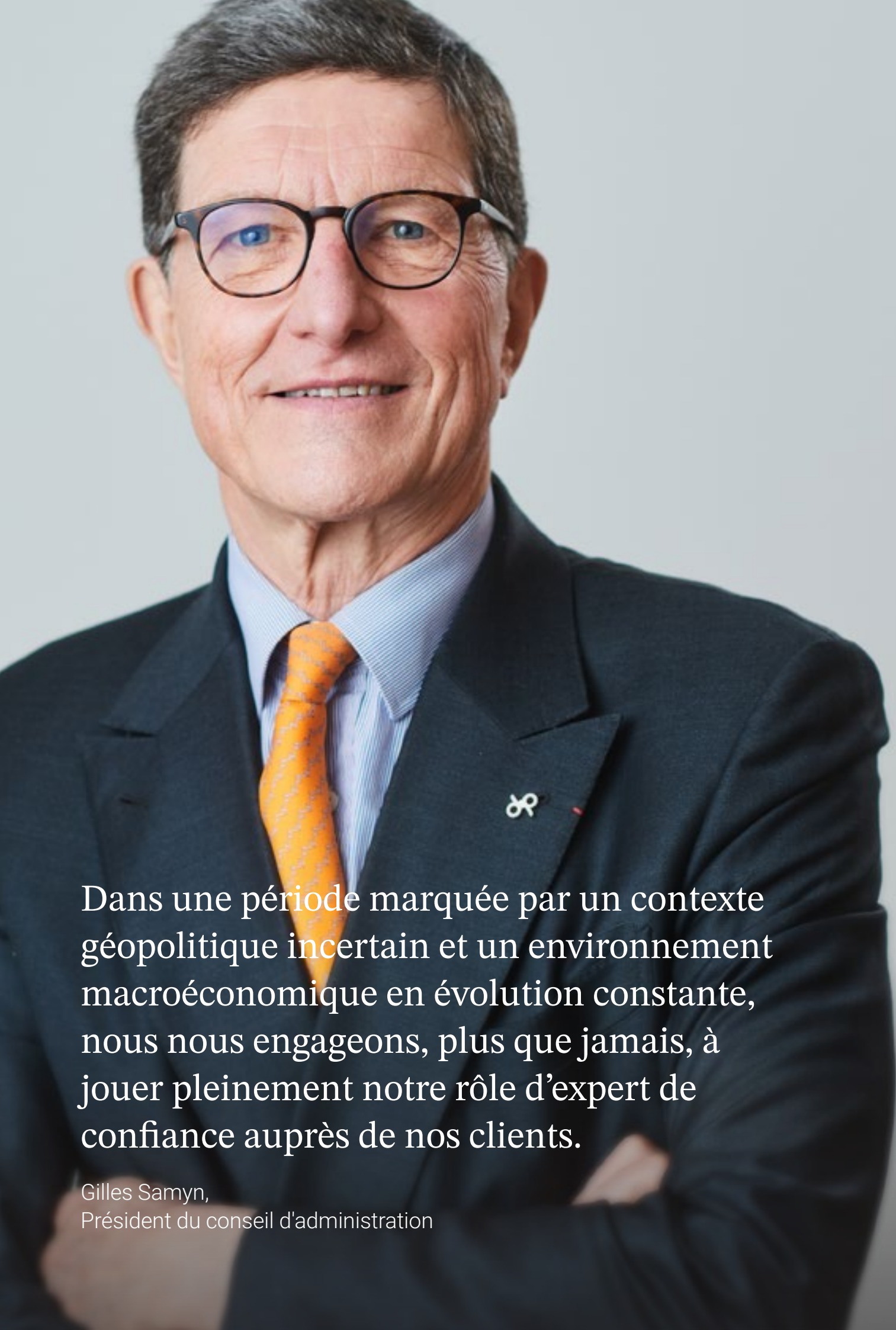
Perspectives et stratégie sur le long terme

Dans une période marquée par un contexte géopolitique incertain et un environnement macroéconomique en évolution constante, nous nous engageons, plus que jamais, à jouer pleinement notre rôle d'expert de confiance auprès de nos clients. La trajectoire d'intégration entre la Banque Degroof Petercam, et Indosuez Wealth Management entamée en 2024 renforce encore notre position et nous permet d'accompagner nos clients avec un continuum élargi de services personnalisés. Nous en profitons pour leur adresser nos sincères remerciements pour leur fidélité et confiance, qui nous motivent à toujours nous surpasser et qui restent au cœur de notre engagement.

Degroof Petercam s'inscrit pleinement dans le nouveau plan stratégique à moyen terme d'Indosuez, qui couvrira la période 2026 à 2028 et qui sera annoncé à la fin de l'année 2025.

Nouvelle page de notre histoire

Depuis plus de 150 ans, nos fondateurs et les générations successives d'actionnaires, d'administrateurs et de collaborateurs ont contribué à l'évolution et la croissance de notre expertise.



Dans une période marquée par un contexte géopolitique incertain et un environnement macroéconomique en évolution constante, nous nous engageons, plus que jamais, à jouer pleinement notre rôle d'expert de confiance auprès de nos clients.

Gilles Samyn,
Président du conseil d'administration

Nous tenons à exprimer une fois de plus notre profonde gratitude à nos anciens actionnaires familiaux pour leur soutien au cours des décennies passées, ainsi qu'à Hugo Lasat pour son rôle déterminant dans le développement de Degroof Petercam en tant que CEO ces trois dernières années.

Une nouvelle étape de notre histoire s'ouvre désormais à nous. Forts des réalisations passées, nous sommes prêts à conduire Degroof Petercam vers une nouvelle phase de croissance prometteuse au sein de notre nouveau groupe, Indosuez Wealth Management.

Nous remercions chaleureusement nos collaborateurs, dont l'expertise et l'engagement sont les piliers de notre succès. Leur dévouement nous permet de relever les défis avec confiance et de saisir les opportunités avec audace. Ensemble, nous construisons un avenir prometteur et durable pour notre maison avec le soutien d'un actionnaire engagé sur le long terme, qui nous ouvre des perspectives élargies tant au niveau de l'expertise que du réseau international.



II. Chiffres clés

Produit net

en millions EUR

617,6*

↗

+7%

2023 : 579,3

Bénéfice brut opérationnel

en millions EUR

149,3

↗

+26%

2023 : 118,5

Bénéfice net consolidé

en millions EUR

78,3**

↗

+39%

2023 : 56,3

Répartition des revenus par activité commerciale***

- Private Banking (y inclus Credits et Private Equity)
- Institutional Asset Management
- Asset Services
- Investment Banking (Corporate Finance et Global Markets)

* Après impacts des cessions des entités française et luxembourgeoise. Produit net 2024 = 459,1 et 2023 = 437,0

** Après impacts des cessions des entités française et luxembourgeoise. Bénéfice net consolidé 2024 = 67,5 et 2023 = 42,5

*** Les revenus par activité commerciale comprennent les revenus analytiques ainsi que l'allocation des revenus de la trésorerie aux activités.

Total des actifs des clients

en milliards EUR

	2024		2023	
	Brut	Net ¹	Brut	Net ¹
Actifs sous gestion ²	69,1	69,1	64,6	64,6
Actifs sous administration ³	52,7	6,8	50,0	6,1
Actifs sous dépôt ⁴	99,6	3,9	94,3	3,6
Total des actifs des clients		79,8		74,3

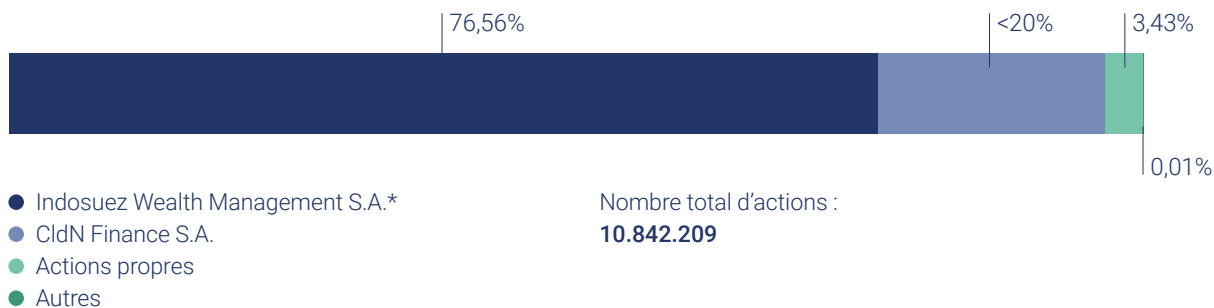
1 Hors double comptage

2 Services de gestion et de crédit

3 Les services administratifs, y compris l'administration des fonds de placement, la comptabilité des fonds, la domiciliation de fonds, l'enregistrement et la création de nouveaux fonds, agent de transfert, etc.

4 Les services de garde, y compris l'enregistrement, le dépôt et la garde par le biais de comptes de titres et de trésorerie

Structure du capital au 31.12.2024



*Participation de 55,70% détenue directement par Indosuez Wealth Management S.A. (filiale à 100% de Credit Agricole CIB S.A.) et de 20,86% au travers de Petercam Invest S.A.

Effectifs*

en ETP

1.446

2023 : 1.468



Répartition par pays de l'effectif

en ETP

	31.12.2024	31.12.2023
● Belgique**	1.003	1.011
● Luxembourg	374	405
● France	66	74
● Suisse	3	4

* Ce chiffre ne tient pas compte de la vente des entités françaises et luxembourgeoises du groupe Degroof Petercam à Indosuez Wealth Management

** Y compris les succursales en Allemagne, Italie, Espagne et aux Pays-Bas

Conseil d'administration

Président du conseil d'administration

Gilles Samyn¹

**Administratrice déléguée /
Présidente du comité de direction**

Sylvie Huret

**Administrateurs délégués /
membres du comité de direction**

Nathalie Basyn

Sabine Caudron

Filip Depaz

Gilles Firmin

Jean-Christophe Droguet²

Administrateurs non-exécutifs

Jacques Prost

Frank Van Bellinghen

Yvan De Cock¹

Sylvie Rémond¹

Olivier Chatain

Anne-Laure Branellec

Pierre Masclet

Eve Duret

Gérald Grégoire

¹ Administrateur indépendant

² Sous réserve de l'approbation de la BCE, sous réserve de la nomination formelle par l'assemblée générale des actionnaires



De gauche à droite: Nathalie Basyn, Filip Depaz, Sabine Caudron, Gilles Firmin, Sylvie Huret, Jean-Christophe Droguet



III. Faits marquants

Nos métiers

Au sein du **Private Banking**, nous intervenons en qualité de régisseur de l'ensemble du patrimoine, pour les familles, les dirigeants d'entreprises et les entrepreneurs. Notre modèle de gestion combine l'expérience de professionnels aguerris et une technologie en permanente évolution pour répondre à six enjeux majeurs : faire fructifier les avoirs privés ou professionnels de nos clients, les protéger des aléas, financer leurs projets, diversifier leurs investissements, leur donner une dimension sociétale et philanthropique, et enfin, le jour venu, opérer leur transmission de façon optimale.

Services

Gestion de portefeuille et conseil en investissement
Estate Planning • Private Equity • Crédits • Family Office • International Wealth Structuring • Assurance-Vie • Art Advisory

Pays

Belgique, France et Luxembourg avec son hub pour les clients internationaux

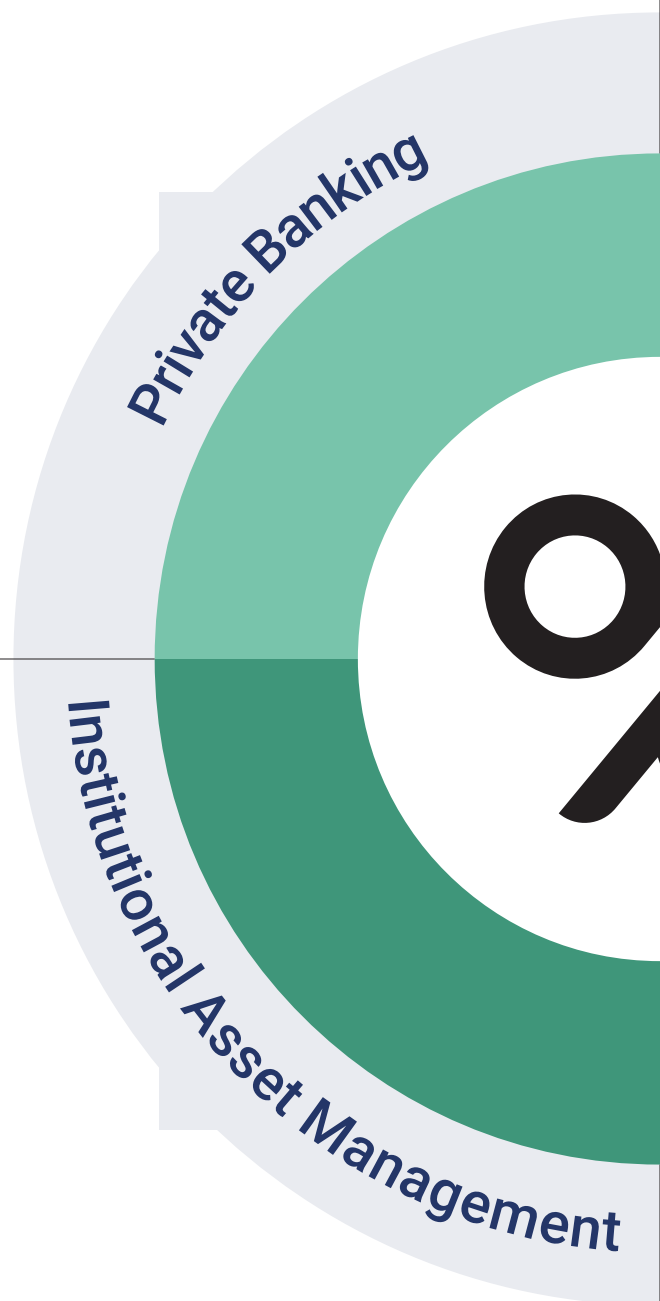
Notre activité d'**Institutional Asset Management** (DPAM) s'engage depuis plus de deux décennies à offrir des solutions d'investissement actives, durables et basées sur la recherche. Parmi les clients institutionnels auxquels s'adresse DPAM, on retrouve des fonds de pension, des fondations, des sociétés d'assurance et des associations sans but lucratif. Forte de 20 ans d'engagement soutenu en faveur des investissements responsables, DPAM intègre les facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs et toutes les thématiques. La recherche interne est au cœur de la gestion de DPAM, s'appuyant sur plusieurs équipes d'analystes en recherche fondamentale et quantitative.

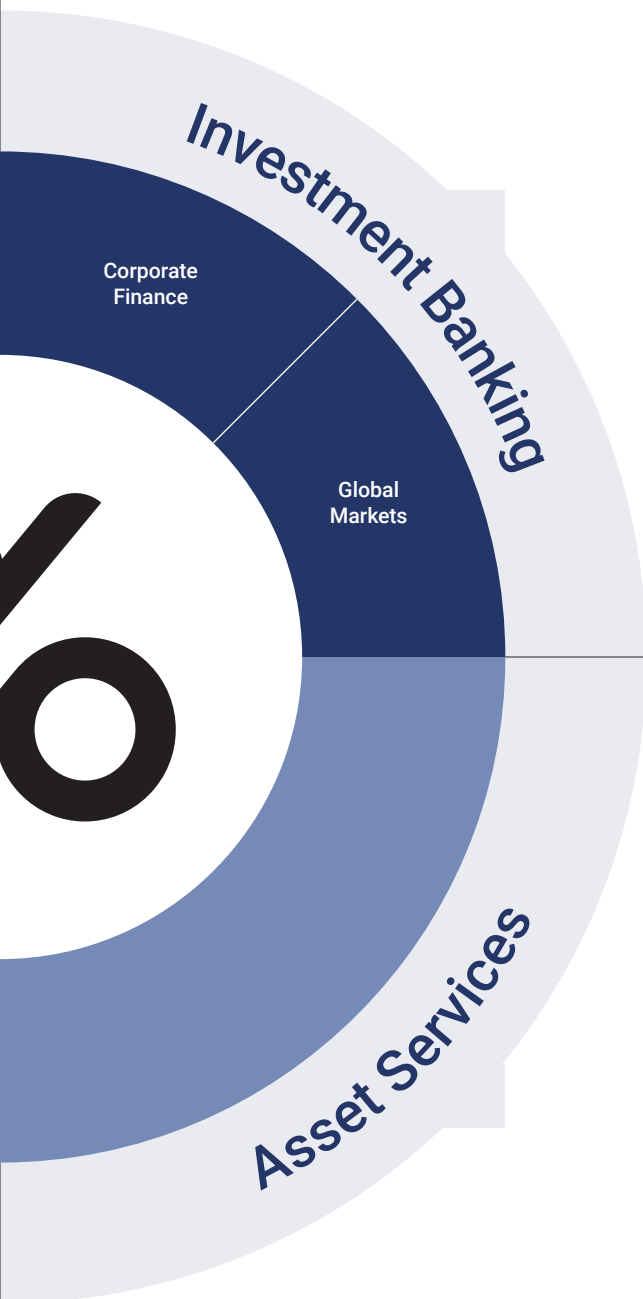
Services

Investment Funds (Multi-Asset, Equity and Fixed Income) • Institutional Mandates (Global Balanced, Equity and Fixed Income)

Pays

Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Hong Kong





L'**Investment Banking** (DPIB) se concentre sur les fusions et acquisitions, et l'ingénierie financière avec l'émission d'actions ou d'emprunts obligataires, tant pour des sociétés privées que cotées. En termes d'activités sur les marchés financiers et d'intermédiation, nous disposons de l'une des plus importantes équipes d'analyse financière dans le Benelux. Grâce à notre salle des marchés et l'activité de trading nous nous positionnons comme un acteur incontournable en matière de services d'exécution spécialisés pour l'ensemble des produits financiers cotés et non cotés, tels que obligations, produits structurés, dérivés, solutions personnalisées de couvertures de risques, etc. Nous proposons également aux entreprises des services spécialisés tels que des plans de stock-options, l'animation de marché pour les sociétés cotées, des placements de trésorerie ou des services de change.

Services

1. **Corporate Finance** • Mergers & Acquisitions • Equity & Debt Capital Markets • Financial Advisory
2. **Global Markets** • Equity Research • Liquidity Providing • Equity & Fixed Income Sales and Trading • Foreign Exchange • Derivatives & Structured Products • Stock Option Plan

Pays

Belgique, Luxembourg, France et les Pays-Bas

Basé au Luxembourg, **Degroof Petercam Asset Services** (DPAS) propose une gamme complète, intégrée et modulable de services destinés aux fonds d'investissement tant luxembourgeois que belges. Ces services s'adressent à tous types d'initiateurs et de fonds d'investissement. DPAS assure la structuration, la domiciliation, l'administration centrale, la banque dépositaire (via Banque Degroof Petercam Luxembourg et sa succursale en Belgique) ainsi que la conservation, le support à l'enregistrement, la gestion des risques, la supervision du réseau de distribution, la couverture de change et la gestion d'actifs pour les clients agissant en tant que conseillers en investissements.

Services

Société de gestion • Banque dépositaire & services de garde • Agent de transfert • Administration de fonds • Support juridique

Pays

Belgique et Luxembourg



Private Banking

Nos services de Private Banking comprennent une large offre allant de la gestion de portefeuille à des conseils d'investissement dédiés, soutenus par notre expertise en matière de banque d'investissement et alimentés par notre gestionnaire d'actifs interne. Nos autres services clés sont Estate Planning, Art Advisory, philanthropie et crédits.

- **38,2 milliards d'euros gérés pour la clientèle privée (brut)**
- **18,8 milliards d'euros d'investissements durables et responsables en Belgique**
- **Performances solides des différents profils de risque de nos fonds patrimoniaux**
- **Service au client au cœur de nos préoccupations**
 - ↳ Plus de 150 banquiers privés et 75 experts offrant un service personnalisé à chaque client
 - ↳ Amélioration continue de notre application mobile, My Degroef Petercam, avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités orientées client menant à une augmentation significative du trafic mobil et du nombre d'utilisateurs
- **Poursuite de la consolidation de notre culture de sensibilisation aux risques via un cadre de contrôle interne amélioré**
- **Services innovants contribuant au développement de nos activités commerciales :**
 - ↳ Poursuite du programme Next Gen Masterclass et lancement de la Women Masterclass, une nouvelle initiative qui s'adresse à notre clientèle féminine visant à enrichir leurs connaissances financière et en matière de structuration de patrimoine
- **Accompagnement régulier de clients dans leurs projets de philanthropie et d'ingénierie patrimoniale**

Crédits

Les crédits patrimoniaux offrent à nos clients une solution flexible pour les accompagner dans leurs projets immobiliers (dans leur pays de résidence ou à l'étranger), d'investissements en valeurs mobilières cotées ou non (Private Equity), ou de planification patrimoniale, sans compromettre leur stratégie d'investissement à long terme. Ces crédits sont garantis par les portefeuilles titres de nos clients gérés par notre Banque, par des garanties immobilières, ou même accordés sur la base de notoriété.

- **Croissance nette de 5,5% des encours de crédits grâce à une offre enrichie et à des taux d'emprunt plus attractifs**
- **Portefeuille total de lignes de crédits de 2,4 milliards d'euros**
- **Qualité intacte du portefeuille crédits maintenue**
- **Ambitions ESG : suppression des frais de dossiers pour les crédits finançant des biens immobiliers dont le score PEB est favorable**

Private Equity

Notre expertise en Private Equity consiste à offrir des investissements en actifs non cotés, principalement à une base sélectionnée de clients de banque privée. Ces investissements prennent principalement la forme d'une participation dans un fonds ou une structure multi-investisseurs avec l'objectif d'investir du capital selon une stratégie prédéfinie.

- Collecte de plus de 220 millions d'euros de nouveaux engagements
- Lancement de cinq nouveaux fonds nourriciers, grâce à une combinaison de réengagements (*re-up*) et de nouvelles collaborations, y compris avec Vendis (gestionnaire belge à succès axé sur le segment des petites capitalisations dans le secteur de la consommation en Europe) et ICG Strategic Equity (leader mondial spécialisé dans les transactions secondaires de grande taille dirigées par des Partenaires Associés)
- Plus de 50 millions d'euros levés pour le fonds millésimé *Vintage Fund 2024*, grâce à la sélection d'un portefeuille de qualité qui offre des stratégies complémentaires
- Poursuite avec succès de la levée de fonds pour *Capital for Climate*, un fonds de fonds de conviction orienté sur la thématique du changement climatique et de la transition énergétique avec des engagements pris tant dans des fonds axés sur les énergies renouvelables, que dans des fonds de buy-out, actifs dans la décarbonisation
- Les premiers efforts joints des équipes de Degroof Petercam et Indosuez ont conduit à la clôture de trois co-investissements aux côtés d'Indosuez

Notre approche des marchés non cotés repose sur une sélection disciplinée et rigoureuse de partenaires et d'instruments innovants, afin de servir au mieux les intérêts de nos clients. En unissant nos forces à celles d'Indosuez, nous pouvons tirer parti de notre expertise et de nos ressources combinées pour offrir une valeur et un service de premier ordre.

”

Sabine Caudron, Head of Private Banking





Investment Banking

Nos activités d'Investment Banking offrent une combinaison unique d'expertise en matière de Corporate Finance et de Global Markets, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, des fusions et acquisitions aux marchés des capitaux (ECM/DCM), en passant par les actions, les titres à revenu fixe, les produits dérivés et le marché des changes. Nous mettons également notre recherche 'Equity sell-side' à disposition de nos segments niches.

- **Année solide en corporate finance, avec 56 transactions conclues dans les domaines du conseil en fusions et acquisitions et des marchés de capitaux, confirmant notre position forte dans les services de banque d'investissement pour les entreprises de taille moyenne**

- **37 mandats de fusions-acquisitions et de conseil pour un montant total de 2,4 milliards d'euros :**

- ↳ 22 mandats en Belgique, avec notamment la cession d'une participation minoritaire dans le groupe BIA à Sumitomo Corporation, du groupe Siat à Saroafrika International, et de Jean Boutique à Dufour
- ↳ 15 mandats en France, avec notamment l'acquisition de Nexity Property Management par Crédit Agricole Immobilier, et le renforcement de la participation de Meridiam dans LISEA

- **19 transactions sur les marchés des capitaux pour un total de 5,5 milliards d'euros :**

- ↳ neuf transactions en Belgique, dont les principales comprennent la fusion inversée de Vastned Belgium avec Vastned Retail, ainsi que les augmentations de capital de sociétés de soins de santé telles que Onward Medical et Nyxoah
- ↳ dix transactions en France, dont les principales transactions d'actions comprennent le retrait de la cotation de SII et les offres publiques d'achat sur SQLI et Eurobio Scientific. Du côté des transactions de dette, on notera notamment le refinancement de la dette de Laurent Perrier et la mise en place d'un crédit syndiqué pour Belambra

- **Année solide en matière de global markets, avec de bonnes performances dans toutes les lignes d'activité, démontrant notre capacité à produire des résultats robustes**

- Bonne performance du desk Equity Derivatives et dans le domaine des plans d'option, avec des transactions significatives renforçant la confiance des clients et une dynamique croissante pour l'activité des produits structurés
- Activité en Fixed Income marquée par de bonnes performances en matière de ventes et de transactions, malgré un contexte difficile
- Activité buy-side desk dépassant le précédent record de 2020 en termes de chiffre d'affaires
- Organisation de conférences pour plus de 90 sociétés cotées en bourse avec plus de 346 investisseurs, donnant lieu à 1.786 réunions
- Top cinq dans la catégorie Benelux Equity Research de l'enquête Extel conduite par Reuters
- Création d'une 'GM Tech Division' pour soutenir les ambitions de global markets en matière de technologie et de données
- Déploiement de notre offre de recherche ESG. Publication de deux rapports ESG majeurs sur les sociétés d'investissement et le CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Engagement et participation soutenus dans la Sustainable Trading Initiative
- Croissance continue de notre activité de recherche commandée, avec dix sociétés couvertes à ce jour
- Forte activité de syndication sur le marché des capitaux avec quatre augmentations de capital en Belgique à notre actif, en dépit d'un environnement de marché difficile



Nos experts accompagnent les entrepreneurs, les investisseurs et les clients institutionnels dans leur recherche de financement et veillent à la bonne exécution des transactions sur titres. Notre objectif est de fournir à nos clients une vision du marché et des analyses de premier plan, une exécution irréprochable et des stratégies de gestion des risques efficaces. Nous les aidons à investir, à désinvestir et à lever des fonds dans les différentes catégories d'actifs financiers.

”

Johan Bohets,
Head of Investment Banking



Institutional Asset Management (DPAM)

DPAM (Degroof Petercam Asset Management) offre des services de gestion active et durable d'actifs, en s'appuyant sur sa recherche. Son processus de décision d'investissement basé sur des convictions, qui applique et intègre de manière transparente l'analyse des facteurs financiers et ESG, se traduit par une sélection de titres et des profils de performance de portefeuilles et de fonds différenciés. DPAM gère des fonds d'investissement publics, ainsi que des mandats discrétionnaires pour le compte de clients institutionnels et professionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs.

DPAM continue de prospérer avec une ambition inébranlable d'atteindre une surperformance à long terme et une croissance qui profite aux investisseurs et la société au sens large.

- **Actifs sous gestion (bruts) de 50,3 milliards d'euros, contre 47,1 milliards d'euros à la fin de 2023**
- **Pour la franchise institutionnelle, une croissance nette de 0,48 milliard d'euros, hors effets positifs de marchés, principalement due aux investissements directs des investisseurs finaux et aux gains dans le segment des fonds dédiés**
- **Année solide pour l'expertise en matière d'obligations, avec la plupart des stratégies affichant des surperformances nettes et des gains significatifs de nouveaux actifs dans de multiples stratégies**
- **Confirmation du positionnement à 5 ans de la franchise actions par rapport à ses pairs, avec un fort positionnement des stratégies large cap européennes et de l'UEM, immobilier coté et small cap**
- **Performances dans le quartile supérieur des fonds Multi-Actifs white-label et des mandats institutionnels, surpassant la concurrence dans la plupart des cas**
- **Lancement de cinq nouvelles stratégies**
 - ↳ Deux stratégies d'investissement d'impact : l'une au niveau des actions mondiales, l'autre au sein de l'offre d'obligations d'entreprise à échéance fixe
 - ↳ Deux nouvelles stratégies dans le domaine des actions durables mondiales : l'une axée sur l'intelligence artificielle et l'autre sur les actions américaines de qualité et de croissance.
 - ↳ Une stratégie dans le segment des actions européennes : une stratégie de style valeur axée sur la transition énergétique

- Première place dans le classement Hirschel and Kramer (H&K) Responsible Investment Brand Index (RIBI) 2025, qui évalue près de 600 gestionnaires d'actifs dans le monde
- 71,5% des actifs sous gestion investis dans des entreprises avec un objectif science-based target (SBT) validé ou avec un alignement de température à 1,5°C (sur la base des émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2)
- Participation à 601 assemblées d'actionnaires de 530 entreprises, contribution à un total de 9.151 résolutions et envoi de 312 lettres de mission à 227 entreprises
- 308 initiatives d'engagement (à l'exclusion de l'engagement après vote) : 65% d'engagements pour les valeurs et les convictions, 5% pour les controverses et 30 % pour un dialogue proactif visant à améliorer la compréhension des pratiques ESG
- Lancement du Paris Performance Ranking pour les pays, une initiative conjointe avec l'Université de Liège, nous permettant de mesurer le niveau d'alignement des pays sur les objectifs de l'Accord de Paris
- Poursuite du renforcement de la plateforme de données et de la couverture, avec l'ajout de nouveaux rapports, d'outils de distribution, de données ESG, enrichissant le processus de gestion de portefeuille, et de comparaisons de référence



Dans le secteur de l'investissement, une croissance régulière et équilibrée n'est pas seulement un objectif, mais un parcours marqué par la résilience, l'innovation et la constance dans la qualité des performances. En traçant notre route vers l'avenir, nous le faisons avec confiance, sachant que notre appartenance au groupe Indosuez, avec son vaste réseau international au sein du Crédit Agricole, ouvre des opportunités inégalées pour nos clients.

”

Peter De Coensel,
CEO Degroof Petercam Asset Management



Asset Services

Asset Services intègre toute la chaîne de valeur des services aux fonds d'investissement dans une approche *one-stop shop*. Cette offre s'adresse aux fonds d'investissement du groupe mais aussi aux fonds d'initiateurs tiers.

- 52,6 milliards d'euros d'actifs sous administration de fonds luxembourgeois et belges (Undertakings for the Collective Investment in Transferable Securities, 'UCITS' and Alternative Investment Fund, 'AIF'), investis dans des actifs cotés et non cotés, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à l'année dernière
- Lancements de nouveaux fonds tiers pour 401 millions d'euros d'actifs sous administration
- Préparation à la mise en œuvre du futur modèle de service client qui tirera parti des forces des nouvelles entités du Groupe
- Confirmation de la préservation de la proposition de valeur 'one-stop-shop' pour la société de gestion luxembourgeoise Indosuez Fund Solutions⁽¹⁾, au service du groupe Indosuez et des clients externes

(1) Indosuez Fund Solutions est le nouveau nom de la fusion entre DPAS et CAIWAM, à partir de mi-2025

La préparation à la mise en œuvre du futur modèle de service client qui tirera parti des forces des nouvelles entités du groupe élargi permet de confirmer l'attrait du modèle 'one-stop-shop' au service d'Indosuez et des clients externes.

”

Sylvie Huret, Head of Asset Services





IV. Rapport de gestion

1 | Commentaires sur l'activité commerciale

Les défis géopolitiques et économiques observés en 2023 se sont poursuivis en 2024, bien que l'inflation et les prix de l'énergie se soient stabilisés. La poursuite des mesures prises par la Banque centrale européenne, combinées à une politique monétaire stricte, a contribué à maintenir une certaine stabilité dans la zone euro, tout en conservant des conditions de marché favorables. Ces conditions ont eu un impact positif sur les résultats du groupe Degroof Petercam.

Tous les métiers du groupe, à savoir le Private Banking, l'Institutional Asset Management, l'Asset Services et l'Investment Banking, ont permis de générer de solides résultats, renforcés par une augmentation des revenus principalement liée à la hausse des marchés, malgré une légère baisse des taux d'intérêt.

Les actifs de la clientèle ont été positivement influencés par des conditions de marché favorables, atteignant un niveau global de 79,8 milliards d'euros en fin d'année, en hausse de 7% par rapport aux chiffres de clôture de l'année précédente.

1.1 Changement d'actionnariat

2024 fut marquée par la finalisation, début juin 2024, de la transaction d'acquisition d'une participation majoritaire de 80% du capital Degroof Petercam par le groupe Indosuez Wealth Management Group ('Indosuez'). CLdN, actionnaire de référence de Degroof Petercam, a conservé une participation d'environ 20% du capital de Degroof Petercam.

L'alliance entre Degroof Petercam et le groupe Indosuez Wealth Management forme un leader international de la gestion de fortune, capitalisant sur les facteurs de croissance au niveau mondial et se positionnant comme un acteur de premier plan sur le marché européen.

1.2 Différents métiers à contribution

Le **Private Banking** a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroof Petercam, avec des revenus opérationnels en progression de 4% par rapport à l'année précédente, représentant 51% des revenus totaux du groupe. Cette performance a été rendue possible par une hausse des commissions, grâce à une augmentation des encours, en ligne avec

l'évolution positive des marchés. En ce qui concerne les crédits, le portefeuille a augmenté de 3% par rapport à la fin 2023, l'activité étant soutenue dans un contexte de taux en baisse. Les revenus liés à l'activité de Private Equity ont également poursuivi leur croissance.

L'**Institutional Asset Management** a bouclé l'exercice avec une hausse de revenus de 8% par rapport à l'année précédente, contribuant ainsi à hauteur de 22% aux revenus totaux du groupe en fin d'année. L'évolution des revenus est principalement due à une hausse des encours sous gestion, résultant d'un effet de marché positif ainsi que d'une collecte nette positive.

Asset Services continue d'être un contributeur solide au produit net bancaire et un rouage important du modèle intégré du groupe. Les revenus opérationnels de l'activité Asset Services ont progressé de 1% par rapport à l'année précédente, représentant 13% des revenus totaux.

En 2024, l'**Investment Banking** termine l'année en hausse de 5% par rapport à 2023, contribuant à hauteur de 14% aux revenus totaux du groupe. L'activité Global Markets enregistre une croissance de 11% de ses revenus opérationnels, expliquée par la hausse du volume buy-side et change, partiellement compensée par un résultat moindre de l'activité sell-side sur produits dérivés et actions. Le métier Corporate Finance présente des revenus opérationnels inférieurs de 6% par rapport à l'année dernière, principalement en France, dans un contexte de marché non porteur qui a engendré une baisse des mandats de fusions & acquisitions, partiellement compensée par un niveau élevé d'activité sur les marchés des capitaux.

1.3 Résultats des activités belges

Le **Private Banking** a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroef Petercam Belgique, avec des revenus opérationnels en progression de 5% par rapport à l'année précédente, représentant 59% des revenus totaux de la Belgique. Cette performance a été rendue possible par une légère hausse des commissions, due à une augmentation des encours, en ligne avec l'évolution positive des marchés. En ce qui concerne les crédits, le portefeuille a augmenté de 6% par rapport à la fin 2023, l'activité étant positivement impactée par la baisse des taux. Les revenus liés à l'activité de Private Equity ont terminé en légère hausse.

L'**Institutional Asset Management** a terminé l'exercice avec une hausse de revenus de 8% par rapport à l'année précédente, contribuant ainsi à hauteur de 30% aux revenus totaux de la Belgique en fin d'année. L'évolution des revenus est principalement due à une hausse des encours sous gestion, résultant d'un effet de marché positif ainsi que d'une collecte nette positive.

Les activités de l'**Asset Services** en Belgique ont progressé de 3% par rapport à l'année précédente, représentant 1% des revenus totaux.

En 2024, l'**Investment Banking** termine l'année en hausse de 5% par rapport à 2023, contribuant à hauteur de 11% aux revenus totaux de la Belgique. L'activité Global Markets enregistre une croissance de 1% de ses revenus opérationnels, expliquée par la hausse du volume buy-side et change, partiellement compensée par un résultat moindre de l'activité sell-side sur produits dérivés et actions. Le métier Corporate Finance présente des revenus opérationnels supérieurs de 29% par rapport à l'année dernière, grâce à un niveau élevé d'activité sur les marchés des capitaux.

2 | Commentaires sur les comptes consolidés

L'exercice 2024 a été marqué par l'intégration de Banque Degroof Petercam dans CA Indosuez Wealth Management. À la suite de cette intégration, une simplification des structures juridiques a été entamée, ce qui a conduit à la décision de vendre les entités françaises et luxembourgeoises du groupe Degroof Petercam à Indosuez Wealth Management.

A périmètre constant, le produit net bancaire consolidé de Banque Degroof Petercam au terme de l'année 2024 s'est élevé à 618 millions en augmentation de 7% par rapport à l'année précédente. Quant au bénéfice net consolidé, il a enregistré une hausse importante de 39% pour s'établir à 78,3 millions.

En tenant compte de la vente des activités françaises et luxembourgeoises hors du pôle groupe Degroof Petercam, les activités belges ont permis de réaliser un produit net bancaire de 459 millions d'euros, soit une augmentation de 5% par rapport à 2023.

Ainsi, la publication des résultats consolidés de Banque Degroof Petercam est impactée par l'application de la norme IFRS5 qui impose la répartition du résultat consolidé du groupe entre les activités poursuivies et celles cédées¹.

Au terme de l'exercice 2024, le bénéfice net consolidé des activités poursuivies s'est établi à 67,5 millions d'euros, une hausse de 25 millions d'euros par rapport à 42,5 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.

L'année 2024 se solde par la hausse du résultat avant impôts grâce, d'une part à l'augmentation des revenus nets de commissions partiellement compensée par une légère baisse de la marge d'intérêt, et d'autre part, par la baisse des frais généraux. Cette dernière est principalement expliquée par les coûts exceptionnels encourus pendant l'année 2023 et qui sont moins conséquents en 2024. Les frais de personnel ont légèrement augmenté en ligne avec l'inflation.

Le bénéfice net des activités abandonnées en 2024 (10,9 millions d'euros) est inférieur de 3 millions d'euros par rapport à celui de l'année précédente et comprend le résultat de cession des entités françaises et luxembourgeoises, dans le périmètre des entités cédées. La charge fiscale a évolué en ligne avec le résultat avant impôts.

Le résultat global consolidé a affiché un bénéfice de 83,8 millions d'euros au 31 décembre 2024, ce qui est 17,1 millions d'euros plus élevé que l'année précédente. Ce résultat s'établit en ajoutant au résultat net le total des autres éléments du résultat global. L'évolution à la baisse de ces autres éléments du résultat global se situe essentiellement au niveau de l'effet des réévaluations 'other comprehensive income' du portefeuille obligataire 'Hold to collect and sell'.

La marge nette d'intérêt, y compris l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments financiers, à 84 millions d'euros, avait atteint un niveau élevé en 2023. En 2024, la marge est en recul de 4% principalement en raison des baisses des taux d'intérêt du marché pilotées par la Banque centrale européenne.

Le résultat net des commissions est en hausse de 7% en 2024, comparé à l'année précédente. L'augmentation des commissions de gestion et d'administration s'explique principalement par un effet de marché moyen supérieur à celui de l'année dernière. Les activités Investment Banking (Global Markets et Corporate Finance) ont également connu des conditions de marché plus favorables, ce qui a entraîné une amélioration des résultats par rapport à l'exercice précédent.

(1) Les activités cédées sont rapportées sous la rubrique activité abandonnées dans les comptes consolidés suivant IFRS5.

Les autres résultats nets d'exploitation sont en progression par rapport à 2023, liés aux plus-values réalisées sur vente de participations et à une diminution de dotations aux provisions. Les frais de personnel ont été impactés par l'effet de l'inflation sur les salaires, partiellement compensé par une réduction limitée des ETP en Belgique, ce qui s'est traduit par une augmentation de 6 millions d'euros, soit moins de 4% par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, nous enregistrons une réduction des taxes bancaires en 2024, puisque la contribution SRF a été suspendue.

En outre, l'amortissement des immobilisations incorporelles a encore diminué par rapport à l'année précédente.

Les charges fiscales ont augmenté par rapport à 2023, globalement en ligne avec la croissance du résultat avant impôts.

La tendance à la baisse des autres éléments du résultat global fait suite principalement à la réévaluation des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2024, le résultat social de Banque Degroef Petercam SA a atteint un niveau de bénéfice net de 26.895.865 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 361.120.079 euros la base du bénéfice à affecter s'élève à 388.015.944 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	26.895.865
+ Report à nouveau	361.120.079
= Bénéfice à affecter	388.015.944
+ Affectation aux autres réserves	0
- Dividendes	62.884.812
- Primes bénéficiaires	5.380.633
= Bénéfice à reporter	319.750.499

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 1.081,4 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 83,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés des mouvements suivants :

- du résultat de l'exercice (78,3 millions d'euros)
- de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (-0,5 million d'euros)
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (6,0 millions d'euros)

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 769 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 29,5% au 31 décembre 2024. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (Supervisory

Review and Evaluation Process - revue annuellement) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2024, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 7,8%. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés (après déduction du dividende décrété). La hausse du ratio par rapport à l'an dernier (5,8%) s'explique principalement par la hausse du résultat net consolidé.

3 | Évolution du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

4 | Détention d'actions propres dans le groupe

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2024, la sous-filiale de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43% du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par la sous-filiale s'élève à 50.017.152 euros au 31 décembre 2024.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas varié.

5 | Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement du groupe

Suivant l'aboutissement des transformations importantes de notre paysage applicatif et technique pendant la période 2020-2023, nous avons procédé en 2024 à des décommissionnements, ce qui nous a permis de réduire nos coûts opérationnels et de pouvoir affecter une part plus importante de nos moyens à nos évolutions en support de nos objectifs business.

En 2024 le groupe a poursuivi ses développements digitaux, avec la mise en production d'une nouvelle plateforme digitale. Celle-ci permet un onboarding de la clientèle entièrement digitale et offre des fonctionnalités transactionnelles avancées, tant pour des mandats discrétionnaires, que pour des comptes en autogestion par le client. Cette plateforme deviendra essentielle dans

le développement de l'offre du groupe pour le segment mass affluent. Nous avons continué à renforcer nos protections et défenses contre toute forme de cybercriminalité. Ceci est et restera une priorité de chaque instant.

Nous avons également entamé une importante trajectoire d'intégration entre la Banque Degroof Petercam, et le groupe Indosuez, son nouvel actionnaire majoritaire. Cette intégration permettra de réaliser pleinement les synergies de croissance et de coûts identifiés lors du rapprochement entre les deux entités.

6 | Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support. Les principales initiatives visent à permettre à la banque d'exploiter dans les bonnes conditions, la puissance du Cloud, l'intelligence artificielle, les outils et techniques de collaboration avancées, tout en gardant le contrôle effectif sur les solutions offertes et les données de la banque.

7 | Politique de rémunération

La politique de rémunération est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été validée par le conseil d'administration sur base des recommandations du comité de rémunération.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque excédant le niveau toléré par le groupe, tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe en évitant les conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site web du groupe. Ses principes généraux sont les suivants :

- le montant total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres.
- une rémunération variable n'est pas garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement.
- le comité de direction a désigné les Identified Staff en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration, basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée.
- la politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur.
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

Étant donné ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (obligations, actions) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (Asset and Liability Management)
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés)
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement d'un éventuel non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune / fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes)
- le risque d'écoblanchiment, lié entre autres à l'utilisation de sources externes pour préparer les informations relatives à l'ESG, ce qui pourrait conduire à des déclarations erronées si les informations utilisées sont incorrectes
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité du groupe à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, notamment en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Banque Degroof Petercam met régulièrement à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients et notamment des dossiers crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Banque Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

9 | Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre dans les activités suivantes :

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du Groupe DP.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir le risque de taux des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle. La majorité de ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

A partir de 2022, la banque a utilisé les dispositions en matière de comptabilité de couverture (IAS 39) de juste valeur d'un portefeuille de prêts à taux fixe. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC). De même, la trésorerie du groupe fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle.

Degroef Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions, où le Groupe DP réalise des opérations dérivées en OTC (Over The Counter) avec sa clientèle et couvre le risque de marché via des opérations dérivés sur les marchés listés et dans une moindre mesure en OTC. Le risque de marché de cette activité est encadré par l'Internal Risk Committee (IRC).

10 | Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 23 avril 2025 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 27 mai 2025 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de 5,80 euros, et a autorisé la publication des états financiers.

11 | Information en matière de durabilité (CSRD)

L'information en matière de durabilité fait l'objet d'un chapitre distinct de ce rapport annuel. Ce chapitre comprend l'intégralité de cette information conformément à l'article 3:6/3 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité aux normes européennes de reporting de durabilité applicables (« ESRS »).

12 | Gouvernance

Au 31 décembre 2024, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Echéance
Mr. Gilles Samyn ◇	★		●		●	★	2027
Mme Nathalie Basyn	●	●					2027
Mr. Hugo Lasat ⁽¹⁾	●	★					
Mr. Filip Depaz	●	●					2026
Mme Sabine Caudron	●	●					2025
Mr. Gilles Firmin	●	●					2026
Mr. Jacques Prost	●						2028
Mr. Frank van Bellingen	●			●	●		2027
Mr. Yvan De Cock ◇	●		★	●	★		2028
Mme Sylvie Rémond ◇	●		●	★	●		2026
Mr. Olivier Chatain	●		●	●			2025
Mme Anne-Laure Branellec	●				●	●	2025
Mr. Pierre Mascret	●					●	2027
Mme Eve Duret	●						2026
Mr. Gérald Grégoire	●						2027

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◇ administrateur indépendant

(1) Fin de mandat au 31 décembre 2024

12.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non-exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Le vice-président préside le conseil lorsque le président est empêché, conformément à l'article 14 des statuts.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences
- les administrateurs non-exécutifs sont majoritaires
- au moins deux des administrateurs non-exécutifs doivent être indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2024, le conseil compte toutefois parmi ses membres trois administrateurs indépendants

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale du 28 mai 2024 a décidé de renouveler

- le mandat de Monsieur **Gilles Samyn** en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027
- le mandat de Madame **Nathalie Basyn** en tant qu'administratrice-déléguée pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027
- le mandat de Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** en tant qu'administrateur non-exécutif. Le mandat de Monsieur Jean-Marie Laurent Josi a pris fin le 3 juin 2024, jour de la réalisation de l'acquisition par Indosuez Wealth Management d'une participation majoritaire dans le capital de la banque.

L'assemblée générale a également décidé de nommer Monsieur **Jacques Prost** en tant qu'administrateur non-exécutif, pour un mandat d'une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028, sous la double condition suspensive de l'approbation de sa nomination par l'autorité de contrôle et de la réalisation de l'acquisition susmentionnée. Le mandat de Monsieur Jacques Prost a pris effet le 3 juin 2024, à compter du jour où ces deux conditions ont été satisfaites.

Le conseil d'administration du 3 juin 2024 a pris acte de la démission, avec effet à la même date, de Madame **Tamar Joulia-Paris** et Messieurs **Thomas Demeure**, **Jean-Baptiste Douville de Franssu**, **Jean-Marie Laurent Josi** et **Jacques-Martin Philippson** en leur qualité d'administrateur non-exécutif.

Le conseil d'administration du 3 juin 2024 a décidé de coopter cinq nouveaux administrateurs non-exécutifs afin de pourvoir aux vacances, à savoir

- Monsieur **Olivier Chatain**, en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu
- Monsieur **Gérald Grégoire**, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Laurent Josi
- Madame **Anne-Laure Branellec**, en remplacement de Monsieur Thomas Demeure
- Monsieur **Pierre Masclet**, en remplacement de Monsieur Jacques-Martin Philippon
- Madame **Eve Duret**, en remplacement de Madame Tamar Joulia-Paris

Le conseil d'administration du 20 décembre 2024 a pris acte du fait que Monsieur **Hugo Lasat** allait quitter ses fonctions le 31 décembre 2024, et a décidé de coopter sous condition suspensive de l'approbation de la Banque centrale européenne, Madame **Sylvie Huret** en remplacement de Monsieur **Hugo Lasat** comme administratrice exécutive, présidente du comité de direction de la banque.

Le conseil d'administration du 20 décembre 2024 a également décidé de proposer à l'assemblée générale, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, la nomination de Monsieur **Jean-Christophe Droguet** comme administrateur exécutif et le désigner comme vice-président du comité de direction de la banque.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 3, 83° de la Loi bancaire (auparavant repris à l'article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations). Au 31 décembre 2024, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Sylvie Rémond** et Messieurs **Yvan De Cock** et **Gilles Samyn**.

12.1.1 Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

12.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 3, 83° de la Loi bancaire.

12.2.1 Comité d'audit

Membres au 31 décembre 2024

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur

Le commissaire de la société participe *a minima* aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a non seulement une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, mais a également une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives. Les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières et non financières destinées aux actionnaires et aux tiers ;
- au processus d'audit ;
- au fonctionnement du contrôle interne ;
- au suivi de la relation avec le commissaire.

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, l'élaboration et le suivi du budget et les correspondances/ rapports des régulateurs. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

Le comité d'audit s'est penché sur le projet CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en vue de la publication du premier rapport de durabilité en 2025.

12.2.2 Comité des risques

Membres au 31 décembre 2024

Madame Sylvie Rémond	Présidente, administratrice indépendante
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie, l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action dans ce domaine. Le comité assiste le conseil au niveau du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autres, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant le respect par le Groupe des politiques approuvées en Conseil.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réglementaire et l'impact des nouvelles réglementations, ainsi que le suivi des plans de remédiation. Le comité suit le cadre de contrôle interne au sein de l'organisation.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération et a vérifié si les incitatifs mis en place en matière de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer et de l'AMLCO (Anti-Money Laundering Compliance Officer).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'Anti-Money Laundering (AML), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques de gestion des risques et compliance, les risques ESG, le risque de crédit, la sécurité de l'information et le suivi de l'ALM (Asset & Liability Management). Au niveau du risque ESG, ces réunions ont également permis de suivre les avancées du plan d'action visant la conformité avec les exigences de la BCE, de vérifier les rapports Taxonomie et Principal Adverse Impact Statements (PAI) par rapport aux pratiques de l'industrie, et de vérifier l'adéquation de l'exercice de Double Matérialité (DMA) dans le cadre de la préparation du rapport Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Le comité des risques a encore traité de façon spécifique des questions d'appétit au risque, de risques opérationnels, de risques crédit et de risques de liquidité. Ces discussions et

recommandations en découlant au conseil ont permis, entre autres, d'entamer un alignement avec le cadre d'appétit au risque d'Indosuez tout en tenant compte des spécificités de la Banque.

12.2.3 Comité de nomination

Membres au 31 décembre 2024

Monsieur Gilles Samyn	Président, administrateur indépendant
Madame Anne-Laure Branellec	Administratrice
Monsieur Pierre Masclet	Administrateur

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégialement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des Identified Staff, et au processus de sélection de ceux-ci
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction

Le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation des genres au sein du conseil d'administration et a élaboré une politique destinée à assurer une représentation équilibrée des genres en fixant un objectif d'un tiers de femmes.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.4 Comité de rémunération

Membres au 31 décembre 2024

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Madame Anne-Laure Branellec	Administratrice
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et sur les incitants créés pour la gestion du rendement sur les capitaux employés en tenant compte d'une saine gestion des risques, du niveau de fonds propres et de la liquidité.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction
- à la rémunération des Identified Staff et des fonctions de contrôle indépendantes
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe

Dans les matières dans lesquelles il est compétent, le comité de rémunération formule des propositions à l'attention du conseil.

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.5 Biographies des administrateurs non-exécutifs

Yvan De Cock

- Président du comité d'audit
- Président du comité de rémunération
- Membre du comité des risques

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et en gestion financière, dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turquie.

Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques opérationnels, de liquidité, de marché et de conformité. Il a également été impliqué de près dans la mise en place des politiques de rémunération.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence des comités dont il est membre.

Gilles Samyn

- Président du conseil d'administration
- Président du comité de nomination
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Gilles Samyn** dispose d'un diplôme d'ingénieur commercial de l'Ecole de commerce Solvay. Il a acquis son expérience professionnelle en tant que directeur financier puis administrateur-délégué du groupe Frère-Bourgeois, une holding professionnelle familiale (1983-2019), ainsi qu'en tant qu'administrateur non-exécutif dans des secteurs très divers, puisqu'il a exercé des mandats d'administrateur (et président) dans une centaine d'entreprises, allant de holdings financiers à de grandes entreprises telles que Pernod Ricard, Petrofina, Bertelsmann, Eiffage ou M6 ainsi qu'au sein du conseil d'administration de Banca Leonardo.

Il a eu l'occasion de faire partie et de présider à diverses reprises des comités d'audit, de stratégie, de contrôle, de nomination et de rémunération et a donc acquis une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités et des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Outre les mandats liés à son activité professionnelle, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs ASBL, sociétés et groupements divers. Il a enseigné à l'Ecole de commerce Solvay (comptabilité, contrôle de gestion et stratégie) de 1969 à 2017.

Jacques Prost

- Vice-Président du conseil d'administration

Monsieur **Jacques Prost** occupe la fonction de directeur général d'Indosuez Wealth Management Group depuis 2018 et est membre du comité de direction de Crédit Agricole SA.

Il démarre sa carrière au département Corporate du Crédit Lyonnais à Londres (1986-1988). Il entre en 1988 à la Banque Paribas où il occupe successivement différents postes à la Direction européenne des financements immobiliers et à la Direction des financements de projets. En 1996, il est nommé Responsable des financements de projets de Paribas à Milan. Il rejoint de nouveau le groupe Crédit Agricole en 2000 pour prendre la responsabilité des financements structurés de Crédit Agricole Indosuez en Italie, qui comprennent les activités de LBO, de financement de projets ainsi que les financements dans les secteurs des télécommunications, des transports et de l'immobilier. De mai 2008 à octobre 2011, il est Responsable de la Direction Immobilier et Hôtellerie (DIH) au sein du pôle Structured Finance de Crédit Agricole CIB. En novembre 2011, il est nommé Responsable des Financements Structurés. En août 2013, Jacques Prost devient Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB.

Jacques Prost est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un DESS Marchés Financiers de l'Université Paris Dauphine.

Olivier Chatain

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des risques

Monsieur **Olivier Chatain** est responsable du pôle Stratégie, Juridique et Transformation du groupe Indosuez Wealth Management depuis 2022.

Il commence sa carrière au Crédit du Nord en 1992 comme ingénieur patrimonial. Il intègre le groupe Crédit Agricole en 1997 en tant que chargé d'affaires chez Crédit Agricole Indosuez. En 1999, il devient Directeur de la clientèle privée Île-de-France à la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), puis Directeur de la gestion de patrimoine. En 2008, Olivier Chatain est nommé Directeur marketing. En 2009, il rejoint le Crédit Agricole Luxembourg en tant que Directeur du pôle Banque Privée et membre du Comité de Direction. En 2014, il devient Directeur de la Gestion de Fortune de la zone Europe. En 2015, il est nommé Administrateur délégué, Directeur Général de Crédit Agricole Luxembourg et Senior Country Officer.

Olivier Chatain est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris et titulaire d'un DESS de Gestion de Patrimoine.

Anne-Laure Branellec

- Membre du comité de nomination
- Membre du comité de rémunération

Madame **Anne-Laure Branellec** occupe la fonction de Global Head of Human Resources d'Indosuez Wealth Management depuis octobre 2018.

Elle débute sa carrière professionnelle à New York en 1994, au Crédit Lyonnais dans le département des marchés dérivés. Elle est nommée ensuite comme Account Manager du département Insurance, Banks and Institutions à Paris. En 2000, elle a commencé à couvrir le secteur de la construction et des travaux publics au sein du département Core Corporate Business. En 2004, elle rejoint le département Human Resources de Calyon, qui deviendra plus tard le Crédit Agricole CIB. Elle y a successivement occupé les postes de Head of Human Resources pour le département Corporate Relations et de Global Head of Human Resources pour la division Structured Finance et Global Markets. Elle est nommée Human Resources Director d'Indosuez France en 2015.

Anne-Laure Branellec est diplômée de l'ESC Reims et est titulaire d'un MBA de l'Université de Kent à Canterbury.

Pierre Masclet

- Membre du comité de nomination

Monsieur **Pierre Masclet** est Chief Executive Officer d'Azqore depuis mai 2023.

Il a débuté sa carrière à la Banque Indosuez en 1992, en tant que Head of Products and Engineering. Il a ensuite passé dix ans dans les équipes de front-office d'Indosuez Wealth Management en France, d'abord en tant que développeur puis en tant que responsable d'équipes commerciales. En 2005, il reprend la responsabilité des équipes Produits en France, ainsi que la coordination du marché de la clientèle patrimoniale pour les Caisses régionales du Crédit Agricole. En 2008, il est nommé Sales Director d'Indosuez Wealth Management en France. En 2012, il rejoint Indosuez Wealth Management en Suisse en tant que Head of Markets, investment & structuring. En 2017, il est nommé Chief Executive Officer Asia basé à Singapour puis Deputy CEO d'Indosuez Wealth Management en charge du Business Development, en 2019.

Pierre Masclet est diplômé de l'ESCP, il est également titulaire d'un Master en droit des affaires de l'Université Paris II et d'un post graduat en fiscalité internationale de HEC (Hautes Etudes Commerciales).

Gérard Grégoire

Monsieur **Gérard Grégoire** est Deputy General Manager de Crédit Agricole en charge du département Customer and Development depuis juillet 2023. Il est membre du Comité exécutif de Crédit Agricole.

Il débute sa carrière au Crédit Agricole du Midi, où il occupe des fonctions commerciales pour les segments des professionnels et des entreprises. Il rejoint Crédit Agricole en 2002 et y intègre le département General Inspection du Groupe. En 2010, il est nommé Head of the Professionals market des caisses régionales de Crédit Agricole. En 2012, il devient Deputy Chief Executive Officer de Crédit Agricole FriulAdria en Italie. Il est dès lors en charge des fonctions de support. En 2017, il est nommé Deputy Chief Executive Officer du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, il est responsable du développement du marché des entreprises et des services de banque/assurance, ainsi que des fonctions finances, risques et immobilier. En 2020, il devient Chief Executive Officer du Crédit Agricole Alsace Vosges.

Gérard Grégoire est diplômé de l'école de commerce de Montpellier.

Eve Duret

Madame **Eve Duret** est Director of Subsidiaries and Affiliates du Crédit Agricole depuis juillet 2022.

Elle débute sa carrière à la Banque Indosuez en 1990, dans le département Commitments, et intègre par la suite le département Finance en 1993. En 1997, elle rejoint la banque d'investissement Crédit Agricole CIB en tant que General Manager of Mergers and Acquisitions. À partir de 2002, elle occupe le rôle d'Executive Director dans le secteur des institutions financières. En 2007, elle est nommée Account Manager de l'équipe Financial Operations du département Subsidiaries and Affiliates de Crédit Agricole.

Eve Duret est diplômée d'HEC.

Frank van Bellingen

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Frank van Bellingen** dispose d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (London School of Economics).

Il a acquis une expérience professionnelle et une expertise pointue en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et directeur financier de CLDN-Cobelfret où il était responsable de la gestion des risques depuis 1988 jusqu'en 2022. Il a présidé le comité des risques de Degroof Petercam de 2015 jusqu'à mai 2022.

Frank van Bellingen est également administrateur de BDPL (Banque Degroof Petercam Luxembourg) et DPAM (Degroof Petercam Asset Management).

Sylvie Rémond

- Présidente du comité des risques
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Madame **Sylvie Rémond**, diplômée de l'ESC Rouen, compte près de 40 ans d'expérience dans les métiers de la relation client, de la structuration financière et de la gestion des risques au sein du Groupe Société Générale. Elle y a été membre du Comité de direction à partir de 2011 et directrice des risques du groupe à partir de 2018. En parallèle, Sylvie Rémond a exercé des mandats au sein des conseils d'administration de filiales françaises et étrangères du groupe Société Générale, dans les comités de risques et d'audit, renforçant ainsi son expérience de la gouvernance d'entreprises cotées et non cotées.

Sylvie Rémond est actuellement présidente du comité des rémunérations et du comité d'audit chez SOPRA STERIA (société française cotée) et membre du comité des rémunérations et du comité des risques et de la gestion ALM chez SOGECAP (société française régulée). Elle est également présidente du comité des risques et membre du comité d'audit de la société française BOURSORAMA.

C'est en tant qu'administratrice indépendante, que Sylvie Rémond préside le comité des risques.

12.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité de direction, dont il nomme et révoque les membres après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle.

Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

Membres au 31 décembre 2024

Monsieur Hugo Lasat ¹	Chief Executive Officer
Madame Sabine Caudron	Head of Private Banking
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer
Monsieur Filip Depaz	Chief Operating Officer

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration
- l'évolution des besoins
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 46 fois au cours de l'exercice.

(1) Jusqu'au 31 décembre 2024

Sylvie Huret

Madame **Sylvie Huret** a rejoint Petercam en 1994 après une expérience au barreau et dans le monde de l'audit (PwC). Chez Petercam, elle est chargée du contrôle de gestion, de l'administration des fonds et des activités de gestion des risques. En 2010, elle est nommée associée et devient CFO et membre du Comité Exécutif. Lors de la fusion entre Degroof et Petercam, elle prend le rôle de secrétaire général au niveau groupe pour ensuite rejoindre le pôle luxembourgeois, successivement en tant que CFO de Banque Degroof Petercam Luxembourg et CEO de Degroof Petercam Asset Services. En 2023, elle rejoint le Comité Exécutif du Groupe Degroof Petercam. Sylvie Huret est titulaire d'une licence en droit de la KU Leuven (1989) et elle a également obtenu une licence en administration des entreprises à l'Institut d'Administration et de Gestion de l'Université catholique de Louvain (1991).



Sabine Caudron

Madame **Sabine Caudron** occupe la fonction d'administrateur délégué de Head of Private Banking depuis mai 2022. Celle-ci a rejoint le groupe Degroof Petercam en tant que Head of Private Banking Brussels de 2018 à 2020. En 2021, elle réintègre le groupe en tant que Head of Private Banking Flanders avant de reprendre la responsabilité de l'ensemble des activités de Private Banking six mois plus tard. Avant cela, elle a travaillé pendant 18 ans chez BNP Paribas Fortis Belgium où elle a occupé la fonction de Director Private Banking Brussels. En 2012, elle rejoint Puilaetco Dewaay Private Bankers en tant que Head of Sales et membre du comité exécutif. Sabine Caudron est titulaire d'une licence en Quantitative *Economics and Decision Sciences* de University of California, San Diego, et dispose d'un master en fiscalité du European Tax College d'Anvers.



Nathalie Basyn

Madame **Nathalie Basyn** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group CFO depuis 2015. Celle-ci a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant de rejoindre Citibank en 1989, où elle a occupé diverses fonctions de contrôle financier, pour aboutir au poste de Retail Bank CFO Europe, Middle East & Africa. Nathalie Basyn a rejoint Fortis en 2005, où elle a occupé respectivement les postes de responsable du Corporate Performance Management et de responsable du Management Control chez BNP Paribas Fortis pour prendre la responsabilité de Deputy CFO of International Banking chez BNP Paribas de 2013 à 2015. Elle est titulaire d'un diplôme en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago.



Filip Depaz

Monsieur **Filip Depaz** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group Chief Operating Officer depuis octobre 2022. Avant de rejoindre le groupe Degroof Petercam, il était responsable du programme de transformation chez Athora Group, une compagnie d'assurance-vie active sur les marchés européens. Il était auparavant actif en tant que Chief Operating Officer et membre du comité exécutif d'Immobel. De 1999 à 2019 il a occupé les postes de COO, CEO, membre du comité exécutif et du conseil d'administration chez Delta Lloyd Life Belgium. Après la reprise du groupe Delta Lloyd par NN Insurance, il a dirigé l'intégration en tant que directeur des opérations et membre du conseil d'administration de NN Insurance Belgium. Il a également été actif chez Axa et Citibank dans des projets de transformation. Filip Depaz est détenteur d'un diplôme d'ingénieur commercial de la KU Leuven et a participé au programme de management de la Vlerick Management School.



Gilles Firmin

Monsieur **Gilles Firmin** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Chief Risk Officer depuis octobre 2015. Il a rejoint la Banque Degroof en 1999 en tant que Risk Manager en charge des risques de marché, liquidité et ALM. Il prend la responsabilité de Chief Risk Officer en 2005 et intègre le Management Committee de Banque Degroof en 2013 pour en devenir en 2015 administrateur délégué en charge du risk management et de la compliance. Il démarre son parcours professionnel en 1996 à l'office central de crédits hypothécaire (OCCH) et passe en 1998 un an à l'étranger comme responsable financier pour Médecins sans frontières. Gilles Firmin est licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles et d'une formation complémentaire en droit international public de la Vrije Universiteit Brussel.



Jean-Christophe Droguet

Monsieur **Jean-Christophe Droguet** a débuté sa carrière en 1992 dans la gestion d'actifs à la Société Générale, et a rejoint le groupe Crédit Agricole en 1994 sur les marchés des capitaux. Au cours de sa carrière de plus de 30 ans au sein du Groupe, il a été mandaté principalement sur des fonctions de contrôle (Risques, Audit-Inspection) ou de support (Gestion Actif Passif, Direction Financière). Il a également travaillé à l'international, notamment à New-York, Genève et Hong Kong. Depuis 2019, Jean-Christophe Droguet était responsable de l'Inspection Générale du groupe Indosuez avec la supervision des équipes réparties en France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Monaco et Asie. Jean-Christophe Droguet est ingénieur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (section Finances).



12.4 Politique d'affectation des résultats

Indosuez Wealth Management et CLdN Finance se sont engagés, dans le pacte d'actionnaires qu'ils ont conclu, à ce que, sauf accord contraire entre elles, un minimum de 80% du bénéfice distribuable de chaque période comptable soit distribué aux actionnaires. L'engagement de distribution est soumis à un certain nombre de limites.

12.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance décrivant et documentant l'ensemble de ses modalités d'organisation interne. Le 3 juin 2024, Banque Degroof Petercam a été intégrée dans la structure organisationnelle d'Indosuez Wealth Management, et par conséquent du Groupe Crédit Agricole. Le mémoire de gouvernance reprend des informations sur les éléments suivants :

- la structure de l'actionariat de la banque
- la structure du groupe
- la politique en matière de composition et de fonctionnement du conseil d'administration
- la structure de gestion et l'organigramme
- le contrôle interne et les fonctions-clés
- la structure organisationnelle
- la politique de rémunération
- le code de conduite et de comportement
- la sécurité ICT et la continuité
- la politique en matière de publicité des principes appliqués

Le conseil d'administration de Degroof Petercam approuve le mémoire de gouvernance et s'assure de sa mise à jour. Le mémoire de gouvernance et ses modifications significatives sont communiqués à la Banque nationale de Belgique.

13 | Conflits d'intérêts

En 2024, le conseil d'administration a abordé la rémunération des membres du comité de direction au cours de deux réunions. Conformément à l'article 7:96, § 1er, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, les extraits des procès-verbaux y relatifs sont repris ci-dessous :

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 février 2024

Toujours en l'absence des administrateurs exécutifs, le président du comité de rémunération commente son rapport et les recommandations formulées à l'attention du conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération variable des membres du comité de direction et responsables de fonction de contrôle indépendantes. Le comité de rémunération recommande de valider la proposition de rémunération variable pour l'exercice 2023 pour les membres du comité de direction, (...).

L'impact financier global pour la société représente moins de 1% des frais de personnel et frais généraux et administratifs. (...)

Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 décembre 2024

Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, lorsqu'à l'occasion d'une décision ou opération au sujet de laquelle le conseil d'administration est appelé à se prononcer, un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt de la société, l'administrateur concerné est tenu d'en informer les autres administrateurs avant que le conseil d'administration ne prenne la décision.

Avant que les administrateurs délibèrent sur les points inscrits à l'agenda de la réunion du conseil d'administration du 20 décembre 2024, H. Lasat indique avoir un conflit d'intérêts direct de nature patrimoniale par rapport aux points 2.1, 5.1 et 5.2 de l'agenda, car :

1. en ce qui concerne le point 2.1 de l'agenda, les administrateurs sont, entre autres, appelés à se prononcer sur certaines modifications à apporter à la gouvernance de la société, y compris le départ de H. Lasat ; et
2. en ce qui concerne les points 5.1 et 5.2 de l'agenda, les recommandations du comité de nomination et du comité de rémunération soumises à l'approbation du conseil d'administration contiennent, entre autres, des dispositions portant sur les modalités financières relatives au départ de H. Lasat.

Chacun des points susmentionnés impliquerait que H. Lasat doive se prononcer sur les modalités de son départ.

Le conseil d'administration justifie la conclusion d'un accord avec H. Lasat concernant son départ et les modalités financières qui l'accompagnent par une stratégie visant à (i) poursuivre l'intégration de la Banque au sein du groupe Indosuez Wealth Management et (ii) assurer la continuité des opérations de la Banque. Cette décision de conclure un accord avec H. Lasat garantit une transition harmonieuse tout en soulignant l'engagement de la Banque à traiter équitablement les contributions et services significatifs rendus par H. Lasat. L'impact financier des modalités de départ de H. Lasat représente moins de 1% des frais de personnel et frais généraux et administratifs. Dans ce contexte, la conclusion de l'accord est considérée comme équilibré et sert l'intérêt de la Banque.

Par conséquent, conformément à l'article 7:96, §1, 4ème alinéa du CSA, H. Lasat ne prend part ni aux délibérations, ni au vote portant sur les points 2.1, 5.1 et 5.2 susmentionnés de l'agenda.

Les administrateurs exécutifs autres que H. Lasat décident également, de leur plein gré, de s'abstenir de voter sur les points 2.1, 5.1 et 5.2 de l'agenda (...)

Les administrateurs exécutifs quittent la réunion pour laisser le Président du comité de rémunération exposer en détails les propositions financières concernant le départ d'H. Lasat, et les nominations de S. Huret et JC Droguet qui sont validées à l'unanimité par les administrateurs qui s'expriment.

Au niveau de l'impact financier des décisions en matière de rémunération, le montant de la transaction conclue avec H. Lasat représente moins de 1% des frais de personnel et frais généraux et administratifs, et les rémunérations globales qui seront octroyées aux deux nouveaux membres du comité de direction pour leur nouvelle fonction représente, au total, moins de 1% des frais de personnel et frais généraux et administratifs.

La décision d'octroyer un paiement dans le cadre du départ de H. Lasat s'inscrit dans une stratégie visant à (i) poursuivre l'intégration de la Banque au sein du groupe Indosuez Wealth Management et (ii) assurer la continuité des opérations de la Banque. Cette décision garantit une transition harmonieuse tout en soulignant l'engagement de la Banque à traiter équitablement les contributions et services significatifs rendus par H. Lasat. Dans ce contexte, la transaction bénéficie aux intérêts de la Banque.

Les administrateurs exécutifs sont ensuite invités à rejoindre la réunion pour entendre les décisions du conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination (et du comité des risques).

14 | Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

15 | Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet www.degroofpetercam.com.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 2025



V. Comptes consolidés

Table des matières

69	Bilan consolidé

71	État consolidé du résultat global

73	Tableau consolidé des variations des capitaux propres

75	Tableau consolidé des flux de trésorerie

77	Annexes aux comptes consolidés

77	1 – Informations générales

78	2 – Changements dans les principes et méthodes comptables

79	3 – Résumé des principes et méthodes comptables

79	3.1 Principes de consolidation
79	3.2 Conversion des devises étrangères
80	3.3 Instruments financiers
87	3.4 Comptabilité de couverture
88	3.5 Contrats de location
89	3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)
89	3.7 Immobilisations incorporelles
90	3.8 Autres actifs
90	3.9 Dépréciation d'actifs non financiers
91	3.10 Provisions
91	3.11 Impôts
92	3.12 Avantages au personnel
92	3.13 Autres passifs
92	3.14 Capitaux propres
93	3.15 Produits et charges d'intérêts
93	3.16 Dividendes
93	3.17 Honoraires et commissions

94	3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers
94	3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie
94	3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

95 **4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers**

96 **5 – Gestion des risques**

97	5.1 Principes généraux
98	5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test
99	5.3 Risque de liquidité
103	5.4 Risque de marché
106	5.5 Risque de crédit
120	5.6 Risque de gestion de fortune
121	5.7 Risque opérationnel
121	5.8 Risque ESG
122	5.9 Gestion du capital

124 **6 – Périmètre de consolidation**

124	6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024
124	6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024
125	6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice
125	6.4 Filiales immobilières non consolidées
126	6.5 Informations par pays

127 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

127	7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande
127	7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
128	7.3 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt
135	7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
137	7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti
140	7.6 Immobilisations corporelles
144	7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
146	7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence
147	7.9 Autres actifs

147	7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction
147	7.11 Dettes envers les établissements de crédit
148	7.12 Dettes envers la clientèle
149	7.13 Provisions
151	7.14 Autres passifs
152	7.15 Impôts
153	7.16 Capitaux propres
154	7.17 Juste valeur des instruments financiers
159	7.18 Compensation des actifs et passifs financiers
161	7.19 Transferts des actifs financiers
161	7.20 Activités abandonnées – Application de l'IFRS 5

163 **8 — Annexes relatives au compte de résultat global consolidé**

163	8.1 Produits et charges d'intérêts
163	8.2 Dividendes perçus
164	8.3 Commissions perçues et versées
165	8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
165	8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture
166	8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
166	8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti
166	8.8 Autres résultats opérationnels nets
167	8.9 Frais de personnel
167	8.10 Frais généraux et administratifs
168	8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
168	8.12 Dépréciations nettes sur actifs
169	8.13 Charge d'impôts
170	8.14 Autres éléments du résultat global

171 **9 — Droits et engagements**

171	9.1 Actifs en dépôt à découvert
171	9.2 Droits et engagements de crédit
171	9.3 Garanties données et reçues

172 **10 – Avantages au personnel et autres rémunérations**

172 **10.1** Autres avantages à long terme

172 **10.2** Avantages postérieurs à l'emploi

175 **11 – Parties liées**

178 **12 – Événements postérieurs à la clôture**

179 Émoluments du commissaire

180 Rapport du commissaire

Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Actif			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	1.146.743	1.078.852
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	268.974	360.358
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		257.135	346.539
Autres actifs financiers		11.839	13.819
Instruments financiers de couverture	7.3	131.933	271.420
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	7.3	-37.757	-67.064
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	630.249	939.059
Instruments de capitaux propres		8.226	9.139
Instruments de dette		622.023	929.920
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	3.502.384	4.956.377
Prêts et créances sur les établissements de crédit		450.175	11.566
Prêts et créances sur la clientèle		1.715.920	2.046.541
Instruments de dette		1.336.289	2.898.270
Immobilisations corporelles	7.6	69.315	107.433
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	188.481	283.154
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	2.628	8.067
Actifs d'impôts courants		13.886	19.396
Actifs d'impôts différés	7.15	13.929	19.129
Autres actifs	7.9	137.039	153.728
Actifs non courants destinés à être cédés	7.20	2.528.397	0
Total de l'actif		8.596.201	8.129.909

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Passif			
Dettes		7.514.801	7.132.303
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	276.980	311.943
Instruments financiers de couverture	7.3	33.764	27.718
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	157.381	464.385
Dettes envers la clientèle	7.12	4.734.372	6.118.170
Provisions	7.13	12.775	21.948
Passifs d'impôts courants		34.332	51.075
Passifs d'impôts différés	7.15	1.636	2.052
Autres passifs	7.14	89.057	135.012
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.20	2.174.504	0
Capitaux propres		1.081.400	997.606
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.366	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	597.751	541.415
Réserves de réévaluation	7.16	3.744	-1.706
Actions propres (-)	7.16	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	7.16	78.344	56.336
Intérêts minoritaires		0	0
Total du passif		8.596.201	8.129.909

État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023 ¹
Produits d'intérêts	8.1	209.340	178.731
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		209.125	178.602
Charges d'intérêts	8.1	-128.936	-94.829
Dividendes	8.2	857	2.807
Commissions perçues	8.3	394.252	364.244
Commissions versées	8.3	-64.007	-55.203
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	19.435	15.132
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	722	622
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	-778	509
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	-62	31
Autres résultats opérationnels nets	8.8	28.656	24.918
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-402	43
Produit net		459.077	437.005
Frais de personnel	8.9	-179.936	-173.556
Frais généraux et administratifs	8.10	-161.516	-177.922
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-19.766	-21.270
Dépreciations nettes sur actifs	8.12	-3.340	-1.936
<i>Actifs financiers</i>		-364	-1.853
<i>Entreprises mises en équivalence</i>		0	-83
<i>Actifs non financiers</i>		-2.976	0
Résultat avant impôts		94.519	62.321
Charge d'impôts	8.13	-27.056	-19.774
Bénéfice net des activités poursuivies		67.463	42.547
Bénéfice net des activités abandonnées		10.881	13.789
Bénéfice net		78.344	56.336
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	6.003	6.127
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-160	2.175
Total des autres éléments du résultat global² ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net		5.843	8.302
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-451	2.172
Écarts de conversion	8.14	57	-80
Total des autres éléments du résultat global² qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net		-394	2.092
Résultat global total		83.793	66.730

(1) Les chiffres au 31.12.2023 ont été retraités suite à l'application de l'IFRS 5

(2) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice net attribuable aux		78.344	42.547
actionnaires de la société mère		78.344	42.547
intérêts minoritaires		0	0
Résultat global total attribuable aux		83.793	66.730
actionnaires de la société mère		83.793	66.730
intérêts minoritaires		0	0

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation
Solde au 31.12.2022	34.212	417.366	527.835	-12.303
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	76.403	0
Dividendes versés	0	0	-62.823	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	2.175
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	2.172
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	6.127
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2023	34.212	417.366	541.415	-1.829
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	56.336	0
Dividendes versés	0	0	0	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-160
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette	0	0	0	-451
Réévaluation à la juste valeur – Autres	0	0	0	6.004
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2024	34.212	417.366	597.751	3.564

(en milliers EUR)

Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
203	-50.017	76.403	993.699	0	993.699
0	0	0	0	0	0
0	0	-76.403	0	0	0
0	0	0	-62.823	0	-62.823
0	0	0	0	0	0
0	0	56.336	56.336	0	56.336
0	0	0	2.175	0	2.175
0	0	0	2.172	0	2.172
0	0	0	6.127	0	6.127
0	0	0	0	0	0
-80	0	0	-80	0	-80
123	-50.017	56.336	997.606	0	997.606
0	0	0	0	0	0
0	0	-56.336	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	78.344	78.344	0	78.344
0	0	0	-160	0	-160
0	0	0	-451	0	-451
0	0	0	6.004	0	6.004
0	0	0	0	0	0
57	0	0	57	0	57
180	-50.017	78.344	1.081.400	0	1.081.400

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice net des activités poursuivies		67.463	42.547
Bénéfice net des activités abandonnées		10.881	13.789
Bénéfice net		78.344	56.336
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :		79.241	55.584
Impôts et impôts différés	8.13	37.081	24.815
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		709	229
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		0	0
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	52.647	27.213
Variations des provisions	7.13	-5.309	-4.840
Pertes (gains) nets sur investissements		-13.053	-66
Autres ajustements		7.166	8.233
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		236.665	-786.605
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		-1.681	7.921
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		-74.546	175.684
Prêts et créances évalués au coût amorti		-64.835	190.956
Autres actifs		-89.083	-66.190
Instruments financiers de couverture		90.609	146.983
Passifs détenus à des fins de transaction		21.825	-26.773
Dettes envers les établissements de crédit		-142.652	-62.236
Dettes envers la clientèle		505.734	-1.147.211
Autres passifs		-8.706	-5.739
Impôts payés sur le résultat		-43.403	-11.042
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		350.847	-685.727
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	0	-850
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	54.704	0
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles		-8.235	-11.700
Vente d'immobilisations (in)corporelles		81	87
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-194.102	-825.139
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		958.572	1.022.557

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		811.020	184.955
Dividendes payés		0	-62.823
Achat ou vente d'actions propres		0	0
Autres financements ¹		-9.994	-8.931
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		-9.994	-71.754
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)		0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		1.151.873	-572.526
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1.089.241	1.661.767
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2.241.114	1.089.241
Informations complémentaires			
Intérêts perçus		456.525	359.799
Dividendes perçus		1.064	2.860
Intérêts versés		-337.073	-261.104
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2.241.114	1.089.241
Caisse et soldes avec les banques centrales	7.1	1.551.500	853.957
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	7.1	179.213	223.718
Prêts et avances aux établissements de crédit	7.5	510.401	11.566
Dont indisponible		0	0

Les flux de trésoreries liés au groupe destiné (voir annexe 7.20) à être cédé sont présentés avant l'application de l'IFRS 5.

(1) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

Annexes aux comptes consolidés

1 — Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1er janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2024 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Sur base de l'ensemble des informations disponibles relatives à l'état d'avancement du projet de cession de la participation Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales à Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, Banque Degroof Petercam considère que les principales conditions de l'application de la norme IFRS 5 aux états financiers de clôture de l'exercice 2024 sont rencontrés. L'application de cette norme contraint à isoler les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales comme étant "détenus en vue de la vente". De plus, les résultats des sociétés visées (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés sur une ligne distincte du résultat consolidé car ces filiales luxembourgeoises sont suffisamment significatives que pour répondre à la définition d'une activité abandonnée selon IFRS 5. De plus, en décembre 2024, Banque Degroof Petercam a cédé, à CA Indosuez, l'ensemble de ses titres de participation détenus dans les entités françaises Degroof Petercam Finance et Degroof Petercam Wealth Management. Les résultats de ces sociétés (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés également parmi ceux liés aux activités abandonnées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

2 — Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Modifications d'IAS 1 'Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants' ;
- Amendements à IAS 1 'Passifs non courants assortis de clauses restrictives' ;
- Amendements à IFRS 16 'Obligation locative découlant d'une cession-bail' ;
- Amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 'Accords de financement de fournisseurs' ;

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2024, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Amendements à la norme IAS 21 'Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date ;

DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS

PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles.', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- Modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Classement et évaluation des

instruments financiers', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;

- Modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (volume 11)', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- IFRS 18 'Présentation et informations à fournir dans les états financiers', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;
- IFRS 19 'Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;

L'IFRS 18 est appelée à remplacer l'IAS 1 'Présentation des états financiers' et vise, en particulier, à définir des principes relatifs à la structure et au contenu du compte de résultat ainsi qu'à améliorer la transparence des informations communiquées en annexe, notamment en lien avec les indicateurs alternatifs de performance définis par la direction. L'analyse de l'évaluation de l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers sera mise en œuvre prochainement.

Les modifications (IFRS 9 et IFRS 7) touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers clarifient, entre autres, les directives sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et introduisent des obligations d'information connexes supplémentaires.

Pour les autres textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

3 — Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par 'gains et pertes comptabilisés en fonds propres', ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

3.1 Principes de consolidation

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme

étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

3.2 Conversion des devises étrangères

CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise

étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette entité et par conséquent, ils sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats. Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

3.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

3.3.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif

financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroef Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par

le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroef Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.3.5 Modèle économique

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroef Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroef Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' reprennent deux principaux types de portefeuille :
 - Un portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État ; et
 - Les crédits octroyés à la clientèle.

Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :

- les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
- les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non

significatives individuellement et globalement (même si elles sont fréquentes) ;

ou

- les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' sont composés principalement d'un portefeuille d'obligations de très bonne qualité détenu à des fins de gestion de liquidité et d'un portefeuille 'corporate' qui investit en obligations à court et moyen terme. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.
- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur, et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait,

Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées. Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

3.3.4 Classement et évaluation des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- à la juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- au coût amorti.

3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats.

Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

3.3.5 Dérivés

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont

enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.6 Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'nonperforming') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception

relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter

une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés

financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;

- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment. Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD). Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les

prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;

- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

3.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futurs et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux

de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables. La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment).

L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.3.8 Garanties financières émises

Un contrat de garantie financière est un contrat

qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

3.3.9 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration. Si la base de détermination des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ou d'un passif financier est modifiée suite à la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe ajuste le taux d'intérêt effectif de l'actif financier ou du passif financier pour refléter le changement requis par la réforme plutôt que décomptabiliser l'instrument. Un changement de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels est requis par la réforme des taux d'intérêt de référence si les conditions suivantes sont remplies :

- la nécessité du changement est une conséquence directe de la réforme ; et
- la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à l'ancienne.

3.4 Comptabilité de couverture

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), Banque Degroof Petercam utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne – 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9. La macrocouverture en juste valeur est appliquée depuis 2022.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité.
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125%. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont

inclus dans la documentation de couverture.

Si, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, des modifications requises par cette réforme sont apportées à l'élément couvert et / ou à l'instrument de couverture, et au risque couvert, le Groupe actualise la documentation de couverture sans mettre fin à la relation de couverture.

Le mode de comptabilité de couverture utilisé par Banque Degroof Petercam correspond au type de couverture de juste valeur. Selon ce type de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée 'Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux' par la contrepartie du compte de résultat.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

3.5 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme (≤ 12 mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement. Est considéré comme contrat de location financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur.

Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé.

Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi.

Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

3.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés. Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation.

Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS.

Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils

peuvent s'être dépréciés.

Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires.

Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres. Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

3.8 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'un actif non financier est le

montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation. Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'.

Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative. La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

3.10 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la

provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

3.11 Impôts

IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat. Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

3.12 Avantages au personnel

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et la directive européenne CRD IV en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur. Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont

pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès. L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations.

3.13 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

3.14 Capitaux propres

FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture. Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les résultats générés lors de la vente d'actions propres

sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

3.15 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

3.16 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

3.17 Honoraires et commissions

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations. Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit.

Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers — par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux.

Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

3.18 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

3.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

3.20 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ce conformément à l'IFRS 5. S'il s'avère que la valeur comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) dépasse la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une perte de valeur est constatée. Cette perte de valeur est imputée en premier lieu sur les écarts d'acquisition et, ensuite, sur les autres actifs non courants compris dans le champ d'application d'IFRS 5 en ce qui concerne leur évaluation. En cas d'excédent, Banque Degroof Petercam impute la perte de valeur non encore allouée aux autres actifs inclus dans le groupe destiné à être cédé (et, notamment, aux actifs financiers). Les pertes de valeur liées au classement initial comme actifs détenus en vue de la vente et les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont reconnus dans le compte de résultats.

Dès lors que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants compris dans le champ d'application de l'IFRS 5 (notamment, les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles) cessent d'être amortis, le cas échéant, et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de la vente conformément à l'IFRS 5. Les instruments financiers restent évalués selon les principes d'IFRS 9. Les autres actifs et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés restent évalués selon les normes qui leurs sont applicables.

Une activité abandonnée est une composante dont Banque Degroof Petercam s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats.

4 — Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés lorsque le prix de vente n'a pas encore été fixé ;
- l'appréciation que la vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés soit hautement probable et se réalise dans un délai d'un an ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.

5 — Gestion des risques

Introduction – Evolution des taux d'intérêts et conflits géopolitiques

Le niveau élevé des taux d'intérêt, conséquence de la hausse amorcée en 2022, a encore soutenu la marge d'intérêt en 2024. Le taux de dépôt à la BCE⁽¹⁾ est resté à 4% jusqu'en juin avant de redescendre progressivement jusqu'à atteindre 3% en décembre, permettant à la Banque d'investir ses liquidités à des niveaux très favorables. La baisse des taux par rapport au pic de 4%, observée à partir du mois de juin, a pesé sur la marge en fin d'année, mais son impact a été en partie compensé par la stratégie ALM mise en place, qui avait sécurisé des positions à taux fixe sur une durée moyenne de trois ans.

Au niveau géopolitique, les événements majeurs de l'année écoulée restent encore et toujours les conflits tant en Ukraine qu'à Gaza/Israël. Ces conflits ont eu un impact limité sur le Groupe DP en termes de gestion des risques.

L'année 2024 a également connu d'importantes élections des deux côtés de l'Atlantique. Les effets de ces élections ne se sont pas encore fait sentir mais ils pourraient être significatifs pour les mois et années à venir.

Dans ce contexte exceptionnel, le Groupe a démontré sa faible exposition à ces risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité très stables.

Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment de la résilience de nos résultats.

Notre organisation est maintenant bien rodée avec un système hybride mixant le travail sur site en présentiel et le télétravail. Cette combinaison assure une parfaite continuité opérationnelle et informatique.

L'activité de Crédit n'est pas significativement affectée par les événements et crises actuelles, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les Crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des prêts octroyés à la clientèle, et l'absence d'exposition directe du Groupe DP sur les différents pays en conflit.

La Banque reste toutefois extrêmement attentive à l'évolution de ces crises et a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en (potentielle) difficulté financière vulnérable à ces conflits.

La Banque n'octroie pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits avec garanties hypothécaires sont restreints au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée, ainsi que les crédits sans

(1) Banque Centrale Européenne

sûreté qui sont très limités.

A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison des conflits géopolitiques.

En termes de cybersécurité, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois dernières années afin de renforcer notre environnement de contrôle IT via la mise en place de multiples mesures qui ont permis de renforcer nos différentes couches de sécurité et minimiser ainsi le risque de violation de nos systèmes d'information.

En conclusion, tant l'évolution des taux que les effets des conflits géopolitiques sur le profil de risque de la Banque ont été limités au cours de l'année 2024. Il n'en reste pas moins que la Banque reste toujours attentive, pour la gestion des risques, à l'évolution des taux d'intérêts et des impacts potentiels en cas de crise accrue et prolongée.

5.1 Principes généraux

La politique de gestion des risques du Groupe est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des risques. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Le 3 juin 2024, la Banque Degroof Petercam a été intégrée dans la structure organisationnelle de CA-Indosuez Wealth Management et par conséquent du Groupe Crédit Agricole. L'objectif est de mettre en œuvre le plus rapidement possible les politiques, outils et procédures du Groupe Crédit Agricole au sein de la structure consolidée CA Indosuez – BDP. Une évaluation des politiques et procédures existantes au niveau de BDP a été lancée afin d'identifier celles qui sont plus avancées que celles actuellement en place au niveau de CA Indosuez et qui pourraient être utilisées comme nouvelle référence pour la future structure CA Indosuez – BDP.

Ce chapitre du rapport annuel se base sur le cadre de gestion des risques en place au 31/12/2024.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité ALMAC est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.
- Le comité crédits est responsable des conditions d'octroi et modification des lignes de crédits. Il est également en charge du suivi continu du portefeuille des crédits et de la révision périodique des lignes octroyées.
- Le comité Impairment est responsable de la validation et de la surveillance des expositions de crédit classées sous watchlist, et/ou forborne et/ou non performing ainsi que des prises de provisions individuelles et collectives. Il est également en charge des décisions en matière de méthodologie d'impairment.
- Le comité limites surveille et accorde les engagements vis-à-vis de contreparties bancaires et non bancaires dans le cadre des activités Global Markets, Trésorerie et Dépositaires.
- Le comité des risques non financiers est chargé de surveiller et de superviser tous les risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé, de surveiller l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du Groupe et de s'assurer que toutes les activités liées au risque opérationnel de première, de deuxième lignes (y compris les aspects de conformité) et de troisième ligne,

- ou au risque ESG¹ soit exécutées en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et procédures, ainsi que des lois et réglementations. Le comité supervise également la gouvernance Sustainable Finance.
- L'internal risk committee monitor le risque de marché, le risk dashboard, les RWA² et les fonds propres, les grands risques et valide les investissements dans les portefeuilles d'accompagnements.
 - Regulatory steering committee : le comité assure la mise en œuvre des nouvelles lois, directives, circulaires et règlements et répond aux demandes des régulateurs.
 - Group information security committee (GISC) : il monitor les risques IT et cybersécurité et il garantit que ces risques soient correctement identifiés, surveillés et signalés, et que des mesures organisationnelles et des actions/activités soient mises en place pour atténuer efficacement ces risques.

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Non-Financial Risk Management (Operational & IT Risk Management, Coordination Réglementaire et ESG Risk) et Financial Risk Management). Ceux-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune, opérationnels, IT, ESG et réglementaires.

5.2 Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test

Entre 2014 et fin février 2022, la Banque Degroof Petercam a été soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE. Dans ce cadre, elle a été soumise au comprehensive assessment de 2015 et aux exercices de Stress Test organisés par les autorités de contrôle de 2018, 2019 et de 2020 postposé en 2021 suite à la crise sanitaire. En 2023, la Banque a participé au Stress Test de solvabilité organisé, tous les deux ans, par la BNB³ en tant que « Less Significant Institution » (LSI). Suite à notre intégration, en juin 2024, dans le groupe CA-Indosuez Wealth Management, nous participerons dorénavant indirectement au Stress test EBA via la consolidation du Groupe Crédit Agricole.

Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress Test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires aient bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Le dernier Stress Test mené sous la supervision de la BCE en 2021 et effectué sur base des données au 31 décembre 2020, avait comme objectif d'avoir une vue d'ensemble de la résistance (solvabilité) du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter.

Les résultats de ce stress test pour les banques de notre groupe (SREP banque) sont disponibles sur <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/tasks/>

(1) Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance et sont décrits dans le point 5.8.

(2) Risk Weighted Assets

(3) Banque Nationale de Belgique

[stresstests/html/index.en.html](https://www.degroofpetercam.be/stresstests/html/index.en.html) mais n'ont pas été publiés individuellement contrairement aux résultats des grandes banques.

Le Stress Test organisé par la BNB en 2023, se basait sur les données du 31 décembre 2022 fournies par la Banque et sur un scénario de crise inspiré par les scénarios du Stress Test des grandes banques (2023 EBA EU- wide stress test) mis en œuvre par la BNB et impactant la solvabilité des banques.

Lors de ces différents Stress Test de solvabilité, malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, nos résultats démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa solvabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

D'un point de vue liquidité, les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019 à un stress test partiel (LiST). Cet exercice avait confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au Groupe DP un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, mensuellement, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée aux départements de Trésorerie de Bruxelles et du Luxembourg, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les calculs réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR). Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle, provenant de plusieurs entités du Groupe DP;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (89%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers¹. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires² :

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(en milliers EUR)

31.12.2024	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ¹	1.146.747	175	0	450.000	86	1.597.008
Créances sur la clientèle	88.878	48.012	152.446	701.436	725.070	1.715.842
Obligations et autres titres à revenu fixe		101.352	251.047	1.145.584	451.223	1.949.206
Dérivés de taux	0	491.078	65.321	180.000	84.045	820.444
IRS	0	46.163	65.321	180.000	84.045	375.529
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	444.915	0	0	0	444.915
Total Actif	1.235.625	640.617	468.814	2.477.020	1.260.424	6.082.500
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	157.381	0	0	0	0	157.381
Dettes envers la clientèle	3.561.856	1.003.353	127.961	0	0	4.693.170
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	471.833	40.340	130.563	62.927	705.663
IRS	0	26.344	40.340	130.563	62.927	260.174
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	445.489	0	0	0	445.489
Garanties émises		72.927				72.927
Lignes de crédit confirmées		228.946				228.946
Total Passif	3.719.237	1.777.059	168.301	130.563	62.927	5.858.087
Gap de liquidité	-2.483.612	-1.136.442	300.513	2.346.457	1.197.497	224.413
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1.530.208	-86.699	-197.842	-887.302	-358.365	0
Gap de liquidité corrigé	-953.404	-1.223.141	102.671	1.459.155	839.132	224.413

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/2024 ventilé par maturité. Grâce à des actifs liquides composés de 0,98 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale ainsi que 1,53 milliards EUR (après décote pour mobilisation, et hors titres grevés) d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la Banque Centrale, soit un total de 2,51 milliards EUR, la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle. Les évolutions observées au 31.12.2024 sont essentiellement expliquées par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5).

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2023	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	1.078.731	0	0	0	11.653	1.090.384
Créances sur la clientèle	143.234	41.084	213.735	877.282	771.125	2.046.460
Obligations et autres titres à revenu fixe		453.767	457.019	1.965.053	937.668	3.813.507
Dérivés de taux	0	6.927.536	210.283	375.138	123.160	7.636.117
IRS	0	109.415	196.823	375.138	123.160	804.536
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	6.818.121	13.460	0	0	6.831.581
Total Actif	1.221.965	7.422.387	881.037	3.217.473	1.843.606	14.586.468
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	277.611	65.574	3.507	0	117.788	464.480
Dettes envers la clientèle	3.695.746	1.948.400	357.296	734	64.102	6.066.278
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	6.888.894	117.503	242.549	70.350	7.319.296
IRS	0	69.734	104.167	242.549	70.350	486.800
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	6.819.160	13.336	0	0	6.832.496
Garanties émises		78.336				78.336
Lignes de crédit confirmées		299.817				299.817
Total Passif	3.973.357	9.281.021	478.306	243.283	252.240	14.228.207
Gap de liquidité	-2.751.392	-1.858.634	402.731	2.974.190	1.591.366	358.261
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	3.073.110	-373.475	-349.014	-1.546.536	-804.085	0
Gap de liquidité corrigé	321.718	-2.232.109	53.717	1.427.654	787.281	358.261

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres prêtés (dans le cadre d'opérations de repos), des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB_2015_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs comptables médianes des quatre trimestres de l'année.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou non (avant application IFRS5) :

(en milliers EUR)

31.12.2024	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	355.177		7.963.961	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	58.652	58.652
titres de créance	211.395	211.395	3.205.084	3.205.084
autres actifs	6.411		1.091.220	

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2023	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	281.566		8.437.754	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	72.047	72.047
titres de créance	157.380	157.380	3.733.211	3.733.211
autres actifs	7.817		1.188.378	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
31.12.2024		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		228.192
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		228.192
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		
31.12.2023		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		523.683
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		523.683
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		

La valeur comptable médianes des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
31.12.2024		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	329.230	244.456
31.12.2023		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	352.877	165.863

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte

en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

5.4 Risque de marché

5.4.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

5.4.2 Risque de taux d'intérêt (section non auditée)

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré mensuellement au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1%, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du Groupe DP. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non-parallèles de la courbe de taux d'intérêt. Au 31/12/2024, le résultat du choc le plus pénalisant s'élève à 2.8%.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2% s'élevait à :

	(en milliers EUR)	
	2024	2023
Au 31.12	21.587	33.603
Moyenne de la période	22.245	42.580
Maximum de la période	28.063	61.480
Minimum de la période	11.232	26.725

Les évolutions observées en 2024 sont expliquées, d'une part par la baisse de l'exposition suite à l'intégration dans le groupe CA-IWM et, d'autre part, par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024.

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP en valeur absolue) avant prise en compte de l'hypothèse de

duration du passif.

	(en milliers EUR)	
	2024	2023
Au 31.12	275	363
Moyenne de la période	274	362
Maximum de la période	301	407
Minimum de la période	240	303

	(en milliers EUR)	
	2024	2023
Au 31.12		
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-18.032	18.506
Augmentation (diminution) de la valeur économique	-23.987	-29.236
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	21.874	-8.781
Augmentation (diminution) de la valeur économique	16.574	34.014

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1er janvier 2018, la banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting sur les couvertures micro hedge. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS). Au 1er janvier 2022, la banque a décidé d'élargir le Hedge accounting aux couvertures macro hedge sur le portefeuille crédits à taux fixe.

À l'initiation de la couverture, la Banque documente toutes les relations. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

L'impact de la réforme IBOR a été neutralisé en 2024 pour Degroof Petercam. L'exposition de la Banque à la réforme IBOR est désormais clôturée. Le tableau suivant montre les expositions aux instruments financiers à taux variable pour lesquels le taux de référence était impacté par la réforme en date du 31 décembre 2023 (avec un indice de référence USD LIBOR) dont la date d'échéance est après le 30 septembre 2024. Courant 2024, l'ensemble des expositions sont arrivées à maturité ou ont été compressées.

	(en milliers EUR)	
USD Libor	2024	2023
Actifs financiers non dérivés	-	-
Passifs financiers non dérivés	-	-
Instruments dérivés - traités via une chambre de compensation ¹	-	45.249
Instruments dérivés - non traités via une chambre de compensation ¹	-	-

(1) Montant nominal

5.4.3 Risque de change (section non auditée)

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2024		2023	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	259	1,02	1.070	8,74
Moyenne de la période	325	1,42	2.052	14,05
Minimum de la période	94	0,33	1.030	4,69
Maximum de la période	1.434	17,27	4.563	37,03

L'évolution observée en 2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024.

5.4.4 Risque actions & options (Section non auditée)

5.4.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traitées en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk.

(en milliers EUR)

2024		31.12.2024	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	256	357	205	542
	VAR 99%	5	9	5	16
Risque options	Delta équivalent	816	79	-945	1.382
	VAR 99%	238	228	154	372
2023		31.12.2023	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	432	393	129	606
	VAR 99%	12	12	3	20
Risque options	Delta équivalent	-38	139	-875	1.007
	VAR 99%	231	260	157	401

5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Un Portefeuille Accompagnement contient des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du Groupe DP. Une nouvelle position a été achetée en 2024 dans le portefeuille d'accompagnement liquide.

La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

	(en milliers EUR)	
	Portefeuille accompagnement liquide	Portefeuille accompagnement illiquide
31.12.2024	5.412	8.649
31.12.2023	363	18.415

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

	(en milliers EUR)		
	Impact sur les fonds propres		
Marchés ou indices pertinents ¹	Mouvement	31.12.2024	31.12.2023
Autres valeurs européennes	10 %	1.405	1.624
Reste du monde	10 %	-	253

L'évolution observée en 2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024.

5.4.5 Risque sur Matières premières

La Banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

5.5 Risque de crédit

5.5.1 Définition du risque de crédit et des dépréciations (impairment)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroef Petercam classe chaque actif financier (qui entre dans le champ de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL (perte de crédit attendue) est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100%, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un d'instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
 L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours.
La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

- 1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;
- 2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;
- 3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;
- 4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;
- 5) le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario de référence), un scénario de hausse et un scénario de baisse. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survenance, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.
Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également

utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée).

Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survenance de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de la norme IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2024, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2024	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	620.389		0	0,00%
Phase 1	620.389	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	1.954.352		9.487	0,49%
Phase 1	1.917.165	98,10%	138	0,01%
Classe 1 ou 2	1.466.484	75,04%	8	0,00%
Classe 3 ou 4	215.710	11,04%	51	0,02%
Classe 5 ou 6	61.513	3,15%	41	0,07%
Classe 7 ou 8	83.104	4,25%	23	0,03%
Sans notation interne	90.354	4,62%	15	0,02%
Phase 2	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 9 ou 10	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	0	0,00%	0	0,00%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	19.587	1,00%	9.349	47,73%
Classe 17	116	0,01%	0	0,00%
Classe 18	19.471	0,99%	9.349	48,02%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.959.145		833	0,04%
Phase 1	1.949.908	99,53%	221	0,01%
Phase 2	9.237	0,47%	612	7,23%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	72.927		0	0,00%
Phase 1	72.927	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	0		0	0,00%
Phase 1	0	0,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2023	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	236.248		0	0,00%
Phase 1	236.248	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.364.732		18.378	0,78%
Phase 1	2.268.657	95,94%	328	0,01%
Classe 1 ou 2	1.551.689	65,62%	6	0,00%
Classe 3 ou 4	307.869	13,02%	39	0,01%
Classe 5 ou 6	144.959	6,13%	209	0,14%
Classe 7 ou 8	150.538	6,37%	58	0,04%
Sans notation interne	113.603	4,80%	16	0,01%
Phase 2	59.074	2,50%	53	0,09%
Classe 9 ou 10	22.236	0,94%	1	0,00%
Classe 11 ou 12	9.694	0,41%	45	0,48%
Classe 13 ou 14	25.139	1,06%	5	0,02%
Classe 15 ou 16	2.005	0,09%	2	0,08%
Phase 3	37.001	1,56%	17.997	48,64%
Classe 17	1.766	0,07%	95	5,38%
Classe 18	35.235	1,49%	17.902	50,81%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.829.385		1.195	0,03%
Phase 1	3.820.428	99,77%	402	0,01%
Phase 2	8.957	0,23%	793	8,85%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	78.336		0	0,00%
Phase 1	78.321	99,98%	0	0,00%
Phase 2	15	0,02%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	11.320		0	0,00%
Phase 1	11.320	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31/12/24 et 31/12/23.

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.24		Probabilité de survenance du scénario de base
Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :		
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.24		68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios		16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.24 (probabilité de survenance de 100%)		0%
Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :		
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.24		68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios		16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.24 (probabilité de survenance de 100%)		0%

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.23		Probabilité de survenance du scénario de base
Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :		
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.23		68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios		16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.23 (probabilité de survenance de 100%)		0%
Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :		
sur base des 3 scénarios et des probabilités de survenance de ces scénarios retenus au 31.12.23		68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survenance de ces scénarios		16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.23 (probabilité de survenance de 100%)		0%

En ce qui concerne les créances sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent 86% des crédits octroyés par la Banque au 31/12/2024, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survenance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés (même après application d'haircuts), les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) qu'à une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont forts peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en termes d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.24	Ratio de couverture
16%	16%	138		0,01%
68%	16%	144	6	0,01%
100%	0%	151	13	0,01%
16%	16%	833		0,04%
68%	16%	852	19	0,04%
100%	0%	869	35	0,04%

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.23	Ratio de couverture
16%	16%	381		0,02%
68%	16%	416	35	0,02%
100%	0%	427	46	0,02%
16%	16%	1.195		0,03%
68%	16%	1.218	23	0,03%
100%	0%	1.224	29	0,03%

5.5.2 Expositions par catégorie d'instruments financiers & par contrepartie

1) EXPOSITIONS AU 31.12.2023 - 31.12.2024

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur comptable, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché. Les garanties renseignées dans ces 2 dernières colonnes sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées. Pour une grande partie des crédits octroyés à la clientèle, la valorisation des garanties reçues au 31/12/2024 est largement supérieure aux encours octroyés.

(en milliers EUR)					
31.12.2024	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	a	620.389	620.389	-	-
Créances sur la clientèle	b	1.944.866	1.944.866	1.559.582	2.221.145
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Émetteurs publics	e	567.840	567.840	-	-
Autres émetteurs : banques	c+e	857.207	857.207	-	-
Autres émetteurs : sociétés commerciales	d+e	543.345	543.345	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		77.376	77.376	-	-
Dérivés		189.744	189.744	20.380	20.380
Hedging		94.176	94.176	-	-
Garanties financières émises		72.927	72.927	80.881	80.881
Autres engagements hors bilan		6.911	6.911	-	-

(en milliers EUR)					
31.12.2023	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	a	236.248	236.248	-	-
Créances sur la clientèle	b	2.346.357	2.346.357	1.710.158	2.221.145
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Émetteurs publics	e	1.236.979	1.236.979	-	-
Autres émetteurs : banques	c+e	1.878.456	1.878.456	-	-
Autres émetteurs : sociétés commerciales	d+e	722.059	722.059	-	-
Actions, part et autres titres à revenu variable		72.089	72.089	-	-
Dérivés		288.105	280.698	7.407	7.407
Hedging		204.356	204.356	-	-
Garanties financières émises		78.336	78.336	78.336	78.336
Autres engagements hors bilan		11.320	11.320	-	-

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé au niveau du Groupe DP et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 décembre 2024, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé essentiellement de comptes à vue ainsi que d'un dépôt sur 4 ans avec le Groupe CA.

b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. 95% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, et dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de remploi en trésorerie et correspond à approximativement 31,4% du total de la trésorerie du Groupe DP réinvesti au 31.12.2024.

Ce portefeuille est constitué d'instruments covered bonds avec de très bons ratings.

Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

Rating	Proportion
AAA	100,00%
AA	0,00%
A	0,00%
BBB	0,00%
NR	0,00%

d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans). Ce portefeuille, qui s'élève à 250 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 108 millions d'euros au 31/12/2024.
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 0,8 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent ;

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

(en %)	
Rating	Proportion
AAA	29,51%
AA+	0,01%
AA-	5,35%
A+	5,82%
A	7,34%
A-	11,41%
BBB+	8,44%
BBB	9,57%
BBB-	6,89%
B+	2,81%
NR	12,85%

e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un état de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 4,4% du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

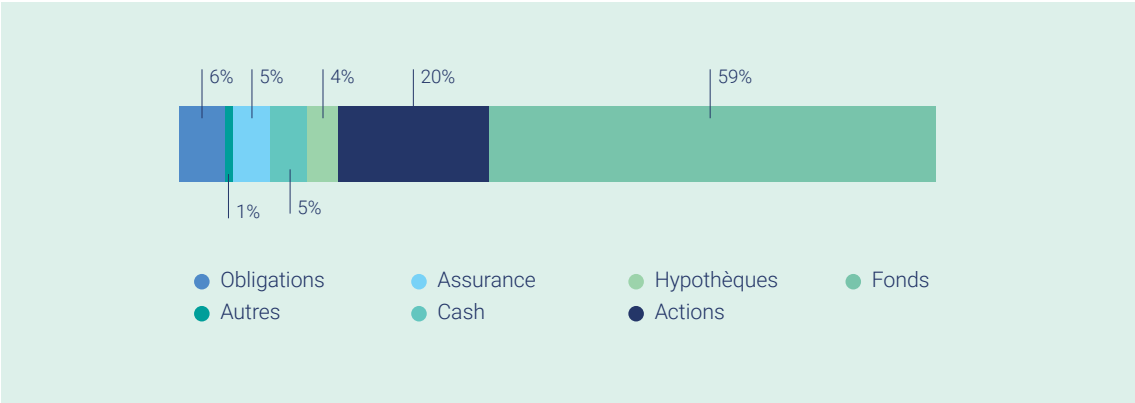
(en %)	
Rating	Proportion
AAA	25,70%
AA	63,20%
A	11,10%
NR	0,00%

Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signées des contrats ISDA.

2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2024

Au 31.12.2024, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :

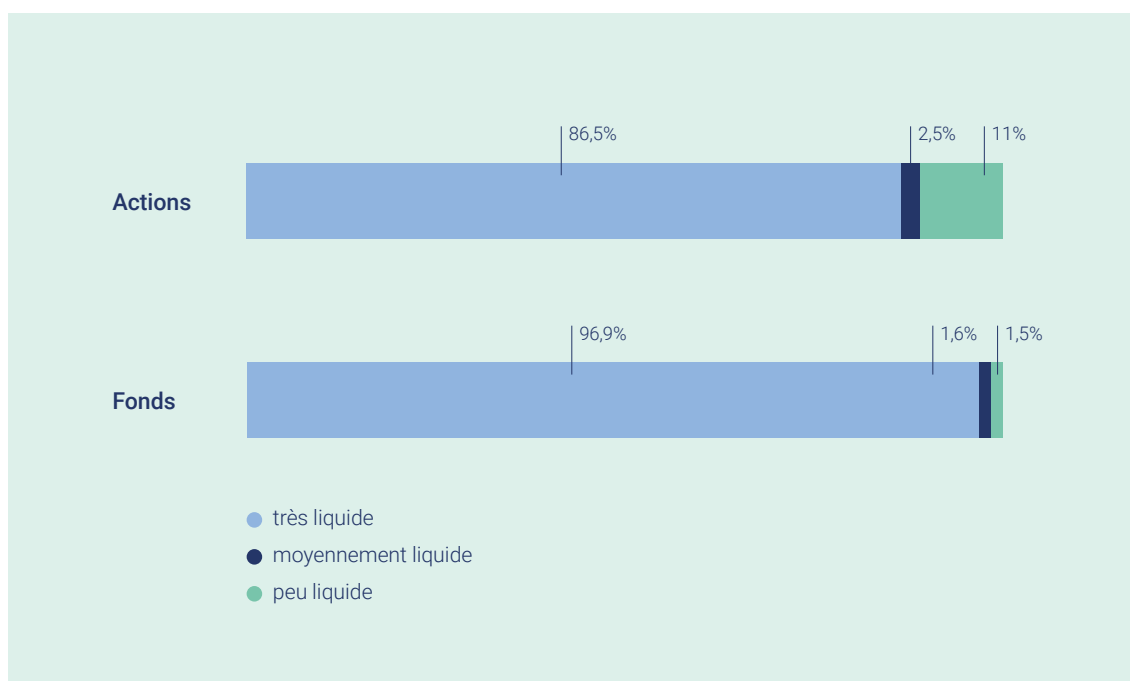


La majeure partie des garanties reçues est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 79% du total des garanties.

En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 86% du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0%.

Niveau de liquidité des garanties	% par rapport au total des garanties
garanties très liquides	86%
garanties moyennement liquides	2%
garanties peu liquides	12%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



5.5.3 Exposition par géographie

Au niveau géographique, la Banque n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales.

5.5.4 Créances présentant un solde échu impayé et créances douteuses

1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

(en millions EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Phase 1)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	32,30	47,22
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,68	0,63
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,01	0,51
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,01	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,01	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	0,03	0,00
Valeur comptable avant dépréciations	33,04	48,36
Dépréciations	0,00	0,00
Total valeur comptable	33,04	48,36
Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Phase 2)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,00	24,96
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	3,24
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,52
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	0,00	0,00
Valeur comptable avant dépréciations	0,00	28,72
Dépréciations	0,00	0,01
Total valeur comptable	0,00	28,71
Actifs dépréciés (Phase 3)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,00	2,90
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	3,49
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	1,37	8,52
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	18,10	18,55
Valeur comptable avant dépréciations	19,47	33,46
Dépréciations	9,35	14,76
Total valeur comptable	10,12	18,70

L'évolution observée en 2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5) dont les données ne sont plus reprises au 31/12/2024. Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Créances douteuses	19.587	37.001
Réductions de valeurs actées	-9.349	-17.997
Créances douteuses après réduction de valeur	10.238	19.004

La réduction du stock de créances douteuses observée au 31.12.2024 est expliquée par la vente des entités luxembourgeoises (IFRS 5).

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est relativement prudente puisque, sur base des nouvelles réglementations prudentielles (« NPL calendar ») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle n'a dû être prise en compte au 31/12/2024 en sus des réductions de valeur déjà comptabilisées.

5.5.5 Décomptabilisation (write-off)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

5.5.6 Restructuration pour cause de difficultés financières (Forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles. Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement 4 dossiers au 31 décembre 2024, pour un encours total de EUR 9 millions d'euros. Parmi ces 9 millions d'euros, € 5 millions ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde est couvert par suffisamment de garanties.

5.6 Risque de gestion de fortune

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du Groupe DP. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MiFID...).

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis

spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction du Groupe et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

La cohérence des contrôles et des principes de gestion, pour le Private Banking, à travers les différentes filiales est assurée par le risk management du Groupe DP.

5.7 Risque opérationnel

Le département de gestion des risques opérationnels (ORM) établit et maintient le cadre ORM, y compris le plan de continuité des activités et la gestion de crise.

En tant que deuxième ligne de défense, le département ORM est en charge de s'assurer que les risques opérationnels (fraude interne ou externe, erreur d'exécution, compliance, ICT, dommages aux actifs physiques...) générés par les différents secteurs d'activité de la Banque et par les nouvelles initiatives, sont correctement identifiés, surveillés, évalués et que les mesures correctrices sont mises en place pour atténuer efficacement ces risques, avec une approche prospective.

Concernant les risques IT, toujours dans son rôle de deuxième ligne de défense, la Banque dispose d'une équipe IT Risk Management chargée de la surveillance des risques liés, entre autres, à la protection des données, à la cybersécurité, à la disponibilité des systèmes d'information et à l'obsolescence des technologies utilisées au sein du Groupe.

5.8 Risque ESG

Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance.

Les risques ESG sont définis comme la matérialisation négative des facteurs ESG par le biais de leurs contreparties ou de leurs actifs investis étant donné que ces derniers peuvent être impactés par (outside-in perspective) ou avoir un impact sur (inside-out perspective) les facteurs ESG.

Spécifiquement, les facteurs environnementaux et climatiques peuvent donner lieu à des impacts financiers négatifs classés en risque physique (provenant des effets physiques du changement climatique sur les activités opérationnelles, le personnel, les marchés, les infrastructures ou, de manière plus générale, sur les ressources et les actifs de la Banque) ou en risque de transition (dû à l'incertitude liée au calendrier et à la rapidité du processus d'adaptation à une économie durable sur le plan environnemental durable).

Les facteurs sociaux sont liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, et comprennent des facteurs tels que l'(in)égalité, l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le capital humain et les communautés.

Les facteurs de gouvernance couvrent les pratiques de gouvernance, y compris le leadership des dirigeants, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évasion fiscale, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la corruption, ainsi que la manière dont les entreprises ou les

entités intègrent les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

La Banque a défini les risques ESG comme un risque transversal, liés aux autres risques de la Banque. En particulier les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels (y compris le risque de réputation).

Par ailleurs, le rapport non-financier du groupe donne un aperçu de la mise en œuvre du développement durable chez Degroof Petercam (DP) en complément du rapport CSRD (Corporate Sustainability report Directive).

En effet, Degroof Petercam rapporte pour l'année 2024 le premier rapport CSRD en accord avec la directive européenne (CSRD), qui comprend les risques et les opportunités liés aux questions sociales et environnementales, ainsi que l'impact de leurs activités sur la société et l'environnement. Il décrit la stratégie ESG de DP, les politiques, les guidelines, ainsi que la structure de gouvernance mises en place afin d'intégrer les impacts, risques et opportunités (IROs) ESG identifiés.

Le rapport non-financier explique entre autres ce que DP a mis en place au niveau de la stratégie, de la gouvernance et de l'engagement sociétal ainsi qu'au niveau des bureaux et équipements, afin de réaliser le souhait du Groupe de contribuer de manière significative à une société plus durable. Il est aussi important pour DP d'accompagner les différents acteurs sur leur parcours pour la durabilité, que ce soient les clients, les gérants de fonds ou la société dans son ensemble. Enfin, il présente les différentes solutions d'investissement responsable et durable offertes aux clients.

5.9 Gestion du capital

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque réponde aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

(en milliers EUR ; en %)

	31.12.2024	31.12.2023
Fonds propres Tier 1	769.032	653.329
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	2.607.747	2.716.779
Ratio CRD	29,49%	24,05%
Ratio Tier 1	29,49%	24,05%

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- le volume pondéré des risques de la Banque a diminué significativement

et ce, principalement suite la diminution du risque de crédit (portefeuille, crédits et dérivés), compensé très partiellement par une faible augmentation des risques de marché et opérationnels.

- l'augmentation des fonds propres Tier 1 est justifiée principalement par la diminution de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire, ainsi que par l'augmentation des réserves OCI et autres.
- l'incorporation du résultat 2023.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 29,49% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. À travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

6 — Périmètre de consolidation

6.1 Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Établissement de crédit
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Boulevard Georges Favon 20 1204 Genève	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Services SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Insurance Broker SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Immobilière Cristal Luxembourg SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre entreprise
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Promotion Partners SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	100	Autre établissement financier

6.2 Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2024

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
Arvestar Asset Management SA	Rue Guimard 19 1040 Bruxelles	25,01	Autre établissement financier
8727317 Canada Inc	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 – Canada	40,5	Autre établissement financier
Le Cloître SA	Rue Eugène Ruppert 14 2453 Luxembourg Cloche d'Or	33,6	Autre entreprise
Stairway to Heaven SA	Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Cloche d'Or	48	Autre établissement financier
Syncicap Holding SAS	Rue Vernier 20 75017 Paris	34	Autre établissement financier
Syncicap Asset Management Limited	28/F Man Yee Building 68 Des Vœux Road Central Hong Kong	34	Autre établissement financier

6.3 Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice

Dans le cadre de la réorganisation des activités, et la simplification des structures faisant suite au rachat de la Banque Degroof Petercam par le groupe Indosuez, filiale du Groupe Crédit Agricole, les sociétés françaises Degroof Petercam Finance et Degroof Petercam Wealth Management ont été cédées en décembre 2024.

L'impact de cette opération sur le résultat de l'exercice ainsi que les résultats de ces sociétés en 2024 (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés parmi ceux liés aux activités abandonnées.

D'autre part, il existe un projet de cession de la participation Banque Degroof Petercam Luxembourg et ses filiales à Indosuez Wealth Management. Celui-ci est traité au point 7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

En plus de ces opérations, Banque Degroof Petercam a cédé ses participations minoritaires dans les sociétés Quadia SA (en Suisse) et Corporation Financière BDG & Associés Inc (au Canada).

6.4 Filiales immobilières non consolidées

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 43 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalent en termes d'activités à Luxembourg (l'activité immobilière locale est d'une toute autre nature).

6.5 Informations par pays

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés françaises, les chiffres 31/12/2024 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises.

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

31.12.2024	Belgique	Luxembourg	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	459.494	0	0	-15	459.479
Nombre de salariés (en unités) ¹	1.003	0	0	3	1.006
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ²	97.632	0	0	265	97.897
Bénéfice (perte) avant impôts	94.656	0	0	265	94.921
Impôts sur le résultat	27.014	0	0	42	27.056
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2023	Belgique	Luxembourg	France	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	429.177	118.565	29.988	1.629	579.359
Nombre de salariés (en unités) ¹	1.011	405	66	4	1.486
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ²	62.037	15.055	3.883	324	81.299
Bénéfice (perte) avant impôts	61.954	15.055	3.883	324	81.216
Impôts sur le résultat	19.730	3.521	1.520	44	24.815
Subventions publiques reçues	0	0	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

(1) Y compris les administrateurs de la banque belge.

(2) Hors dépréciation sur actifs non financiers et sur entreprises mises en équivalence.

7 — Annexes relatives au bilan consolidé

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés françaises, les chiffres 31/12/2024 des annexes 7 (sauf 7.20) présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises. Ces derniers sont présentés dans l'annexe 7.20.

7.1 Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	1.218	2.042
Soldes auprès des banques centrales	975.315	852.134
Autres dépôts sur demande	170.214	224.682
Pertes de crédit attendues	-4	-6
Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.146.743	1.078.852

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires dont le montant moyen¹ journalier est de EUR 45,4 millions au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 63,6 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 148,9 millions au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 223,7 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

7.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction	67.391	58.434
Instruments de dette	9.918	5.421
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	107	892
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	9.811	4.529
Instruments de capitaux propres	57.473	53.013
2. Instruments financiers dérivés	189.744	288.105
Dérivés de change	731	55.283
Dérivés de taux d'intérêt	50.707	137.140
Dérivés sur actions	142.040	98.214
CVA/DVA ²	-3.734	-2.532
Total des actifs détenus à des fins de transaction	257.135	346.539

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrales.

(2) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.326	3.882
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	161	138
Autres actifs financiers	8.165	3.744
2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	3.513	9.937
Total des autres actifs financiers	11.839	13.819

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2024 un total de EUR 241,6 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2023 : EUR 280,9 millions).

7.3 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

7.3.1 Couverture de la juste valeur (microcouverture)

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux

d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements

- de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt

31.12.2024

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	1.274.500	61.106	23.194	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	102.918	10.250	1.058	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	1.377.418	71.356	24.252	

Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt

31.12.2023

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	2.519.188	165.744	21.742	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	152.899	17.727	954	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	2.672.087	183.471	22.696	

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 55 milliers (au 31 décembre 2023 : EUR 50 milliers).

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-25.075	726 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-2.639	71	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-27.714	797	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-98.139	-598 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-8.269	57	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-106.408	655	

31.12.2024

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	863.629	-18.124	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	94.623	-9.064	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	958.252	-27.188	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dette	373.689	-9.271	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	373.689	-9.271	

31.12.2023

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	1.748.744	-92.079	Actifs financiers évalués au coût amorti – Instruments de dette
Prêts	135.259	-16.325	Actifs financiers évalués au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	1.884.003	-108.404	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dette	642.880	-28.813	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres – Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	642.880	-28.813	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
21.608	0
2.710	0
24.318	0
4.138	0
4.138	0

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
70.914	0
8.326	0
79.240	0
27.773	0
27.773	0

Au 31 décembre 2024, le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

31.12.2024		Durée jusqu'à l'échéance			
Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Risque de taux d'intérêt					
Couverture d'instruments de dette					
Montant nominal (en milliers EUR)	32.500	161.738	672.887	407.375	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,49%	0,69%	1,13%	1,81%	
Couverture de prêts					
Montant nominal (en milliers EUR)	13.000	3.500	29.321	57.097	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,81%	0,49%	0,64%	0,74%	
31.12.2023		Durée jusqu'à l'échéance			
Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Risque de taux d'intérêt					
Couverture d'instruments de dette					
Montant nominal (en milliers EUR)	67.000	240.000	1.345.388	866.800	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,23%	0,30%	1,01%	1,08%	
Couverture de prêts					
Montant nominal (en milliers EUR)		5.200	60.095	87.604	
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré		-0,12%	0,55%	0,60%	

Banque Degroof Petercam a recours à des contrats de taux d'intérêt pour la couverture de la juste valeur. Certains instruments de couverture désignés pour la gestion de ces risques qui font référence aux taux IBOR⁽¹⁾, seront touchés par la réforme IBOR du fait de l'élaboration de taux alternatifs d'ici la fin de 2021 ou après.

Le tableau suivant montre le nominal des instruments de couverture fondés sur les taux IBOR qui arriveront à maturité après 2024 et qui seront touchés par la réforme IBOR :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
	Valeur nominale	Valeur nominale
Contrats dérivés de taux d'intérêt	-	-
<i>Libor en dollar américain</i>	-	-

7.3.2 Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs (macrocouverture)

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie 'à la juste valeur par le biais du compte de résultats', les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie 'au coût amorti'. Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés ('Benchmark bonds/Loans'), sont reconnues en résultat.

(1) IBOR = Interbank Offered Rate

Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture garantissent que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture sont neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture (si elle existe).

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture :

Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

(en milliers EUR)

31.12.2024							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	899.972	-6.500	60.577	9.512	-20.153	45	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	899.972	-6.500	60.577	9.512	-20.153	45	

31.12.2024				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.206.518	-37.757	20.198	0
Total actifs financiers au coût amorti	1.206.518	-37.757	20.198	0

**Couverture de la juste valeur contre le risque de
taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs**

(en milliers EUR)

31.12.2023							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	836.322	-10.500	87.949	5.022	-43.662	974	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	836.322	-10.500	87.949	5.022	-43.662	974	

31.12.2023				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.086.282	-67.064	44.636	0
Total actifs financiers au coût amorti	1.086.282	-67.064	44.636	0

**7.4 Actifs financiers évalués à la juste valeur
par le biais des capitaux propres**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se
composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dette	622.023	929.920
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	156.014	323.624
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	466.009	606.296
Instruments de capitaux propres	8.226	9.139
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	630.249	939.059

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Juste valeur phase 1	622.023	929.920
Dépréciations phase 1	-83	-128
Juste valeur phase 2	0	0
Dépréciations phase 2	0	0
Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	622.023	929.920
Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-83	-128

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2022	-148	-4	0	-152
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-45	0	0	-45
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	58	4	0	62
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	7	0	0	7
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2023	-128	0	0	-128
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	47	0	0	47
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-7	0	0	-7
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2024	-83	0	0	-83

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	2.997	139
Activités immobilières	355	11
Activités financières et assurances	4.874	423
Autres	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2024	8.226	573

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	2.925	0
Activités immobilières	403	546
Activités financières et assurances	5.801	196
Autres	10	0
Solde à la clôture du 31.12.2023	9.139	742

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	41	0	0
Activités financières et assurances	1	0	0
Autres	14	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2024	56	0	0

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2023	0	0	0

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2024 un total de EUR 544,9 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2023 : EUR 908,9 millions).

7.5 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Prêts à terme	450.175	0
Opérations de cession-rétrocession	0	0
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	0
Garanties	0	11.566
Autres	0	0
Dépréciations	0	0
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	450.175	11.566

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 450 millions au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 11,57 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable avant dépréciations	1.725.406	2.064.915
Avances en compte courant	96.528	286.633
Effets de commerce	86	86
Prêts hypothécaires	610.635	597.676
Prêts à terme	1.018.045	1.173.449
Prêts subordonnés	112	168
Autres	0	6.903
Dépréciations (IFRS 9)	-9.486	-18.374
Total des prêts et créances sur la clientèle	1.715.920	2.046.541

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.688.219	1.971.894
Dépréciations phase 1	-137	-324
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	17.600	56.019
Dépréciations phase 2	0	-53
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	19.587	37.002
Dépréciations phase 3	-9.349	-17.997
Total des prêts et créances sur la clientèle	1.715.920	2.046.541

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2022	-404	-2	-16.165	-16.571
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-75	-1	-1.984	-2.060
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	93	0	75	168
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	11	3	-1.828	-1.814
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	53	-53	0	0
Transfert vers la phase 3	0	0	0	0
Ecart de change et autres mouvements	-2	0	1.905	1.903
Transfert vers actifs détenus pour la vente	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2023	-324	-53	-17.997	-18.374
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-39	0	0	-39
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	104	1	1.532	1.637
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	89	11	-1.848	-1.748
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	0	0	0	0
Transfert vers la phase 3	1	5	-6	0
Ecart de change et autres mouvements	1	0	725	726
Transfert vers actifs détenus pour la vente	31	36	8.245	8.312
Solde à la clôture du 31.12.2024	-137	0	-9.349	-9.486

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2024 un total de EUR 1.503,44 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2023 : EUR 1.719,31 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable avant dépréciations	1.337.039	2.899.337
Instruments de dette		
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	411.813	912.587
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	925.226	1.986.750
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Dépréciations	-750	-1.067
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	1.336.289	2.898.270

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.327.802	2.890.380
Dépréciations phase 1	-138	-274
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	9.237	8.957
Dépréciations phase 2	-612	-793
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	0	0
Dépréciations phase 3	0	0
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	1.336.289	2.898.270

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2022	-313	-267	-3.500	-4.080
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-61	0	0	-61
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	58	0	3.740	3.798
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	41	-526	-240	-725
Ecart de change et autres mouvements	1	0	0	1
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2023	-274	-793	0	-1.067
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-11	0	0	-11
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	22	0	0	22
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	29	181	0	210
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
Transfert vers actifs détenus pour la vente	96	0	0	96
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2024	-138	-612	0	-750

7.6 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	56.004	247	1.391	11.673	69.315
Valeur d'acquisition	92.907	11.786	5.679	15.801	126.173
Amortissements et dépréciations cumulés	-36.903	-11.539	-4.288	-4.128	-56.858
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023	91.208	1.293	2.324	12.608	107.433
Valeur d'acquisition	177.899	16.806	7.684	27.892	230.281
Amortissements et dépréciations cumulés	-86.691	-15.513	-5.360	-15.284	-122.848

7.6.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	34.614	247	1.391	1.046	37.298
Valeur d'acquisition	69.769	11.786	5.679	2.568	89.802
Amortissements et dépréciations cumulés	-35.155	-11.539	-4.288	-1.522	-52.504
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023	64.528	1.293	2.324	1.068	69.213
Valeur d'acquisition	136.779	16.806	7.684	2.736	164.005
Amortissements et dépréciations cumulés	-72.251	-15.513	-5.360	-1.668	-94.792

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2022	57.618	1.915	2.772	1.172	63.477
Acquisitions	10.724	640	210	-	11.574
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-11	-	-	-5	-16
Amortissements	-3.797	-1.262	-660	-27	-5.746
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-6	-	2	-72	-76
Reclassés comme détenus à la vente	-	-	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2023	64.528	1.293	2.324	1.068	69.213
Acquisitions	5.621	58	263	138	6.080
Modifications du périmètre de consolidation	-146	-38	-7	-8	-199
Cessions	-	-	-	-10	-10
Amortissements	-3.970	-582	-736	-59	-5.347
Réductions de valeur comptabilisées	-1.650	-	-	-	-1.650
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Reclassés comme détenus à la vente	-29.769	-484	-453	-83	-30.789
Solde à la clôture au 31.12.2024	34.614	247	1.391	1.046	37.298

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 155,4 millions au 31 décembre 2024 (EUR 159,1 millions au 31 décembre 2023). L'estimation de la valeur de marché des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m2 construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

7.6.2 Contrats de location

7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	21.390	-	10.627	32.017
Valeur d'acquisition	23.138	-	13.233	36.371
Amortissements et dépréciations cumulés	-1.748	-	-2.606	-4.354
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023	26.680	-	11.540	38.220
Valeur d'acquisition	41.120	-	25.155	66.275
Amortissements et dépréciations cumulés	-14.440	-	-13.615	-28.055

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2022	27.147	0	8.003	35.150
Augmentations	3.894	0	8.270	12.164
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Décomptabilisations	-25	0	0	-25
Amortissements	-4.336	0	-4.804	-9.140
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	0	0
Autres	0	0	71	71
Solde à la clôture au 31.12.2023	26.680	0	11.540	38.220
Augmentations	1.895	0	5.965	7.860
Modifications du périmètre de consolidation	-3.510	0	-8	-3.518
Décomptabilisations	-19	0	-39	-58
Amortissements	-3.656	0	-5.382	-9.038
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	-1.449	-1.449
Autres	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2024	21.390	0	10.627	32.017

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme, ne sont pas significatives.

7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrat de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers.

A. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Banque Degroof Petercam a consenti des contrats de sous-location de locaux qui sont qualifiés de location- financement. Ces contrats sont représentés par une créance sur les sous-locataires. Le taux d'actualisation utilisé est celui du contrat de location initial. En 2024, ce genre de contrats ne sont plus existants.

Le tableau suivant présente une analyse des créances locatives en indiquant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture. Sous l'IAS 17, le Groupe n'a pas qualifié de contrat de location-financement en tant que bailleur.

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2024	31.12.2023
<= 1 an	0	0
> 1 an et <= 2 ans	0	0
> 2 ans et <= 3 ans	0	0
> 3 ans et <= 4 ans	0	0
> 4 ans et <= 5 ans	0	0
> 5 ans	0	0

B. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Banque Degroof Petercam a conclu quelques contrats de location en tant que bailleur qui sont considérés comme des contrats de location simple. Il s'agit de contrats de location de locaux que la banque a classés en contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Les revenus locatifs reconnus par la banque figurent à l'annexe 8.8.

Le tableau ci-après reprend une analyse des échéances des paiements de loyers en présentant les loyers non actualisés à recevoir après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location - Immeubles	31.12.2024	31.12.2023
<= 1 an	0	12
> 1 an et <= 2 ans	0	12
> 2 ans et <= 3 ans	0	12
> 3 ans et <= 4 ans	0	12
> 4 ans et <= 5 ans	0	7
> 5 ans	0	0

7.7 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	181.720	5.098	1.663	0	188.481
Valeur d'acquisition	262.610	82.178	14.916	21.173	380.877
Amortissements et dépréciations cumulés	-80.890	-77.080	-13.253	-21.173	-192.396
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2023	264.987	14.466	1.632	2.069	283.154
Valeur d'acquisition	344.903	99.681	24.918	21.173	490.675
Amortissements et dépréciations cumulés	-79.916	-85.215	-23.286	-19.104	-207.521

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce ¹	Logiciels	Autres actifs incorporels ²	Total
Solde à la clôture au 31.12.2022	264.987	22.652	2.797	4.836	295.272
Acquisitions	0	0	126	0	126
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-1.291	-2.767	-12.244
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2023	264.987	14.466	1.632	2.069	283.154
Acquisitions	0	0	1.173	0	1.173
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-769	-2.069	-11.024
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	-25.586	0	0	0	-25.586
Autres	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-18.217	0	-128	0	-18.345
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-39.464	-1.182	-245	0	-40.891
Solde à la clôture au 31.12.2024	181.720	5.098	1.663	0	188.481

FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque vérifie semestriellement s'il existe des indices de dépréciation de valeur des fonds de commerce. Au 31 décembre 2024, cette analyse a conduit à la conclusion qu'il n'existe aucun indice de dépréciation de valeur pour l'ensemble des fonds de commerce.

(1) Le solde au 31.12.2024 concerne uniquement les fonds de commerce issus de la fusion avec Petercam en 2015.

(2) Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model et Digital Acceleration ont été activés jusqu'à fin septembre 2019. En date du 31/12/2024, leur valeur comptable s'élève à EUR 0,0 millions.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions.

Compte tenu de la cession des entités françaises et de l'application de la norme IFRS 5 aux entités luxembourgeoises en vue de leur vente prochaine, les écarts d'acquisition se rapportent dorénavant aux activités belges uniquement. La partie des écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam qui couvrait les activités exercées au Luxembourg a été extraite.

Pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, couvrant la période 2025–2028, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 2% correspondant à la croissance attendue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2024 à 9,5% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 9,5% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', et à 10,0% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity'.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées, prenant en considération des projections plus basses de flux de trésorerie et des taux d'actualisation plus élevés. Différents scénarios ont été simulés, menant à des flux de trésorerie en 2028 inférieurs de 10% à 70% à ceux prévus dans le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, selon les scénarios et les unités génératrices de trésorerie. Quant aux taux d'actualisation, les analyses de sensibilité les ont portés à des niveaux de 10,8% à 12,0% pour 'Asset Management & UCIT's', de 10,8% à 12,0% pour 'Credit & Structuring' et de 11,4% à 12,7% pour 'Global Markets & Private Equity'. Pour les unités génératrices de trésorerie 'Asset Management & UCIT's' et 'Global Markets & Private Equity', les valeurs estimées qui résultent de ces analyses de sensibilité restent supérieures aux valeurs comptables. En revanche, l'analyse de sensibilité la plus sévère conduit à une valeur estimée inférieure à la valeur comptable pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credit & Structuring'.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

(en milliers EUR)

Unité génératrice de trésorerie	Valeur comptable	
	31.12.2024	31.12.2023
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	161.927	216.740
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	3.836	5.480
Banque Degroof Petercam SA (Global Markets & Private Equity)	15.957	24.550
Degroof Petercam Finance SCA (Corporate Finance en France)	0	18.217
Total	181.720	264.987

7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

(en milliers EUR)		
Entreprises associées	31.12.2024	31.12.2023
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	-	2.741
8737217 Canada Inc	-3	-4
Quadia SA	-	0
Stairway to Heaven SA	-	-27
Le Cloître SA	-	2.226
Arvestar Asset Management SA	286	247
Amindis SA	1.556	1.360
Syncicap Holding SAS	42	50
Syncicap Asset Management Limited	747	1.474
Total	2.628	8.067

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

(en milliers EUR)					
	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023	
Entreprises associées	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	Devise
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	-	-	5.595	1.203	CAD
8737217 Canada Inc	-7	3	-10	-30	CAD
Quadia SA	-	-	340	-591	CHF
Stairway to Heaven SA	-	-	13	-11	EUR
Le Cloître SA	-	-	6.625	-304	EUR
Arvestar Asset Management SA	11.453	8.193	9.861	6.948	EUR
Amindis SA	4.666	468	4.081	558	EUR
Syncicap Holding SAS	9.574	-23	9.597	-20	EUR
Syncicap Asset Management Limited	2.197	-2.338	4.336	-2.228	HKD

La quote-part groupe des résultats des entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

(en milliers EUR)		
Résultats des entreprises associées	31.12.2024	31.12.2023
Corporation Financière BDG & Associés Inc.	-	590
8737217 Canada Inc	1	-13
Quadia SA	-	-138
Stairway to Heaven SA	-	-
Le Cloître SA	-	-
Arvestar Asset Management SA	205	174
Amindis SA	195	231
Syncicap Holding SAS	-8	-31
Syncicap Asset Management Limited	-795	-771
Total	-402	42

Les pourcentages de détention du capital sont précisés à l'annexe 6.2.

7.9 Autres actifs

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	49.664	91.063
Débiteurs divers	56.500	38.708
Actifs des régimes de retraite	2.409	0
Autres actifs	28.466	23.957
Total des autres actifs	137.039	153.728

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales.
Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

7.10 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9.560	0
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	9.560	0
2. Instruments financiers dérivés	267.420	311.943
Dérivés de change	1.907	56.676
Dérivés de taux d'intérêt	39.746	90.694
Dérivés sur actions	244.114	178.036
CVA/DVA ¹	-18.347	-13.462
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	276.980	311.943

7.11 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Dépôts à vue	157.381	277.517
Dépôts à terme	0	186.868
Autres dépôts	0	0
Total des dettes envers les établissements de crédit	157.381	464.385

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

7.12 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Dépôts à vue	3.561.855	3.696.610
Dépôts à terme	1.131.314	2.369.762
Autres dépôts	41.203	51.798
Total des dettes envers la clientèle	4.734.372	6.118.170

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, comme l'année passée, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois.

La rubrique « autres dépôts » reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 31,9 millions de passifs locatifs.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers non actualisés à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)				
Contrats de location au 31.12.2024	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-2.864	-4.858	-	-7.722
> 1 an et ≤ 5 ans	-10.434	-6.879	-	-17.313
> 5 ans	-9.563	-	-	-9.563

(en milliers EUR)				
Contrats de location au 31.12.2023	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-4.373	-4.853	-	-9.226
> 1 an et ≤ 5 ans	-14.733	-7.414	-	-22.147
> 5 ans	-11.108	-	-	-11.108

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2022	27.555	-	8.125	35.680
Nouveaux contrats	3.869	0	8.270	12.139
Modifications de contrat	0	0	0	0
Paiements	-4.150	0	-4.699	-8.849
Intérêts dus au titre du passif locatif	585	0	231	816
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Impact IFRS 5	-1	0	-79	-80
Solde à la clôture au 31.12.2023	27.858	-	11.848	39.706
Nouveaux contrats	1.876	0	5.927	7.803
Modifications de contrat	-4.044	0	0	-4.044
Paiements	-5.077	0	-5.902	-10.979
Intérêts dus au titre du passif locatif	518	0	397	915
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	-1.530	-1.530
Impact IFRS 5	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2024	21.131	-	10.740	31.871

7.13 Provisions

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Pensions et autres obligations de prestations définies	4.351	8.445
Autres avantages du personnel à long terme	7.648	8.476
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	1	4
Autres provisions	775	5.023
Solde à la clôture	12.775	21.948

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2022	7	0	0	7
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-6	0	0	-6
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-2	0	0	-2
Solde à la clôture du 31.12.2023	4	0	0	4
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	2	0	0	2
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-2	0	0	-2
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-1	0	0	-1
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-2	0	0	-2
Solde à la clôture du 31.12.2024	1	0	0	1

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour engagements contractuels et accessoirement des provisions pour litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Solde à l'ouverture	5.023	3.490
Dotations aux provisions	663	5.289
Utilisations de provisions	-4.429	-2.444
Reprises de provisions non utilisées	-176	-1.312
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-306	0
Solde à la clôture	775	5.023

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement aléatoire. Une provision couvrant certains montants a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2024.

En juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) en charge de la liquidation de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, avait introduit des procédures judiciaires à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« clawback ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nommées » pour leurs clients.

Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les remboursements que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces procédures faisaient partie des

nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs.

Fin janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions.

En 2019, la Cour d'appel américaine a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision qui allait à l'encontre des jugements précédents, est devenue définitive en juin 2020, pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (clawback) contre les entités de Degroof Petercam. Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa défense. Si Degroof Petercam devrait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête de juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations éventuels pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. Comme tous les acteurs du secteur, Banque Degroof Petercam fait de temps en temps l'objet de demandes d'information ou d'inspections de la part de ses régulateurs, auxquelles elle répond et dont il ne peut être exclu qu'elles puissent avoir un impact à l'avenir sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

7.14 Autres passifs

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Dettes salariales et sociales	45.749	61.699
Charges à payer et produits constatés d'avance	3.896	26.201
Créditeurs divers	26.462	26.316
Passifs liés aux paiements en actions	0	0
Autres dettes	12.950	20.366
Dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires	0	430
Total des autres passifs	89.057	135.012

Les créditeurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer ainsi que des taxes diverses.

En ce qui concerne les dettes liées à l'acquisition anticipée des intérêts minoritaires, comme le prix d'acquisition de ceux-ci est un prix variable dépendant d'un ensemble de données et dont le paiement sera encore échelonné jusqu'en 2024, les dettes liées à l'acquisition anticipée de ces derniers sont évaluées sur base des modèles, paramètres et données décrites au sein du point 7.7 relatif aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Cette acquisition anticipée est relative à l'activité de Corporate Finance en France.

7.15 Impôts

L'évolution des impôts différés s'explique par :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Solde à l'ouverture	17.077	22.090
Produit (Charge) au compte de résultats	-2.853	-6.996
Éléments directement imputés aux fonds propres	675	1.983
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	0	0
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-1.892	0
Impact IFRS 5	-740	0
Autres	26	0
Solde à la clôture	12.293	17.077

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Actifs d'impôts différés	23.488	33.852
Avantages du personnel	5.924	7.613
Immobilisations corporelles et incorporelles	132	310
Obligations locatives (IFRS16)	7.874	9.601
Provisions pour risques et charges	0	0
Dérivés	3.486	1.063
Instruments financiers	5.395	13.300
Pertes fiscales (reportées ou de l'exercice)	0	0
Autres	677	1.965
Passifs d'impôts différés	11.195	16.775
Avantages du personnel	3	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	11.176	16.163
Provisions pour risques et charges	0	516
Instruments financiers	16	11
Autres	0	85
Impôts différés nets	12.293	17.077

Suite aux amendements de l'IAS 12 (Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction), les actifs et passifs d'impôts différés bruts découlant des transactions de contrats de location sont présentés distinctement dans le tableau ci-dessus.

Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroef Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés comprennent au 31 décembre 2024 un montant de EUR 0,0 millions relatif uniquement à des pertes fiscales récupérables et dont l'échéance est indéterminée (31 décembre 2023 : EUR 0,9 millions).

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 10 milliers

(31 décembre 2023 : EUR 37 milliers) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme.

Le groupe applique la consolidation belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Degroof Petercam Corporate Finance d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice). Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, le montant de transfert s'élève à EUR 1,8 millions et a été reconnu dans les comptes des sociétés concernées (au niveau des impôts courants). Le montant de transfert pour 2024 s'élève à EUR 2,1 millions.

Le groupe applique également la consolidation belge en 2024 entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Imofig d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice). Le montant de transfert s'élève à EUR 0,5 millions.

7.16 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.366	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	15.108	15.108
Réserve disponible	93.869	93.137
Autres réserves et report à nouveau	484.363	428.759
Réserves de réévaluation	3.744	-1.706
Actions propres (-)	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	78.344	56.336
Total	1.081.400	997.606

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2024, le groupe Degroof Petercam détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43% du capital souscrit.

7.17 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.146.743	1.146.743	1.078.852	1.078.852
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	268.974	268.974	360.358	360.358
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	257.135	257.135	346.539	346.539
Autres actifs financiers	11.839	11.839	13.819	13.819
Instruments financiers de couverture	131.933	131.933	271.420	271.420
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	630.249	630.249	939.059	939.059
Instruments de capitaux propres	8.226	8.226	9.139	9.139
Instruments de dette	622.023	622.023	929.920	929.920
Actifs financiers évalués au coût amorti	3.464.627	3.423.340	4.889.313	4.829.403
Prêts et créances sur les établissements de crédit	450.175	450.198	11.566	11.566
Prêts et créances sur la clientèle	1.678.163	1.655.907	1.979.477	1.949.784
Instruments de dette	1.336.289	1.317.235	2.898.270	2.868.053
Total	5.642.526	5.601.239	7.539.002	7.479.092
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	276.980	276.980	311.943	311.943
Instruments financiers de couverture	33.764	33.764	27.718	27.718
Passifs financiers évalués au coût amorti	4.891.753	4.896.570	6.582.555	6.583.344
<i>Dettes envers les établissements de crédits</i>	<i>157.381</i>	<i>157.381</i>	<i>464.385</i>	<i>464.824</i>
<i>Dettes envers la clientèle</i>	<i>4.734.372</i>	<i>4.739.189</i>	<i>6.118.170</i>	<i>6.118.520</i>
Total	5.202.497	5.207.314	6.922.216	6.923.005

La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti comprend un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 64.945 mille (Prêts et créances : EUR -46.821 mille et instruments de dette : EUR -18.124). Au 31 décembre 2023, on note un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 175.468 mille (Prêts et créances : EUR -83.389 mille et instruments de dette : EUR -92.079). Le détail de ces montants ainsi que le descriptif des stratégies de couverture sont documentés à l'annexe 7.3 du rapport annuel.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR**DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES**AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :**

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	127.015	135.954	6.005	268.974
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	121.640	135.495	0	257.135
<i>Autres actifs financiers</i>	5.375	459	6.005	11.839
Instruments financiers de couverture	0	131.933	0	131.933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	622.173	0	8.076	630.249
<i>Instruments de capitaux propres</i>	150	0	8.076	8.226
<i>Instruments de dette</i>	622.023	0	0	622.023
Total	749.188	267.887	14.081	1.031.156
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12.282	264.698	0	276.980
Instruments financiers de couverture	0	33.764	0	33.764
Total	12.282	298.462	0	310.744

(en milliers EUR)

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	101.200	247.481	11.677	360.358
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	99.445	247.095	0	346.540
<i>Autres actifs financiers</i>	1.755	386	11.677	13.818
Instruments financiers de couverture	0	271.420	0	271.420
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	896.088	33.844	9.127	939.059
<i>Instruments de capitaux propres</i>	12	0	9.127	9.139
<i>Instruments de dette</i>	896.076	33.844	0	929.920
Total	997.288	552.745	20.804	1.570.837
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.967	306.975	0	311.942
Instruments financiers de couverture	0	27.718	0	27.718
Total	4.967	334.693	0	339.660

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
Solde à la clôture au 31.12.2022	9.365	3.246	4.448	17.059
Gains ou pertes reconnus en résultat	-1.402	26	0	-1.376
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	2.179	2.179
Acquisitions	623	0	2.500	3.123
Ventes	-7	-140	0	-147
Règlement	-34	0	0	-34
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2023	8.545	3.132	9.127	20.804
Gains ou pertes reconnus en résultat	160	1.332	0	1.492
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-168	-168
Acquisitions	351	3.740	71	4.162
Ventes	-103	-29	-64	-196
Règlement	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	-250	-250
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
IFRS 5	-5.439	-5.684	-640	-11.763
Autres	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2024	3.514	2.491	8.076	14.081

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de

l'actif net comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valeurs ainsi obtenues se voient ensuite appliquer une décote d'illiquidité.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	(en milliers EUR) Impact en fonds propres
31.12.2024				
Instruments de capitaux propres	11.590	6.036	-1.757	-3.797
Instruments de dette	2.491	2.474	-17	0
31.12.2023				
Instruments de capitaux propres	17.672	12.019	-4.273	-1.380
Instruments de dette	3.132	1.566	-1.566	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité plus importante.

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

	(en milliers EUR)			
31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.146.743	0	1.146.743
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.154.759	1.674.879	593.702	3.423.340
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	450.198	0	450.198
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.062.205	593.702	1.655.907
Instruments de dette	1.154.759	162.476	0	1.317.235
Total	1.154.759	2.821.622	593.702	4.570.083
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	157.381	0	157.381
Dettes envers la clientèle	0	4.739.189	0	4.739.189
Total	0	4.896.570	0	4.896.570

(en milliers EUR)

31.12.2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.078.852	0	1.078.852
Actifs financiers évalués au coût amorti	2.237.871	2.021.754	569.778	4.829.403
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	11.566	0	11.566
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.380.006	569.778	1.949.784
Instruments de dette	2.237.871	630.182	0	2.868.053
Total	2.237.871	3.100.606	569.778	5.908.255
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	464.824	0	464.824
Dettes envers la clientèle	0	6.118.520	0	6.118.520
Total	0	6.583.344	0	6.583.344

7.18 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

31.12.2024	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	321.677	0	321.677
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	321.677	0	321.677
Passifs financiers			
Dérivés	301.184	0	301.184
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	301.184	0	301.184

31.12.2023	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	559.525	0	559.525
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	559.525	0	559.525
Passifs financiers			
Dérivés	339.660	0	339.660
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	339.660	0	339.660

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
1.358	260	0	320.059
0	0	0	0
0	0	0	0
1.358	260	0	320.059
1.358	18.238	0	281.588
0	0	0	0
0	0	0	0
1.358	18.238	0	281.588

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
9.290	7.407	0	542.828
0	0	0	0
0	0	0	0
9.290	7.407	0	542.828
9.290	37.977	0	292.393
0	0	0	0
0	0	0	0
9.290	37.977	0	292.393

7.19 Transferts des actifs financiers

Banque Degroof Petercam n'a procédé à aucun transfert d'actifs financiers à rapporter au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam pourrait transférer (sans être décomptabilisés selon la norme IFRS9) sont, de manière générale, constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession, ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

7.20 Activités abandonnées – Application de l'IFRS 5

A la suite de l'intégration de Banque Degroof Petercam dans CA Indosuez Wealth Management, la Banque a décidé, en 2024, de vendre les entités françaises et luxembourgeoises du groupe Degroof Petercam à CA Indosuez.

La vente des entités françaises a eu lieu en décembre 2024. Quant aux entités luxembourgeoises, il a été convenu de finaliser la transaction de vente durant le premier semestre de 2025.

Banque Degroof Petercam estime donc que toutes les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont réunies pour classer ces filiales comme étant 'détenues en vue de la vente' et comme étant 'une activité abandonnée', et pour transférer les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales vers les postes 'Actifs non courants destinés à être cédés' et 'Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés'.

Le détail du bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés et du compte de résultat des activités abandonnées se présente comme suit :

(en milliers EUR)

Bilan des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées	31.12.2024
Actifs	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	605.374
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	91.976
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	80.115
Autres actifs financiers	11.861
Instruments financiers de couverture	61.005
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	-6.059
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	381.972
Instruments de capitaux propres	724
Instruments de dette	381.248
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.266.385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60.401
Prêts et créances sur la clientèle	348.052
Instruments de dette	857.932
Immobilisations corporelles	32.754
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	40.891
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.056
Actifs d'impôts courants	5.867
Actifs d'impôts différés	1.176
Autres actifs	45.000
Total de l'actif	2.528.397
Dettes	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	56.788

Instruments financiers de couverture	6.081
Dettes envers les établissements de crédit	164.358
Dettes envers la clientèle	1.911.427
Provisions	1.764
Passifs d'impôts courants	6.529
Passifs d'impôts différés	436
Autres passifs	27.121
Total des dettes	2.174.504

(en milliers EUR)

Compte de resultat des activites abandonnees	31.12.2024	31.12.2023
Produits d'intérêts	103.354	90.253
Charges d'intérêts	-80.835	-71.610
Dividendes	207	53
Commissions perçues	162.165	157.619
Commissions versées	-43.456	-40.129
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15.530	14.410
Résultat net sur la comptabilité de couverture	314	446
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	889
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	-328	-27
Autres résultats opérationnels nets	1.679	-9.507
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-142	-108
Produit net	158.488	142.289
Frais de personnel	-73.440	-71.505
Frais généraux et administratifs	-32.733	-43.536
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5.645	-5.861
Dépréciations nettes sur actifs	-25.764	-2.557
<i>Actifs financiers</i>	-1.151	-2.557
<i>Actifs non financiers</i>	-24.613	0
Résultat avant impôts	20.906	18.830
Charge d'impôts	-10.025	-5.041
Bénéfice net des activités abandonnées	10.881	13.789
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	71	0
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-4	34
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	67	34
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-1.522	-386
Écarts de conversion	0	0
Total des autres éléments du résultat global qui pourront être classés ultérieurement en bénéfice net	-1.522	-386
Résultats global total (des activités abandonnées)	9.426	13.437

(en milliers EUR)

Flux de trésorerie des activites abandonnees	31.12.2024	31.12.2023
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)	-94.868	-246.333
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)	239.810	284.050
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)	-1.446	-5.211
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	143.496	32.506

8 — Annexes relatives au compte de résultat global consolidé

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés françaises, les chiffres 31/12/2024 et 31/12/2023 des annexes 8 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises. Ces derniers sont présentés dans l'annexe 7.20.

8.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Produits d'intérêts	209.340	178.731
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	15.511	12.670
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2.191	3.913
Prêts et créances sur la clientèle	36.588	35.522
Instruments de dette évalués au coût amorti	30.378	36.006
Instruments de couverture	87.185	72.581
Passifs financiers	0	0
Autres	37.272	17.910
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	209.125	178.602
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	210	120
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	5	9
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	215	129
Charges d'intérêts	-128.936	-94.829
Dettes envers les établissements de crédit	-6.403	-8.038
Dettes envers la clientèle	-97.759	-67.818
Instruments de couverture	-23.930	-18.199
Actifs financiers	0	0
Autres	-844	-774
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-128.936	-94.829
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
Résultat net d'intérêts	80.404	83.902

8.2 Dividendes perçus

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	281	395
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	1.678
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	573	734
Total	857	2.807

8.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Commissions perçues	394.252	364.244
Gestion d'actifs	334.906	309.596
Émissions et placements de titres	5.734	5.695
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	15.821	14.666
Autres services sur titres	30.393	28.897
Services sur espèces	178	165
Ingénierie financière	7.003	5.163
Dérivés	217	62
Commissions versées	-64.007	-55.203
Gestion d'actifs	-49.210	-41.768
Émissions et placements de titres	-281	-37
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-9.533	-9.224
Autres services sur titres	-4.140	-3.524
Services sur espèces	-843	-650
Dérivés	0	0
Résultat net des commissions	330.245	309.041

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Revenus sur les actifs en gestion	291.985	273.271
– Commissions de gestion	285.696	267.828
– Droits de garde	5.836	5.525
– Commissions d'administration	453	-82
Revenus issus des transactions	26.586	25.550
Commissions de placement et de montage	12.456	10.820
Autres commissions et prestations de services	-782	-600
Total des revenus	330.245	309.041

8.4 Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	16.172	12.857
Instruments de dette	1.747	454
Obligations	1.747	454
Autres instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	7.024	18.399
Instruments financiers dérivés	7.401	-5.996
Dérivés de change	168	1.215
Dérivés de taux d'intérêt	4.310	-2.073
Dérivés sur actions	2.923	-5.138
Dérivés sur matières premières	0	0
Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	486	895
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	453	102
Autres instruments financiers	33	793
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	70	-576
Activités de change	2.707	1.956
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	19.435	15.132

Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

8.5 Résultat net sur la comptabilité de couverture

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Fair Value Hedge		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	30.468	59.789
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-29.911	-60.125
Total Fair Value hedge	557	-336
Portfolio Hedge		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	20.853	40.565
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-20.688	-39.607
Total Portfolio Hedge	165	958
Résultat net sur la comptabilité de couverture	722	622

8.6 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dette	-778	509
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	-778	66
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	0	443
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-778	509

8.7 Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Instruments de dette	-396	31
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	0
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	-396	31
Prêts et créances	334	0
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti	-62	31

8.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Autres produits opérationnels	33.582	33.835
Revenus des locations	364	235
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	45
Plus-values réalisées sur vente de participations	2.384	0
Reprises de provisions	176	339
Prestations de services	28.412	30.736
Divers	2.207	2.480
Autres charges opérationnelles	-4.926	-8.917
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Dotations aux provisions	-364	-5.260
Divers	-4.562	-3.657
Autres résultats opérationnels nets	28.656	24.918

Les autres résultats opérationnels s'élèvent à EUR 28,7 millions représentant le net des autres produits et des charges opérationnelles et affichent une variation positive de EUR 3,8 millions en raison principalement d'une diminution des dotations aux provisions.

8.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Rémunérations et salaires	-137.698	-130.768
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-26.518	-25.213
Charges liées aux retraites	-11.352	-12.455
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	0	0
Autres coûts	-4.368	-5.120
Frais de personnel	-179.936	-173.556

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	(en unités)	
ETP en date du	31.12.2024	31.12.2023
Administrateurs	15	17
Employés	986	993
Ouvriers	5	5
Total	1.006	1.015

8.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Marketing, publicité et relations publiques	-7.663	-6.764
Honoraires professionnels	-30.235	-34.380
Locations simples	-4.469	-4.620
Charges informatiques et de télécommunication	-68.576	-81.206
Réparation et entretien	-5.969	-5.348
Charges fiscales d'exploitation	-29.938	-27.651
Autres frais généraux et administratifs	-14.666	-17.953
Frais généraux et administratifs	-161.516	-177.922

Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non-lease components). Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances

autres que celles liées au personnel.

8.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-9.373	-10.313
Amortissements sur immobilisations corporelles	-10.393	-10.957
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-19.766	-21.270

8.12 Dépréciations nettes sur actifs

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers		
Reprises de dépréciations	340	651
Prêts et créances sur la clientèle	113	651
Instruments de dette évalués au coût amorti	220	0
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7	0
Dotations aux dépréciations	-704	-2.504
Prêts et créances sur la clientèle	-704	-1.747
Instruments de dette évalués au coût amorti	0	-752
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	-5
Dépréciations nettes sur actifs financiers	-364	-1.853
Dépréciations nettes sur participations dans les entreprises mises en équivalence	0	-83
Actifs non financiers		
Dotations aux dépréciations	-2.976	0
Actifs corporels	-1.650	0
Actifs incorporels	-974	0
Autres	-352	0
Dépréciations nettes sur actifs non financiers	-2.976	0
Dépréciations nettes sur actifs	-3.340	-1.936

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

8.13 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Impôt sur le résultat de l'exercice	-27.352	-19.612
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-24.349	-13.408
Impôt différé	-3.003	-6.204
Autres charges d'impôts	296	-162
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	296	-162
Autres éléments	0	0
Charge d'impôts nette	-27.056	-19.774

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
<i>Bénéfice avant impôts</i>	94.519	62.321
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence (exclusion)</i>	402	-43
Base de l'impôt	94.921	62.278
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	25,00%
Impôt théorique sur le bénéfice	-23.730	-15.569
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	69	71
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-4.818	-4.846
Impact fiscal des revenus non imposables	149	1.575
Différences permanentes	-94	-26
Effet des autres éléments	1.078	-730
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	0	0
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	0	-87
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	-6	0
Impôts sur le résultat de l'exercice	-27.352	-19.612
Taux effectif d'impôt moyen	28,82%	31,49%

Les Charges fiscales ont augmenté par rapport à l'année précédente, en ligne avec l'augmentation des résultats imposables.

8.14 Autres éléments du résultat global

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	6.003	6.127
Montant brut	7.191	8.233
Impôts directement imputés aux réserves	-1.188	-2.106
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	-160	2.175
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-162	2.187
Impôts directement imputés aux réserves	2	-12
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	5.843	8.302
Écarts de conversion	57	-80
Montant brut	57	-80
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres	-451	2.172
Ajustement à la juste valeur avant impôts	199	1.523
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	-778	1.374
<i>Dépréciations</i>	<i>0</i>	<i>-24</i>
<i>Pertes (gains) nets de cessions</i>	<i>-778</i>	<i>1.398</i>
Impôts directement imputés aux réserves	128	-725
Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net	-394	2.092
Total des autres éléments du résultat global	5.449	10.394

9 — Droits et engagements

9.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2024, et au 31 décembre 2023 s'élèvent respectivement à EUR 90,8 milliards et EUR 86,7 milliards.

9.2 Droits et engagements de crédit

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2024 est de EUR 338,8 millions (au 31 décembre 2023 : EUR 299,8 millions).

9.3 Garanties données et reçues

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 331,3 millions en date du 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 335,9 millions).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.655,4 millions en date du 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 4.740,3 millions). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : EUR 0,0 million).

10 — Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Autres avantages à long terme

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2024	31.12.2023
Solde à l'ouverture	8.476	7.308
Dotations aux provisions	5.456	4.130
Utilisations de provisions	-2.824	-1.787
Reprises de provisions non utilisées	0	-1.175
Autres mouvements	-1.457	0
Modifications du périmètre de consolidation	-2.002	0
Solde à la clôture	7.649	8.476

Le montant en « Autres mouvements » est issu de l'application de la norme IFRS 5.

10.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales.

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est de EUR 0,1 million (au 31 décembre 2023 : EUR 2,9 millions). La baisse significative est due à l'application de la norme IFRS 5 vu que les plans à cotisations définies concernent les sociétés vendues ou destinées à être vendues. Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Valeur actuelle des obligations financées	147.464	136.865	3.617	3.679
Valeur des actifs des régimes	149.140	132.099	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	0	0	0
A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi	-1.676	4.766	3.617	3.679
B. Variation des obligations				
Solde à l'ouverture	136.865	131.248	3.679	3.483
Coût des services	11.542	11.991	14	43
Charges d'intérêts	4.233	4.669	115	139
Prestations payées dans l'année	-3.957	-5.285	-172	-175
Charges administratives et taxes	-1.866	-1.855		
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	217	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	-327	0	-5
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-978	4.552	-230	366
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	1.625	-8.345	211	-172
Solde à la clôture	147.464	136.865	3.617	3.679
C. Variation de la valeur des actifs des régimes				
Solde à l'ouverture	132.099	118.748	0	0
Revenus d'intérêts	4.254	4.399	0	0
Cotisations des employeurs	10.837	11.573	172	175
Cotisations des employés	0	0	0	0
Prestations payées dans l'année	-3.957	-5.285	-172	-175
Charges administratives et taxes	-1.866	-1.855	0	0
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	217	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	7.773	4.302	0	0
Solde à la clôture	149.140	132.099	0	0
D. Composition des coûts				
Coûts des services				
a. Coûts des services actuels	11.542	11.991	14	43
b. Coûts des services passés	0	0	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	-21	270	115	139
Cotisations des employés	0	0	0	0
Charges administratives et taxes	0	0	0	0
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.521	12.261	129	182
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	0	-327	0	-5
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-978	4.552	-230	366
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	1.625	-8.345	211	-172
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-7.773	-4.302	0	0
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-7.126	-8.422	-19	189
E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi				
Solde à l'ouverture	4.766	12.500	3.679	3.483
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.521	12.261	129	182
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-7.126	-8.422	-19	189
Cotisations des employeurs	-10.837	-11.573	-172	-175
Impact de change	0	0	0	0
Autre mouvement (IFRS 5)	0	0	0	0
Solde à la clôture	-1.676	4.766	3.617	3.679

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations				
Taux d'actualisation	3,33 %	3,14 %	3,66 %	3,20 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,70% à 3,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00 %	2,13 %	5,00 %	5,20 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets				
Taux d'actualisation	3,14 %	3,66 %	3,20 %	4,10 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,40% à 2,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,13 %	2,35 %	5,20 %	5,20 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
G. Actifs des régimes				
Trésorerie	0	0	N/A	N/A
Actions	34.605	27.915	N/A	N/A
Obligations	56.299	50.082	N/A	N/A
Immobiliers	9.058	6.702	N/A	N/A
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	46.087	45.189	N/A	N/A
Autres	3.091	2.211	N/A	N/A

(en milliers EUR)

Régimes de retraite

H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture		
Variation du taux d'actualisation	-0.50 %	+0.50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	147.884	143.746
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.829	3.423
Variation du taux d'inflation	-0.50 %	+0.50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	144.911	146.326
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	-1.50 %	+1.50 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.069	4.243
I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain		
Cotisations des employeurs		
Cotisations liées aux régimes de retraites	12.308	
Cotisations liées aux autres avantages	198	
Échéances des prestations à payer (Régimes de retraite et autres avantages)		
à moins d'un an	7.162	
d'un an à deux ans	5.219	
de deux ans à trois ans	9.361	
de trois ans à quatre ans	8.629	
de quatre ans à cinq ans	10.466	
de cinq ans à dix ans	48.679	

Le surfinancement des régimes de retraite se décompose en deux montants. Les deux régimes de retraite sous forme de fonds de pension ont un surfinancement de EUR 2,4 millions. Par contre, le régime sous la forme d'une assurance a un sous-financement de l'ordre de EUR 0,7 million. Vu que les avoirs d'un régime ne peuvent couvrir les obligations d'un autre régime, le montant net de EUR -1,7 million est comptabilisé à l'actif pour EUR 2,4 millions et au passif pour EUR 0,7 million.

11 — Parties liées

En 2024, CA-Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, a obtenu le contrôle de Banque Degroof Petercam.

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entités du Groupe Crédit Agricole, les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résument, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées au groupe Degroof Petercam.

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan						
Avances en comptes courants	0	0	0	0	7.374	7.374
Prêts à terme	450.175	0	1.470	0	3.224	454.869
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	26	0	854	0	6.882	7.762
Titres de placement	0	0	0	0	7.158	7.158
Total des actifs	450.201	0	2.324	0	24.638	477.163
Dépôts	15.661	0	2.036	5.189	9.466	32.352
Autres dettes	0	0	599	0	2.504	3.103
Autres passifs	2.056	0	0	0	1.997	4.053
Total des passifs	17.717	0	2.635	5.189	13.967	39.508
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	0	0	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0	1.787	1.787
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	309	244.926	245.235
Options sur actions						
Exercées / cédées	0	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats						
Charges financières	1.024	50	18	154	88	1.334
Pertes sur instruments dérivés	0	0	0	0	886	886
Honoraires et commissions	0	5	124	2	0	131
Frais de personnel	0	0	0	0	8.593	8.593
Autres	2.055	0	2.933	0	979	5.967
Total des charges	3.079	55	3.075	156	10.546	16.911
Produits d'intérêts	175	134	133	0	4	446
Profits sur instruments dérivés	0	1	0	0	0	1
Honoraires et commissions	0	121	9.669	70	0	9.860
Achats ou ventes de biens, d'immobiliers et d'autres actifs	0	0	2.384	0	0	2.384
Dividendes	0	0	0	0	411	411
Autres	126	0	9	0	1	136
Total des produits	301	256	12.195	70	416	13.238
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	0	5	5

(en milliers EUR)

31.12.2023	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan					
Avances en comptes courants	5	9	0	0	14
Prêts à terme	15.835	1.336	0	168	17.339
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	745	0	0	745
Titres de placement	0	0	0	4.941	4.941
Total des actifs	15.840	2.090	0	5.109	23.039
Dépôts	25.777	192	9.012	2.561	37.542
Autres dettes	0	621	0	0	621
Autres passifs	0	0	0	4.784	4.784
Total des passifs	25.777	813	9.012	7.345	42.947
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	28.126	0	0	0	28.126
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	1.407	1.407
Engagements	226	0	0	0	226
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	0	0
Options sur actions					
Exercées / cédées	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2023	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats					
Charges financières	588	7	160	36	791
Honoraires et commissions	6	131	7	0	144
Frais de personnel	0	0	0	9.231	9.231
Autres	0	1.807	0	0	1.807
Total des charges	594	1.945	167	9.267	11.973
Produits d'intérêts	253	332	0	12	597
Profits sur instruments dérivés	19	0	3	1	23
Honoraires et commissions	336	8.671	190	4	9.201
Dividendes	0	0	0	167	167
Autres	1	105	0	1	107
Total des produits	609	9.108	193	185	10.095
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	62	62

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel (suivant les normes IAS19 et IFRS 2).

(en milliers EUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Avantages à court terme	7.741	8.421
Avantages postérieurs à l'emploi	476	441
Autres avantages à long terme	880	1.780
Indemnités de fin de contrat de travail	1.086	1.853
Paiements en actions	0	0
Total	10.183	12.495

12 — Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 23 avril 2025 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 27 mai 2025 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de EUR 5,80, et a autorisé la publication des états financiers.

Émoluments du commissaire

	(en milliers EUR)
	31.12.2024
Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat	422
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	204
Autres missions d'attestation	201
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	3
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe	358
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	143
Autres missions d'attestation	35
Missions de conseils fiscaux	102
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	6

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la "Société") et de ses filiales (conjointement le "Groupe"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant six exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024 ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à '000' EUR 8.596.201 et d'un état consolidé du résultat global qui se solde par un bénéfice net de l'exercice de '000' EUR 78.344.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi

que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Le point clé de l'audit est un point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Les commissions sur les revenus liés à la banque privée

Description du point clé de l'audit:

Les commissions perçues par la banque constituent la principale source de revenu de Banque Degroof Petercam en Belgique. Ces commissions s'élèvent à '000' EUR 394.252 pour l'exercice 2024, tel que repris sous la rubrique "8.3 Commissions perçues et versées" des comptes consolidés. Les commissions relatives aux contrats dans banque privée font partie intégrante de cette rubrique.

Nous avons constaté que la validation de certains tarifs accordés aux clients de la banque n'est pas

standardisée. Par conséquent, nous avons considéré les commissions relatives aux contrats dans la banque privée comme étant un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons revu le design et l'efficacité opérationnelle des procédures implémentées par la direction afin de standardiser les tarifs pour les clients existants dont les grilles tarifaires ont été modifiées en cours d'année ainsi que pour les nouveaux clients.

Pour un échantillon de tarifs accordés depuis 2023, nous avons obtenu les pièces justificatives démontrant la validation des dérogations par un comité dédié.

Pour un échantillon de clients, nous avons réconcilié la tarification reprise dans les contrats avec les systèmes comptables de la banque. Un contrôle spécifique de même nature a également été appliqué à un échantillon de clients ayant bénéficié de dérogation tarifaire.

Nos procédures de contrôles n'ont pas révélé d'observations particulières.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant

notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du

commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une "Conclusion sans réserve", relative à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir les sections:

- Le message aux actionnaires;
- Les chiffres clés; et
- Les faits marquants.

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 30 avril 2025

Le commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par

Damien Walgrave¹

Reviseur d'Entreprises

(1) Agissant au nom de Damien Walgrave SRL



VI. Comptes sociaux

Les comptes sociaux abrégés repris ci-après sont les comptes de Banque Degroof Petercam SA dont le siège social est situé rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles. Ces derniers sont établis en normes comptables belges. Les montants mentionnés sont en milliers d'euros.

Bilan après répartition

(en milliers EUR)

31.12.2024 31.12.2023

Actif			
I	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	976.551	452.480
II	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III	Créances sur les établissements de crédit	592.450	86.616
	A. À vue	142.450	85.695
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	450.000	921
IV	Créances sur la clientèle	1.743.669	1.638.710
V	Obligations et autres titres à revenu fixe	1.965.667	2.464.156
	A. Des émetteurs publics	632.835	700.931
	B. D'autres émetteurs	1.332.832	1.763.225
VI	Actions, parts et autres titres à revenu variable	63.443	57.035
VII	Immobilisations financières	245.312	306.052
	A. Participations dans des entreprises liées	241.430	301.945
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3.641	3.764
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	241	187
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	156
VIII	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	1.662	2.890
IX	Immobilisations corporelles	6.971	8.623
X	Actions propres	0	0
XI	Autres actifs	190.147	132.318
XII	Comptes de régularisation	261.140	305.501
Total de l'actif		6.047.012	5.454.381

(en milliers EUR)

		31.12.2024	31.12.2023
Passif			
Fonds de tiers		5.461.170	4.827.148
I	Dettes envers des établissements de crédit	146.071	199.774
	A. À vue	146.071	199.774
	C. Autres dettes à terme ou à préavis	0	0
II	Dettes envers la clientèle	4.838.382	4.269.850
	B. Autres dettes	4.838.382	4.269.850
	1. À vue	3.684.444	2.419.327
	2. À terme ou à préavis	1.153.938	1.850.523
III	Dettes représentées par un titre	0	0
	A. Bons et obligations en circulation	0	0
IV	Autres dettes	405.323	270.702
V	Comptes de régularisation	70.462	82.069
VI	Provisions et impôts différés	932	4.753
	A. Provisions pour risques et charges	775	4.585
	3. Autres risques et charges	775	4.585
	B. Impôts différés	157	168
VII	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
VIII	Dettes subordonnées	0	0
Capitaux propres		585.842	627.233
IX	Capital	34.212	34.212
	A. Capital souscrit	34.212	34.212
X	Primes d'émission	115.919	115.919
XI	Plus-values de réévaluation	0	0
XII	Réserves	115.961	115.982
	A. Réserve légale	4.411	4.411
	C. Réserves immunisées	17.681	18.434
	D. Réserves disponibles	93.869	93.137
XIII	Bénéfice reporté (perte reportée (-))	319.750	361.120
Total du passif		6.047.012	5.454.381

(en milliers EUR)

31.12.2024 31.12.2023

Postes hors-bilan			
I	Passifs éventuels	72.928	130.689
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	58.835	61.313
	C. Autres cautions	2.580	8.746
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	11.513	60.630
II	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	228.346	239.132
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	0	0
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	0	0
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	228.346	239.132
III	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	36.580.002	34.908.541
	B. Dépôts à découvert et assimilés	36.580.002	34.908.541
IV	A libérer sur actions et parts de sociétés	1.768	6.361

Compte de résultats

(en milliers EUR)

31.12.2024 31.12.2023

Charges			
II	Intérêts et charges assimilées	106.388	78.205
V	Commissions versées	4.398	3.996
VI	Perte provenant d'opérations financières	1.127	623
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	1.127	623
	B. De la réalisation de titres de placement	0	0
VII	Frais généraux administratifs	243.848	258.548
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	133.983	132.215
	B. Autres frais administratifs	109.865	126.333
VIII	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	4.822	6.248
IX	Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	792	1.183
X	Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	0	0
XII	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	366	4.232
XV	Autres charges d'exploitation	30.875	29.750
XVIII	Charges exceptionnelles	13.115	15.078
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	15
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	1.120	12.843
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations	0	0
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	8.894	0
	E. Autres charges exceptionnelles	3.101	2.220
XX	Impôts	14.290	9.189
XXI	Bénéfice de l'exercice	26.875	28.010
XXII	Transfert aux réserves immunisées	0	1.000
XXIII	Bénéfice de l'exercice à affecter	26.896	27.031

(en milliers EUR)

		31.12.2024	31.12.2023
Produits			
I	Intérêts et produits assimilés	184.963	150.508
	A. dont : de titres à revenu fixe	46.107	48.600
III	Revenus de titres à revenu variable	846	30.547
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	284	2.063
	B. De participations dans des entreprises liées	562	28.484
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	0	0
IV	Commissions perçues	195.323	184.689
	A. Courtages et commissions apparentées	27.950	26.949
	B. Rémunérations de services de gestion, de conseil et de conservation	154.475	144.523
	C. Autres commissions perçues	12.898	13.217
VI	Bénéfice provenant d'opérations financières	3.830	10.525
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	0
	B. De la réalisation de titres de placement	3.830	10.525
IX	Reprises de réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	0
X	Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	288	1.783
XI	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	4.176	1.608
XIII	Prélèvements sur le fonds pour risques bancaires généraux	0	0
XIV	Autres produits d'exploitation	51.121	53.875
XVII	Produits exceptionnels	5.990	977
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	15	0
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	144	0
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	5.061	0
	E. Autres produits exceptionnels	770	977
XIX bis	B. Prélèvements sur les impôts différés	11	11
XX	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	348	539
XXI	Perte de l'exercice	0	0
XXII	Prélèvements sur les réserves immunisées	21	21
XXIII	Perte de l'exercice à affecter	0	0

(en milliers EUR)

		31.12.2024	31.12.2023
Affectations et prélèvements			
A	Bénéfice (perte (-)) à affecter	388.016	366.215
	1. Bénéfice (perte (-)) de l'exercice à affecter	26.896	27.031
	2. Bénéfice reporté (perte reportée (-)) de l'exercice précédent	361.120	339.184
B	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
C	Affectations aux capitaux propres	0	0
D	Bénéfice (perte (-)) à reporter	319.750	361.120
E	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F	Bénéfice à distribuer (-)	-68.266	-5.095
	1. Rémunération du capital	-62.885	0
	2. Administrateurs ou gérants	0	0
	3. Autres allocataires	-5.381	-5.095

Rapport du commissaire

BANQUE DEGROOF PETERCAM SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Banque Degroof Petercam SA (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant six exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à '000' EUR 6.047.012 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 26.875.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de crédit en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clé de l'audit

Le point clés de l'audit est un point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Les commissions sur les revenus liés aux frais de gestion de la banque privée en raison de ses caractéristiques uniques au secteur.

Description du point clé de l'audit:

Les commissions perçues par la banque constituent la principale source de revenu de Banque Degroof Petercam. Ces commissions s'élèvent à '000' EUR 195.323 pour l'exercice 2024, tel que repris sous la rubrique "IV. Commissions perçues" des comptes annuels.

Nous avons constaté que la validation de certains tarifs accordés aux clients de la banque n'est pas standardisée. Par conséquent, nous avons considéré les commissions relatives aux contrats dans la banque privée comme étant un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons revu le design et l'efficacité opérationnelle des procédures implémentées par la direction afin de standardiser les tarifs pour les clients existants dont

les grilles tarifaires ont été modifiées en cours d'année ainsi que pour les nouveaux clients.

Pour un échantillon de tarifs accordés depuis 2023, nous avons obtenu les pièces justificatives démontrant la validation des dérogations par un comité dédié.

Pour un échantillon de clients, nous avons réconcilié la tarification reprise dans les contrats avec les systèmes comptables de la banque. Un contrôle spécifique de même nature a également été appliqué à un échantillon de clients ayant bénéficié de dérogation tarifaire.

Nos procédures de contrôles n'ont pas révélé d'observations particulières.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis

jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales des décisions prises par le conseil d'administration du 29 février 2024 et 20 décembre 2024 telles que décrites dans l'annexe 13 du rapport de gestion, concernant la rémunération de certains membres du comité de direction, et nous n'avons rien à vous signaler.

Diegem, le 30 avril 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Damien Walgrave¹
Reviseur d'Entreprises

(1) Agissant au nom de Damien Walgrave BV



Ces « Sustainability Highlights » ont été élaborés d'après le rapport Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de Degroof Petercam, en tenant compte du périmètre de consolidation de Degroof Petercam SA (numéro de TVA : BE 0403.212.172), incluant Degroof Petercam Belgique, DPAM et Degroof Petercam Luxembourg. Les données relatives à Indosuez Belgique ne sont pas reprises dans le présent rapport, mais figurent dans le rapport de CACIB SA, disponible sur son site Internet.

Le contenu du présent rapport a été examiné et approuvé par le comité exécutif et le conseil d'administration.

VII.a Sustainability Highlights 2024

Partie I		
Introduction		203
Partie II		
Sustainable strategy		211
Partie III		
Walking the talk		217
Partie IV		
Accompanying people in the transition		231
Partie V		
Offering sustainable solutions		243
Conclusion et perspectives pour 2025		251



L'année 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée sur Terre, une tendance alarmante, accentuée par des turbulences sur le plan politique à l'échelle mondiale. Cette tendance s'est poursuivie au premier trimestre 2025.

Toutefois, celle-ci a été éclipsée par des vagues géopolitiques ayant eu une incidence sur le débat politique, notamment en Europe, où les questions de défense sont devenues un sujet de préoccupation majeur. Le 21 janvier 2025, les États-Unis se sont retirés de l'Accord de Paris sur le climat, venant s'ajouter à la liste de plus en plus longue des défis auxquels nous sommes confrontés. Cependant, l'UE a également lancé le Clean Industrial Deal, qui établit des actions concrètes visant à faire de la décarbonation un moteur de croissance pour les industries européennes. Il s'agit notamment de réduire les lourdeurs administratives (par exemple, la taxonomie et la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises CSRD) ainsi que de mobiliser plus de 100 milliards d'euros afin de soutenir la production propre d'origine européenne. Quel que soit le cadre dans lequel elles s'inscrivent, les entreprises redoublent d'efforts pour mettre en évidence et quantifier leurs impacts ESG significatifs, ce qui devrait entraîner une plus grande transparence.

Selon nous, il s'agira d'un élément déterminant de la transition. Dans tous les secteurs, des initiatives ont vu le jour, portées par un engagement renforcé en faveur de la responsabilité environnementale. Le développement durable des entreprises occupe sans aucun doute une place essentielle dans chaque agenda et est devenu un élément primordial de l'autorisation d'exploitation d'une entreprise.

Partie I

Introduction

1		Avant-propos	206
2		Aperçu de 2024	207
3		Expérience de plus de 20 ans dans le développement durable	209



1 | Avant-propos

L'année dernière, nous avons introduit notre rapport nonfinancier en déclarant ce qui suit : « 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée sur terre. » Cette année, nous nous retrouvons dans la même situation, puisque 2024 a désormais hérité de ce titre. Cette tendance persistante souligne l'urgence des enjeux climatiques auxquels nous faisons face, comme l'ont encore rappelé les fortes inondations qui ont touché de nombreux pays européens en 2024.

Chez Degroof Petercam, nous restons fermement déterminés à promouvoir et à encourager des changements positifs. Nous observons un passage à l'action de la part de plus en plus d'entreprises, une accélération des innovations et une prise de conscience grandissante du public, comme le souligne une étude récente dans Nature Climate Change.

Nous avons démarré l'année 2024 par une vaste campagne de sensibilisation sur l'objectif Net Zero à destination de l'ensemble de nos collaborateurs. Notre programme de formation en ligne en interne a permis d'expliquer le concept du Net Zero ainsi que notre rôle dans cet enjeu mondial. Nos collaborateurs ont également été invités à calculer leur empreinte carbone personnelle grâce à l'outil MyCO₂, marquant ainsi le lancement d'un programme d'apprentissage ambitieux autour des enjeux en matière de développement durable. Cette initiative s'inscrit dans notre principe fondamental qui consiste à accompagner les personnes dans la transition (**accompanying people in the transition**).

Degroof Petercam poursuit son objectif visant à proposer des solutions durables (**offering sustainable solutions**). Nous avons favorisé la neutralité carbone et commencé à intégrer les facteurs liés à la biodiversité dans l'analyse de l'univers d'investissement au sein de DPAM. Nos initiatives ont été reconnues en externe, comme en témoigne la première place de DPAM dans le classement 2025 Hirschel and Kramer (H&K) Responsible Investment Brand Index (RIBI)¹. Par ail-

leurs, notre nouvel actionnaire principal, Indosuez, nous a chaleureusement accueillis au sein de son groupe. Depuis l'annonce de la finalisation de notre intégration au sein d'Indosuez en juin, nos équipes ont entrepris des discussions approfondies, unies par un objectif commun : mettre à profit l'expertise ESG développée au sein de Degroof Petercam dans le but de promouvoir une prospérité responsable pour tous. Autrement dit, les principes en matière de développement durable ancrés dans notre ADN seront désormais appliqués et mis à disposition de l'ensemble des clients d'Indosuez.

Bien sûr, l'engagement en faveur de solutions durables n'est crédible qu'en joignant le geste à la parole (**walking the talk**). C'est la raison pour laquelle, cette année, nous publions notre tout premier rapport en totale conformité avec la CSRD, qui établit un cadre commun pour le reporting en matière de développement durable et fournit des informations détaillées sur notre situation actuelle.

Ces « Sustainability Highlights » feront donc, dans une large mesure, référence à notre rapport CSRD et adopteront un format plus concis, tout en continuant à mettre en avant les actions concrètes menées en 2024 visant à soutenir notre engagement et notre démarche ESG.

En partageant notre expérience, nous espérons susciter réflexions et actions auprès de nos clients, collaborateurs et parties prenantes, afin d'avancer ensemble vers un avenir responsable et prospère pour tous.

Sylvie Huret, CEO Degroof Petercam

Jo Wuytack, Group Sustainability Manager (directeur du développement durable à l'échelle du Groupe)

(1) Pour plus d'informations, veuillez consulter : [Lancement en avant-première RIBI 2025 - Responsible Investment Brand Index \(RIBI\)](#)

2 | Aperçu de 2024

2024

Égalité salariale avérée



Taux d'engagement de 77 %
de la part de l'ensemble
de nos collaborateurs



DPAM à la première place du
classement 2024 Responsable
Investment Brand Index 2025



Lancement d'un programme d'apprentissage transversal sur le développement durable



Plus de 90 % des solutions proposées au sein de Private Banking, de DPAM ou de DPAS intègrent une analyse ESG



Engagement volontaire du Groupe à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050



91 collaborateurs (soit plus de 10 % du personnel éligible) ont opté pour un plan de mobilité sans voiture



Plus de 8 % de réduction de notre empreinte carbone liée à nos activités



Subvention d'un million d'euros au profit du Réseau ETRE par le biais de la Fondation Degroof Petercam



3 | Expérience de plus de 20 ans dans le développement durable



● Groupe ● Private Banking
● DPAM ● Investment Banking

2019

Fonds thématique « climat »
Fonds d'actions durables aux thématiques multiples
Soutien aux recommandations de la TCFD Label
« Towards Sustainability » de 11 fonds
Fonds Regenero
Programme de microdons en Belgique et en France
Programme de parrainage des talents du Groupe
Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies

2018

Label Luxflag
Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)
Politique d'achat du Groupe (environnementale et sociétale)
Partenariat avec Quadia (investissement d'impact)
Programme de microdons au Luxembourg

2017

Expertise en matière de thématiques durables
Fiche d'information ESG pour l'ensemble de l'offre de fonds
Fonds patrimonial durable
Publication d'informations relatives à l'empreinte carbone des portefeuilles durables
Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies

2016

Séries indexées SRI
Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies

2015

Fonds durable de titres de créance de qualité investment grade en euros
Label Novethic pour deux fonds durables

2024

DPAM en première place dans le classement RIBI 2024 Sustainable Brand Index
Lancement du programme d'apprentissage durable
Première baisse de l'empreinte carbone liée à nos activités

2023

Engagement Net Zero étendu au Groupe
Introduction de nouveaux ICP en matière de diversité, d'équité et d'inclusion
Pionnier en matière de publications d'informations relatives à la biodiversité
Analyses boursières sell-side en matière d'ESG

2022

Engagement Net Zero de DPAM
Renforcement de la gouvernance en matière de développement durable et nomination d'un Group Sustainability Manager
Intégration des facteurs ESG dans les questionnaires MIFID

2021

Intégration du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) dans les investissements ESG et l'offre de fonds durables selon les Principes des Nations unies pour une banque responsable

2020

Fonds d'obligations convertibles internationales
Fonds d'actions de la région Asie-Pacifique durables
Comité directeur de la TCFD
Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies
Label « Towards Sustainability »
Politique verte en matière de mobilité et de déplacements
Migration vers des centres de données à émissions nulles

Années
2015

Années
2020

Partie II

Sustainable strategy

1		Double évaluation de la matérialité	213
2		Impact responsable	216
2.1		Entreprise : walking the talk	216
2.2		Personnes : accompanying the transition	216
2.3		Solutions : sustainable solutions	216

1 | Double évaluation de la matérialité

Le présent document constitue un résumé complet de notre rapport CSRD, qui présente une sélection ciblée des points marquants. Il vise à offrir un aperçu clair et visuellement attrayant des principaux constats et enseignements. À cet égard, ce rapport s'appuie de manière fidèle sur les résultats de notre évaluation de la double matérialité (DMA) réalisée fin 2023, laquelle constitue également la base de notre rapport CSRD. Cette évaluation de double matérialité détermine la matérialité. En outre, elle structure nos indicateurs, objectifs et plans d'action pour l'avenir.

Les sous-thèmes « Partenaires commerciaux » et « Empreinte environnementale hors changement climatique » se sont révélés non matériels en raison de l'impact très limité de Degroof Petercam sur ces indicateurs. Bien qu'à première vue contradictoire, la matrice illustre la spécificité du secteur financier et des activités de Degroof Petercam. En effet, l'empreinte environnementale de nos propres activités est négligeable par rapport aux enjeux climatiques à l'échelle mondiale. En revanche, c'est à travers notre activité d'investissement (pour notre propre compte ou pour le compte de

	Normes CSRD connexes	Thématiques importantes	Commentaires	Plans d'action	Indicateurs	Politiques	
1	ESRS E1	Changement climatique	Cf. première baisse de l'empreinte carbone liée à nos activités	●	●	●	politique de mobilité, etc.
2	ESRS S1	Formation continue des collaborateurs	Cf. Programme « Être un employeur de choix » et évaluation annuelle de l'engagement des collaborateurs	●	●	●	politique de formation, etc.
3	ESRS S1	Diversité, équité et inclusion	Cf. mise en place de la gouvernance et fixation des ICP/objectifs	●	●	●	politique de diversité, etc.
4	ESRS S3	Participation des communautés	Cf. Fondation Degroof Petercam et organisation des Journées de solidarité	●	✗	✗	
5	ESRS S4	Accès aux services financiers	Travail en cours	●	✗	✗	
6	ESRS S4	Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité	Cf. mise en place de la gouvernance, y compris les tests réalisés dans le cadre des formations obligatoires	●	●	●	etc. Charte de confidentialité des données
7	ESRS S4	Marketing et communication responsables	Cf. mise en place de la gouvernance ; vérification de toutes les communications avec les clients par le service de conformité	●	●	●	politique de marketing, etc.
8	ESRS GOV 1	Réglementation et conformité	Cf. mise en place de la gouvernance, complétée par des formations obligatoires	●	●	●	politique en matière de lancement d'alerte, etc.
9	ESRS GOV 1	Éthique et culture d'entreprise	Cf. aucun acte de corruption ou aucune malversation n'ont été signalés en 2024	●	●	●	etc. politique anticorruption
10	Spécifique à une entité	Investissements responsables	Cf. Engagements Net Zero ; gestion des principales incidences négatives...	●	●	●	etc. Politique en matière d'activités controversées
11	Spécifique à une entité	Numérisation et utilisation des nouvelles technologies	Cf. Intégrer l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable au sein de notre entreprise	●	●	●	etc. politique IA

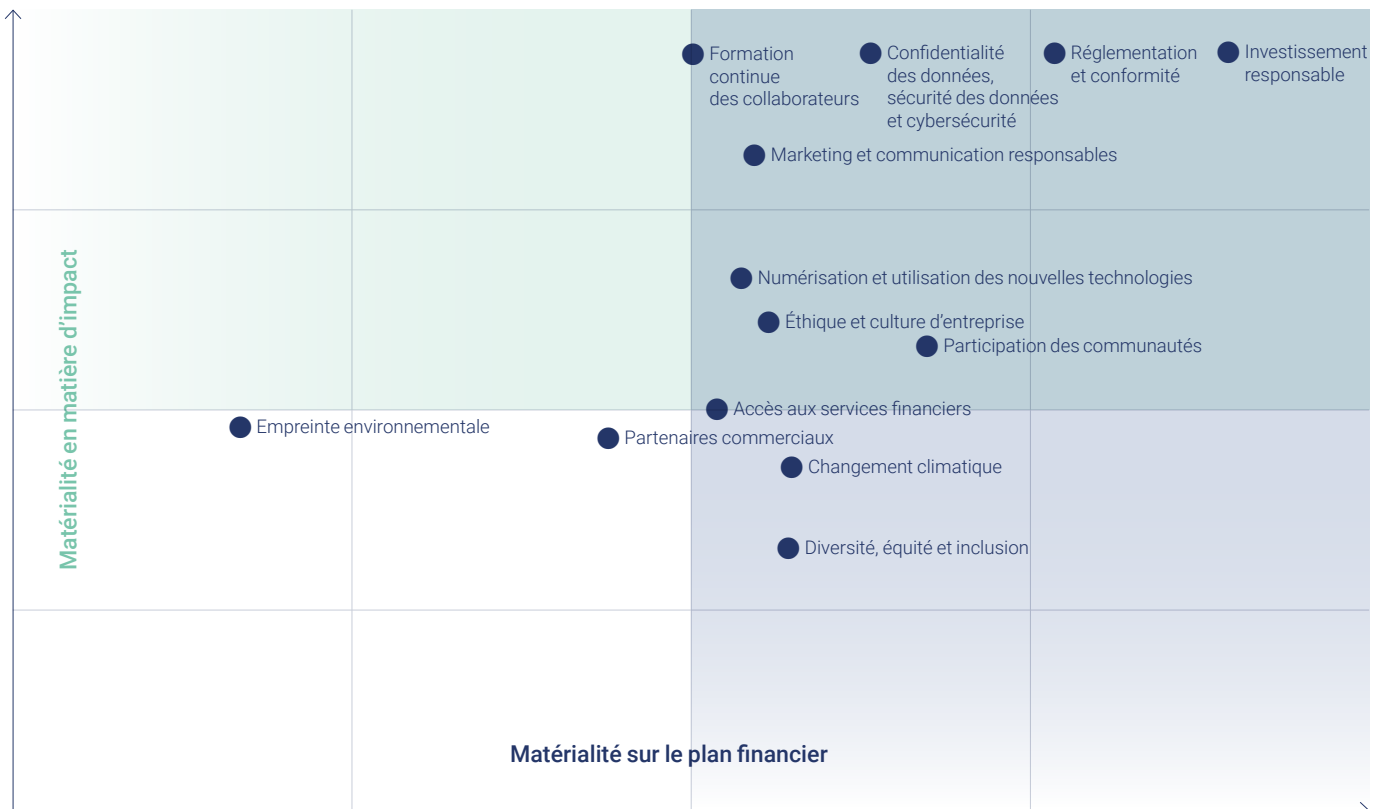
- Amélioration continue
- En cours
- ✗ Pas encore commencé

nos clients) que nous pouvons générer des bénéfices pour la société, l'environnement et les communautés. Nous avons donc conclu que l'empreinte environnementale de nos propres activités n'est pas un sujet matériel.

Le tableau à la page précédente offre une vue d'ensemble de nos plans d'action, indicateurs et politiques. En 2024, l'accent a été principalement mis sur la poursuite des actions entreprises les années précédentes. Cette approche prend tout son sens suite à l'intégration

de Degroof Petercam au sein d'Indosuez. Des efforts importants ont donc été consacrés à la préparation du développement durable à venir dans ce nouveau contexte.

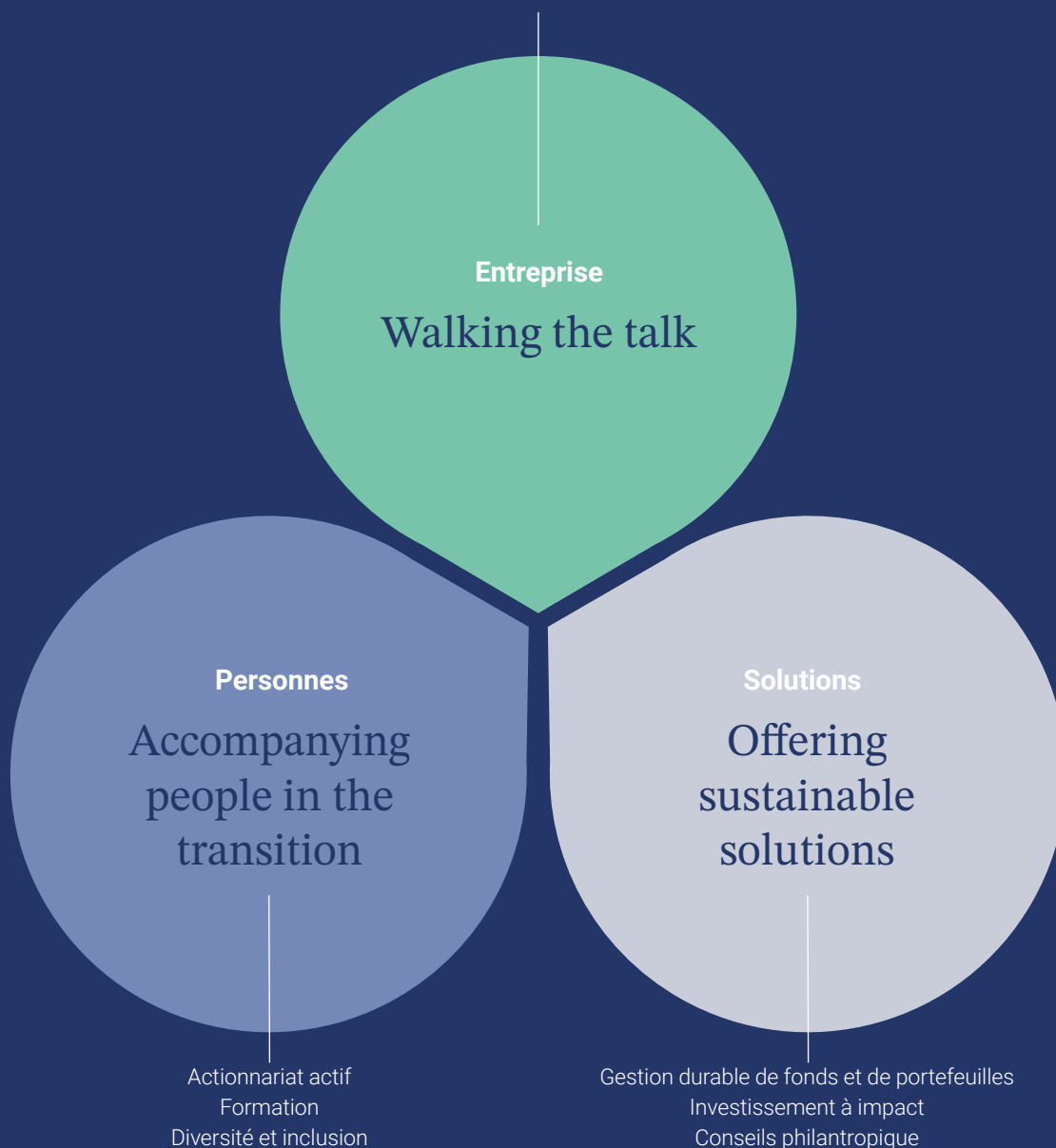
Au cours des derniers mois, il est apparu clairement que les mesures prises précédemment par Degroof Petercam continueront de bénéficier à l'ensemble du Groupe Indosuez.



Impact qui s'étend au-delà du profit

Durable et responsable sur le plan social

Environnemental (bâtiments, parc automobile et informatique)
Social (axé sur les intérêts fondamentaux des clients, tels que la sécurité des données)
Gouvernance (sensibilisation aux risques et cadre d'excellence du contrôle)



2 | Impact responsable

La création de valeur durable et responsable nécessite d'agir sur trois niveaux : l'entreprise, les personnes et les solutions.

2.1 Entreprise : walking the talk

En tant qu'entreprise, joindre le geste à la parole (walking the talk) signifie s'engager à respecter nos valeurs dans tous les aspects de nos activités : en qualité de client, d'investisseur et d'employeur.

Qu'il s'agisse de nos propres investissements (prêts accordés et portefeuille bancaire), de notre mobilité, de nos bâtiments et de notre infrastructure (informatique), nous nous efforçons constamment et le plus possible de réduire notre impact négatif.

Toutefois, notre impact va au-delà des préoccupations environnementales (le E d'ESG). Nous devons également prendre en compte les principales préoccupations sociales (S). À cet égard, il est important de mettre en avant les actions menées par notre Fondation Degroef Petercam (DPF) en matière d'emploi. Par le biais du DPF Award et du DPF Lab, nous visons à générer un impact systémique.

En matière de gouvernance, nous respectons les normes éthiques les plus strictes et faisons preuve d'intégrité dans la conduite de nos affaires (G).

2.2 Personnes : accompanying the transition

La transition durable est un parcours au cours duquel toutes nos parties prenantes ont besoin d'un soutien approprié pour réaliser leurs ambitions. Degroef Petercam s'engage auprès des personnes pour les aider à adopter des comportements plus responsables.

Collègues : nous favorisons le développement des talents et un environnement de travail sain, diversifié et inclusif. Nous favorisons l'approfondissement des connaissances de notre personnel en matière de développement durable et leur permettons de concrétiser la transition dans leur vie personnelle et professionnelle.

Clients : nous accompagnons nos clients dans leur transition durable par le biais de discussions, de conférences et des séances de sensibilisation, ainsi que par le partage actif de nos recherches et de nos idées.

Sociétés en portefeuille : nous agissons en tant qu'actionnaires actifs lors des assemblées d'actionnaires de nos sociétés en portefeuille et de nos fonds tiers dans lesquels nous investissons. Nous nous engageons auprès de leur direction pour défendre et faciliter la transition. En outre, nous plaçons la barre plus haut au fil du temps.

Secteur financier : notre conformité, entre autres, aux Principes des Nations unies pour un investissement responsable (UNPRI), aux Principes des Nations unies pour une banque responsable (UNPRB), au Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) souligne notre engagement, au sens large, à promouvoir les principes ESG au sein du secteur financier.

Société au sens large : nous encourageons activement l'engagement communautaire et l'implication du personnel par le biais d'initiatives telles que des journées de solidarité, des microdons et des programmes de mentorat dans le cadre de notre Fondation.

2.3 Solutions : sustainable solutions

La gestion des actifs de nos clients, qui dépassent les 76,5 milliards d'euros, représente sans aucun doute notre contribution la plus substantielle au développement durable. En tant que société d'investissement, nous nous engageons à optimiser nos initiatives afin de tirer le meilleur parti de l'impact bénéfique de nos efforts. Nous surveillons donc en permanence, prenons en compte et améliorons notre compréhension de nos principaux impacts négatifs (PAI) et osons prendre délibérément des mesures telles que l'engagement Net Zero à l'échelle du groupe Degroef Petercam, motivées par DPAM. La constitution du Groupe de travail sur la publication d'informations relatives à la nature (TNFD) en 2023 par DPAM constitue un autre exemple pertinent. En outre, nous poursuivons le développement de nos investissements d'impact et de nos services philanthropiques.

Partie III

Walking the talk

1	Environnement	219
2	Social	223
3	Gouvernance	230

1 | Environnement

1.1 Réalisations

I Mise en œuvre de notre engagement Net Zero :

Pour la première fois depuis l'évaluation de notre empreinte carbone, nous sommes ravis de constater une baisse résultant de nos actions. Cela marque le début de notre démarche visant à atteindre notre objectif à court terme de réduction drastique de nos émissions de Scope 1 et 2.¹ d'ici 2030.

II Gestion du parc automobile : Début 2023, nous avons délaissé les véhicules à carburant fossile, ce qui a entraîné une baisse de 19 % de notre consommation de carburants fossiles en Belgique d'une année sur l'autre, d'ici 2024. Par ailleurs, il a été décidé qu'à partir du deuxième trimestre 2025, seuls des véhicules entièrement électriques seront proposés.

III Budget fédéral consacré à la mobilité (FMB) : Les collaborateurs peuvent échanger leur voiture de fonction contre un budget leur permettant de garantir leur mobilité de manière durable. Pour l'instant, cela concerne uniquement les collaborateurs disposant d'une voiture de fonction. Le budget consacré à la mobilité

est primordial pour attirer des talents. À compter du 1er juillet 2024, nous avons mis en place le Budget fédéral consacré à la mobilité pour les collaborateurs ne souhaitant pas de voiture, permettant notamment à ceux résidant dans un rayon de 10 km autour de leur lieu de travail d'utiliser ce budget pour leurs frais de logement. Le budget non utilisé est versé chaque année, sous réserve d'une contribution exceptionnelle de 38,08 %. Sur le marché belge, 1 salarié sur 20 a échangé sa voiture de fonction contre un budget Mobilité. Chez Degroof Petercam, plus de 10 % des collaborateurs éligibles ont opté pour le FMB, avec 91 participants au programme fin 2024.

IV Efficacité énergétique des bâtiments : Nous avons mené des analyses sur la rénovation de notre maison-mère à Bruxelles, en nous intéressant au chauffage et à la climatisation afin de réduire drastiquement la consommation d'énergie, qui représente 70 % des émissions de Scope 1. Nous avons également renouvelé nos contrats d'électricité verte.

V Initiatives en matière d'informatique verte : Notre engagement auprès de l'Institut belge du numérique responsable s'est poursuivi, notamment en organisant une Journée mondiale du nettoyage numérique (Digital Cleanup Day). Par ailleurs, nous avons établi de premiers contacts avec le nouveau groupe dédié à l'informatique verte.

(1) Tel que défini par le protocole GES, les Scopes 1 et 2 correspondent à nos émissions directes liées à nos bâtiments et à notre parc automobile. Les émissions de Scope 3 sont celles rattachées à l'ensemble de notre chaîne de valeur, à l'exception des émissions liées aux investissements de nos clients, qui sont abordées à la section « Offering sustainable solutions » (« Proposer des solutions durables »).

Pour la première fois depuis l'évaluation de notre empreinte carbone, nous sommes ravis de constater une baisse résultant de nos actions.

Total des émissions de carbone, hors émissions financées



Tonne de CO ₂	2023	2024
Scope 1	3.534	2.764
Infrastructures de l'entreprise	795	644
Véhicules de l'entreprise	2.739	2.120
 Baisse du nombre de véhicules de fonction en Belgique de 826 à 807 485 43 178 118 2023 Total: 826 547 27 50 183 2024 Total: 807 Hybride Diesel Électrisch Essence		
Scope 2	41	100
Achat de dispositifs électriques, de condensation, de chauffage et de climatisation	41	100
Scope 3	14.954	14.127
Déplacements professionnels	137	133
Biens d'équipement	565	0
Déplacements domicile-travail	423	399
Activités liées à l'énergie	1.135	829
Actifs financés en leasing en amont	NDT	117
Achats de produits et de services	12.660	12.612
Déchets générés par les activités	34	38
Total	18.530	16.992

Nombre de collaborateurs ayant opté pour des solutions de mobilité durable



91

Électricité verte



100%

Fin 2024, nous avons investi 248 millions d'euros supplémentaires dans des obligations vertes depuis 2021, soit un an avant notre objectif fixé pour 2025 d'atteindre 250 millions d'euros.



2 Propres investissements, portefeuille de crédit et portefeuille bancaire : Nous investissons davantage dans les obligations vertes. Fin 2024, nous avons investi 248 millions d'euros supplémentaires dans des obligations vertes depuis 2021, soit un an avant notre objectif fixé pour 2025 d'atteindre 250 millions d'euros.

Notre portefeuille de crédit demeure relativement limité. De plus, notre activité de crédit n'est pas substantiellement exposée aux risques climatiques et environnementaux. Néanmoins, nous évaluons ces risques à chaque étape du processus de prêt, lorsqu'ils sont jugés pertinents. Dans l'une de nos dernières directives internes, il est stipulé que nous demandons un certificat énergétique si un nouveau prêt immobilier est accordé à un particulier. En 2024, la notation en matière de Performance énergétique des bâtiments (BEP, échelle de A à G) de chaque bien a été recueillie pour les nouveaux crédits ou estimée (selon une méthodologie interne) afin d'évaluer la sensibilité de la garantie au risque de transition. Près de deux tiers des nouveaux crédits immobiliers affichent une note A/B/C.

Vous trouverez de plus amples informations dans notre Rapport sur les risques. En ce qui concerne les entreprises qui font partie de notre clientèle, la Politique de crédit du Groupe exclut explicitement les entreprises exerçant des activités dans des secteurs fortement carbonés ou des activités préjudiciables à l'environnement (par exemple l'extraction de charbon, la production de pétrole et de gaz et la déforestation).

2 | Social

2.1 Viser un impact systémique via notre Fondation Degroof Petercam

2.1.1 Le Degroof Petercam Foundation Award

Le Degroof Petercam Foundation (DPF) Award, programme phare de la Fondation Degroof Petercam, sélectionne et finance chaque année un projet social ambitieux visant à transformer le modèle de l'emploi en Europe. Le ou la lauréate bénéficie d'une subvention d'un million d'euros ainsi que d'un accompagnement personnalisé sur une période de cinq ans. Réseau ETRE a été récompensé en 2024. Ce lauréat a été sélectionné à l'issue d'un processus rigoureux sur 10 mois comprenant une phase de diligence raisonnable et de visites sur le terrain. Les six entreprises finalistes correspondant le mieux à la mission de la Fondation ont été présentées devant un jury indépendant, renouvelé chaque année.

Réseau ETRE gère le réseau des écoles ETRE et propose des formations gratuites aux jeunes en situation difficile. Ces formations leur permettent d'acquérir des compétences pratiques liées à la transition écologique, répondant ainsi à des enjeux à la fois sociaux et sociétaux. En acquérant les compétences techniques et non techniques nécessaires, les jeunes peuvent envisager une carrière professionnelle et contribuer à façonner le monde de demain. Par ailleurs, Réseau ETRE plaide à Paris et à Bruxelles pour une meilleure reconnaissance des métiers manuels et des professions vertes.



Réseau ETRE
propose des
formations
gratuites
aux jeunes
en situation
difficile.

Découvrez l'histoire
de Réseau ETRE



Le premier défi sélectionné
par The Lab consiste
à concilier parentalité
et emploi en Belgique.





2.1.2 The Lab

En 2024, la Fondation a lancé son deuxième programme, The Lab, axé exclusivement sur la Belgique. Par le biais de cette initiative, la Fondation identifie de manière proactive les principaux défis liés à l'emploi et crée des solutions innovantes grâce à la recherche, l'expérimentation, la collaboration et le financement d'acteurs de la société civile.

The Lab s'attaque à des enjeux sociétaux complexes en apportant des solutions novatrices et concrètes. Plutôt que d'attendre que les problèmes émergent, des initiatives sont prises en :

- Identifiant un défi urgent lié à l'emploi ;
- Agissant en tant qu'initiateur et facilitateur d'une méthode « test & learn », fondée sur un processus étape par étape ;
- Créant des solutions destinées à la Belgique visant à se pérenniser après la participation de la Fondation.

Le premier défi sélectionné par The Lab consiste à concilier parentalité et emploi en Belgique.

L'absence de solutions efficaces pour concilier vie professionnelle et vie familiale a des répercussions sociétales importantes, touchant les parents, les employeurs et le bien-être des enfants.

Compte tenu de la complexité de cet enjeu, les solutions fragmentées sont insuffisantes. The Lab adopte une approche collaborative, impliquant la société civile et les parties prenantes majeures en Belgique. Une première action a été menée avec succès sous la forme d'une consultation publique en mai et juin 2024. Diffusée à travers toute la Belgique, la consultation a recueilli près de 180.000 votes et permis d'identifier neuf solutions concrètes qui seront développées davantage en 2025.

2.2 Engagement social des collaborateurs

Soutenu par sa Fondation, Degroof Petercam mène un programme ambitieux d'engagement social de ses collaborateurs :

1

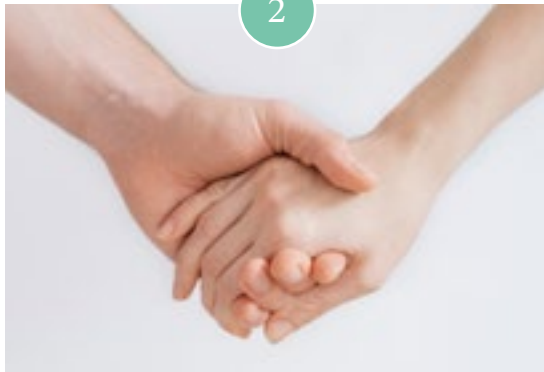


Journées de solidarité

Les collaborateurs peuvent consacrer une journée de travail à des projets sociaux ou environnementaux en tant que bénévoles. En 2024, 281 collègues ont participé à 38 activités en Belgique et au Luxembourg, allant des cours de hockey pour des jeunes de quartiers défavorisés à la préparation et à la distribution de repas chauds aux personnes en situation de vulnérabilité.

281 participants
38 activités

2

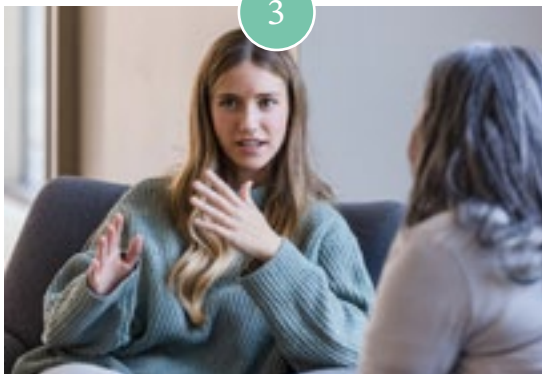


Programmes de bienfaisance

Certains collègues gèrent leur propre programme caritatif, comme le DP Cycling Tour en Belgique ou le Relais pour la Vie au Luxembourg. En septembre 2024, plusieurs collègues de Degroof Petercam ont relevé un défi sportif en participant au DP Cycling Tour. Ils ont ainsi récolté un montant total de 7.700 euros pour la Fondation contre le cancer Stichting tegen Kanker, portant le total à 196.710 euros en 11 éditions. Les équipes de Degroof Petercam Luxembourg ont récolté 4.025 euros au profit de la Fondation contre le cancer.

foundation
against
cancer 

En 2024, 123 collègues de Belgique, de France et du Luxembourg ont participé au Programme de microdons, récoltant conjointement 10.133 euros, montant que Degroof Petercam a ensuite doublé pour atteindre un total de 20.267 euros.



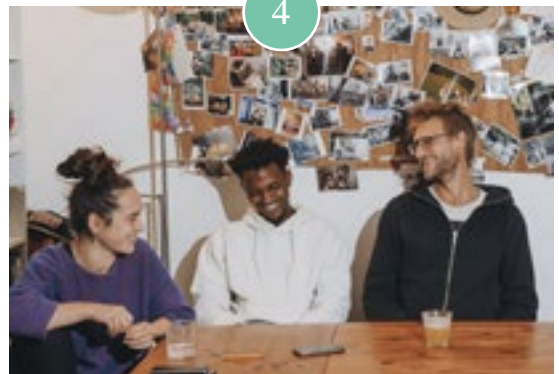
Programme de partage des compétences

Parrainage

Des collaborateurs accompagnent des demandeurs d'emploi ou des jeunes afin de les aider à réaliser leur projet professionnel.

Missions sociales

Les collaborateurs ayant une mission personnelle dans une organisation à but non lucratif ont le droit d'accomplir les missions qui leur sont confiées pendant leurs heures de travail. Nos collègues peuvent consacrer deux heures par mois ou trois jours par an à l'intérêt général.



Programme de microdons

Des collègues versent chaque mois une petite partie de leur salaire au profit d'une organisation sociale à but non lucratif. Le montant est directement déduit de leur salaire net. Degroof Petercam double la somme totale et, en fin d'année, nos collaborateurs votent pour l'un des trois projets sélectionnés par la Fondation Degroof Petercam. En 2024, 123 collègues de Belgique, de France et du Luxembourg ont participé, récoltant conjointement 10.133 euros, montant que Degroof Petercam a ensuite doublé pour atteindre un total de 20.267 euros. Ce montant a été reversé à Singa Belgique et Luxembourg, une organisation qui promeut l'intégration sociale des nouveaux arrivants.

En 2024, nous avons lancé les premiers projets d'automatisation par robotisation, avec la mise en service de 12 robots, dont la moitié est dédiée en continu (24h/24 et 7j/7) à des tâches d'archivage de documents.

3 | Gouvernance

3.1 Résilience en matière de pratiques commerciales

La résilience en matière de pratiques commerciales est au cœur de l'organisation de Degroof Petercam et a été identifiée comme un enjeu majeur dans son évaluation de double matérialité (DMA). Afin de garantir un comportement éthique et de protéger les parties prenantes, nous avons mis en place un ensemble de politiques exhaustives, dont un Code de déontologie, une Politique en matière de lancement d'alerte, des politiques pour lutter contre la corruption et les malversations, ainsi qu'une politique relative aux cadeaux. Notre principal plan d'action prévoit des formations obligatoires sur ces politiques pour l'ensemble du personnel ainsi que des enquêtes indépendantes en cas d'allégations. Ces plans d'action sont alignés sur nos valeurs fondamentales, à savoir l'Excellence, l'Esprit d'équipe, l'Humain, l'Intrapreneuriat et l'Orientation client (ETHIC), contribuant ainsi à instaurer une culture d'entreprise appropriée. En 2024, aucun acte de corruption ou aucune malversation n'ont été signalés.

3.2 Apprentissage et développement

Accompagner les collaborateurs dans leur conduite éthique constitue un élément important de notre plan d'action. Notre programme RACE (Risk Awareness and Control Excellence) joue un rôle essentiel à cet égard et garantit le respect des normes réglementaires. Nous proposons également des formations spécialisées à nos collaborateurs en contact avec le public, afin de leur fournir les compétences nécessaires pour mieux comprendre les cadres réglementaires. En 2024, huit formations obligatoires ont été dispensées à l'ensemble de nos collaborateurs, par exemple sur la Sécurité de l'information, le RGPD et la Prévention des abus de marché.

3.3 Gouvernance et innovation

Renforcer la gouvernance nécessite de s'adapter aux nouvelles évolutions, telles que l'intelligence artificielle (IA). En 2024, nous avons constitué une équipe dédiée à l'IA et lancé des projets de robotisation, notamment :

- La numérisation des flux papier au niveau du middle office (du front office au back office) et la production de divers rapports de gestion.
- Les premiers projets d'automatisation par robotisation, avec la mise en service de 12 robots en 2024, afin de renforcer l'évolutivité grâce à des processus rationalisés. Plus de la moitié de ces robots ont été déployés au sein de l'unité de production pour effectuer des tâches d'archivage de documents en continu, 24h/24 et 7j/7.

Nous avons mis en œuvre et communiqué à l'ensemble du personnel une politique de gouvernance de l'IA, laquelle définit le cadre de gestion des initiatives en matière d'intelligence artificielle. Cette politique souligne l'importance de concilier innovation et responsabilité, en garantissant un développement et un déploiement de l'IA à la fois éthiques et sûrs. Elle comprend des sections sur la vision, les objectifs stratégiques et son champ d'application, qui abordent les applications d'IA développées en interne, par des tiers ou par des sous-traitants. Elle explique les rôles et responsabilités, notamment par le biais d'un modèle de défense à trois niveaux faisant intervenir différents acteurs tels que le responsable des données, le responsable IA et le délégué à la protection des données.

3.4 Publication de notre premier rapport CSRD

D'après notre DMA, finalisée fin 2023, nous avons poursuivi le projet afin de publier notre premier rapport CSRD. Ce projet a mobilisé l'ensemble de l'entreprise, avec la participation d'un groupe restreint de responsables de données, soutenus par le service financier et coordonnés par une équipe de gestion de projet dédiée, comprenant divers comités directeurs faisant intervenir les instances administratives de Degroof Petercam. Ce premier rapport CSRD, audité par notre commissaire aux comptes, constitue un excellent point de départ pour intégrer de manière structurelle les impacts, risques et opportunités identifiés dans nos activités quotidiennes. Il s'agit seulement du premier rapport. Le travail ne fait que commencer. Ce premier rapport CSRD marque le début de notre démarche actuellement entreprise qui se veut continue.

Partie IV

Accompanying people in the transition

1 Clients	234
2 Personnel	236
3 Sociétés en portefeuille et gestionnaires de fonds tiers	242



Lors des journées Private Banking Sustainability Journey, environ 170 collaborateurs en contact direct avec la clientèle ont été formés par une équipe d'experts afin de mener des échanges constructifs avec nos clients sur les thématiques ESG et de développement durable.

1 | Clients

Journées Private Banking Sustainability Journey

Fin 2023, nous avons constaté que les échanges avec nos clients à l'égard du développement durable devenaient de plus en plus complexes en raison des obligations légales, de la confusion concernant certaines visions, des risques de mauvaise communication (comme le « greenwashing » ou « verdissage ») et des opinions de plus en plus polarisées. Nos collaborateurs de Private Banking ne disposaient pas de compétences suffisantes pour mener ces conversations, malgré la mise à disposition de vidéos, de sites Internet dédiés et de brochures à l'intention de nos clients. Persuadés que les discussions sur le développement durable sont essentielles à notre activité, nous avons mis en place un programme ambitieux intitulé les journées « Private Banking Sustainability Journey ». Environ 170 collaborateurs en contact direct avec la clientèle ont été formés par une équipe d'experts afin de mener des échanges constructifs avec nos clients sur les thématiques ESG et de développement durable. Notre objectif était de faciliter les échanges entre les collaborateurs de Private Banking et les clients sur l'impact des limites planétaires sur les investissements de ces derniers. Le but ne consistait pas à les convaincre d'opter pour une sélection de placements plus durables, la décision finale appartenant aux clients, Mais plutôt de faire un choix délibéré et éclairé quant à la manière d'investir leur patrimoine. C'est ce que nous appelons « accompagner les personnes dans la transition » (accompanying people in the transition). Ces sessions ont été particulièrement appréciées pour leur orientation commerciale, les interactions avec les experts et leurs études de cas. Cette initiative marque le début d'une exploration plus poussée du développement durable, avec la nomination d'ambassadeurs issus de différentes équipes pour poursuivre cette démarche.

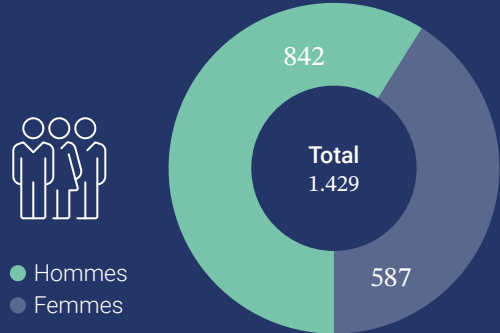


Analyses boursières sell-side dédiées en matière d'ESG

Dans le cadre de ses activités Global Markets, Degroof Petercam vise à accompagner ses clients dans la transition. La hausse des investissements axés sur l'ESG oriente la demande vers une bonne analyse ESG. Une analyse financière isolée ne reflète plus fidèlement la performance d'une entreprise. Notre équipe d'analystes internes a ainsi développé une approche intégrée combinant l'analyse fondamentale financière et extrafinancière. Au cours de l'année écoulée, l'équipe a déployé la recherche ESG, avec une analyse extrafinancière désormais réalisée pour la majorité des entreprises couvertes.

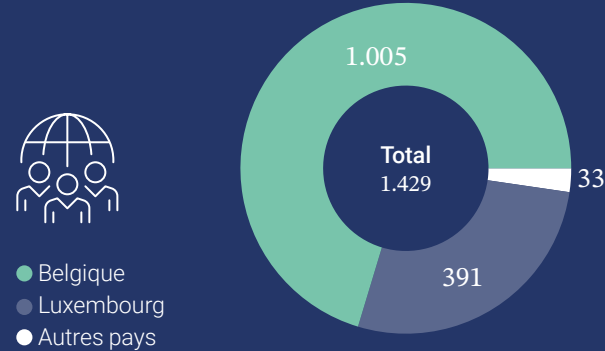
En 2024, l'équipe a publié deux rapports majeurs. Le premier, le rapport « CSRD : Qui est prêt ? » présentait les résultats d'une enquête sur le niveau de préparation des entreprises du Benelux à la CSRD, mettant en lumière les défis liés à la collecte de données et soulignant les premières initiatives prises par les entreprises. Le second rapport portait sur la performance ESG des sociétés d'investissement, en s'appuyant sur une méthodologie spécifique adaptée à leur modèle économique.

Effectif par genre



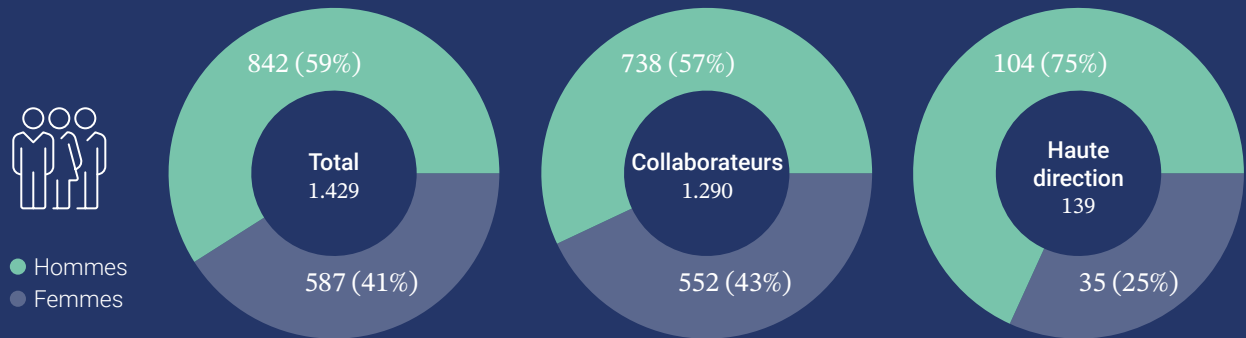
Total en 2023: 1.519 (894 Hommes, 625 Femmes)

Effectif par pays >50 collaborateurs

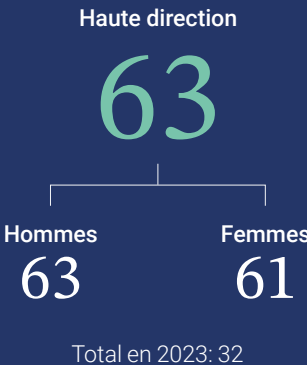
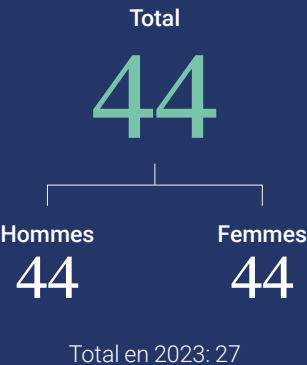


Total en 2023 : 1.519
(1.001 en Belgique, 409 au Luxembourg
et 109 dans d'autres pays)

Répartition par genre (% du nombre total de collaborateurs dans cette catégorie)



Nombre moyen d'heures de formation par genre et par catégorie de personnel



Nombre de participants
aux Journées de solidarité

281

Nombre de participants

308

Nombre de votes

**9.151 votes lors de
601 assemblées des
actionnaires**

2 | Personnel

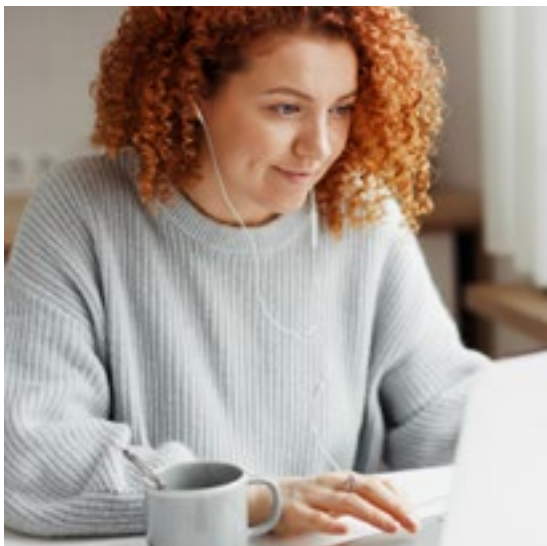
Chez Degroof Petercam, nous croyons au pouvoir transformateur de l'apprentissage continu pour favoriser à la fois le développement personnel et professionnel.

Chez Degroof Petercam, nous sommes convaincus de pouvoir contribuer à la transition durable de l'économie et de la société actuelles. Nous souhaitons accompagner toutes nos parties prenantes dans leur propre transition durable, qu'il s'agisse de collaborateurs, de clients, de sociétés en portefeuille, etc.

2.1 Apprentissage continu

Une culture partagée, qui favorise le sentiment d'appartenance et soutient les collaborateurs dans l'atteinte de leur plein potentiel, est essentielle à l'engagement. Toutefois, cela ne suffit pas à elle seule. Chez Degroof Petercam, nous croyons au pouvoir transformateur de l'apprentissage continu pour favoriser à la fois le développement personnel et professionnel. Nos chiffres illustrent cet engagement, soit une hausse de 62 % du nombre moyen d'heures de formation d'une année sur l'autre, pour atteindre 44 heures de formation en 2024. Notre programme DP Learning incarne cet engagement en proposant un large éventail d'initiatives de formation, qui s'articulent autour de trois principes fondamentaux :

- **Compétences métier** : nous proposons des formations adaptées aux exigences du secteur, afin de garantir que nos collaborateurs restent à la pointe et compétitifs dans leurs domaines respectifs.
- **Compétences en matière de réglementation** : notre programme RACE garantit le respect des normes réglementaires. Nous proposons également des formations spécialisées à nos collaborateurs en contact avec le public, afin de leur fournir les compétences nécessaires pour mieux comprendre et aborder de manière sereine les cadres réglementaires.
- **Compétences personnelles** : nous mettons l'accent sur le développement des compétences non techniques et des qualités de leadership par le biais de diverses formations. Nous proposons des formations en communication, travail d'équipe et leadership ; nos collaborateurs pourront ainsi s'épanouir dans un environnement de travail collaboratif et dynamique.



Nos programmes d'apprentissage transversaux complètent ces principes fondamentaux et répondent à des intérêts interfonctionnels. Ils visent à favoriser une compréhension globale de nos activités. Ces programmes abordent les thématiques suivantes :

- **Développement durable** : Formations sur la CSRD, la finance durable, l'engagement et le vote ainsi que l'investissement d'impact, soulignant notre engagement en faveur de pratiques commerciales durables.
- **Know your Business** : Connaissances sur nos produits et services, renforçant la compréhension des collaborateurs et leur capacité à contribuer de manière significative à nos objectifs commerciaux.
- **Quants, données et modélisation** : Formations en analyse de données et technologies, y compris Power BI, Python, l'IA, etc. Ces formations apportent à nos collaborateurs les outils nécessaires pour exploiter les données



Programme d'apprentissage transversal sur le développement durable

L'an dernier, nous avons lancé un ambitieux **programme d'apprentissage transversal sur le développement durable** afin de partager notre expertise interne avec l'ensemble des collaborateurs. Nous avons créé une section dédiée au développement durable sur notre plateforme d'apprentissage, regroupant tous les modules existants et développant de nouveaux contenus sur des thématiques pertinentes. Le module initial, intitulé « Formation Net Zero », offrait une compréhension détaillée du concept du Net Zero, de ses fondements scientifiques et de son importance tant pour Degroof Petercam que pour la communauté mondiale dans son ensemble.

Nos collaborateurs ont bien accueilli cette formation obligatoire.

Suite à cette formation, nous avons organisé des webinaires avec MyCO₂, permettant à nos collaborateurs de calculer leur propre empreinte carbone en fonction de leurs habitudes quotidiennes. Plus de 200 collaborateurs ont participé à cette formation sur la base volontaire. Parmi les autres modules de formation figuraient la réglementation en matière de finance durable, la philanthropie, l'intégration des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille, une introduction à la CSRD, ainsi que l'engagement et le vote.

2.2 Diversité, équité et inclusion

Degroof Petercam s'engage activement à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). Nous nous engageons à ce que chaque collaborateur ait la possibilité d'atteindre son plein potentiel. Notre engagement DEI se traduit par la valorisation, la promotion et le respect des différences individuelles. En adhérant à ces principes, nous créons un environnement de travail où chacun se sent valorisé et encouragé à apporter ses propres idées et compétences.

Nos engagements DEI fondamentaux

Garantir l'égalité salariale hommes-femmes : nous nous engageons à assurer l'égalité salariale au sein de notre entreprise en comparant les données selon les niveaux de responsabilité et les divisions.

Promouvoir l'équilibre en matière de recrutement et de maintien en poste : nous nous engageons à traiter l'ensemble des collaborateurs avec respect, quel que soit leur genre, leur âge ou toute autre caractéristique, et à faire en sorte que chacun se sente écouté et valorisé, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et le respect mutuel.

Maintenir une tolérance zéro à l'égard des comportements contraires à l'éthique : nous mettons en œuvre une politique de tolérance zéro stricte et nous communiquons de manière transparente sur le processus de reporting des comportements contraires à l'éthique, y compris la discrimination, le harcèlement et les micro-agressions, en mettant l'accent sur leur résolution rapide.

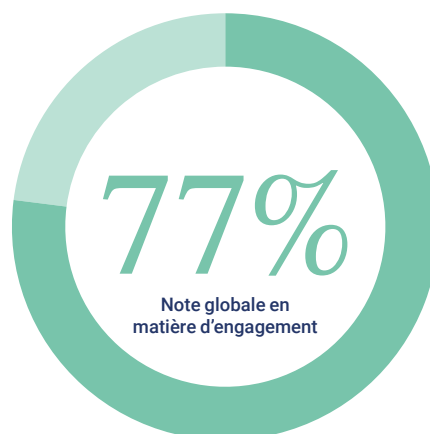
Offrir un accès équitable aux opportunités de formation : nous veillons à garantir la parité hommes-femmes en matière d'accès à la formation et fournissons des informations claires sur les formations disponibles, permettant à chacun de développer ses compétences et de faire progresser sa carrière.

Promouvoir l'équilibre en matière de recrutement et de maintien en poste : nous utilisons notre processus de recrutement pour renforcer la diversité au sein des équipes, en cherchant activement à corriger les déséquilibres en matière de maintien en poste, tels que les taux de départ plus élevés chez les femmes.

Promouvoir la diversité par le leadership : nous nous engageons à atteindre une représentation d'un tiers du genre sous-représenté au niveau de la haute direction.



Nous nous engageons à ce que chaque collaborateur ait la possibilité d'atteindre son plein potentiel.



2.3 Être un employeur de choix

Être un employeur de choix constitue un pilier stratégique de notre feuille de route Route 26. En 2024, nous avons proposé une formation en leadership destinée aux cadres dirigeants afin de les accompagner dans la gestion du changement, de favoriser l'échange d'idées et de susciter l'enthousiasme pour l'avenir. Le Leadership Profile DP constitue le fil conducteur de l'ensemble du programme.



2.4 Culture de l'entreprise

Degroof Petercam contrôle avec diligence sa culture d'entreprise par le biais de l'enquête annuelle IMR, qui mesure l'engagement et le bien-être des collaborateurs. Avec un taux de participation remarquable de 80 %, cette enquête montre l'engagement actif à l'échelle du Groupe. En 2024, notre note globale en matière d'engagement au développement durable s'est élevée à 77 %. Il s'agit d'un bon résultat, compte tenu du contexte lié à l'intégration de Degroof Petercam au sein du groupe Indosuez.

Les énoncés suivants obtiennent un pourcentage plus élevé que celui de la Norme des services financiers du siège européen (Europe Headquarters Financial Services Norm) :

- Bien-être au travail : mon travail me procure un sentiment d'accomplissement personnel.
- Mobilisation des équipes : Je comprends en quoi mon travail contribue aux objectifs de mon entreprise.
- Mobilisation des équipes : Je suis motivé(e) au quotidien et prêt(e) à me dépasser.

Bâtir une culture commune

L'acquisition annoncée par Indosuez en 2024 a marqué un tournant pour Degroof Petercam, soulignant notre engagement en faveur de la transparence et de l'intégration culturelle afin de garantir une collaboration fructueuse, le maintien en poste des talents et une équipe solidaire.

Lancé en 2024, le projet Culture suit une approche en quatre étapes visant à évaluer, définir, souligner et ancrer une culture commune et des valeurs partagées, afin de permettre à tous les collaborateurs de s'épanouir. Cela marque le début d'un nouveau chapitre, au cours duquel Degroof Petercam démontrera sa capacité à accompagner les collaborateurs dans cette transition.



EXAMEN APPROFONDI

Structure du Programme de leadership

Sur une période de 12 mois, les participants participent aux activités suivantes :

- **Sessions approfondies en présentiel** : Opportunités d'apprentissage basées sur l'interaction et les mises en situation.
- **Sessions en distanciel** : Modules d'apprentissage à la carte accessibles en ligne.
- **Accompagnement par des pairs** : Sessions collaboratives pour partager des expériences et des connaissances.
- **Accompagnement individuel** : Un accompagnement personnalisé pour relever des défis de leadership spécifiques.

Ces activités s'articulent autour de trois thématiques principales :

- 1 **Être pionnier en matière de changement** : Doter les dirigeants des compétences nécessaires pour gérer et promouvoir le changement avec succès.
- 2 **Communiquer efficacement** : Renforcer les compétences en communication afin de stimuler et d'influencer les équipes.
- 3 **Mobiliser les équipes** : Stratégies pour renforcer la participation et la collaboration au sein des équipes.

Objectifs du programme de leadership :

- 1. Développer les compétences de leadership des participants.
- 2. Renforcer la collaboration et la participation au sein des équipes.
- 3. Promouvoir le changement et l'innovation.
- 4. Améliorer la communication et l'impact des participants.
- 5. Favoriser le développement personnel et professionnel.



3 Sociétés en portefeuille et gestionnaires de fonds tiers

Actionnariat et engagement actifs

Chez Degroef Petercam, principalement par l'intermédiaire de notre société de gestion DPAM, nous nous efforçons d'agir en tant qu'actionnaire actif des entreprises. Cette approche renforce notre influence sur leurs plans à long terme, facilite leur transition et garantit un soutien et des investissements durables. L'actionnariat actif implique de voter lors des assemblées générales annuelles (AGA) et d'échanger avec les entreprises.

Stratégie de vote

Notre stratégie de vote est mise en œuvre par le Comité consultatif en charge du vote, constitué d'experts externes, et produit des rapports pertinents. Cette stratégie est en adéquation avec nos observations suite à l'analyse et nos engagements. Par ailleurs, elle est appliquée par l'intermédiaire de notre prestataire de service externe, Glass Lewis. En 2024, nous avons participé à 601 assemblées d'actionnaires de 530 entreprises, pour voter 9.151 résolutions. Après le vote, nous avons fait parvenir 312 courriers d'engagement à 227 entreprises.

Stratégie d'engagement

Nous estimons qu'il est de notre devoir fiduciaire de défendre et de promouvoir notre engagement ESG, conformément aux engagements Net Zero de DPAM. Cela implique à la fois des engagements individuels et collaboratifs. Bien que l'engagement collectif ait récemment attiré l'attention, DPAM et Degroef Petercam Private Banking accordent également une attention toute particulière aux engagements individuels, en abordant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de réduire les impacts négatifs. Certaines sociétés et les fonds de tiers sont concernés.

Initiatives en matière d'engagement à l'échelle des fonds

En tant qu'investisseur responsable, nous tenons à nous assurer que les fonds de tiers dans lesquels nous investissons pour le compte de nos clients sont gérés dans le respect de nos valeurs. La politique d'engagement du fonds Degroef Petercam définit le cadre et les mesures pour s'engager auprès des gestionnaires de fonds externes.

En 2024, nous avons participé à 601 assemblées d'actionnaires de 530 entreprises, pour voter 9.151 résolutions.

Partie V

Offering sustainable solutions

1	Aligner les investissements sur des objectifs climatiques fondés sur la science	245
2	Approche globale en matière d'intégration du développement durable dans les instruments	247
3	Générer un impact positif : initiatives majeures	250

1 | Aligner les investissements sur des objectifs climatiques fondés sur la science

Notre principale incidence négative liée aux investissements de nos clients est, bien entendu, leur empreinte carbone, notamment les émissions financées (Scope 3, Catégorie 15). Fin 2024, ces émissions représentent 11,7 millions de tonnes.

Pour faire face à cette principale incidence négative, Degroof Petercam suit l'initiative Science Based Targets

(SBTi) et l'alignement de ses portefeuilles. Cette initiative a été lancée en 2015 pour aider les entreprises à se fixer des objectifs de réduction des émissions conformes aux données scientifiques sur le climat et aux objectifs de l'Accord de Paris. Elle valide des plans de transition climatique crédibles pour différents secteurs. Degroof Petercam ventile le pourcentage d'alignement pour les

Émissions financées de Scope 3 (en millions de tonnes de CO ₂)	2024
Émissions financées de Scope 3	11,7

Type de secteur DPAM	% d'actifs sous gestion avec un engagement SBTi ou un engagement équivalent
Secteur à fort impact sur le climat	76,28%
Secteur à faible impact sur le climat	70,36%
Secteur à fort impact sur le climat	% d'actifs sous gestion avec un engagement SBTi ou un engagement équivalent
Modèle de portefeuille : discrétionnaire et modéré ¹	75,87%
Modèle de portefeuille : discrétionnaire, durable et modéré ¹	78,09%
Fonds discrétionnaire	75,46%
Fonds discrétionnaire et durable	78,45%
Secteur à faible impact sur le climat	% d'actifs sous gestion avec un engagement SBTi ou un engagement équivalent
Modèle de portefeuille : discrétionnaire et modéré ¹	70,02%
Modèle de portefeuille : discrétionnaire, durable et modéré ¹	74,19%
Fonds discrétionnaire	66,46%
Fonds discrétionnaire et durable	75,19%

(1) Correspond à un appétit pour le risque financier modéré dans le portefeuille

secteurs à fort impact sur le climat¹ et les secteurs à faible impact sur le climat, conformément à la réglementation internationale. Nous ne nous contentons pas de les suivre, nous agissons également en conséquence, par exemple en alignant notre stratégie de vote et d'engagement sur cet ICP.

(1) Les Secteurs à fort impact sur le climat sont définis selon la nomenclature NACE comme suit : A. Agriculture, sylviculture et pêche B. Industries extractives C. Secteur manufacturier D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation E. Captage, traitement et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution F. Construction G. Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et deux-roues motorisés H. Transport et stockage L. Activités immobilières

Finalement, il ne s'agit pas uniquement du climat, mais aussi d'autres indicateurs pertinents. Le dernier ensemble d'ICP présenté ci-dessous montre que la majorité de nos produits intègrent effectivement une analyse extrafinancière (ESG). Par ailleurs, une part significative de notre offre de fonds comprend des Investissements durables, tels que définis par le SFDR.

Fonds DPAM en %	2024
Non ESG (art. 6)	9%
Caractéristiques ESG (art. 8)	31%
Caractéristiques ESG ayant des placements durables	60%
Mandats de Private Banking en % (Belgique uniquement)	2024
Non ESG (art. 6)	4%
Caractéristiques ESG (art. 8) ; caractéristiques ESG ayant des placements durables (art. 8 et articles suivants)	88%
Objectifs durables (art. 9)	8%
Actifs sous gestion de DPAS en % dès lors que DPAS est membre du ManCo	2024
Non ESG (art. 6)	2%
Caractéristiques ESG (art. 8) ; caractéristiques ESG ayant des placements durables (art. 8 et articles suivants)	78%
Objectifs durables (art. 9)	20%

2 | Approche globale en matière d'intégration du développement durable dans les instruments

Les principes de base de Degroof Petercam peuvent se résumer comme suit :

- **Confiance de nos clients** : nos clients nous font confiance pour les accompagner tout au long de leur vie, en les orientant pour établir une relation pérenne. Nous nous forçons des convictions solides fondées sur les faits, l'analyse et les connaissances.
- **Importance sociétale** : En tant qu'entreprise, nous aspirons à avoir un impact significatif sur la société, par la reconnaissance de notre présence qui va au-delà du seul profit. Nous créons une prospérité responsable en mettant notre savoir au service de chacune de nos actions.

Transposer ce que nous représentons en solutions d'investissement durables

Même si le développement durable est au cœur de nos convictions, le principe fondamental de chaque décision en matière d'investissement demeure financier. Nos analystes et gestionnaires de portefeuille s'efforcent de comprendre et d'évaluer tous les principaux paramètres financiers d'une entreprise dans le cadre d'un scénario macroéconomique donné. Lorsque nous sélectionnons des entreprises solides sur le plan financier, nous voulons également qu'elles soient bien gérées. Nous intégrons alors des données extrafinancières (données ESG) dans notre analyse afin d'affiner nos sélections. Par ailleurs, nous souhaitons également évaluer si les entreprises ont un impact positif par le biais de leurs produits et services. D'après notre analyse et sur la base de notre méthodologie interne, nous définissons ensuite ce qu'est une entreprise durable. En fonction des préférences des clients et des stratégies d'investissement développées au sein d'un fonds, nous aboutissons alors à une combinaison de l'ensemble de ces éléments.

Force de constater que certains secteurs, tels que le charbon ou le tabac, ne correspondent pas à nos convictions d'investissement et sont donc exclus de notre univers d'investissement.

Ainsi, nous visons des entreprises qui contribuent à un monde durable, en privilégiant celles exposées à des

thématiques de croissance porteuses et faisant preuve d'une crédibilité réelle en matière de gestion.

Notre objectif est de cibler des entreprises durables, ayant un impact sociétal positif et appliquant de bonnes pratiques ESG.

Voici quelques exemples de thématiques de croissance porteuses aux implications durables :

- Décarbonation et électrification de l'économie
- Gestion de l'eau
- Isolation des bâtiments
- Solutions en matière de santé

Performance

De manière générale, les stratégies durables à long terme ont affiché de bonnes performances, la plupart des entreprises sélectionnées générant une forte croissance à long terme. Malgré l'existence d'enjeux à court terme, comme la montée en flèche des taux et des matières premières en 2022, les stratégies durables restent axées sur les données économiques fondamentales et la croissance à long terme.

En nous concentrant sur une croissance durable et de qualité, nous évitons, bien évidemment, certains segments de marché, notamment le charbon thermique, le pétrole et le gaz non conventionnels, les matières premières et les banques d'investissement. En 2022, ces segments dits « value » ont enregistré de très bons résultats en raison de la forte hausse des taux d'intérêt et des prix des matières premières, ce qui a eu un impact sur les rendements annuels des fonds durables cette année-là. Néanmoins, le développement durable consiste, en principe, à créer de la valeur sur le long terme.

Conclusion

Il faut une vision à long terme pour investir dans des stratégies durables. Malgré les fluctuations de marché à court terme, les stratégies durables sont en adéquation avec la mission de Degroof Petercam : promouvoir une prospérité responsable.

Nous sommes loin d'assister à la fin de l'investissement climatique. Nous entrons plutôt dans une nouvelle phase faite de pragmatisme, de réalisme et d'opportunités d'investissement à la fois rentables et porteuses de sens.

 EXAMEN APPROFONDI

De l'engagement Net Zero au pragmatisme

L'élan mondial en faveur du Net Zero se heurte à une résistance croissante, notamment dans le secteur financier. Cela est particulièrement le cas aux États-Unis, où des initiatives telles que l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) se traduisent par des désistements de plus en plus nombreux. Bien que, d'un point de vue macro-économique, le coût de l'inaction dépassera largement celui de l'action.

Alors que les États-Unis vacillent quant à leurs engagements climatiques, notre attention se porte sur l'Europe. En tant que l'une des premières à avoir mis en œuvre des politiques climatiques ambitieuses, l'UE a-t-elle la volonté politique et l'ambition suffisantes pour compenser le manque laissé par son voisin transatlantique ?

Quelle que soit la situation aux États-Unis, l'Union européenne souhaite continuer à honorer, comme il se doit, ses objectifs climatiques et préparer en toute discrétion d'importantes réformes de son programme environnemental. Le rapport Draghi et le EU Competitiveness Compass soulignent tous deux l'urgence et l'importance d'une approche intégrée, qui aligne les actions de décarbonation sur la stratégie industrielle, afin que les investissements dans l'énergie propre génèrent

une croissance économique réelle plutôt qu'ils ne nuisent à la compétitivité. Le programme préliminaire de la Commission européenne pour 2025 prend en compte cette approche, avec de nouvelles initiatives, des propositions en attente et même des abrogations prévues, visant à apporter le pragmatisme et le réalisme nécessaires à ses objectifs de transition ambitieux.

Selon un exercice de modélisation récent de l'UE, il faudra 477 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires par an, en plus des 764 milliards d'EUR déjà prévus, pour atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030. Alors que les investissements liés au climat continuent de croître, tant en matière d'atténuation que d'adaptation, les investisseurs agiles y prêteront attention. Nous sommes loin d'assister à la fin de l'investissement climatique. Nous entrons plutôt dans une nouvelle phase faite de pragmatisme, de réalisme et d'opportunités d'investissement à la fois rentables et porteuses de sens.

Cet examen approfondi est un extrait d'un article rédigé par Gerrit Dubois et Ronald Van Steenweghen, publié sur le site de DPAM. [En savoir plus ici.](#)

En 2024, Capital for Climate a constitué un portefeuille équilibré en sécurisant ses quatre premiers investissements dans des fonds opérant dans les infrastructures à valeur ajoutée et les opérations de croissance/rachat axées sur la décarbonation.

Réseaux intelligents

Développement des infrastructures nécessaires, y compris des réseaux de distribution pour soutenir l'intégration des énergies renouvelables et le déploiement des réseaux intelligents

Stockage

Développement de systèmes de stockage d'énergie par batterie afin d'équilibrer l'offre et la demande en énergie renouvelable

Production

Accélération du déploiement de l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et d'autres sources d'énergie renouvelable pour répondre à la demande future en électricité

Efficiencia du réseau



Énergie renouvelable



Capital for Climate
Thématiques
d'investissement
stratégique ciblées



Neutralité carbone

Mobilité bas carbone

- Développement des véhicules électriques, des infrastructures de recharge, des chaînes d'approvisionnement et du recyclage des batteries électriques afin de promouvoir une mobilité verte
- Développement de carburants durables pour les secteurs difficiles à décarboner

Décarbonisation

- Économie circulaire : recyclage et réutilisation des matériaux ou des produits afin de réduire l'empreinte carbone
- Solutions numériques : développement de solutions visant à décarboner les processus industriels
- Captage, transport et stockage des émissions de carbone provenant des industries à forte intensité énergétique

3 | Générer un impact positif : initiatives majeures

3.1 Impact dans le cadre des solutions DPAM

DPAM a lancé deux nouvelles stratégies d'investissement d'impact dans le cadre de sa série d'actions internationales et obligations d'entreprise à échéance fixe. Fort de plus de 20 ans d'expérience dans l'investissement responsable, DPAM met à profit sa grande expertise pour entrer dans l'univers de l'investissement d'impact. La société suit la définition du Global Impact Investing Network (GIIN), visant à générer un impact social et environnemental positif et mesurable, en parallèle des rendements financiers.

Approche en matière d'investissement d'impact

L'investissement d'impact va au-delà des stratégies d'investissement durable classiques en mettant l'accent sur les caractères « **intentionnel** » et « **mesurable** » des critères ESG. Le caractère intentionnel signifie apporter une contribution positive aux enjeux environnementaux et sociaux par le biais d'investissements directs. Le caractère mesurable nécessite des données réelles et des estimations fiables.

L'approche en matière d'impact de DPAM garantit que les produits ou services d'une entreprise contribuent positivement à des caractéristiques environnementales (par exemple : accès à l'énergie, énergie propre, bâtiments durables, gestion des déchets, transport électrique) ou sociales (par exemple : logements abordables et qualitatifs, accès aux soins de santé, inclusion financière, accès à une éducation de qualité).

Classement et analyse

Les deux nouvelles stratégies répondent aux exigences de l'article 9 dans le cadre du SFDR. Pour analyser l'impact thématique durable, les gestionnaires de portefeuille évaluent l'alignement des entreprises sur des thématiques d'impact environnemental et social définies en interne, selon le cadre de référence du GIIN. Ces thématiques sont les suivantes : la santé, les infrastructures et transports, l'énergie, la production, ainsi que les villes et modes de vie durables. Ils analysent la répartition du chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement (Capex) des entreprises, ainsi que d'autres ICP propres au secteur.

3.2 Impact dans le cadre de Private Equity

Capital for Climate – Investir ensemble dans les solutions de demain

L'atténuation du changement climatique nécessite des investissements importants afin d'accélérer la transition énergétique. Pour soutenir la transition Net Zero, Degroof Petercam a lancé le fonds Capital for Climate Private Equity en 2023.

Capital for Climate est un fonds de fonds, composé de manière sélective de fonds spécialisés dans la transition énergétique et les opportunités liées au changement climatique. Les thématiques d'investissement stratégique ciblées sont les suivantes :

- Production d'énergie renouvelable
- Efficience du réseau, principalement via les réseaux intelligents et le stockage
- Initiatives en faveur de la neutralité carbone, axées sur la mobilité bas carbone et la décarbonation des processus industriels (le CSC, l'économie circulaire)

En 2024, Capital for Climate a constitué un portefeuille équilibré en sécurisant ses quatre premiers investissements dans des fonds opérant soit dans des infrastructures durables (unités de production d'énergie renouvelable, infrastructures de stockage d'énergie, réseaux intelligents, mobilité bas carbone et solutions d'efficacité énergétique), soit dans des entreprises en croissance et rentables, exerçant des activités dans la transition énergétique et/ou contribuant à la décarbonation de l'économie.

3.3 Conseils en matière de philanthropie

La Fondation Degroof Petercam mène une variété de projets et d'actions à fort impact. En tant que fondation reconnue disposant d'un réseau bien réputé, la Fondation accompagne nos clients dans leurs démarches philanthropiques. En 2024, notre équipe de la DPF a donné des conseils philanthropiques à une dizaine de clients en Belgique, en collaboration avec nos collègues du service Estate Planning (planification successorale).

Conclusion et perspectives pour 2025



L'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée, et 2025 pourrait bien suivre la même trajectoire. Pour Degroof Petercam, cela souligne l'urgence de poursuivre et de renforcer nos actions en matière de développement durable. Et c'est ce que nous allons faire.

En 2024, nous avons avancé considérablement sur nos plans d'action existants et avons œuvré à l'intégration de nos politiques de développement durable au sein du groupe Indosuez. Nos collègues d'Indosuez ont bien accueilli ces actions.

En 2025, nous visons à garantir une croissance qui profitera à la fois à nos clients et à la société. Maintenant que Degroof Petercam fait partie du groupe Indosuez, nous allons œuvrer à mettre notre expertise en matière de développement durable au service des activités d'Indosuez dans 16 pays et de plus de 200 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Avec l'accompagnement de plus de 4.500 experts, nous sommes bien positionnés pour une surperformance durable à long terme..



VII.b Rapport CSRD

Déclaration de durabilité de Degroof Petercam

Table des matières

Déclaration de durabilité de Degroof Petercam	255
ESRS 2 - Informations générales à publier	260
• [BP-1] Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	260
• [BP-2] Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	262
• [GOV-1] Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	263
• [GOV-2] Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes	269
• [GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	269
• [GOV-4] Déclaration sur la diligence raisonnable	271
• [GOV-5] Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	272
• [SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	273
• [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes	275
• [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	278
• [IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	281
• [IRO-2] Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	284
E1 - Changement climatique	286
• EP liée à ESRS2 [GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	286
• EP liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique & ESRS2 [IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	287
• [E1-1] Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	291

• [E1-2] Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.....	294
• [E1-3] Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	296
• [E1-4] Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	299
• [E1-5] Consommation d'énergie et mix énergétique	302
• [E1-6] Émissions brutes de GES de périmètres / scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES.....	303
• [E1-7] Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	308
• [E1-8] Tarification interne du carbone.....	308
• [E1-9] Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au changement climatique	308
S1 - Personnel de l' entreprise.....	309
• EP liée à avec ESRS2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes	309
• EP liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique.....	309
• [S1-1] Politiques liées au personnel de l'entreprise	311
• [S1-2] Processus d'interaction au sujet des impacts avec le personnel de l'entreprise et leurs représentants	315
• [S1-3] Procédures de remédiation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	316
• [S1-4] Actions concernant les impacts matériels, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches.....	318
• [S1-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	322
• [S1-6] Caractéristiques des salariés de l'entreprise	323
• [S1-7] Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie du personnel de l'entreprise	325
• [S1-8] Couverture de la négociation collective et dialogue social.....	325
• [S1-9] Indicateurs de diversité.....	326
• [S1-10] Salaires décents.....	326
• [S1-11] Protection sociale	327
• [S1-12] Personnes handicapées	327
• [S1-13] Indicateurs de formation et de développement des compétences	327

• [S1-14] Indicateurs de santé et de sécurité	328
• [S1-15] Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	328
• [S1-16] Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	329
• [S1-17] Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme	329
S3 - Communautés affectées	330
• EP relative à ESRS 2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes	330
• EP relative à ESRS 2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	331
• [S3-1] Politiques relatives aux communautés affectées	332
• [S3-2] Processus d'engagement avec les communautés affectées concernant les impacts	332
• [S3-3] Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux pour les communautés affectées pour soulever des préoccupations	333
• [S3-4] Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, et approches pour gérer les risques matériels et poursuivre les opportunités matérielles liées aux communautés affectées, et efficacité de ces actions	333
• [S3-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs, et à la gestion des risques et opportunités matériels	335
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	336
• EP liée à ESRS2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes	337
• EP liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	337
• [S4-1] Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	340
• [S4-2] Processus de dialogue avec les consommateurs et les utilisateurs finaux au sujet des impacts	342
• [S4-3] Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	343
• [S4-4] Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches visant à gérer des risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et aux utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	346
• [S4-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels)	349
G1 - Conduite des affaires	352
• EP liée à ESRS 2 [GOV-1] — Rôle des organes d'administration, de surveillance et de direction	354
• EP liée à ESRS 2 [IRO-1] — Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	354

• [G1-1] Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	354
• [G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs.....	359
• [G1-3] Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin.....	360
• [G1-4] Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	362
• [G1-5] Influence politique et activités de lobbying.....	363
• [G1-6] Pratiques en matière de paiement	363
IR - Investissements responsables	364
• [INTRO1] Communication introductive sur les investissements responsables.....	364
• [INTRO2] Table des matières.....	365
• Normes ESRS2	367
• [GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	367
• [GOV-2] Informations communiquées aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ceux-ci	370
• [GOV-3] Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation	370
• [SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur.....	370
• [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes.....	373
• [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	375
• [IRO-1] Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	376
• [IRO-2] Exigences de publication des ESRS couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise	377
• [MDR-P] Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes.....	377
• [MDR-A] Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels.....	382
• [MDR-T] Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	384
• [MDR-M] : MDR-M Métriques relatives aux questions de durabilité matérielles	385
• Norme ESRS E1	385
• [E1-1] Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.....	385
• [E1-2] Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	385
• [E1-3] Actions et moyens en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique	385
• [E1-4] Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ces changements	392
• [E1-6] Émissions brutes de GES 1, 2, 3 et totales.....	393

• Autres normes internationales	394
• [PAI-BP] Base de préparation.....	394
• [PAI-M] Tableau avec les indicateurs PAI consolidés déclarés.....	395
• [PAI-A] Mesures prises pour gérer directement ou indirectement notre impact négatif sur PAI.....	397
• [PAI-T] Objectifs de l'IAP fixés sur nos impacts négatifs	398
• [SBTi-BP] Base de préparation du rapport SBTi (expliquer le champ d'application, les procurations, la méthodologie, ...).....	398
• [SBTi-M] – Métriques SBTi	399
• [SBTi-A] – Actions prises en lien avec notre engagement SBTi.....	400
• [SBTi-T] Objectifs SBTi.....	400
• [CONCL-1] Conclusion	401
DIG - Digitalisation	402
• [GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	402
• [GOV-2] Informations fournies aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ceux-ci.....	404
• [GOV-3] Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation	404
• [SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur.....	404
• [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes.....	405
• [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	406
• [IRO-1] Description du processus de détermination et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	406
• [MDR-P] Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité matérielles	406
• [MDR-A] Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels.....	407
• [MDR-M] Métriques relatives aux questions de durabilité matérielles	408
• [MDR-T] Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	409
• • Annexe I : Rapport de taxonomie de l'UE	410
• • Annexe II : Tableaux.....	440
• o Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union – Annexe B ESRS2	440
• o Liste des exigences de publication introduites dans les déclarations relatives à la durabilité.....	454
• Annexe III : Rapport d'audit.....	463

ESRS 2 – Informations générales à publier

[BP-1] Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

ESRS2_BP-1_5

(a - b) « Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société publie pour la première fois ses informations consolidées sur la durabilité conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris le respect des normes européennes de reporting applicables en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS)). Cela comprend :

- la conformité du processus mis en œuvre par la Société pour identifier les informations consolidées déclarées dans la Déclaration de durabilité (le « Processus ») conformément à la description figurant dans le règlement délégué [ESRS 2 IRO-1] comme décrit dans la section "[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels" ; et
- la conformité des publications dans les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations comme décrit dans la section "IR - Investissements responsables, E1-3 Actions et moyens en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique".

Le contenu de la déclaration de durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée). Le rapport de l'auditeur indépendant sur cette mission d'assurance limitée se trouve à la page 463.

La déclaration de durabilité consolidée fait partie du rapport consolidé des administrateurs de l'entreprise, dont la publication a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23/04/2025. Cette déclaration de durabilité a été préparée en tenant compte du périmètre de consolidation de Degroof Petercam SA, rue de l'industrie 44, 1040 Bruxelles – Belgique (TVA BE 0403 212 172). À cet égard, les états financiers et les déclarations non-financières sont cartographiés en termes de périmètre. Le terme « Degroof Petercam » dans ce rapport fait référence à la fois à l'entité juridique Bank Degroof Petercam SA et aux sociétés du groupe. À travers ce rapport, la distinction entre Degroof Petercam Asset Management (DPAM) et Bank Degroof Petercam (éventuellement spécifique à la Belgique ou au Luxembourg) est indiquée lors de la description des éléments et mesures de durabilité.

Le 3 juin 2024, Crédit Agricole Indosuez (100 % détenu par CACIB – Crédit Agricole Corporate & Investment Banking) a finalisé la transaction par laquelle il obtient la majorité des actions de Degroof Petercam SA (Degroof Petercam). En conséquence, Degroof Petercam est entré dans le périmètre de consolidation et de surveillance prudentielle de CACIB à partir de cette date et est intégré, entre autres, dans les états financiers de CACIB au 31/12/24.

Contrairement à la consolidation des états financiers, la déclaration non financière de CACIB couvrant l'année 2024 n'inclut pas encore Degroof Petercam. Degroof Petercam publie donc sa déclaration de durabilité conformément aux exigences de la CSRD, et n'utilise donc pas l'exemption pour le reporting au niveau de la maison mère (au niveau de CACIB).

CACIB et Degroof Petercam considèrent cette approche comme la plus transparente pour fournir aux utilisateurs et lecteurs de la déclaration de durabilité une représentation fidèle des informations rapportées. En particulier, les éléments suivants ont conduit à la décision d'isoler les informations de durabilité de Degroof Petercam dans un rapport autonome :

1. L'acquisition de Degroof Petercam par CA Indosuez a eu lieu au cours de l'année 2024. L'harmonisation des politiques, stratégies, actions, objectifs fait partie d'un plan à moyen/long terme suivant l'acquisition, qui n'a pas été finalisé au cours de 2024. En conséquence, la plupart des politiques et procédures existantes au cours de l'année 2024 chez Degroof Petercam étaient spécifiques à Degroof Petercam et n'étaient pas encore alignées avec les politiques du groupe CACIB (auquel CA Indosuez adhère), bien que des synergies et des similitudes aient été identifiées. Fournir des informations spécifiques à Degroof Petercam en dehors du rapport CACIB est donc considéré comme le moyen le plus représentatif de décrire les politiques et l'organisation en place en 2024.
2. Comme le parcours de durabilité est au cœur de la stratégie de Degroof Petercam, il est important d'être transparent sur les politiques, actions et objectifs en place. Jusqu'à ce que l'analyse des objectifs communs, des plans d'action, des engagements avec CACIB soit finalisée, Degroof Petercam estime que la publication transparente de ces aspects via un rapport autonome est le moyen le plus approprié pour soutenir une représentation fidèle des questions de durabilité matérielles (ou « importantes ») au sein de l'entreprise.

Pour faciliter la transition vers une déclaration de durabilité intégré à partir de 2025, des groupes de travail ont été mis en place pour assurer la collaboration et l'harmonisation des approches entre CACIB, CA Indosuez et Degroof Petercam.

(c) Comme mentionné précédemment, ces déclarations de durabilité s'appuient sur les états financiers consolidés de Degroof Petercam. Elles couvrent à la fois les activités propres de Degroof Petercam (i.e. activités liées au fonctionnement de ses opérations) ainsi que les éléments matériels (ou « importants ») en amont et en aval de ces activités propres, reflétant ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur de Degroof Petercam. L'analyse de matérialité a été réalisée dans le cadre de l'exercice d'analyse de la double matérialité ou « double importance » (DMA). Concernant les aspects matériels en aval, Degroof Petercam a principalement identifié et communiqué des informations liées aux investissements de ses clients (cf. chapitre spécifique sur les investissements responsables). Pour ce qui est des informations en amont, la matérialité relative aux partenaires commerciaux et fournisseurs a également été évaluée.

Il n'y a pas de joint-venture ou d'entreprises associées dans la chaîne de valeur.

(d) Il n'y a pas d'informations spécifiques correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations qui ont été omises.

(e) Non applicable

[BP-2] Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

ESRS2_BP-2_9

Il n'y a pas d'écarts par rapport aux horizons temporels à moyen ou long terme tels que définis par ESRS 1.

ESRS2_BP-2_10 & 11

Publication d'informations relatives à des circonstances particulières - Estimation de la chaîne de valeur

- Les données de la chaîne de valeur sont utilisées pour calculer l'empreinte carbone de Degroof Petercam dans le cadre du Scope 3 (ou "Périmètre 3"). Cela inclut l'estimation des émissions de gaz à effets de serre (« GES ») associées aux biens et services achetés et aux biens d'équipement.

Les incertitudes éventuelles concernant les métriques divulguées dans ces déclarations sont rapportées aux côtés des métriques respectives dans chaque chapitre.

- Les calculs pour déterminer les émissions de GES du Scope 3 provenant des opérations propres sont principalement basés sur des estimations dérivées de données moyennes sectorielles ou d'approximations qualitatives, qui convertissent les données transactionnelles en CO2e. Lorsque disponibles, les informations sur la chaîne de valeur sont directement collectées.

Les principales hypothèses et sources utilisées sont détaillées dans la section ESRS E1.

Publication d'informations relatives à des circonstances particulières - Sources d'estimation et incertitude des résultats

- Les impacts négatifs principaux liés aux investissements responsables - les "Principal Adverse Impacts" (PAI) au sens du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) - sont présentés dans un chapitre dédié «Investissements Responsables» dans la section PAI-M. Degroof Petercam et DPAM reconnaissent les défis importants liés à la disponibilité et la qualité des données fournies par les entreprises et les émetteurs, les limitations du reporting ESG, et l'utilisation d'agences de notation extra-financière. Les principales limitations incluent le taux de couverture des entreprises, les biais envers les grandes capitalisations boursières et les benchmarks occidentaux, et la pertinence des critères d'évaluation conduisant à des divergences potentielles dans les scores PAI. Afin d'améliorer la qualité des données liées au score PAI, Degroof Petercam maintient un engagement actif auprès des entreprises afin d'encourager la transparence, utilise de multiples sources de données externes, et exclut systématiquement des entreprises confrontées à des controverses graves ou non conformes aux normes mondiales. Malgré ces efforts, des inexactitudes peuvent encore survenir, et diverses étapes de remédiation sont employées pour les traiter.

Avis important lié à la **présentation des informations comparatives** : des informations comparatives sont présentées pour les métriques rapportées dans les rapports précédents. Les

informations comparatives dans la déclaration de durabilité et les publications y afférentes sont présentées sur une base volontaire et n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'assurance / d'audit, sauf indication contraire dans les sections pertinentes de ce rapport. Pour les métriques nouvellement introduites, l'entreprise utilise les dispositions transitoires pour la première année conformément à ESRS 1.

ESRS2_BP-2_15

Dans cette déclaration de durabilité, des références sont faites à plusieurs réglementations existantes et à des normes reconnues, y compris la réglementation sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et l'initiative « Science-Based Target » (SBTi). SFDR et SBTi sont toutes deux utilisées comme référence dans le chapitre des Investissements Responsables. SBTi est également utilisée comme référence dans le chapitre ESRS E1-Changement climatique dans les sections concernant le plan de transition et les actions prévues liées au climat.

[GOV-1] Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

ESRS2_GOV-1_21

Conformément à ses statuts, la Banque Degroof Petercam est dirigée par un Conseil d'Administration (CA) de 15 membres au 31 décembre 2024, qui est son organe décisionnel ultime, sauf en ce qui concerne les questions réservées aux actionnaires par la loi sur les sociétés ou par les statuts (par exemple, le Code belge des sociétés et des associations, la loi bancaire belge du 25 avril 2014, les lignes directrices de l'ABE du 2 juillet 2021 sur la gouvernance interne en vertu de la directive 2013/36/UE). Le Conseil d'Administration est responsable de l'orientation stratégique de l'entreprise et du contrôle de la gestion quotidienne, responsabilité déléguée au Comité de Direction.

Au sein du Conseil d'Administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, mis en place quatre comités spécialisés (audit, risque, nomination et rémunération), composés exclusivement d'administrateurs non exécutifs, dont au moins un (et la majorité dans le cas du Comité d'Audit) est un administrateur indépendant au sens de l'article 3, 83 de la loi bancaire.

Conformément à la loi (par exemple, le Code belge des sociétés et des associations, la loi bancaire belge du 25 avril 2014), le Conseil d'Administration a également mis en place un Comité de Direction (CoDir) de 5 membres au 31 décembre 2024, se réunissant une fois par semaine et dont les attributions, compétences et obligations ont été délégués par le Conseil d'Administration. Cette délégation n'implique cependant ni la détermination de la politique générale ni les actes réservés au Conseil d'Administration par la loi sur les sociétés.

En plus du Comité de Direction (CoDir), Degroof Petercam a également mis en place un Comité Exécutif (ComEx) qui se réunit une fois par semaine et dont les membres sont les membres du Comité de Direction complétés par le CEO de Degroof Petercam Luxembourg, le responsable de la banque d'investissement, le responsable de DPAM, le responsable de DP Asset Services, le conseiller juridique général du groupe, le directeur de la stratégie et 2 participants permanents : le responsable des ressources humaines et le responsable de la Compliance. Le ComEx discute des questions transversales. Les propositions de décisions prises par le ComEx sont

débuttées et décidées par le Comité Exécutif. Ce public plus large, qui couvre toutes les parties de l'organisation, permet à l'entreprise de traiter plus efficacement tous les impacts (ou « incidences »), risques et opportunités matériels (ou « importants »).

Conseil d'Administration :

#	Nom	Statut	Fonction(s)
1	Gilles Samyn	Président Administrateur Indépendant	Président du conseil d'Administration, Président du comité De Nomination et Membre des Comités D'audit et de Rémunération
2	Sylvie Rémond	Administrateur Non Exécutif Indépendant	Présidente du Comité des Risques et Membre des Comités d'Audit et de Rémunération
3	Yvan De Cock	Administrateur Non Exécutif Indépendant	Président des Comités d'Audit et de Rémunération et Membre du Comité des Risques
4	Frank van Bellingen	Administrateur Non Exécutif	Membre des Comités des Risques et de Rémunération
5	Jacques Prost	Administrateur Non Exécutif	Vice-Président
6	Olivier Chatain	Administrateur Non Exécutif	Membre des Comités d'Audit et des Risques
7	Eve Duret	Administrateur Non Exécutif	
8	Anne-Laure Branellec	Administrateur Non Exécutif	Membre des Comités de Nomination et de Rémunération
9	Gérald Grégoire	Administrateur Non Exécutif	
10	Pierre Masclet	Administrateur Non Exécutif	Membre du Comité de Nomination
11	Hugo Lasat	Administrateur Exécutif	CEO du Comité de Direction
12	Gilles Firmin	Administrateur Exécutif	CRO du Comité de Direction
13	Nathalie Basyn	Administrateur Exécutif	CFO du Comité de Direction
14	Filip Depaz	Administrateur Exécutif	COO du Comité de Direction
15	Sabine Caudron	Administrateur Exécutif	Head of Private Banking du Comité de Direction

En conclusion, il peut être noté que 3 des 15 membres du Conseil d'Administration (soit 20 %) sont qualifiés d'administrateurs indépendants (incl. le président du Conseil d'Administration).

En termes de diversité des genres, 5 des 15 membres du Conseil d'Administration sont des femmes, soit 33 %.

Comité d'Audit

Nom	Rôle Statut
Yvan De Cock	Président Indépendant
Sylvie Rémond	Membre Indépendant
Gilles Samyn	Membre Indépendant
Olivier Chatain	Membre

Comité des Risques

Nom	Rôle Statut
Sylvie Rémond	Président Indépendant
Yvan De Cock	Membre Indépendant
Frank van Bellingen	Membre
Olivier Chatain	Membre

Comité de Rémunération

Nom	Rôle Statut
Yvan De Cock	Président Indépendant
Sylvie Rémond	Membre Indépendant
Gilles Samyn	Membre Indépendant
Frank van Bellingen	Membre
Anne-Laure Branellec	Membre

Comité de Nomination

Nom	Rôle Statut
Gilles Samyn	Président Indépendant
Anne-Laure Branellec	Membre
Pierre Masclet	Membre

ESRS2_GOV-1_22

(a) La responsabilité de la supervision des impacts (ou « incidences »), risques et opportunités (IRO) est intégrée dans l'organisation elle-même par une gouvernance structurée autour d'une approche ascendante (« bottom-up »). Comme décrit ci-dessous, différents groupes de pilotage assurent la supervision de plusieurs IRO. Ces groupes de pilotage rapportent au Comité des

Risques non financiers (NFR), qui rapporte au Comité de Direction. Il est important de noter que le CEO est présent dans tous les groupes de pilotage, sauf dans le groupe de pilotage des investissements responsables. Les informations partagées et recueillies au sein de cette gouvernance opérationnelle sont discutées au niveau du Conseil d'Administration et/ou dans ses comités dédiés (Comité d'Audit, Comité des Risques, etc.) comme mentionné ci-dessous.

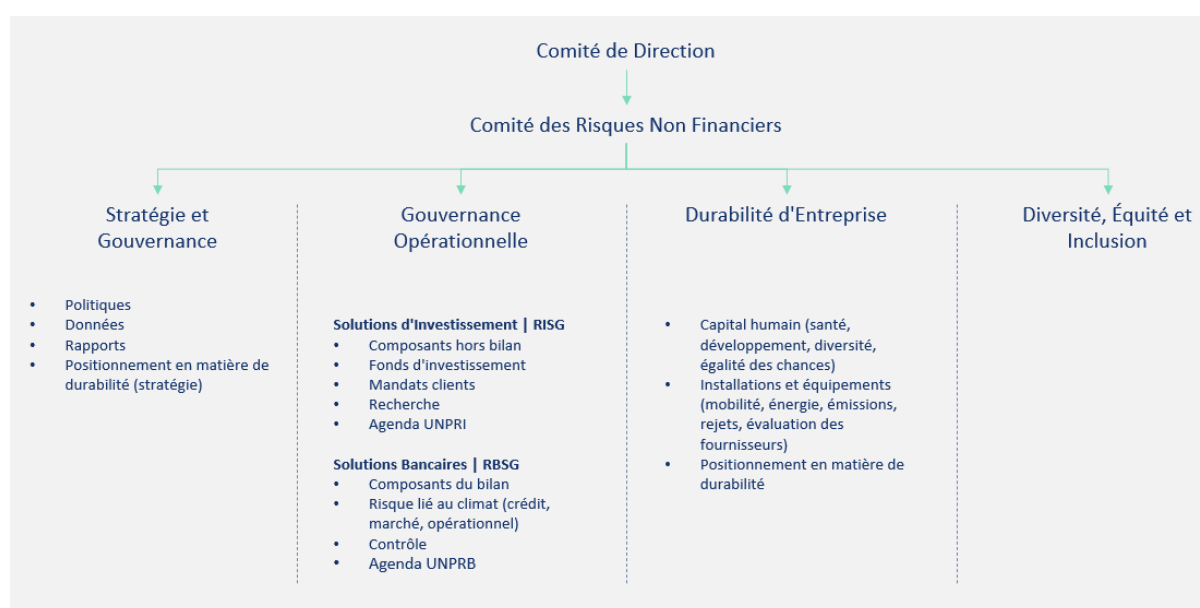
L'intégration et l'alignement des IRO identifiés au sein de la structure de gouvernance ont été ralentis en 2024, dû aux discussions en cours sur l'intégration avec Indosuez et à une vision insuffisante de la future gouvernance et des comités. De plus, les IRO définis dans l'environnement de Degroof Petercam pourraient être affinés en tenant compte des IRO identifiés par Indosuez. Les DMA doivent par conséquent être combinés et la gouvernance ajustée.

Dès qu'un ensemble unifié d'IRO ainsi qu'une structure de gouvernance commune seront en place (fin du 2ème trimestre 2025), le suivi des plans d'action, des métriques et des objectifs sera géré dans une structure conjointe.

(b) Outre les organes de direction décrits ci-dessus, la gouvernance d'entreprise du groupe intègre son engagement en matière de durabilité. Degroof Petercam s'appuie sur un bilan ESG éprouvé dans quatre groupes de pilotage essentiels, chacun dédié à un aspect spécifique de la durabilité.

1. Le groupe de pilotage de la gouvernance opérationnelle est dédié à la mise en œuvre de la finance durable dans les activités opérationnelles, y compris les actifs des clients, les fonds d'investissement, les engagements des Nations Unies et le climat. Il est composé de deux sous-groupes :
 - Le Responsible Investment Steering Group (RISG) se réunit mensuellement sous la direction du CEO de DPAM. Il maintient la transparence et la cohérence de la méthodologie ESG, des pratiques, des solutions et des services dans toutes les lignes de métier, en alignement avec les principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Les employés ne faisant pas partie de DPAM sont invités à rejoindre le RISG afin d'étendre son champ d'action à tous les aspects de l'investissement responsable du groupe.
 - Le Responsible Banking Steering Group (RBSG) se réunit mensuellement et est présidé par le responsable du risque non financier du groupe et supervise la durabilité des opérations bancaires. Cela inclut la direction de la proposition de valeur et de l'offre de services de la banque privée, les composants du bilan, les risques liés au climat (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel et modèle d'affaire). Il surveille également et suit l'agenda des principes pour la banque responsable des Nations Unies (UNPRB).
2. Le Corporate Sustainability Steering Group discute des sujets de durabilité au niveau du groupe, y compris les RH (santé, formation et développement, égalité des chances) et des installations (mobilité, gestion de l'énergie et des déchets, émissions de carbone). Il surveille également la mise en œuvre de la position globale de durabilité du groupe.
3. Le Diversity, Equity and Inclusion Steering Group (DE&I) dirige l'agenda de tous les sujets relatifs à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.
4. Ces groupes de pilotage, à l'exception du RISG, rapportent au Comité des Risques Non Financiers (NFR), un comité délégué du Comité de Direction qui se réunit

mensuellement et est présidé par le Chief Risk Officer (CRO). Le Comité surveille l'exposition du groupe aux risques non financiers. Ses objectifs sont d'évaluer l'impact potentiel des changements matériels sur le profil de risque du groupe et de s'assurer que toutes les activités liées aux risques opérationnels de premières et de deuxième lignes, y compris les aspects de conformité, ou les risques ESG sont exécutés en tenant compte de l'appétit au risque, des politiques et procédures, des lois et des règlements. Le CEO, également membre du NFRC, rapporte au Comité de Direction sur l'évaluation et la gestion de l'agenda de la finance durable, y compris les risques et opportunités liés au climat. En 2024, le Conseil d'Administration a approfondi l'agenda de la finance durable à deux reprises.



Les paragraphes ci-dessus décrivent la gouvernance en place durant la majeure partie de 2024. La seconde moitié de l'année a été influencée par des réflexions sur la future structure de gouvernance au sein du groupe Indosuez. Comme première étape, les collègues d'Indosuez ont été invités à rejoindre les différents groupes de pilotage existants. Il convient de noter qu'en 2025, la structure de gouvernance existante sera amenée à évoluer davantage.

(c) Le Comité Exécutif (CoDir) fournit au Conseil d'Administration ou à ses comités des informations appropriées sur différents IRO. Par exemple, les publications sur les questions sociales concernant les employés sont ancrées dans le Comité de Rémunération qui prend, entre autres, compte les données et politiques sur ces sujets. De plus, le Conseil d'Administration a été informé en 2024 des trajectoires Net Zero (principal IRO lié aux investissements responsables), des résultats de l'analyse de la double matérialité (DMA) ainsi que de la réglementation sur la finance durable et de son impact sur Degroof Petercam.

Le Conseil d'Administration définit et supervise, le cas échéant et sur la base de propositions ou d'avis du Comité des Risques, la politique de risque, y compris le niveau de tolérance au risque acceptable pour toutes les activités menées par la banque et le groupe, et l'identification et la gestion appropriée des risques associés aux activités du groupe, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Conseil d'Administration s'assure que le Comité Exécutif a mis en place des systèmes de gestion et de contrôle des risques appropriés

et supervise l'existence et le fonctionnement des systèmes de contrôle interne. Il examine, le cas échéant, avec le soutien du Comité d'Audit, le(s) rapport(s) de la fonction d'audit interne concernant l'évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la banque et du groupe.

(d) Degroof Petercam surveille depuis quelques années divers indicateurs de performance et de risque liés au déploiement de la finance durable et aux risques ESG. Ces indicateurs sont continuellement mis à jour pour s'aligner sur l'environnement commercial en évolution de Degroof Petercam et la matérialité des risques, sa stratégie ainsi que les nouvelles réglementations. Ils sont surveillés et rapportés aux Comités de Gouvernance de Degroof Petercam, au moins au RBSG et au NFRC, sur une base trimestrielle.

Les indicateurs incluent, mais ne sont pas limités à :

- Des indicateurs de performance garantissant que les objectifs stratégiques liés à des éléments clés tels que SFDR, Net Zero et obligations vertes sont atteints ;
- La surveillance des questions de durabilité d'entreprise telles que les émissions de GES du groupe et la confiance dans les engagements durables de Degroof Petercam ;
- Des indicateurs de risque émis par ligne de métier, surveillant la conformité des clients, des fonds, des crédits et des investissements propres de la banque avec les classifications des investissements durables, les activités controversées et les politiques d'exclusion ;
- Des indicateurs de risque opérationnel surveillant les événements liés au climat pouvant perturber la continuité des activités et les erreurs d'exécution liées aux processus de finance durable.

Ces indicateurs évolueront davantage en tenant compte des résultats des DMA et des IRO identifiés.

ESRS2_GOV-1_23

Les compétences collectives du Comité Exécutif de la banque sont soutenues par l'expérience professionnelle individuelle de chacun de ses membres. L'expérience et les domaines d'expertise des membres du Comité Exécutif couvrent tous les secteurs et produits de Degroof Petercam, pour toutes les géographies dans lesquelles la banque est active. Ils apportent leur connaissance des réglementations bancaires, leur expertise technique, leur connaissance opérationnelle des lignes de métier et leurs compétences managériales permettant de traiter efficacement les différents ensembles d'IRO matériels. Toute connaissance que le Conseil d'Administration ou la direction exécutive ne possède pas directement peut être exploitée à partir des fonctions de soutien internes, y compris les Comités de Risque et les experts en durabilité du groupe. De plus, des conseillers externes sont régulièrement consultés pour des sujets spécifiques.

Le Comité Exécutif de la banque reçoit régulièrement des présentations sur tous les sujets, y compris les réglementations et obligations en matière de finance durable, qui incluent les questions et les risques liés au changement climatique.

À cet égard, il existe une politique de formation continue pour les administrateurs de la Banque Degroof Petercam : l'objectif du programme de formation continue est de s'assurer que le Conseil d'Administration de la banque dispose, individuellement et collectivement, à tout moment, des connaissances, compétences et expériences appropriées pour comprendre les

activités de la banque et du groupe, y compris les principaux risques et enjeux de durabilité auxquels la banque et le groupe sont exposés.

Plus spécifiquement, les modules de formation de base et récurrents pour les administrateurs couvrent le sujet ESG. De plus, les formations standard en ligne sur les thématiques ESG et mis à disposition du personnel de la banque sont également destinés aux administrateurs.

En 2024, les administrateurs ont suivi les trois formations ESG suivantes : (1) La Transition « Net Zero », (2) La Finance durable, et (3) L'ESG, le changement climatique et le Conseil d'Administration.

[GOV-2] Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes

ESRS2_GOV-2_26

Les résultats de l'analyse de la double matérialité (DMA) ont été discutés et validés dans le groupe de stratégie ESG, approuvés par le Comité de Direction et fournis à titre d'information au Conseil d'Administration. Lors de la même session du conseil, toutes les informations liées à l'engagement « Net Zero » de Degroof Petercam ont été partagées.

Au cours de la seconde moitié de l'année, un aperçu de la réglementation sur la finance durable concernant les activités de Degroof Petercam a été fourni.

Le suivi des IRO au sein de Degroof Petercam dans le contexte du nouveau groupe Indosuez sera élaboré en 2025.

[GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

ESRS2_GOV-3_29

(a) Description des principales caractéristiques des systèmes d'incitation :

Degroof Petercam a établi une politique de rémunération complète qui s'aligne sur sa stratégie de durabilité, garantissant que les systèmes d'incitation et les politiques de rémunération des membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance soient étroitement liés aux questions de durabilité.

La politique de rémunération chez Degroof Petercam comprend des composants fixes et variables. La rémunération fixe est conçue pour être suffisamment élevée pour attirer et retenir des employés qualifiés, tandis que la rémunération variable est basée sur la performance et comprend des incitations à court et à long terme. La politique promeut un système de rémunération équilibré qui respecte la bonne gouvernance et encourage les compétences individuelles, l'engagement et l'alignement avec les objectifs à long terme de l'entreprise. Le tableau de bord du groupe, qui contient des données financières et non financières, est central dans le système de rémunération variable. Le tableau de bord du groupe est la base sur laquelle l'enveloppe de rémunération variable du groupe est décidée. Le tableau de bord du groupe (le groupe scorecard) est mis à jour chaque année. À titre d'exemple non exhaustif, les KPIs liés à l'alignement SBTi des portefeuilles (contreparties), les réclamations de greenwashing et les formations ont été inclus dans le tableau de bord du groupe pour l'année 2024, en plus d'autres

paramètres financiers et non financiers non divulgués. Le contenu du tableau de bord est considéré comme confidentiel et n'est donc pas divulgué publiquement.

Degroof Petercam Asset Management (DPAM) intègre des facteurs de durabilité dans sa politique de rémunération pour promouvoir une croissance durable, la stabilité et l'emploi à long terme, en veillant à ce que les pratiques de rémunération n'encouragent pas une prise de risque excessive. Le cadre de rémunération de DPAM comprend également des composants fixes et variables.

(b) Évaluation de la performance par rapport à des objectifs spécifiques liés à la durabilité :
Les évaluations de la performance pour la rémunération variable incluent des objectifs spécifiques liés à la durabilité. Par exemple, chez DPAM, la rémunération variable est basée sur des métriques de performance qui intègrent des considérations de durabilité. Plus précisément, la politique exige que l'évaluation de la performance des employés inclue des critères qualitatifs tels que la conformité aux procédures internes, aux exigences réglementaires et l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette approche garantit que les employés soient incités à contribuer aux objectifs de finance durable de l'entreprise.

(c) Inclusion des métriques de performance liées à la durabilité dans les politiques de rémunération :

Les métriques de performance liées à la durabilité sont intégrées aux politiques de rémunération chez Degroef Petercam. La structure de rémunération inclut des objectifs spécifiques liés à la durabilité qui font partie du tableau de bord du groupe. De plus, la rémunération variable pour le personnel identifié est indexée sur la performance d'un échantillon représentatif de fonds gérés par DPAM, ce qui favorise une gestion des risques solide et efficace en matière de durabilité.

(d) Proportion de la rémunération variable dépendant des objectifs liés à la durabilité :
Le tableau de bord du groupe mentionné ci-dessus est utilisé dans le cadre de la politique de rémunération de l'entreprise (cf. ESRS S1). Il est mis à jour chaque année et impacte directement la rémunération variable. Pour l'année 2024, plus de 40 % du poids était associé à des éléments non financiers liés à des sujets matériels identifiés, par exemple, le score d'engagement des employés, le taux de rétention, l'alignement SBTi des portefeuilles et la satisfaction des clients.

En référence à ESRS E1-Changement climatique, il est juste de noter qu'il n'y a actuellement aucun lien direct entre les plans « Net Zero » et la rémunération. L'alignement SBTi des portefeuilles a été inclus, mais ce n'est qu'une première étape car les objectifs finaux doivent encore être définis.

Le tableau de bord du groupe est partagé avec le Comité de Direction et le Conseil d'Administration.

(e) Niveau auquel les modalités des systèmes d'incitation sont approuvées et mises à jour :
les modalités des systèmes d'incitation sont approuvées et mises à jour à plusieurs niveaux au sein de l'organisation. Le Comité de Rémunération, composé de membres non exécutifs du Conseil d'Administration, joue un rôle crucial dans la consultation et la supervision des politiques de rémunération. Le Conseil d'Administration est responsable de l'adoption et de la maintenance de la politique de rémunération, en veillant à son alignement avec les intérêts à long terme de l'entreprise et la stratégie de durabilité. Des évaluations et des mises à jour

régulières sont effectuées pour garantir l'efficacité et la conformité des politiques de rémunération avec les réglementations applicables (la loi bancaire belge du 25 avril 2014, la lettre circulaire NBB 2021/30 du 7 décembre 2021 sur les politiques de rémunération saines, mettant en œuvre les lignes directrices de l'ABE du 2 juillet 2021) et les objectifs de durabilité de l'entreprise.

[GOV-4] Déclaration sur la diligence raisonnable

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DILIGENCE RAISONNABLE	PARAGRAPHES DANS LES DÉCLARATIONS DE DURABILITÉ
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
b) Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique S1-2 Processus d'interaction au sujet des impacts avec le personnel de l'entreprise et leurs représentants S1-4 Actions concernant les impacts matériels, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches S4-2 Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux G1 (Conduite des affaires) – IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels
d) Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique S4-4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions MDR-A Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels

	RI Publications liées aux impacts négatifs principaux - principalement MDR-M
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	RI (Investissements Responsables) MDR-T Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

[GOV-5] Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

ESRS2_GOV-5_36

La gestion des risques liés à la publication d'informations en matière de durabilité fait partie de la gestion des risques ESG.

(a) Un processus de validation dédié a été développé dans le cadre du projet CSRD. L'objectif était de garantir l'exhaustivité et l'exactitude des données reçues des propriétaires de données de l'entreprise par l'équipe projet. Des outils spécifiques (EUC) dédiés ont également été construits pour sécuriser le flux de données, valider les documents et suivre les modifications apportées aux récits CSRD.

En plus des contrôles effectués dans le cadre du projet, le département CFO (Finance) commence à intégrer la déclaration de durabilité dans le cadre de contrôles internes. Ce cadre est déjà appliqué aux rapports légaux et prudentiels qui incluent des contrôles spécifiques, des validations à « quatre yeux » et un archivage des preuves/évidences.

(b) (c) Pendant la phase de pré-projet, il a été identifié que l'exactitude et l'exhaustivité d'un ensemble de données large et diversifié étaient considérées comme un risque clé. La gouvernance du projet a donc inclus le développement des outils nécessaires pour capturer et stocker les données de manière structurée tout en étant capable de suivre les modifications apportées par les propriétaires de données qui ne répondraient pas correctement aux exigences de la CSRD.

Du point de vue des métriques, les données de la chaîne de valeur ont été identifiées comme une source de risque. Pour atténuer ce risque, Degroof Petercam a mis en place un dialogue avec ses partenaires commerciaux pour garantir une compréhension commune des besoins et de la qualité des données nécessaires pour construire la Taxonomie de l'UE, les impacts négatifs principaux (PAI) ou les métriques d'émissions de GES. La revue de ces métriques s'appuie sur les contrôles existants déjà intégrés dans la production des données.

De plus, Degroof Petercam a commencé l'intégration complète de la production du rapport CSRD dans son cadre de contrôle interne existant, en élaborant de nouveaux contrôles de variance et d'exhaustivité au niveau de CFO (Finance). Le département CFO a établi un cadre de contrôle interne structuré pour garantir la qualité et l'efficacité du reporting. Cela inclut une matrice de contrôle, des descriptions formelles de processus et un tableau de bord pour vérifier l'exhaustivité à chaque clôture financière. Les risques sont identifiés et priorisés en fonction de

leur impact potentiel, puis intégrés dans les processus de contrôle interne documentés, avec des évaluations régulièrement mises à jour par des examens d'auto-évaluation des contrôles de risque (RCSA). Les principaux risques tels que la fiabilité de la collecte d'informations, les pénuries de personnel, la confidentialité des données et les erreurs de transaction sont traités avec des contrôles de première et de deuxième ligne, la responsabilisation des équipes, et la surveillance des variations mensuelle des indicateurs.

Les résultats des analyses de risque et du contrôle interne sont intégrés dans les processus pertinents, avec des tableaux de bord et une documentation formelle assurant la coordination par la fonction Finance. Les résultats et les progrès sont régulièrement partagés avec les organes de gouvernance par le biais de rapports spécifiques et de tableaux de bord, mettant en évidence l'état des actions correctives et des incidents pour soutenir la prise de décision au niveau du CFO.

(d) La gouvernance du projet CSRD a inclus l'escalade des décisions clés et des arbitrages au Comité de pilotage CSRD, composé des représentants des départements impliqués. Cela inclut, par exemple, la validation d'un nombre limité d'approximations à utiliser lorsque les données de la chaîne de valeur n'étaient pas entièrement disponibles. Les progrès de la déclaration de durabilité et les principaux risques sont également discutés lors du ESG Strategy Steering Committee.

La révision par les membres du ComEX, la validation par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de la déclaration de durabilité font également partie du processus de validation standard du rapport. Le processus pour la publication de la déclaration de durabilité suit donc les mêmes étapes de validation que le reporting financier annuel. La gestion des risques liés à la déclaration de durabilité fait partie de la gestion des risques ESG.

[SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

ESRS2_SBM-1_40

La mission de Degroof Petercam est de « *créer une prospérité responsable pour tous* ».

Son modèle économique est centré autour de 4 lignes de métier intégrées, créant ainsi une banque d'investissement avec l'expertise au centre.

1. Dans le cadre de son activité de banque privée, Degroof Petercam agit en tant que gestionnaire de tous les actifs, pour les familles, les cadres d'entreprise et les propriétaires d'entreprise. Le modèle de service combine l'expérience de professionnels chevronnés avec une technologie en constante évolution pour relever six grands défis : faire croître les actifs privés ou professionnels des clients, les protéger contre les événements imprévus, financer leurs projets, diversifier leurs investissements, leur donner une dimension sociétale et philanthropique, et enfin, le moment venu, assurer un transfert optimal.

Services proposés : Gestion de portefeuille et conseil en investissement • Planification successorale • Private Equity • Crédits • Family office • Structuration patrimoniale internationale • Assurance-vie • Conseil en art

Pays : Belgique et Luxembourg avec son hub pour les clients internationaux

2. Basé au Luxembourg, Asset Services (DPAS) offre une gamme complète, intégrée et évolutive de services pour les fonds d'investissement luxembourgeois et belges. Ces services sont destinés à tous types de promoteurs de fonds et de fonds d'investissement. DPAS fournit des services de structuration, domiciliation, administration centrale, banque dépositaire (via Banque Degroof Petercam Luxembourg et sa succursale en Belgique) ainsi que des services de conservation, support à l'enregistrement, gestion des risques, supervision du réseau de distribution, couverture de devises et gestion d'actifs pour les clients agissant en tant que conseillers en investissement.

Services proposés : Société de gestion de fonds • Banque dépositaire et services de conservation • Agent de transfert • Administration de fonds • Services juridiques pour les fonds
Pays : Belgique et Luxembourg

3. La banque d'investissement (DPIB) se concentre sur les fusions et acquisitions, et l'ingénierie financière avec l'émission de titres de capital et de dette pour les entreprises privées et cotées. En termes d'activité sur les marchés de capitaux et d'intermédiation, Degroof Petercam possède l'une des plus grandes équipes de recherche interne du Benelux. Grâce à une salle de marché et de négociation propre, Degroof Petercam est un acteur clé dans le domaine des services d'exécution spécialisés pour tous les produits financiers cotés et non cotés, tels que les obligations, les produits structurés, les dérivés, les solutions de couverture de risque personnalisées, etc. Degroof Petercam offre également des services aux entreprises tels que des plans d'options sur actions, la tenue de marché pour les entreprises cotées, la trésorerie ou les devises étrangères.

Services proposés : 1. Finance d'entreprise • Fusions & Acquisitions • Marchés de capitaux (actions et dettes) • Conseil financier 2. Marchés mondiaux • Recherche d'actions • Fourniture de liquidité • Vente et négociation d'actions et d'obligations • Change (Forex) • Produits dérivés et structurés • Plan d'options sur actions
Pays : Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

4. En termes de gestion d'actifs pour institutionnels, DPAM s'engage depuis plus de deux décennies à offrir des solutions d'investissement actives, durables et basées sur la recherche. Les clients institutionnels de DPAM comprennent des fonds de pension, des fondations, des compagnies d'assurance et des organisations à but non lucratif. Avec 20 ans de dévouement soutenu aux investissements responsables, DPAM intègre les facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs et thèmes. La recherche interne est au cœur de la gestion de DPAM, s'appuyant sur plusieurs équipes d'analystes de recherche fondamentale et quantitative.

Services proposés : Fonds d'investissement (multi-actifs, actions et obligations) • Mandats institutionnels (équilibré global, actions et obligations)
Pays : Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Hong Kong.

Il convient de noter que la configuration mentionnée ci-dessus évoluera en tenant compte de l'intégration d'Indosuez.

Les questions de durabilité font partie intégrante des activités de Degroof Petercam, car ses activités sont centrées autour de la gestion des investissements des clients. Ces derniers sont la composante clé de la chaîne de valeur en aval de Degroof Petercam.

La répartition en termes d'employés confirme que Degroof Petercam est à ce stade principalement dirigé par des activités en BELUX.

Pays	Effectif
Belgique	1005
Luxembourg	391
Autres pays	33
Total	1429

En ce qui concerne la publication ESRS 2 SBM 1 40 e), f) & g), il convient de noter que la durabilité est au cœur des principales activités de Degroof Petercam en matière de banque privée et de gestion d'actifs. Ainsi, DPAM s'est engagé à atteindre le « Net Zero » en adhérant à NZAMI dès 2022, suivi d'un engagement au niveau du groupe auprès de SBTi en 2024. Pour plus d'informations sur ces engagements, il convient de se référer au chapitre ESRS E1 – Changement climatique, ainsi qu'au chapitre Investissements responsables.

ESRS2_SBM-1_42

Les principales composantes de la chaîne de valeur (en amont) ont été identifiées comme :

- Capital financier (fonds propres et actifs des clients au début de l'année financière)
- Capital humain
- Capital social lié à la réputation de Degroof Petercam
- Un ensemble limité de capital manufacturé lié aux succursales de Degroof Petercam.

Degroof Petercam ajoute son expertise financière principalement par le biais de son capital humain pour gérer et fournir une « prospérité responsable pour tous » pour ses « propres opérations ».

Les principales composantes (en aval) résultent en une augmentation/diminution de :

- Capital financier (tant en fonds propres qu'en actifs des clients)
- Capital humain (par exemple, mesuré par les jours de formation, l'engagement...)
- Investissements responsables (cf. définition expliquée dans RI-SBM1)
- Impacts négatifs sur la société, par exemple, les émissions de CO2 liées aux Scope 1, 2 et 3 (y compris les actifs des clients)

Cette vision de la chaîne de valeur a été reflétée dans l'analyse de la double matérialité (DMA) et l'identification des IRO comme indiqué dans le tableau mentionné dans SBM 3.

[SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes

ESRS2_SBM-2_45

La capture et l'intégration des points de vue et des préoccupations des parties prenantes sont au cœur des activités de l'entreprise. Cela inclut les clients privés ou professionnels, son

personnel, les autorités et la société dans laquelle nous vivons. La réputation est essentielle dans les activités de Degroof Petercam. Ainsi, garantir la conformité avec la réglementation, inclure et gérer les intérêts des clients, assurer l'engagement des experts internes et enfin intégrer l'impact des limites planétaires dans l'analyse, sont toutes des composantes cruciales pour créer une entreprise durable.

Une analyse de double matérialité ou « double importance » (DMA), conforme aux exigences de la CSRD, a été réalisée en 2023. Cette analyse a formalisé et structuré les interactions et les préoccupations des principales parties intéressées.

Plus en détail, la liste ci-dessous des interactions et des préoccupations des principales parties prenantes a également été reflétée dans la DMA :

Interactions avec les clients :

- Par des contacts personnels réguliers, nous accompagnons les clients, nous nous tenons à leurs côtés et établissons un partenariat durable basé sur la confiance et la connaissance.
- Les clients sont régulièrement invités à des sessions où les experts de Degroof Petercam partagent leurs points de vue sur un large éventail de sujets, y compris la durabilité.
- Les clients sont invités à exprimer leurs préférences en matière de durabilité conformément à l'actuel dispositif MiFID.
- Des enquêtes auprès des clients sont régulièrement menées (après certains points de contact et annuellement).

Préoccupations des clients :

- Protection, rendement financier résilient et gestion des risques (ESG) de leurs actifs.
- L'investissement à impact (pour certains clients).
- Rendement financier résilient et gestion des risques (ESG) de Degroof Petercam.

Interactions entre les membres du personnel :

- Par le biais de moments et d'initiatives de communication réguliers, l'entreprise s'efforce d'accroître la compréhension du personnel de ses objectifs, de sa stratégie et de ses activités, et de favoriser et d'impliquer le personnel dans sa vision et ses valeurs.
- Une enquête interne annuelle liée entre autres au bien-être des employés a été déployée. En 2024, un nouveau type d'enquête, aligné sur les actionnaires, a été lancé, créant ainsi une nouvelle mesure de référence.
- Le retour d'information permanent est favorisé par le dialogue social et le développement d'une culture humaine et ouverte.
- Des contacts réguliers avec les représentants du Comité d'Entreprise sont établis.

Préoccupations du personnel :

- Une rémunération équitable et attractive.
- Formation et développement.
- Bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Interactions avec le gouvernement/régulateurs :

- Nous avons un dialogue ouvert avec les régulateurs de l'entreprise à différents niveaux et dans différents pays.
- Des rapports et des échanges réguliers avec la FSMA, la BNB, la CSSF, l'AMF, etc. ont lieu.

Préoccupations du gouvernement/régulateurs :

- Respect et mise en œuvre de la réglementation (Fiscalité, SFDR, MiFID, AML, CRR, etc.), pas de greenwashing
- Cadre robuste de gestion des risques et de contrôle.
- Infrastructure et processus à l'épreuve du futur.

Interaction avec les actionnaires :

- Les actionnaires sont dûment informés et peuvent échanger officiellement avec l'entreprise lors de l'assemblée générale annuelle.
- Les conventions d'actionnaires régulent le type et la fréquence des réunions intermédiaires des actionnaires.
- Les membres du Conseil d'Administration (dont certains sont également actionnaires) sont fortement impliqués dans différents organes de gouvernance (risque, informatique, audit, rémunération, etc.), ainsi qu'au travers de réunions mensuelles du conseil.

Préoccupations des actionnaires :

- Rendement financier résilient des actifs du client.
- Rendement financier résilient de l'entreprise.
- Gestion des risques (ESG) créant une prospérité responsable dans la société.

Autres partenaires :

- Engagement à collaborer avec des partenaires promouvant la durabilité (UN PRI, CDP, Climate Action, FAIRR, etc.).
- Contacts réguliers avec le monde académique pour augmenter la compréhension mutuelle.

Les informations provenant des différentes interactions avec les parties intéressées sont gérées par différents intervenants et traduites, le cas échéant, en nouveaux processus, produits, stratégies... basés sur les structures de gouvernance existantes. Le lancement d'une nouvelle offre liée au « New Digital » (voir ESRS S4) en est un bon exemple.

[SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

ESRS2_SBM-3_48

Cette publication décrit la chaîne de valeur de Degroof Petercam, suivie d'un aperçu des différents IRO matériels, telles que révélés par l'analyse de la double matérialité comme décrit ci-dessous. Pour les impacts financiers liés aux risques, Degroof Petercam se réfère notamment à son rapport sur les risques 2024 publié sur son site internet. Seules les conclusions de l'analyse sont présentées ici.

En termes de chaîne de valeur (également décrite dans ce chapitre), les principales composantes identifiées sont :

- Capital financier (fonds propres et actifs clients en début d'exercice)
- Capital humain
- Capital social lié à la réputation de l'entreprise
- Un ensemble limité de capital manufacturé lié aux branches de Degroof Petercam.

Degroof Petercam apporte son expertise financière au travers de son capital humain pour gérer une « prospérité responsable pour tous ».

Les principaux résultats des activités du groupe se traduisent par une augmentation/diminution de :

- Capital financier (tant en fonds propres qu'en actifs des clients)
- Capital humain (par exemple, mesuré par les journées de formation, l'engagement...)
- Investissements responsables (cf. définition expliquée dans RI_MDR-P_65)
- Impacts négatifs sur la société, tels que les émissions de CO2 liées au scope 1, 2 et 3 (y compris les actifs des clients)

Le tableau suivant donne un aperçu des IRO identifiés et leur place dans la chaîne de valeur:

Norme ESRS	Thématique ESG	Type d'IRO	Description de l'IRO	Actuel/Potentiel	Position dans la chaîne de valeur	Horizon temporel
ESRS E1	Changement climatique	Risque	Dommages réputationnel si BDP ne met pas en œuvre des initiatives pour réduire les émissions, ni ne montre l'exemple	Potentiel	Activités propres	Long terme
ESRS E1	Changement climatique	Opportunité	Opportunité réputationnelle pour BDP en mettant en œuvre des initiatives pour réduire les émissions, en montrant l'exemple	Actuel	Activités propres	Court terme
ESRS S1	Développement du capital humain	Opportunité	Gains financiers grâce à des employés hautement qualifiés	Actuel	Activités propres	Court terme
ESRS S1	Développement du capital humain	Impact positif	Développement du personnel grâce aux formations, au dialogue social avec les employés et au soutien au développement de carrière.	Actuel	Activités propres	Court terme
ESRS S1	Développement du capital humain	Risque	La perte financière due au départ des talents de l'entreprise	Potentiel	Activités propres	Court terme
ESRS S1	Diversité, inclusion et égalité des chances	Risque	Perte financière et dommages réputationnels résultant de réclamations sur le manque de diversité et d'inclusion au sein de l'entreprise	Potentiel	Activités propres	Moyen terme
ESRS S1	Diversité, inclusion et égalité des chances	Opportunité	Innovation et opportunités commerciales grâce à des profils diversifiés au sein de l'entreprise.	Potentiel	Activités propres	Court terme
ESRS S3	Implication avec les communautés	Impact positif	Créer une culture de groupe positive	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S3	Implication avec les communautés	Impact positif	Encourager les clients fortunés(UHNWI) à s'engager dans la philanthropie	Potentiel	Aval	Moyen terme
ESRS S3	Implication avec les communautés	Opportunité	Attractivité accrue des talents grâce à un esprit d'équipe renforcé par l'engagement envers les communautés.	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S3	Implication avec les communautés	Opportunité	Gain réputationnel grâce à la visibilité des initiatives locales prises par BDP	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S4	Accès aux produits	Impact négatif	Exclusion de la société en raison de critères d'entrée élevés pour ouvrir un compte chez BDP	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S4	Accès aux produits	Opportunité	Gain financier grâce à la position de BDP en tant que banque des 5% les plus riches de la population.	Actuel	Activités propres	Court terme
ESRS S4	Accès aux produits	Risque	Empêcher l'accès aux marchés financiers	Actuel	Activités propres	Court terme
ESRS S4	Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité	Impact négatif	Insécurité des clients due aux violations de données et aux cyberattaques.	Potentiel	Aval	Court terme
ESRS S4	Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité	Impact positif	Protection des actifs des clients via des systèmes de sécurité des données solides.	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S4	Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité	Risque	Perte financière et dommages réputationnels dus aux violations de données, aux cyberattaques et/ou aux litiges de sécurité des données.	Potentiel	Activités propres	Moyen terme
ESRS S4	Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité	Risque	Risque financier si BDP n'est pas en mesure de prouver la fiabilité de ses données ESG.	Potentiel	Activités propres	Court terme
ESRS S4	Confidentialité des données, sécurité des données et cybersécurité	Risque	Dommages réputationnels, amendes et pénalités financières dus à la non-conformité et à la mauvaise surveillance des données réglementaires et des exigences en terme de sécurité	Potentiel	Activités propres	Court terme
ESRS S4	Marketing responsable et communication	Impact positif	BDP soutenant le monde académique en matière d'ESG et de littérature financière.	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S4	Marketing responsable et communication	Impact positif	Mise en place d'une littérature éducative et financière pour les parties prenantes.	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S4	Marketing responsable et communication	Risque	Perte de clients en raison d'une stratégie de communication inefficace ne répondant pas aux demandes des clients.	Potentiel	Activités propres	Moyen terme
ESRS S4	Marketing responsable et communication	Impact négatif	Surinformation fournie aux clients.	Actuel	Aval	Court terme
ESRS S4	Marketing responsable et communication	Risque	Perte réputationnelle et/ou financière due à une communication de produit incorrecte/incomplète (par exemple : écoblanchiment)	Potentiel	Activités propres	Court terme

ESRS G1	Conduite et culture d'entreprise	Impact positif	BDP agissant en tant qu'acteur responsable et montrant l'exemple	Actuel	Activités propres	Moyen terme
ESRS G1	Conduite et culture d'entreprise	Risque	Retrait des adhésions (par exemple, UN PRI) en raison d'une gouvernance inappropriée (supervision), d'un lobbying irresponsable...	Potentiel	Amont	Long terme
ESRS G1	Législation et conformité	Impact positif	Protection du client via une mise en œuvre solide des réglementations (par exemple, protection des intérêts du client, protection des données, protection des droits de l'homme)	Actuel	Aval	Court terme
ESRS G1	Législation et conformité	Impact positif	Renforcer l'éthique et la transparence de la société grâce à une mise en œuvre solide des réglementations (par exemple, réglementations AML)	Actuel	Aval	
ESRS G1	Législation et conformité	Risque	Pertes financières dues à un processus de diligence raisonnable ESG faible.	Potentiel	Activités propres	Moyen terme
ESRS G1	Législation et conformité	Opportunité	Augmentation des revenus, gain de réputationnel et renforcement des relations avec les clients pour BDP grâce à sa position de leader en terme d'ESG (ex: au niveau respect des différentes réglementations ESG)	Actuel	Activités propres	Court terme
ESRS G1	Législation et conformité	Risque	Dommages réputationnels et pénalités financières si BDP ne se conforme pas à la législation et aux réglementations.	Potentiel	Activités propres	Moyen terme
ESRS G1	Législation et conformité	Impact positif	La gestion responsable des actifs des clients participe à la transition durable.	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Digitalisation et utilisation des nouvelles technologies	Risque	Perte financière et dommages réputationnels dus à l'utilisation non réglementée des technologies (par exemple, ChatGPT) par les employés et désinformation	Potentiel	Activités propres	Court terme
Spécifique à l'entité	Digitalisation et utilisation des nouvelles technologies	Impact positif	Amélioration de la précision des données ESG grâce aux nouvelles technologies	Potentiel	Activités propres	Long terme
Spécifique à l'entité	Digitalisation et utilisation des nouvelles technologies	Opportunité	Réduction des coûts et meilleure extensibilité grâce à des processus rationalisés via l'utilisation de la numérisation et des nouvelles technologies	Actuel	Activités propres	Moyen terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact positif	Les gestionnaires de fonds tiers encouragés par DPAS à adapter leurs politiques, conduisant à des investissements plus responsables	Actuel	Amont	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact négatif	Décision d'investissement du client non alignée avec la politique d'Investissements Responsables de BDP (par exemple, en mode exécution)	Potentiel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact négatif	Les entreprises exclues deviennent des actifs irrécupérables et ne sont plus financées (par exemple, impact sur la réévaluation des actifs sous gestion)	Potentiel	Aval	Long terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Opportunité	Créer des revenus commerciaux et financiers en aidant les petites et moyennes sociétés à collecter des données ESG.	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact positif	Sensibiliser les clients à l'Investissement Responsable afin d'augmenter leurs investissements qui contribuent positivement à l'environnement	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Risque	En raison des participants du marché financier investissant de manière « responsable », cela entraînera un risque de concentration de l'industrie	Potentiel	Aval	Long terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact positif	Soutenir efficacement les secteurs et les entreprises durables via l'Investissement Responsable	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Opportunité	Gain financier grâce aux investissements dans des entreprises et des secteurs durables générant une haute performance financière.	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Opportunité	Gain financier grâce au développement de nouvelles offres de produits adaptées aux nouvelles exigences réglementaires ESG.	Actuel	Activités propres	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Opportunité	Revenus financiers grâce à la rétention de fonds labellisés (par exemple, label Febelfin)	Potentiel	Amont	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Opportunité	Gain financier/réputationnel et/ou augmentation de la part de marché grâce à l'intégration des critères ESG, demandée par les réglementations ESG (ex: SFDR, Taxonomie,...) dans les décisions d'investissement	Actuel	Activités propres	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact positif	Aider les petites et moyennes entreprises à produire des données ESG grâce à un système de notation ESG interne réalisé par BDP	Actuel	Aval	Long terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact positif	Les clients institutionnels demandant un engagement actif de BDP dans la société et l'environnement.	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact négatif	Investir dans des entreprises et/ou des secteurs ayant des impacts négatifs sur la société ou l'environnement.	Potentiel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact positif	Investir dans des entreprises par le biais de la gestion active (c'est-à-dire l'engagement et le vote) afin d'influencer leur transition durable	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Risque	La législation pousse à des évaluations quantitatives, ne laissant donc aucune place à l'évaluation qualitative pour l'Investissement Responsable	Potentiel	Aval	Moyen terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Risque	Performance financière et avantage concurrentiel réduits en raison de la politique d'Investissement Responsable excluant les investissements non responsables	Actuel	Activités propres	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Impact positif	Fournir des solutions d'Investissement Responsable alignées avec les préférences ESG du client.	Actuel	Aval	Court terme
Spécifique à l'entité	Investissements Responsables	Opportunité	Opportunité de réputation et financière pour DPAS en fournissant des conseils à ses clients tiers et en encourageant une approche plus durable	Actuel	Amont	Court terme

Les effets financiers actuels des risques et opportunités matériels sont limités. Étant donné que les IRO matériels sont liés aux activités principales de l'entreprise et à sa capacité de croissance, les initiatives de l'entreprise pour améliorer les opportunités et atténuer les impacts et les risques sont intégrées dans les structures de gouvernance déjà établies.

En conséquence, la résilience est jugée élevée dans les horizons temporels appliqués dans l'analyse de la double matérialité. Cela est en outre soutenu par les résultats du processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) qui a conclu que Degroof Petercam serait en mesure de maintenir ses ratios de solvabilité bien au-dessus des exigences réglementaires. En ce sens, il est juste de conclure que les effets financiers actuels et anticipés des risques identifiés dans cet exercice sont faibles, c'est-à-dire moins de 10 % des fonds propres. À ce jour, il n'y a aucun effet financier du risque climatique reflété dans les états financiers.

Degroof Petercam ne divulgue pas les effets financiers anticipés, comme prévu dans les dispositions transitoires.

Aucun impact, risque ou opportunité (IRO) n'a été identifié comme matériel au regard des normes ESRS E2, E3, E4 et E5 (appelées « thématiques environnementales » dans le cadre de l'analyse de matérialité). Cependant, Degroof Petercam juge pertinent de rendre compte de ses Investissements Responsables dans un chapitre distinct, en utilisant, entre autres, le cadre européen existant, le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR : Règlement (UE) 2019/2088) qui exige de rendre compte des principaux indicateurs d'impact négatif (PAI). Cela inclut les informations existantes sur la biodiversité et les déchets. C'est pourquoi ces PAIs sont gérés activement, car ils sont au cœur du positionnement de Degroof Petercam. Des outils, des sources de données et des processus ont été déployés dans le passé - par exemple, la plateforme de données Rimes - et seront également maintenus au plus haut niveau possible.

[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

ESRS2_IRO-1_53

Pour réaliser l'analyse de double matérialité (DMA) et identifier les IRO matériels, une approche en cinq étapes a été suivie :

1. Définir le périmètre et l'objectif de l'analyse
2. Identifier une liste de sujets ESG et d'IRO
3. Évaluer leur matérialité (ou « importance »)
4. Valider les résultats du DMA
5. Documenter le processus et le résultat.

Grâce à ce processus, Degroof Petercam a défini sa chaîne de valeur, le périmètre de l'analyse et le mode de collaboration avec ses parties prenantes afin d'identifier et d'évaluer les IRO associés aux sous-thèmes ESG identifiés. Les sous-thèmes ESG ont été définis sur la base d'une cartographie et d'un regroupement des sous-thèmes et sous-sous-thèmes ESRS et des sujets ESG spécifiques à l'entité/secteur pour Degroof Petercam. Les informations recueillies auprès des parties prenantes directes et indirectes ont été utilisées pour identifier et évaluer les IRO. Comme l'exercice de la DMA lié au reporting 2024 a été réalisé au quatrième trimestre

2023, les critères de notation et les seuils de matérialité utilisés pour évaluer les IRO ont suivi les recommandations de l'ESRG 2022 et des ESRS de juin 2023.

Conformément aux exigences de l'ESRS 1, l'analyse de matérialité est effectuée à l'aide du concept de double matérialité. Par conséquent, en plus d'évaluer les risques et les opportunités découlant des préoccupations ESG pour Degroof Petercam (perspective outside-in), Degroof Petercam examine également les impacts qu'elle a ou peut avoir sur l'environnement et la société (perspective « inside-out »).

L'identification des impacts positifs et négatifs potentiels et réels a été menée en étroite collaboration avec un large éventail de groupes d'intervenants. Ces impacts ont été identifiés et évalués par le biais de recherches documentaires, d'expertise en la matière et de consultations avec les parties prenantes, y compris des ateliers et des entretiens. Il convient de noter que l'identification des IRO était principalement basée sur des entretiens structurés avec des experts internes soigneusement sélectionnés qui sont en contact régulier avec les parties prenantes concernées. À cet égard, Degroof Petercam estime que les IRO identifiés présentent une représentation équilibrée des préoccupations des parties prenantes.

Dans un premier temps, Degroof Petercam a identifié trois niveaux d'activité pour tester les différents sujets matériels. Ces niveaux sont les suivants :

1. Activités / opérations propres : toutes les activités internes à la banque nécessaires à la prestation de services aux clients (par exemple, opérations, compliance, front office, risque, produit, juridique, achats, ressources humaines, ...).
2. Activités de gestion de patrimoine : toutes les activités liées aux investissements réalisés en nom propre ou au nom des clients, que ce soit sur une base discrétionnaire, de conseil ou d'exécution. Cela inclut également les activités de prêt, de crédit et de services liés aux actifs.
3. Banque d'investissement : toutes les activités fournissant des services financiers aux clients corporatifs et institutionnels, telles que les investissements, la levée de capitaux et l'organisation de fusions-acquisitions. Cela inclut également les activités de Global Market (par exemple : recherche actions, titres à revenu fixe, ventes actions, trading pour compte de tiers).

Les informations collectées dans le cadre de la collaboration avec les parties prenantes, tant directe qu'indirecte, ont été agrégées et utilisées pour évaluer les critères quantitatifs, conformément à l'ESRS 1, à l'aide d'un système de notation standardisé.

L'évaluation de chaque impact négatif sur la société et l'environnement repose sur sa gravité – à savoir son ampleur, son étendue et sa remédiabilité – ainsi que sur sa probabilité, en ligne avec l'ESRS 1. Les impacts positifs de Degroof Petercam ont également été évalués en fonction de leur ampleur, de leur étendue et de leur probabilité, également conformément à l'ESRS 1.

Les seuils d'évaluation de la matérialité des impacts liés aux thématiques de durabilité ont été définis selon une échelle de notation (important, significatif ou critique). Les impacts liés à la durabilité ont été évalués indépendamment les uns des autres, tant du point de vue de la matérialité d'impact que de la matérialité financière.

La perspective « outside-in » – c'est-à-dire l'évaluation de l'impact des thématiques ESG sur les activités de Degroof Petercam – est reflétée à travers un processus de gestion des risques et

opportunités dans lequel les risques et opportunités liés à la durabilité sont identifiés, évalués puis priorisés sur la base de seuils prédéfinis. L'identification de ces éléments s'est appuyée sur des consultations avec des parties prenantes internes et externes disposant d'une expertise approfondie sur les sujets spécifiques et sur l'entreprise elle-même.

Les risques et opportunités ont été évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur ampleur financière potentielle à court, moyen et long terme. Les paramètres retenus sont alignés avec ceux utilisés par Degroof Petercam dans le cadre de sa politique de gestion des risques, et visent notamment à soutenir les responsables de risques dans leurs évaluations. En l'absence de référentiels normatifs précis de l'ESRS concernant les échelles d'évaluation, les échelles utilisées s'appuient sur la politique méthodologique RCSA de Degroof Petercam pour la probabilité, et sur le rapport ICAAP de Degroof Petercam pour l'ampleur financière.

Les risques liés à la durabilité dans le cadre de l'analyse de double matérialité ont été alignés avec les analyses ICAAP (et indirectement avec les systèmes de gestion des risques intégrés – ERM) ainsi qu'avec la méthodologie RCSA de Degroof Petercam.

L'ensemble du processus a été mené par une équipe restreinte composée de membres issus notamment de la Compliance, des risques, de finance et du business. L'avancement et les résultats ont été régulièrement partagés avec le ESG Strategy Steering Committee, et les résultats finaux ont été présentés au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.

À ce jour, Degroof Petercam a utilisé l'analyse de double matérialité pour identifier et évaluer les opportunités. Toutefois, des processus structurés de gestion intégrant les opportunités dans les opérations du groupe n'ont pas encore été mis en place.

Les sources d'information propres à l'entreprise ont été recueillies via des consultations « primaires » (entretiens, ateliers, réunions bilatérales) et des consultations « secondaires » (recherches documentaires). Les sources secondaires comprenaient notamment (liste non exhaustive) :

- Bases de données et cadres de référence : ODD/SDG, SASB, GRI, PAI (SFDR), TCFD, ...
- Thématiques de matérialité observées dans le marché
- Associations professionnelles et sectorielles (Febelfin, BNB, UN PRI, ...)
- Documentation interne de Degroof Petercam (rapport annuel intégré 2022, politiques d'investissement, politiques de gestion des risques, ...)

Une première analyse de double matérialité a été réalisée en 2023. Étant donné que cet exercice est dynamique et évolue avec la transformation continue de Degroof Petercam, il fera l'objet de mises à jour régulières, notamment en cas de changement organisationnel ou opérationnel susceptible de faire émerger de nouveaux IRO matériels. Une mise à jour a eu lieu en décembre 2024 afin d'intégrer les impacts potentiels de l'acquisition d'Indosuez. Degroof Petercam a conclu que cette opération n'avait pas d'incidence sur les résultats de l'analyse de matérialité pour plusieurs raisons :

1. L'acquisition a été finalisée début juin, juste avant la pause estivale. De nombreux groupes de travail ont été mis en place pour étudier la future organisation du nouveau groupe. Fin décembre, la majorité des inventaires étaient finalisés, et leur mise en œuvre dépendra désormais des outils et systèmes sous-jacents.

2. Aucun changement dans les organigrammes n'a eu lieu en 2024 en lien avec cette acquisition. Degroof Petercam a continué à fonctionner comme auparavant, avec une ligne hiérarchique rattachée au Conseil d'Administration, où des représentants d'Indosuez sont présents.
3. Il existe une forte complémentarité dans les activités, Indosuez étant également actif dans la gestion de patrimoine. La principale différence réside dans la couverture géographique : Degroof Petercam est centré sur le BeLux, tandis qu'Indosuez est actif dans un nombre plus large de pays.

A l'avenir, et au cours de l'année 2025, les activités Wealth Management de Degroof Petercam et d'Indosuez évolueront et s'enrichiront mutuellement.

Ces éléments confirment que les résultats de l'analyse de matérialité réalisée fin 2023 constituent encore une base valable pour la publication sur l'année 2024.

Dans le cadre de son exercice de DMA, Degroof Petercam n'a pas identifié d'impacts, risques ou opportunités matériels concernant la pollution (ESRS E2), l'eau (ESRS E3), la biodiversité (ESRS E4) et l'utilisation des ressources (ESRS E5). Ces thématiques sont considérées comme non pertinentes pour ses propres opérations en tant qu'institution financière, active via 17 implantations en Belgique et au Luxembourg (principalement des espaces de rencontre pour la clientèle). Aucun examen spécifique des portefeuilles n'a été réalisé concernant l'aval de la chaîne de valeur.

Enfin, il convient de noter que, pour les thématiques de durabilité identifiées comme matérielles à l'issue de l'analyse de matérialité, des politiques, actions et objectifs n'ont pas systématiquement été définis pour chaque sous-sous-thématique (cf. ESRS 1, AR16). Cela s'explique par le fait qu'il s'agissait du premier exercice de DMA, réalisé pour l'exercice 2024. Lorsque des politiques, actions ou objectifs existent, ils sont présentés dans les chapitres thématiques correspondants. Dans le cas contraire, des développements pertinents seront envisagés dans le futur.

[IRO-2] Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

[ESRS2_IRO-2_56]

La liste des exigences de publication ESRS (EP) couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise ainsi que le tableau de tous les points de données dérivés d'autres législations de l'UE (l'annexe B de la présente norme) se trouvent à l'annexe II.

ESRS2_IRO-2_57

L'analyse de la double matérialité a conclu que le changement climatique est important à la fois pour les activités propres de Degroof Petercam (par exemple, bâtiments, parc automobile) et pour son impact indirect, principalement par le biais de portefeuilles d'investissement (principalement de ses clients). Ce dernier point fait l'objet d'un chapitre dédié intitulé « Investissements responsables ».

ESRS2_IRO-2_58

Les sous-thèmes « travailleurs dans la chaîne de valeur » et tous les sujets environnementaux à l'exclusion de « ESRS E1-Changement climatique » se sont avérés non matériels en raison de l'impact très limité de Degroof Petercam sur ces sujets.

ESRS2_IRO-2_59

Les thématiques de durabilité des normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS) ont été complétées par des recherches documentaires dédiées. Après avoir cartographié tous les sous-thèmes pertinents, des entretiens structurés ont permis d'identifier les impacts, les risques et les opportunités (IRO). Pour procéder à l'évaluation de l'IRO, une méthodologie de notation commune a été convenue et des seuils de matérialité quantitatifs et qualitatifs appropriés ont été définis. Sur la base de conversations avec des parties prenantes impliquées, chaque IRO identifié a été évalué en fonction de son impact et de sa matérialité financière.

Les IRO ont d'abord été catégorisés qualitativement, selon les indicateurs requis par les lignes directrices ESRG 1 sur la double matérialité :

- Type d'importance relative : positif ou négatif (impact), risque ou opportunité (financier)
- Localisation de l'IRO : mondial ou local
- Position dans la chaîne de valeur : en amont, en propre ou en aval
- Horizon temporel : court, moyen ou long terme
- Réel vs potentiel : dans un délai d'un an ou après celui-ci

Ensuite, les IRO ont été évalués à l'aide d'une grille de notation quantitative utilisant des critères tels que l'ampleur, l'étendue, la remédiabilité, la probabilité et l'incidence financière afin de déterminer l'importance de chaque sous-thème ESG conformément à la méthodologie interne et aux lignes directrices d'évaluation de la matérialité EFRAG IG1. Le cadre de risque interne de Degroof Petercam a principalement été utilisé dans l'analyse de la matérialité financière. Cependant, il est également clair qu'aucune évaluation quantitative n'est disponible à ce stade pour tous les IRO. En termes de matérialité financière, les sujets identifiés comme étant « critiques » ou « significatifs » ont été considérés comme matériels (ou « importants »), les sujets identifiés comme « informatifs » ou « minimes » ont été considérés comme non matériels (ou « non importants »). En ce qui concerne le score de matérialité de l'impact, les sous-thèmes « critiques », « significatifs » ou « importants » ont été considérés comme matériels, tandis que les sous-thèmes « informatifs » ou « minimaux » ont été considérés comme non matériels. La différence d'approche entre la matérialité financière – où seuls les aspects critiques et significatifs sont pris en compte – et la matérialité d'impact – où le critère d'« importance » est pris en compte – est liée à l'appétence au risque de Degroof Petercam. Avec un impact financier estimé à moins de 10 % du capital réglementaire, Degroof Petercam évalue les sous-thèmes comme non matériels.

E1 – Changement climatique

Ce chapitre couvre les informations requises relatives aux activités (ou opérations) propres de Degroof Petercam. Comme mentionné dans ESRS 2 IRO 2, Degroof Petercam a appliqué une approche en trois niveaux pour évaluer ses principaux impacts, risques et opportunités (IRO). Les principaux IRO ont été identifiés dans le troisième niveau : la gestion de patrimoine. Degroof Petercam a ainsi décidé d'allouer un chapitre spécifique au sujet des investissements responsables. Concernant les activités propres de Degroof Petercam (niveau 1), seul le changement climatique a été considéré comme matériel.

La déclaration relative aux données et à la gestion liées aux émissions Scope 3 - Catégorie 15 « émissions financées » se trouve donc dans le chapitre dédié aux investissements responsables. Ce chapitre comprend également toutes les informations requises par ESRS E1 en lien avec les investissements responsables, notamment celles relatives à la taxonomie européenne (ESRS E1-6). Bien que les informations liées à l'ESRS E1 soient réparties en deux chapitres (le présent chapitre et celui consacré aux investissements responsables), Degroof Petercam estime que cette approche favorise une meilleure compréhension de sa stratégie de durabilité. Poursuivre les efforts liés aux enjeux climatiques dans le cadre de ses activités propres relève d'une volonté de cohérence entre les engagements et les actes, même si l'impact des activités propres reste limité en comparaison à l'ampleur des défis globaux.

EP liée à ESRS2 [GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

E1_DR liée à ESRS 2 GOV-3 _13

Comme déjà mentionné dans ESRS2 GOV3, il n'existe actuellement aucun lien direct entre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 et la rémunération variable.

EP liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique & ESRS2 [IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

E1_DR liée à ESRS 2 SBM-3 _18 & 19

Les parties prenantes du groupe Degroof Petercam impliquées dans l'exercice d'analyse de double matérialité ont identifié le changement climatique comme une thématique matérielle. Comme indiqué dans ESRS2 IRO1, les impacts, risques et opportunités liés au climat ont été définis comme suit :

- **Risque** : Risque de dégradation de la réputation si l'entreprise n'engage pas d'initiatives de réduction des émissions, ni ne démontre un engagement concret à mettre ses engagements en pratique.
- **Opportunité** : Opportunité réputationnelle pour Degroof Petercam grâce à la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions, témoignant d'une motivation tangible à aligner ses actes avec ses engagements.

Bien que la réputation de Degroof Petercam puisse être sujette à un risque matériel dans le cadre de la CSRD, l'évaluation réalisée dans le rapport ICAAP indique qu'aucun risque climatique supplémentaire, qu'il soit de transition ou physique, n'est attendu sur une période de trois ans. Les paragraphes suivants apportent davantage de précisions concernant les scénarios ICAAP.

(a-b) Depuis 2022, l'ICAAP de Degroof Petercam intègre un scénario de risque ESG, avec un accent particulier sur le risque climatique, en cohérence avec les scénarios utilisés dans le test de résistance climatique de la BCE de 2022. Ces premiers scénarios et exercices de quantification liés au risque climatique tiennent compte des principales vulnérabilités identifiées dans la politique de gestion des risques ESG.

En 2025, comme lors des deux années précédentes, et en l'absence de nouveaux paramètres, il a été décidé de conserver le même scénario qu'en 2022, appliqué à la situation du 31 décembre 2024.

Les calibrations du test de résistance climatique de la BCE (2022) s'appuient sur les scénarios du NGFS (juin 2021 – Phase II)¹.

¹ Le 7 novembre 2023, le Network for Greening the Financial System (NGFS) a publié la quatrième édition de ses scénarios macro financiers climatiques à long terme pour les évaluations prospectives des risques climatiques. Les scénarios NGFS explorent les impacts de transition et physiques du changement climatique sur un horizon à long terme et sous une variété d'hypothèses.

Les scénarios NGFS ont été mis à jour pour refléter les dernières trajectoires de PIB et de population, ainsi que les engagements climatiques nationaux les plus récents en date de mars 2023.

Ces scénarios sont conçus pour que les banques centrales et les superviseurs les utilisent pour leurs prochains tests de résistance réglementaires. Ils sont élaborés au niveau national ou même pour certaines zones géographiques et ne comprennent pas une répartition complète au niveau sectoriel. Lors du précédent test de résistance climatique, la BCE avait décomposé les paramètres NGFS en paramètres plus fins pour alimenter les données macroéconomiques des scénarios.

Ils ne sont donc pas encore utilisés dans le cadre de la mise à jour de l'ICAAP/ILAAP.

Le risque de transition est modélisé à travers des scénarios à court et long terme, tandis que les risques physiques sont envisagés sous la forme d'impacts instantanés.

Les scénarios de risque de transition à long terme sont les suivants :

Le scénario « Ordonné » basé sur le scénario NGFS d'atteindre zéro émission nette en 2050, se caractérise par les éléments suivants :

- Politiques climatiques précoces et progressives : les politiques sont introduites de manière anticipée et deviennent progressivement plus strictes au fil du temps.
- Objectif zéro émission nette d'ici 2050 : le réchauffement climatique est limité à 1,5 °C, avec un objectif d'émissions nettes de carbone nulles atteint aux alentours de 2050.
- Risques : les risques physiques et de transition sont relativement modérés en raison de la nature progressive et maîtrisée de la transition.

Le scénario « Désordonné », basé sur le scénario de transition retardée du NGFS, est défini par les éléments suivants :

- Politiques climatiques retardées : les nouvelles politiques ne sont introduites qu'à partir de 2030, nécessitant ensuite des mesures fortes pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C.
- Risques de transition plus élevés : les retards entraînent des risques de transition plus élevés, y compris des prix du carbone plus importants.
- Risques physiques : l'augmentation de la température entraîne des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus graves.

Le scénario « Hot House World » basé sur le scénario NGFS de maintien des politiques actuelles, se caractérise par :

- Absence de nouvelles politiques climatiques : aucune nouvelle mesure n'est mise en œuvre, ce qui conduit à une hausse continue des émissions mondiales jusqu'en 2080.
- Réchauffement de 3°C : le réchauffement climatique atteint environ 3°C.
- Risques : les risques de transition sont négligeables, mais les risques physiques sont très importants, en raison de la multiplication des événements climatiques extrêmes et de leurs conséquences économiques majeures.

Le scénario « **Risque de transition désordonnée à court terme** » de la BCE, fondé sur le scénario « Transition retardée » du NGFS, est défini comme suit :

- Hausse brutale des prix du carbone : une augmentation soudaine et imprévue du prix des émissions de carbone se produit sur une période de trois ans.
- Mesures politiques différées : les politiques de réduction des émissions de carbone sont retardées, rendant nécessaires des actions soudaines et sévères pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.
- Evaluation des risques extrêmes : ce scénario permet d'évaluer des risques extrêmes mais plausibles, en testant la sensibilité des bilans bancaires actuels à des mesures fortes et inattendues de réduction des émissions de carbone à court terme.

Les risques physiques suivants sont pris en compte dans le test de résistance climatique 2022 de la BCE :

- Risque de sécheresse et de chaleur : ce scénario modélise les effets économiques d'une sécheresse et d'une vague de chaleur sévères en Europe, affectant la productivité du travail et entraînant des pertes de production dans plusieurs secteurs économiques.
- Risque d'inondation : ce scénario suppose la survenue de graves inondations à travers l'Europe, causant des dommages importants tant en termes de pertes humaines que de destruction de capital physique, avec une prise en compte régionale des variations de risque.

Les paramètres de l'ICAAP de Degroof Petercam ont été définis sur la base du scénario de transition désordonné à court terme et le scénario de risque d'inondation. Ce dernier n'est utilisé qu'à des fins de quantification sur les sûretés immobilières (crédit). En effet, le scénario issu du test de résistance climatique de la BCE a dû être adapté pour couvrir les risques propres à Degroof Petercam.

Le test de résistance de la BCE n'inclut pas de chocs sur les obligations souveraines. Ainsi, une approche interne a dû être développée. Celle-ci repose sur un écart de taux global par zone géographique (fourni par la BCE), auquel s'ajoute un écart spécifique par pays, déterminé en fonction de la vulnérabilité des pays à l'impact de la transition.

Le test de résistance de la BCE n'inclut pas non plus de scénarios concernant les risques de réputation et de discontinuité d'activité. Par conséquent, des scénarios ont été élaborés en tenant compte de paramètres internes estimés à partir d'événements passés ou de cas externes de greenwashing observés sur le marché.

L'horizon des scénarios ICAAP est de 3 ans ; à ce stade, les scénarios climatiques retenus ne sont donc pas des scénarios à long terme.

Mesurer les risques de transition

Le scénario sélectionné par Degroof Petercam suppose une transition climatique désordonnée à court terme, impactant les entreprises actives dans des secteurs à risque, conjuguée à une évolution des préférences des clients (migration vers des actifs « verts ») et à un impact réputationnel dans un contexte de redéfinition des produits « verts » proposés à la clientèle.

- La transition entraîne une revalorisation des actifs financiers dans les secteurs les plus exposés, en réponse à une hausse brutale du coût du carbone.
- Cette revalorisation affecte Degroof Petercam à plusieurs niveaux : réduction de la valeur des actifs détenus en portefeuille (impact sur le compte de résultat et les autres éléments du résultat global – OCI), réduction de la valeur des garanties dans le portefeuille de crédit et augmentation du risque de défaut des contreparties actives dans ces secteurs.
- Parallèlement, les évolutions macroéconomiques impliquent une hausse des taux d'intérêt (afin de contenir une inflation en hausse – celle-ci restant toutefois dans les limites du scénario de base selon les hypothèses du test de résistance climatique de

l'EBA 2022) ainsi qu'une variation du PIB, notamment dans les pays dépendants des industries à fortes émissions carbone, ce qui affecte la valeur des obligations souveraines émises par ces pays vulnérables.

- Enfin, dans un contexte de réglementation évolutive autour des produits « verts », Degroof Petercam se retrouve impliqué dans une controverse liée à certains produits durables. Une partie du portefeuille « vert » ne répond pas aux critères définis, entraînant une fuite de clients et une croissance des activités inférieure aux prévisions. Dans le cadre de cet exercice ICAAP, aucune sanction liée à un cas de greenwashing n'a été prise en compte, les modifications MiFID–SFDR n'étant pas encore en vigueur. Ce risque réputationnel a toutefois été intégré dans le scénario 2023.

Ce scénario a ainsi conduit à l'application de facteurs de stress climatiques notamment sur les éléments suivants :

- Le portefeuille de prêts, via l'application de coefficients de dépréciation sur les garanties (titres et biens immobiliers) ainsi que sur les défauts sectoriels ;
- Les obligations d'entreprises et d'États, via un élargissement des spreads ;
- Une réduction des revenus sur actions ;
- La simulation d'un impact réputationnel lié à l'ESG, à travers une modélisation des sorties de clients.

Comme pour les autres variations des paramètres de marché, une estimation des impacts a été réalisée sur l'indice de référence interne, à savoir le fonds patrimonial "Degroof Petercam Global Strategy L", représentatif du profil d'investissement moyen des clients de Degroof Petercam ou des fonds mixtes.

Mesurer le risque physique

L'impact du risque physique sur la continuité des activités est analysé à travers un scénario de risque d'inondation affectant les bâtiments de Degroof Petercam, au regard des inondations passées en Belgique.

Le risque physique sur les garanties immobilières (crédit) est quantifié à l'aide du scénario de risque d'inondation de la BCE à un horizon temporel de 1 an, qui tient compte des variations régionales intra-pays. Ainsi, les chocs sur l'immobilier résidentiel et commercial sont estimés au niveau régional NUTS3, en fonction d'un niveau de risque d'inondation spécifique.

Les risques physiques chroniques (comme la sécheresse) ne sont pas pris en compte dans les scénarios, car ils ont des effets à long terme, alors que les scénarios ICAAP couvrent une période de trois ans.

Atténuation

Le scénario prend également en compte l'ensemble des mesures mises en place par la banque pour atténuer les risques climatiques, notamment par le renforcement de la gouvernance en matière de finance durable et l'intégration des risques ESG, à travers :

- La mise en place du Responsible Banking Steering Group, en charge de l'intégration de ces risques ;
- L'implémentation d'une gouvernance dédiée à la stratégie ESG, chargée d'assurer la cohérence des politiques, procédures et reporting ESG ;
- Un plan d'action détaillant l'ensemble des mesures nécessaires pour garantir la conformité avec les attentes de la BCE en matière de gestion et de communication des risques climatiques et environnementaux, ainsi qu'avec les lignes directrices de l'EBA sur la gestion des risques ESG, incluant notamment un ensemble d'indicateurs ESG transversaux ;
- Le renforcement des contrôles liés au reporting ESG

Degroof Petercam a pris plusieurs engagements en matière de durabilité, dont celui en faveur de l'objectif zéro émission nette. En 2024, DPAM est également devenu un « Early Adopter » de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD).

En ce qui concerne les risques physiques ayant un impact sur la continuité des activités de Degroof Petercam, les mesures d'atténuation suivantes sont considérées :

- Capacité à effectuer des tâches critiques à partir d'une autre agence et/ou en mode télétravail ;
- Plan de continuité d'activité couvrant plusieurs scénarios ; et
- Politique de communication de crise, mise en œuvre et opérationnel.

(c) L'analyse de résilience démontre que Degroof Petercam est en mesure de respecter les ratios de solvabilité réglementaires, tout en maintenant un niveau de marge / coussin stable, avec un plancher équivalent à celui de 2024, et ce même dans un scénario combinant un impact réputationnel et une perte substantielle de clients.

[E1-1] Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

E1_E1-1_14

Degroof Petercam s'est engagé auprès de SBTi en mars 2024. Depuis juin 2024, le nom de Degroof Petercam figure sur le site web de la SBTi avec le statut « engagé ». Degroof Petercam dispose d'un délai de 24 mois pour soumettre ses objectifs alignés sur l'atteinte de la neutralité carbone, conformément aux Accords de Paris sur le climat. Le plan de transition s'articule autour de 3 axes :

1. Réduction des émissions du périmètre (ou « Scope ») 1 & 2 : cela concerne la réduction des émissions liées aux bâtiments et au parc automobile. Des plans d'investissement sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre afin d'améliorer significativement l'efficacité énergétique des bâtiments occupés. Il a également été décidé de passer à un parc automobile électrique à partir du premier trimestre 2025. Ces deux éléments devraient permettre une réduction importante des émissions de CO₂ sur les scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2023.
2. Concernant les éléments du Scope 3 : aucun objectif spécifique n'a été fixé, le facteur principal de ce périmètre étant lié aux biens et services achetés. La politique

d'achats a été mise à jour en 2023 afin d'y intégrer des critères environnementaux, tels que l'alignement avec la SBTi des fournisseurs. Les principaux fournisseurs opèrent dans le secteur de l'informatique et des données (par exemple : Microsoft, Avaloq), qui ont eux-mêmes pris des engagements significatifs. Il est également à noter que la gestion des achats sera désormais pilotée à l'échelle du groupe Indosuez. Pour les autres catégories du Scope 3, telles que les déplacements domicile-travail et les voyages professionnels, des politiques favorisant des options durables sont déjà en place (par exemple : préférence pour le train plutôt que l'avion pour les courtes distances).

3. Scope 3 – Catégorie 15 : émissions financées — qui représentent la majeure partie de l'empreinte carbone de Degroof Petercam — fait l'objet d'un chapitre dédié à l'échelle de l'entité, intitulé « Investissements responsables ».

E1_E1-1_16 - (a)

Cf. ci-dessus.

Les objectifs en cours de définition seront plus ambitieux que les objectifs de court terme pour 2030 définis dans le cadre de la SBTi, lesquels visent la neutralité carbone d'ici 2050.

E1_E1-1_16 - (b)

En ce qui concerne la réduction ciblée des émissions de Scope 1 & 2, les principaux leviers et projets d'investissement sont liés aux bâtiments du siège en Belgique et au Luxembourg, qui représentent 85 % de la consommation totale de gaz. Des études ont été menées pour moderniser les systèmes de chauffage et de refroidissement. Leur mise en œuvre est en attente de décisions complémentaires, dans le cadre du projet de fusion, lequel prévoit également le regroupement des bâtiments et des sièges.

- Installations : une rénovation majeure est nécessaire pour les sièges en Belgique et au Luxembourg. Toutefois, une étude complémentaire, tenant compte de l'empreinte immobilière du nouveau groupe, est requise afin de déterminer le niveau d'investissement nécessaire. Ce projet pourrait conduire à une réduction de plus de 50 % des émissions de CO₂, grâce à un basculement vers l'électricité.
- Parc automobile : la décision a été prise de passer à un parc automobile électrique en Belgique, à partir du premier trimestre 2025. Le parc automobile belge de Degroof Petercam (représentant 84 % du parc automobile total) devrait être entièrement électrifié d'ici 2030, en tenant compte de la durée moyenne de location de 4 ans. À ce jour, 22 % du parc automobile belge est déjà composée de véhicules électriques.

Concernant le Scope 3 – actions en amont :

- Il a été approuvé d'intégrer des éléments ESG (e.a., alignement SBTi) dans la politique d'approvisionnement en 2023 ; d'autres activités seront effectuées dans le cadre du nouveau groupe Indosuez.
- En outre, l'impact lié aux déplacements domicile-travail est atténué par des politiques de télétravail ainsi que par la possibilité de ne pas opter pour une voiture (par exemple, introduction du Plan fédéral de mobilité en Belgique).
- Enfin, l'impact lié aux voyages d'affaires est atténué en encourageant les rencontres digitales et en favorisant le train pour les courtes distances.

E1_E1-1_16 - (c)

Non applicable

E1_E1-1_16 - (d)

Les émissions de GES verrouillées (« locked-in GHG emissions ») ne sont pas applicables à Degroof Petercam, dans la mesure où le groupe ne vend pas d'actifs ou de produits clés pour lesquels il serait pertinent d'estimer des émissions de GES.

E1_E1-1_16 – (e)

Non applicable

E1_E1-1_16 – (f)

Non applicable

E1_E1-1_16 – (g)

Non applicable

E1_E1-1_16 – (h)

Comme expliqué dans la sous-section E1-4 relative aux objectifs de réduction et d'adaptation au changement climatique, le plan de transition s'articule autour de deux volets : l'un portant sur les activités propres de l'entreprise, l'autre sur les « investissements responsables ». Ces deux volets sont pleinement intégrés à la stratégie d'entreprise – par exemple, le suivi de l'alignement SBTi des portefeuilles d'investissement est directement pris en compte – et se traduisent concrètement dans la planification financière. Ainsi, la transition vers une société neutre en carbone, en tenant compte également d'enjeux sociaux, est intégrée dans les activités quotidiennes, les services et les solutions proposés. Même si l'impact principal se matérialise à travers les solutions durables offertes via les investissements responsables, Degroof Petercam accorde une attention particulière à l'exemplarité de ses propres opérations/activités. Cet engagement constitue l'un des trois piliers de la stratégie de durabilité de Degroof Petercam.

E1_E1-1_16 - (i)

L'engagement Net Zero, qui est à la base du plan de transition, a été approuvé par le Comité de Direction le 19 décembre 2023. Il a été soumis pour information au Conseil d'Administration le 25 janvier 2024. Les éléments sous-jacents ont été discutés dans les différents groupes de pilotage, par exemple le Corporate Sustainability Steering Group et l'ESG Strategy Steering

Group en 2023. Les nouveaux développements ont été partagés dans les mêmes organes de gouvernance en 2024.

E1_E1-1_16 - (j)

- Concernant les émissions de Scope 1 & 2 (installations et parc automobile) : des décisions ont été prises (par exemple : choix d'un parc automobile électrique), mais un délai supplémentaire est nécessaire pour évaluer la pertinence de ces décisions.
- Concernant les émissions de Scope 3 : des décisions ont également été prises, mais la qualité des données, en particulier les données CO₂ liées aux biens et services achetés, reste insuffisante à ce stade pour tirer des conclusions solides.
- Concernant le Scope 3 – émissions financées : voir le chapitre spécifique « Investissements responsables ».

Les mises à jour des plans d'action sont partagées dans les différents Comités de Pilotage, dès que de nouvelles informations sont disponibles :

- Pour le Scope 1 & 2 : empreinte carbone annuelle et création d'un tableau de bord Installations ;
- Pour le Scope 3 (achats) : empreinte carbone annuelle et création d'un tableau de bord Achats ;
- Pour le Scope 3 – émissions financées : mises à jour plus régulières au sein des comités TCFD DPAM et RBSG

L'empreinte carbone de Degroof Petercam est publiée dans la déclaration de durabilité depuis 2021. Ces premières estimations ne sont pas nécessairement alignées avec les exigences de la CSRD, ce qui peut limiter la comparabilité et conduire à des conclusions imprécises.

Il convient également de noter que la gouvernance mentionnée ci-dessus sera amenée à évoluer dans le cadre de la fusion avec Indosuez.

[E1-2] Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

E1_E1-2_24

Les politiques détaillées couvrent l'ensemble des thématiques liées aux émissions de GES, à l'exception de la catégorie 15 – émissions financées, qui font l'objet d'un chapitre sectoriel spécifique intitulé « Investissements responsables ». Toutes ces politiques sont disponibles sur l'intranet de Degroof Petercam et peuvent être consultées par tous les employés à tout moment.

- Politique de mobilité (atténuation du changement climatique) :
 - (a) **Résumé** : La politique de mobilité (« mobility policy ») offre des options de transport flexibles, en encourageant une mobilité plus durable et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il comprend un budget

mobilité que les employés peuvent allouer à différents modes de transport, tels que les voitures de location, les vélos, les transports en commun et les services de mobilité partagée. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail et offre aux employés la possibilité de choisir les options de transport les plus adaptées à leurs besoins. En 2024, Degroof Petercam a mis en œuvre le « Budget fédéral de mobilité », permettant aux employés ne souhaitant pas de voiture de société de bénéficier d'encore plus d'alternatives durables et de solutions personnalisées. À ce titre, Degroof Petercam se positionne comme un précurseur sur le marché en matière de politiques de mobilité durable pour les employés. Au Luxembourg, il n'y existe pas de budget fédéral de mobilité. Cependant, la politique locale a été revue pour interdire toute commande future de véhicules thermiques et favoriser les véhicules entièrement électriques. Le parking de la Banque Degroof Luxembourg a été équipé de 64 bornes de recharge, et l'ensemble des transports publics est gratuit sur le territoire luxembourgeois.

- (b) **Champ d'application** : tous les employés de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg.
- (c) **Responsable de la politique** : les Ressources Humaines (RH) sont responsables de la gestion et de la révision de la politique de mobilité.

- Politique d'approvisionnement (atténuation du changement climatique) :

(a) **Résumé** : La politique d'approvisionnement (« procurement policy ») du groupe Degroof Petercam vise à garantir que l'ensemble des entités opérationnelles et fonctions impliquées dans l'acquisition de biens et services agissent avec la plus grande efficacité, tout en respectant les lignes directrices internes et les réglementations externes. La politique définit les rôles et responsabilités de l'équipe Procurement groupe, qui agit en tant que Centre d'excellence, facilitant et coordonnant les activités d'approvisionnement. Le processus d'achat est structuré en plusieurs étapes : définition du besoin, analyse du marché, processus RFx, sélection et négociation avec les fournisseurs, gestion des contrats et suivi. La politique met un accent particulier sur le comportement éthique, la transparence, le respect des réglementations, et prévoit des lignes directrices pour la sélection des fournisseurs, la complexité contractuelle, ainsi que l'implication du Comité d'Investissement pour les contrats de grande valeur. Elle couvre également la gestion des ressources externes et inclut un dispositif d'alerte (« whistleblowing ») permettant de signaler toute conduite illégale ou contraire à l'éthique.

b) **Champ d'application** : La politique s'applique à toutes les entités Degroof Petercam et couvre les achats auprès de fournisseurs tiers dont la valeur contractuelle est supérieure à un seuil spécifié, à l'exclusion de certaines catégories telles que les salaires, les impôts et les frais bancaires.

(c) **Responsable de la politique** : la fonction Procurement est responsable de la présente politique. Sa gestion future et son ajustement seront assurés dans le cadre du nouveau groupe Indosuez.

- Politique de voyage (atténuation du changement climatique) :

(a) **Résumé** : La politique de voyage (« travel policy ») de Degroof Petercam vise à optimiser les voyages d'affaires tout en assurant la sécurité, le confort et le respect des normes de l'entreprise. Elle vise également à contrôler les frais de déplacement et à promouvoir des pratiques responsables en matière de voyages d'affaires. La politique prévoit des directives pour la réservation des déplacements, à effectuer au moins un mois à l'avance lorsque cela est possible, avec une validation par le supérieur hiérarchique direct. Les réservations sont centralisées via la plateforme Travel Plus. Les employés sont encouragés à privilégier les modes de transport économiques et respectueux de l'environnement, tels que le train, et à séjourner dans des hôtels partenaires, dans la limite de plafonds budgétaires définis.

(b) **Champ d'application** : La politique s'applique à toutes les entités de Degroof Petercam.

(c) **Responsable de la politique** : La politique est placée sous la responsabilité de l'équipe Facilities.

E1_E1-2_25

Les activités propres de Degroof Petercam présentent un lien limité avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Par conséquent, l'ensemble des politiques décrites ci-dessus reste restreint. Cependant, à travers ses politiques de mobilité, de voyage et d'approvisionnement, Degroof Petercam agit en faveur de l'atténuation du changement climatique, notamment via l'achat de 100 % d'électricité verte.

[E1-3] Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

E1_E1-3_28

Les actions et ressources décrites ci-dessous couvrent l'ensemble des thématiques liées aux émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'exception de la catégorie 15 – émissions financées, qui font l'objet d'un chapitre spécifique à l'entité intitulé « Investissements responsables ».

Degroof Petercam n'a identifié aucun élément critique susceptible de freiner la mise en œuvre des actions prévues dans le plan de transition.

Concernant les Scopes 1 et 2 qui sont la consommation d'énergie propre liée au parc automobile et aux bâtiments :

- **Parc automobile** : La majeure partie du parc automobile de Degroof Petercam (84 %) est située en Belgique, le reste étant rattachée au Luxembourg.
 - En Belgique, une transition progressive des plans de mobilité a été mise en œuvre ces dernières années. Après l'abandon progressif des voitures fonctionnant uniquement aux carburants fossiles, Degroof Petercam a décidé de passer à un parc automobile 100 % électrique au cours des prochaines années. À partir de la fin du premier trimestre 2025, la seule option disponible pour les employés souhaitant un véhicule sera une voiture électrique. À ce jour, les voitures électriques représentent 22 % de la parc automobile belge. Compte tenu d'une durée moyenne de contrat de leasing de 4 ans, la transition vers un parc automobile entièrement électrique sera

achevée au plus tard en 2029. L'entreprise investit également dans les infrastructures de recharge, tant sur le lieu de travail qu'en fournissant des solutions de recharge à domicile. Par ailleurs, une nouvelle offre de mobilité, basé sur le Plan fédéral de mobilité, a été lancé au 1er juillet 2024. 91 personnes, soit plus de 10 % du personnel éligible, ont opté pour cette formule.

- Au Luxembourg, la politique liée aux voitures de société (« car policy ») interdit désormais l'attribution de véhicules thermiques. À ce jour, il n'existe toutefois aucun engagement formel en faveur d'un parc automobile entièrement électrique. Le personnel luxembourgeois bénéficie de 64 bornes de recharge installées au siège, facilitant la transition. En outre, l'ensemble des transports publics est gratuit dans le pays.
- Dans les autres pays où Degroof Petercam est présent, les voitures de société ne constituent pas un élément matériel du package salarial, et leur poids global est non matériel. Elles ne sont donc pas incluses dans les plans d'action.

- Bâtiments :

L'empreinte carbone liée aux biens immobiliers de Degroof Petercam sera également amenée à évoluer dans les prochaines années, en raison de la fusion avec Indosuez, laquelle aura un impact sur les activités en Belgique et au Luxembourg.

- En Belgique, des études ont été lancées et sont en cours de finalisation concernant d'importantes améliorations énergétiques du siège de Degroof Petercam à Bruxelles. Sur la base de ces études et compte tenu des projets à venir au sein du nouveau groupe, des budgets doivent encore être déterminés. Parmi les options envisagées figure notamment l'installation de systèmes géothermiques. À ce stade, les réductions d'énergie anticipées pour ces bâtiments ne sont donc pas encore disponibles.
- Au Luxembourg, des plans ont été élaborés pour moderniser en profondeur les systèmes de chauffage et de refroidissement existants. Ces plans feront l'objet d'une étude approfondie et de décisions ultérieures, après l'installation physique des équipes d'Indosuez dans le bâtiment Degroof Petercam LU.
- En dehors des bâtiments situés en Belgique et au Luxembourg, Degroof Petercam ne possède pas d'actifs immobiliers.

- Électricité : en Belgique et au Luxembourg, l'ensemble des bâtiments de Degroof Petercam fonctionne avec de l'électricité certifiée 100 % verte.
- Compte tenu de toutes ces actions, Degroof Petercam vise une réduction significative de ses émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2023.

Concernant les émissions de Scope 3 (hors Catégorie 15 – émissions financées), aucun engagement spécifique n'a été pris à ce stade bien que plusieurs actions concrètes aient été mises en place, notamment :

- Déplacements domicile-travail : au Luxembourg, les transports publics sont gratuits ; en Belgique, ils sont remboursés conformément à la politique de mobilité. En outre, les employés peuvent bénéficier d'un programme de location-vélo. Plus de 100 employés y ont déjà adhéré.
- Déchets : les déchets sont collectés et recyclés avec le soutien de prestataires externes comme MCA recycling en Belgique et Netto-Recycling au Luxembourg.
- Voyages d'affaires : une politique de voyage est mise en place, interdisant notamment les vols de courte distance non justifiés.
- Biens et services achetés : la majeure partie de ce pôle concerne des fournisseurs informatiques et/ou de conseil. Les grands prestataires IT (ex. : Microsoft, Avaloq, etc.) disposent déjà de plans d'action ambitieux. Dans ce contexte, il est à noter que Degroof Petercam a rejoint l'Institut belge pour l'IT durable, ce qui lui permet de bénéficier d'analyses et de bonnes pratiques. Une première analyse détaillée a été finalisée et servira de base à de nouvelles actions à venir.
- Enfin, à mesure que la société dans son ensemble réduira ses émissions de CO₂ grâce à une utilisation accrue des énergies renouvelables, les émissions de Scope 3 de Degroof Petercam (hors émissions financées) seront également impactées par cette diminution progressive.

E1_E1-3_29 (a)

(a) Cf ci-dessus. Comme Degroof Petercam est actif dans le secteur financier, il n'utilise pas de solutions fondées sur la nature.

E1_E1-3_29 - (b)

(b) Lorsqu'elles sont disponibles, les réductions attendues sont mentionnées :

- Concernant le parc automobile, sachant que les contrats de location ont une durée fixe de 4 ans, celle-ci sera entièrement exempte de carburants fossiles d'ici 2029 au plus tard.
- Concernant les bâtiments, les analyses sont en cours de finalisation, mais dépendent de la révision de la stratégie immobilière, dans le contexte du nouveau groupe Indosuez.
- Pour tous les autres éléments de l'empreinte carbone, aucune analyse générale ou détaillée spécifique n'a été réalisée.

E1_E1-3_29 - (c)

(d) ©Les investissements nécessaires à la rénovation des bâtiments ne sont pas encore définis, car ils dépendent des analyses en cours relatives à l'empreinte immobilière, lesquelles seront requises dans le cadre de l'intégration au nouveau groupe Indosuez.

Le règlement sur la taxonomie européenne n'est pas applicable aux activités propres de Degroof Petercam. Il est intégré dans la section dédiée aux investissements responsables.

[E1-4] Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Remarque introductive : Le paragraphe suivant vise à faciliter la lecture des déclarations E1-4 (cibles et objectifs liés à l'atténuation et adaptation au changement climatique), qui sont décrites plus en détails à la fois dans le présent chapitre (en ce qui concerne les activités propres), ainsi que dans le chapitre « Investissements responsables » (en ce qui concerne les investissements/la chaîne de valeur). À ce jour, Degroof Petercam a pris deux engagements :

- (a) Un engagement SBTi au niveau du groupe : statut engagé, aucun objectif soumis ni validé par SBTi.
- (b) Un engagement de NZAMI au niveau de Degroof Petercam Asset Management : Engagement formel et objectifs validés.

(a) Engagement SBTi :

- SBTi : L'initiative Science Based Targets a été créée en 2015 pour aider les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions alignés sur les données scientifiques relatives au climat. Depuis son lancement, plus de 10 000 entreprises ont défini des objectifs dans ce cadre.
- Degroof Petercam s'est engagé auprès de SBTi en 2024 ; depuis le 24 juin, Degroof Petercam figure sur le site officiel de l'initiative. Degroof Petercam dispose d'un délai de 24 mois pour faire valider ses objectifs. En interne, des actions sont engagées sur les émissions de Scope 1 et 2, lesquelles devraient conduire à une réduction significative de l'empreinte carbone d'ici 2030. Concernant les objectifs relatifs à la Catégorie 15 (émissions financées), des analyses sont en cours, notamment sur les actifs liés à la banque privée. Les objectifs futurs s'inspireront de ceux déjà fixés par DPAM.

(b) Engagement NZAMI :

- DPAM a adhéré à la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) en mars 2022 et a fait valider des objectifs de décarbonation de ses fonds. DPAM utilise la méthodologie de la SBTi dans le cadre de cet engagement, sans avoir formellement souscrit un engagement distinct auprès de la SBTi. La déclaration de durabilité étant préparée au niveau consolidé, les actifs sous gestion de DPAM sont intégrés dans la chaîne de valeur de Degroof Petercam et sont donc pris en compte au titre de la Catégorie 15 – émissions financées.

Les objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont susceptibles d'évoluer à l'avenir, en raison de la fusion avec Indosuez. Des objectifs supplémentaires pourraient également être adoptés en fonction des exigences spécifiques formulées par la SBTi dans les nouvelles orientations en cours de rédaction.

Par ailleurs, NZAM a publié en janvier 2025 la déclaration suivante sur son site internet : « *L'initiative Net Zero Asset Managers a pour objectif d'aider les investisseurs à atténuer les risques* »

financiers matériels liés au changement climatique et à tirer parti des opportunités matérielles offertes par la transition économique vers la neutralité carbone. Les récents développements aux États-Unis, ainsi que la diversité des attentes réglementaires et des clients selon les juridictions, ont conduit NZAM à lancer une revue de l'initiative afin de s'assurer qu'elle reste adaptée au nouveau contexte mondial. Les signataires seront consultés tout au long du processus et informés de manière transparente et en temps utile des évolutions. ».

Malgré cette annonce, Degroof Petercam Asset Management reste convaincu que les objectifs de cette initiative sont importants et poursuivra activement ses efforts en vue de l'atteinte de ses objectifs de neutralité carbone.

Les objectifs liés aux activités propres à savoir les émissions de Scope 1, 2 et 3 (hors catégorie 15 – émissions financées), sont décrits dans les paragraphes suivants de la section E1-4. Les objectifs relatifs au Scope 3 – catégorie 15 (émissions financées) sont, quant à eux, détaillés dans le chapitre « Investissements responsables », dans la déclaration ESRS E1-4 correspondante.

E1_E1-4_33

- Concernant les émissions de Scope 1 et 2, Degroof Petercam met en œuvre des actions concrètes visant à réduire de manière significative son empreinte carbone d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2023. Les objectifs de Degroof Petercam seront définis dans le cadre de son engagement auprès de la SBTi, pris en mars 2024.
- Concernant les émissions de Scope 3 (hors Catégorie 15 – émissions financées) : aucun objectif spécifique n'a été fixé à ce stade. De manière générale, l'empreinte carbone devrait diminuer progressivement, en cohérence avec la trajectoire globale de réduction des émissions de la société, et donc alignée avec les Contributions Déterminées au niveau National (CDN / NDCs).

L'approche mentionnée ci-dessus a été élaborée au niveau du groupe Degroof Petercam (Belgique et Luxembourg). Toutefois, l'intégration progressive avec Indosuez aura un impact sur les opérations en Belgique et au Luxembourg. En conséquence, ces objectifs seront réévalués et alignés avec les objectifs existants et futurs d'Indosuez.

E1_E1-4_34 – (a)

Degroof Petercam n'a pas formellement défini d'objectif, mais a d'ores et déjà mis en place des actions en vue de réduire davantage son empreinte carbone d'ici 2030.

E1_E1-4_34 – (b)

- Les actions mentionnées ci-dessus concernent les émissions combinées de Scope 1 et 2, ce qui est logique étant donné que les émissions de Scope 2 sont liées à l'utilisation d'électricité dans le cadre du Scope 1. Pour Degroof Petercam, les émissions de Scope 2 correspondent à l'électricité utilisée pour la recharge du parc automobile, tandis que les bâtiments fonctionnent avec de l'électricité verte. L'objectif s'applique au niveau consolidé.
- Les actions ne portent que sur les émissions de CO₂, les autres gaz à effet de serre n'étant pas pertinents au regard des activités de l'entreprise.

- Les activités incluses dans le calcul couvrent les opérations en Belgique et au Luxembourg, qui représentent la très grande majorité des activités (par exemple, 98 % des ETP), pour l'ensemble des postes d'émission GES, à l'exception des « biens et services achetés » et des « immobilisations », pour lesquels des données consolidées sont utilisées.
- Aucune compensation ni émission évitée n'est prise en compte.
- Les actions mentionnées couvrent 100 % des émissions de Scope 1 et de Scope 2. Le reste des émissions relevant du Scope 3 n'est pas couvert.

E1_E1-4_34 - (c)

L'année de référence est 2023, au cours de laquelle une empreinte carbone de 3.575 tonnes de CO₂ a été communiquée pour les Scopes 1 et 2. Les données sous-jacentes couvrent les opérations en Belgique et au Luxembourg, plus précisément les émissions liées au parc automobile de véhicules et à l'énergie utilisée pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments. Cette année de référence est considérée comme représentative, dans la mesure où elle prend en compte les principales sources d'émission, sur la base d'un ensemble de données limité mais couvrant 98 % des ETP (nombre de véhicules et consommation énergétique des bâtiments).

E1_E1-4_34 - (d)

Degroof Petercam fixera un objectif de réduction des émissions de Scope 1 et 2 en prenant l'année 2023 comme année de référence. L'empreinte carbone est mesurée depuis l'année 2021. Toutefois, ces premiers calculs ne sont pas nécessairement alignés avec les exigences de la CSRD, et les comparaisons qui en découlent pourraient ne pas conduire à des conclusions totalement fiables.

Les premières mesures concrètes ont été prises concernant le parc automobile (par exemple : fin des véhicules thermiques à partir de 2023, et parc automobile 100 % électrique dès le 1^{er} trimestre 2025 pour le parc automobile belge) ainsi que les bâtiments détenus. L'impact de ces décisions devrait commencer à se refléter à partir de l'année 2026.

Concernant les objectifs liés au Scope 3 – catégorie 15 (émissions financées), ils sont détaillés au chapitre spécifique « Investissements responsables ».

E1_E1-4_34 - (e)

Les objectifs climatiques de Degroof Petercam seront définis dans le cadre de son engagement auprès de la SBTi, pris en mars 2024, lequel prévoit un délai de 24 mois pour validation, soit d'ici mars 2026. En matière de définition des objectifs, Degroof Petercam s'appuiera sur la méthodologie existante, à savoir le « Financial Sector Science-Based Targets Guidance – version 1.1 » d'août 2022. Concernant les Scopes 1 et 2, cette méthode propose un objectif intersectoriel, imposant une réduction annuelle minimale de 4,2 %.

La fixation d'objectifs Scope 1 et 2 implique une réduction en termes absolus, ce que Degroof Petercam entend faire. En ce qui concerne ses émissions de scope 3, ce document n'exige pas de fixation d'un objectif de scope 3, sauf pour la catégorie 15 - Émissions financées. Ces objectifs sont expliqués dans le chapitre dédié « Investissements responsables ».

En ce qui concerne les évolutions futures, comme mentionné précédemment, les objectifs seront impactés par l'intégration de Degroof Petercam au sein de Crédit Agricole Indosuez. L'impact de cette intégration fera l'objet d'analyses complémentaires, en collaboration avec la nouvelle maison mère.

E1_E1-4_34 – (f)

Les principaux leviers de décarbonation sont les suivants :

(a) Les émissions de Scope 1 et 2 seront réduites grâce à l'électrification du parc automobile et aux investissements nécessaires dans les bâtiments. La contribution estimée de ces actions s'élève à 2.681 tonnes de CO₂eq, soit environ 75 % de l'empreinte carbone de 2023.

Concernant le Scope 3, dans le cadre du présent chapitre (activités propres), aucun levier de décarbonation n'a été identifié ou ciblé.

(b) Aucune technologie nouvelle n'a besoin d'être adoptée pour atteindre ces réductions.

(c) Les actions mises en œuvre pour réduire les émissions de Scope 1 et 2 à l'horizon 2030 sont alignées sur un scénario climatique compatible avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Aucun autre scénario n'a été testé.

[E1-5] Consommation d'énergie et mix énergétique

E1_E1-5_37

Consommation d'énergie et mix énergétique		2023	2024
-1	Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon (MWh)		
-2	Consommation de carburant provenant du pétrole brut et des produits pétroliers (MWh)		
-3	Consommation de carburant à partir de gaz naturel (MWh)	3,825	3,919
-4	Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles (MWh)	11,717	9,362
-5	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	-	-
-6	Consommation totale d'énergie fossile (MWh) (calculée en faisant la somme des lignes 1 à 5)	15,542	13,281
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)		75%	73%
-7	Consommation provenant de sources nucléaires (MWh)	0	0
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)			
-8	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)		
-9	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	5,129	4,888
-10	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)		
-11	Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh) (calculée en faisant la somme des lignes 8 à 10)	5,129	4,888
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)		25%	27%
Consommation totale d'énergie (MWh) (calculée en faisant la somme des lignes 6, 7 et 11)		20,671	18,169

La consommation réelle d'électricité sur les mois de novembre et décembre 2024 n'est pas encore disponible au moment de la rédaction de ce rapport. Par conséquent, ces chiffres ont été estimés avec la consommation quotidienne moyenne des mois de novembre et décembre 2023. De cette manière, la consommation annuelle totale (366 jours) a pu être couverte, en combinant 10 mois de données réelles et 2 mois de données estimées.

[E1-6] Émissions brutes de GES de périmètres / scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES

E1_E1-6_44

Voir tableau ci-dessous. Degroof Petercam transmet ses données de consommation énergétique (voir détail ci-dessous) à Futureproofed (BE 0466.140.824), une entreprise belge

faisant partie du groupe SWECO. Futureproofed fournit notamment des calculs détaillés d'émissions de CO₂, réalisés en alignement avec le Protocole GHG.

Principales hypothèses utilisées :

- Les données utilisées couvrent les opérations luxembourgeoises et belges, celles-ci étant les plus matérielles. À titre indicatif, ce périmètre couvre 98 % du personnel. Le personnel en dehors du BELUX est exclu, à l'exception des catégories « Biens et services achetés » et « Biens d'investissement ».
- Concernant les **bâtiments de l'entreprise**, la consommation réelle est utilisée comme base du calcul. Degroof Petercam dispose de données complètes pour l'ensemble des agences et bâtiments détenus (y compris le siège au Luxembourg). Pour 7 bâtiments loués, la consommation d'énergie est estimée. Pour l'électricité, une estimation basée sur le nombre d'employés est utilisée (consommation moyenne d'électricité des bâtiments détenus appliquée aux agences louées). Pour le gaz, une estimation basée sur la surface en m² est appliquée. Il est à noter que ces bâtiments sont des agences. Le résultat de cette estimation représente 117 tonnes de CO₂, rapportées dans la catégorie « Actifs loués en amont ».
- Pour le **parc automobile de l'entreprise**, les données réelles de consommation en litres et en kWh sont disponibles pour tous les véhicules hybrides et électriques.
- Pour le **Scope 2**, Degroof Petercam dispose de certificats d'électricité verte. Le montant calculé tient également compte de la recharge à domicile (véhicules électriques).
- Pour les **voyages d'affaires** : toutes les données sont disponibles (dates et trajets). Pour le Luxembourg, un calcul est effectué pour estimer les distances parcourues en train et en avion, à l'aide de sources publiques. Les outils utilisés sont Air Miles (avion) et Copilot (train).
- Pour les catégories « **Biens d'investissement** » et « **Biens et services achetés** », des chiffres consolidés sont utilisés
 - Pour les biens d'investissement (cf. tableau 7.6, hors leasing IFRS 16), les montants sont généralement faibles, voir même nuls en 2024 (bâtiments & IT). Futureproofed se rapproche des émissions réelles en utilisant des approximations d'émission de CO₂.
 - Pour les biens et services achetés : Degroof Petercam utilise un aperçu des frais généraux répartis en 4 catégories (informatique, conseil, maintenance et marketing). Futureproofed utilise des approximations en fonction de l'intensité CO₂ par euro dépensé dans ces catégories (par exemple, marketing, informatique...) en tenant compte des émissions réelles des principaux fournisseurs.
- Pour les déplacements domicile-lieu de travail :
 - Pour la Belgique :
 - Pour les personnes disposant d'une voiture de société, la consommation de carburant est prise en compte dans le **parc automobile de l'entreprise**.
 - Pour les utilisateurs de transports publics, les données de la SNCB/NMBS sont utilisées.

- Pour les personnes utilisant leur véhicule personnel, les données sont disponibles.
- Aucune donnée n'est disponible pour les trajets en bus ou métro, mais cela est jugé non matériel.
- Pour le Luxembourg :
 - 114 personnes utilisent les transports en commun ; il n'y a pas de données disponibles car les transports en commun sont gratuits au Luxembourg. Approximations utilisées : 50 % sur une moyenne de 10 km, 25 % sur une moyenne de 20 km, 25% sur une moyenne de 30 km, multiplié par 80 % * 220 jours
 - Personnes utilisant leur propre voiture : 132 employés ayant accès au parking, et pas de voiture du parc automobile, basé sur les distances réelles, l'estimation est définie en multipliant par 80 % * 220 jours (prenant en compte le travail à domicile limité).
- Pour **les services liés à l'énergie** : sur la base de la consommation d'énergie en amont de Degroef Petercam, des facteurs d'émission issus de Futureproof ont été appliqués pour obtenir ce chiffre.
- Pour les déchets
 - En Belgique : toutes les données sont disponibles pour les différentes catégories de déchets au siège (source : MCA Recycling) ainsi que pour les déchets papier au siège et dans toutes les agences.
 - Luxembourg : un unique jeu de données exhaustif est utilisé (source : SICA).

Définitions et limites opérationnelles :

Émissions de GES - Scope 1

Les émissions de Scope 1 sont des émissions directes provenant de sources que l'entreprise contrôle ou dont elle est responsable. Elles sont étroitement liées aux activités internes et comprennent différentes sources de gaz à effet de serre. Pour Degroef Petercam, cela inclut la consommation d'énergie des bâtiments détenus ou loués, ainsi que les émissions liées à la parc automobile de véhicules en Belgique et au Luxembourg. Les données rapportées couvrent environ 98 % des effectifs.

Émissions de GES - Scope 2

Les émissions de scope 2 sont des émissions indirectes résultant de l'achat d'énergie, telle que l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement. Ces émissions ne sont pas générées directement sur les sites de l'entreprise, mais sont la conséquence d'activités situées en dehors de ses frontières opérationnelles.

Émissions de GES - Scope 3

Les émissions de Scope 3 sont des émissions indirectes issues des activités de la chaîne de valeur de l'entreprise, sur lesquelles celle-ci n'exerce pas de contrôle direct. Elles comprennent à la fois des activités en amont et en aval, à l'exception de la Catégorie 15 – émissions financées, qui fait l'objet du chapitre dédié « Investissements responsables ». Les limites opérationnelles pour le Scope 3 sont alignées sur le périmètre de consolidation de Degroef Petercam pour les 2 grandes catégories (Biens et services achetés ainsi que les biens

d'investissements) ; pour les autres catégories, seuls les chiffres des activités de BE & LU ont été pris en compte, car ils couvrent 98 % du personnel.

Les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 (à l'exception des émissions financées de catégorie 15) sont calculées à l'aide d'une solution tierce fournie par Futureproofed. Les bases de données sous-jacentes pour effectuer le calcul sont multiples mais principalement CO2emissiefactoren.be, ADAME ainsi que EEA, FEFCO-tool, GT Transport Base Carbone.

E1_E1-6_48

(a) Émissions de GES - Scope 1, cf. tableau ci-dessous. Les émissions de Scope 1 de Degroof Petercam incluent l'énergie utilisée pour les systèmes de chauffage et de refroidissement des bâtiments, ainsi que celle consommée par le parc automobile de véhicules.

Futureproofed utilise des facteurs de conversion standards, basés sur les données les plus récentes du marché, pour le calcul des émissions de CO2.

(b) Degroof Petercam n'est soumis à aucun système d'échange de quotas d'émission.

				Rétrospective				Milestones and target years			
				2023	Comparatif	2024	% 2024/2023	2025	2030	2050	Annual % target / Base year
Emissions de GES - Scope 1											
Émissions brutes de GES - scope 1 (TeqCO2)				3,534		2,764	78%	Pas d'objectif fixé			
Pourcentage d'émissions de GES scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)				Non pertinent/non applicable							
Emissions de GES - Scope 2											
Émissions brutes de GES - scope 2 fondées sur la localisation (TeqCO2)				Not Avail.		542		Pas d'objectif fixé			
Émissions brutes de GES scope 2 fondées sur le marché (TeqCO2)				41		100	244%	Pas d'objectif fixé			
Emissions de GES significatives - Scope 3											
Émissions totales brutes indirectes de GES - scope 3) (TeqCO2)				14,954		11,657,418	Not Relevant				
1 Biens et services achetés				12,660		12,612	100%	Pas d'objectif fixé			
[Sous-catégorie facultative: Services				Non pertinent/non applicable							
2 Biens d'investissement				565		-	0%	Pas d'objectif fixé			
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)				1,135		829	73%	Pas d'objectif fixé			
4 Transport et distribution en amont				Non pertinent/non applicable							
5 Déchets produits lors de l'exploitation				34		38	112%	Pas d'objectif fixé			
6 Voyages d'affaires				137		133	97%	Pas d'objectif fixé			
7 Déplacements domicile - travail des salariés				423		399	94%	Pas d'objectif fixé			
8 Actifs loués en amont				Pas disponible							
9 Transport en aval				Non pertinent/non applicable							
10 Transformation des produits vendus				Non pertinent/non applicable							
11 Utilisation de produits vendus				Non pertinent/non applicable							
12 Traitement de fin de vie des produits vendus				Non pertinent/non applicable							
13 Actifs loués en aval				Non pertinent/non applicable							
14 Franchises				Non pertinent/non applicable							
15 Investments				Pas disponible				11,643,290 Non pertinent			
Voir le chapitre Investissements Responsables											
Total GHG emissions											
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (TeqCO2)				Pas dispon.				11,660,724			
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (TeqCO2)				Pas dispon.				11,660,282			

Comme indiqué dans le rapport annuel, Degroof Petercam Luxembourg sera séparé du groupe. Cela aura un impact matériel sur l'empreinte carbone de l'année prochaine, estimé à environ 29 % de l'empreinte carbone totale combinée.

E1_E1-6_49

(a) les émissions brutes de GES de Scope 2 de Degroof Petercam, selon l'approche basée sur la localisation ("location-based"), s'élèvent à 542 tonnes d'équivalent CO2.

(b) les émissions brutes de GES de Scope 2 de Degroof Petercam, selon l'approche basée sur le marché ("market-based"), s'élèvent à 100 tonnes d'équivalent CO₂. Cela est dû au fait que Degroof Petercam utilise de l'électricité verte certifiée tant en Belgique qu'au Luxembourg dans ses propres locaux. Aucune donnée n'est disponible concernant la recharge à domicile des véhicules de la parc automobile, ce qui explique la présence résiduelle d'un faible volume d'émissions de Scope 2.

E1_E1-6_50

Les données relatives aux émissions de Scope 1 et 2 sont établies sur une base consolidée, comme expliqué ci-dessus. Degroof Petercam ne fait pas partie d'entreprises liées (ou structures équivalentes), et ne détient pas de filiales non consolidées susceptibles d'avoir un impact matériel sur les données Scope 1 et 2 présentées dans le présent rapport.

E1_E1-6_51

Comme mentionné ci-dessus, les chiffres indiqués dans le tableau incluent uniquement les émissions de Scope 3, y compris la Catégorie 15 – émissions financées.

Quant au Scope 3, catégorie 4 (transport et distribution en amont), catégorie 9 (acheminement en aval), catégorie 10 (transformation des produits vendus), catégorie 11 (utilisation des produits vendus), catégorie 12 (traitement en fin de vie des produits vendus), elles ne sont pas pertinentes pour une institution financière. Degroof Petercam n'a pas de franchises (donc pas de catégorie 14) ni d'actifs loués en aval (catégorie 13).

Les calculs du Scope 3 présentés dans ce chapitre ont été effectués par Futureproofed (BE 0466.140.824), une filiale belge du groupe SWECO, sur la base des données fournies par Degroof Petercam, comme expliqué ci-dessus.

E1_E1-6_53

Sur l'ensemble de l'année 2023, le ratio d'intensité carbone (tonnes de CO₂eq / million d'euros de chiffre d'affaires) s'élève à : 0,0254001115281314 tCO₂/mEUR selon l'approche location-based (116 000 tCO₂ / 460 M€) et 0,025399149 tCO₂/mEUR selon l'approche market-based (116 000 tCO₂ / 460 M€).

Le chiffre d'affaires retenu correspond à celui repris dans le tableau FINREP 02.01, pour l'année fiscale se clôturant au 31 décembre 2024, sur la ligne 0355 – Total du revenu net d'exploitation, consolidé tel qu'envoyé à la BNB.

E1_E1-6_55

Le revenu net d'exploitation (code 0355) de des états financiers consolidés a été utilisé pour calculer l'intensité carbone.

[E1-7] Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

E1_E1-7_56

Degroof Petercam ne dispose d'aucun plan, objectifs ou actions liés à la suppression ou au stockage de gaz à effet de serre, et n'a pas procédé à l'achat de crédits carbone. Degroof Petercam concentre ses efforts sur la réduction directe de son empreinte carbone.

E1_E1-7_58

Ce paragraphe n'est pas applicable, dans la mesure où Degroof Petercam n'a défini aucun plan, objectif ou action liés à la suppression des émissions, ni dans le cadre de sa stratégie concernant ses propres opérations, ni en ce qui concerne les éléments en aval de sa chaîne de valeur, tels que les investissements.

[E1-8] Tarification interne du carbone

E1_E1-8_63

La décarbonation fait partie intégrante de la stratégie de Degroof Petercam et de son engagement d'entreprise en faveur de la neutralité carbone (Net Zéro). L'utilisation d'un prix interne du carbone est jugée non pertinente au regard des activités exercées par Degroof Petercam.

[E1-9] Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au changement climatique

Comme prévu dans l'annexe C de la norme ESRS 1, Degroof Petercam omet cette information prescrite par l'ESRS E1-9 pour la première année de publication.

S1 – Personnel de l'entreprise

Étant donné que les métiers de Degroof Petercam reposent en grande partie sur le capital humain, il est évident que la valorisation de ses talents, sous toutes ses formes, constitue un enjeu matériel majeur à long terme. L'analyse de double matérialité (DMA) a permis d'identifier des impacts positifs tels que le développement du personnel via les formations, le dialogue social, et l'accompagnement des carrières. Aucun impact négatif matériel n'a été identifié. Degroof Petercam a mis en place un programme "Employer of Choice", structuré autour de cinq dimensions clés : l'entreprise, la culture, les dirigeants, les avantages et le contenu du poste. Un programme de développement du leadership a également été élaboré afin de former les leaders de demain.

Pour accompagner son personnel, Degroof Petercam a défini un ensemble de politiques couvrant notamment la mobilité, le télétravail, la diversité & l'inclusion, la formation et la rémunération. Le mode de collaboration avec le personnel se fait d'abord par des interactions directes avec les « team coaches », mais également via une enquête annuelle auprès des employés. L'effectif total de Degroof Petercam s'élève à 1.429 employés, majoritairement répartis entre la Belgique et le Luxembourg.

EP liée à avec ESRS2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes

S1_EP liée à ESRS 2 SBM-2_12

L'intérêt et les points de vue du personnel sont décrits dans ESRS2 SBM-2.

EP liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

S1_EP liée à ESRS 2 SBM-3_13/14

Si l'on se réfère à l'ESRS 2 SBM 3, plus particulièrement en ce qui concerne le personnel, on peut noter que :

(a) Tous les employés sont pris en compte dans la définition des impacts, des risques et des opportunités. Un aperçu des effectifs est présenté dans le EP S 1-6. En complément du personnel salarié, Degroof Petercam dispose également de 79,63 équivalents temps plein (ETP) constituant la main-d'œuvre dite "non salariée", composée principalement de consultants actifs dans le domaine de l'IT. L'impact positif identifié (développement du personnel par la formation,

le dialogue social avec les employés et accompagnement dans le développement de carrière) ne s'applique qu'aux salariés de Degroof Petercam.

(b) Aucun impact négatif matériel n'a été identifié en lien avec le personnel de Degroof Petercam dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA).

(c) Degroof Petercam vise à avoir un impact positif sur son personnel, car son activité repose essentiellement sur le capital humain : les collaborateurs occupent une place centrale dans la chaîne de valeur. Degroof Petercam crée de la valeur via l'expertise de ses employés, ce qui fait du programme « Employer of Choice » un élément clé de sa stratégie. Dans ce cadre, les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants ont été identifiés :

- Le développement du personnel par la formation, le dialogue social avec les collaborateurs et l'accompagnement au développement de carrière. À ce titre, le mode de participation des collaborateurs est un facteur essentiel de performance.
- L'accent est mis sur l'accès à des opportunités de formation, un leadership fort, ainsi qu'un management régulier, incluant des évaluations de performance structurées.

Cette approche est valable dans tous les pays et lignes d'activité dans lesquels Degroof Petercam est actif.

(d) Degroof Petercam a identifié des gains financiers potentiels, notamment :

- Gains liés à des employés hautement qualifiés : en tant que banque d'investissement fondée sur l'expertise, Degroof Petercam considère que la montée en compétences de ses équipes est un levier de performance financière.
- Diversité, équité et inclusion : la présence de profils diversifiés au sein de l'entreprise est perçue comme un facteur d'innovation et une source d'opportunités commerciales.

Degroof Petercam a également identifié certains risques financiers potentiels, tels que :

- Pertes financières dues au départ de talents de l'entreprise
- Pertes financières et atteinte à la réputation en cas de reproches ou plaintes liées à un manque de diversité et d'inclusion au sein de l'entreprise.

(e - f - g) Non applicable, dans la mesure où aucun impact matériel n'a été identifié en lien avec les plans de transition, et qu'aucune activité de Degroof Petercam n'est considérée comme exposée à un risque matériel à ce titre.

S1_EP liée à ESRS 2 SBM-3_15

Aucun impact négatif matériel n'a été identifié concernant les employés présentant des caractéristiques particulières ou exerçant des activités spécifiques.

[S1-1] Politiques liées au personnel de l'entreprise

S1_S1-1_19

Degroof Petercam s'engage à favoriser un milieu de travail diversifié, inclusif et équitable, reconnaissant qu'un tel environnement est essentiel à la réussite durable de l'entreprise. L'entreprise a mis en œuvre plusieurs politiques pour gérer les risques, les impacts et les opportunités liés à son personnel, en veillant à ce que tous les employés soient soutenus et valorisés. Ces politiques abordent différents aspects tels que la mobilité, le télétravail, ainsi que la diversité, l'inclusion et la formation. La mise en œuvre de celles-ci contribue à générer un impact positif (Degroof Petercam étant une entreprise où le capital humain est important), à réaliser des gains financiers potentiels et à limiter la perte de talents. Les politiques présentées au titre de S1 sont des politiques groupe. Cependant, en raison des réglementations nationales propres à chaque pays, des versions belges et luxembourgeoises existent, intégrant les mêmes principes directeurs du groupe. Lorsque des différences matérielles existent, elles sont explicitement mentionnées dans le présent rapport.

- Politique de mobilité :
 - (a) **Résumé** : La politique de mobilité (« Mobility policy ») offre aux employés des options de transport flexibles, favorisant une mobilité plus verte et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Elle comprend un budget mobilité que les employés peuvent allouer à différents modes de transport, tels que les voitures de location, les vélos, les transports en commun et les services de mobilité partagée. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail et offre aux employés la possibilité de choisir les options de transport les plus adaptées à leurs besoins. En 2024, Degroof Petercam a mis en œuvre le « Budget fédéral de mobilité », offrant aux employés qui n'optent pas pour une voiture de leasing encore plus de mobilité alternative et d'autres solutions. Cette politique permet une plus grande appropriation personnelle des choix de mobilité et constitue donc un facteur important pour l'engagement des employés. En ce sens, Degroof Petercam est à l'avant-garde sur le marché en matière de politiques de mobilité durable pour les employés. A noter qu'au Luxembourg, il n'existe pas de budget fédéral de mobilité. Cependant, la politique locale a été revue pour proscrire toute commande future de véhicules thermiques et favoriser les véhicules électriques (y compris hybrides). Le parking de l'immeuble de la Banque Degroof Luxembourg a été équipé de 64 points de recharge. Il convient également de noter que tous les transports en commun sont gratuits sur l'ensemble du territoire luxembourgeois.
 - (b) **Champ d'application** : l'ensemble des collaborateurs de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg.
 - (c) **Responsable de la politique** : la politique de mobilité est gérée et révisée par le département des Ressources Humaines (RH).

- Politique de télétravail :

- (a) **Résumé** : La politique de télétravail (« Telework policy ») permet aux employés de travailler à distance jusqu'à deux jours par semaine, favorisant un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle, ainsi qu'une meilleure productivité. Elle décrit les conditions du télétravail, notamment la nécessité d'un accord écrit, l'équipement fourni par l'entreprise et le remboursement des frais liés au télétravail (pour certaines catégories d'employés). La politique aborde également les mesures de sécurité à respecter en télétravail, les modalités de gestion des accidents de travail et autres aspects assurantiels liés au travail à distance. Elle contribue à réduire les risques liés aux trajets domicile-travail tout en offrant aux employés la flexibilité de travailler à partir de différentes localisations. Les collègues luxembourgeois qui télétravaillent régulièrement bénéficient d'un dispositif spécifique, comprenant une allocation mensuelle complémentaire au salaire de base, tel que défini par la convention collective bancaire luxembourgeoise.
 - (b) **Champ d'application** : l'ensemble des collaborateurs de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg
 - (c) **Responsable de la politique** : la politique de télétravail est gérée et révisée par le département des Ressources Humaines (RH).
- Politique de diversité et d'inclusion :
 - (a) **Résumé** : La politique de diversité et d'inclusion (« Diversity & Inclusion policy ») souligne l'engagement de Degroof Petercam à créer un milieu de travail où tous les employés sont valorisés et respectés. Il définit la diversité, l'inclusion et l'équité et énonce les principes de promotion de ces valeurs au sein de l'entreprise. Cette politique comprend des mesures spécifiques visant à garantir l'égalité des chances, à prévenir les discriminations et à accompagner la réintégration des employés après une absence de longue durée. Elle s'appuie sur six indicateurs clés de performance (KPI) pour renforcer la sensibilisation et à favoriser la transparence. Ces KPI couvrent des aspects tels que l'absence d'écart salarial entre les sexes, le traitement respectueux de tous les employés et le suivi du nombre d'heures de formation par genre.
 - (b) **Champ d'application** : tous les employés de Degroof Petercam
 - (c) **Responsable de la politique** : la politique de diversité et d'inclusion est gérée et révisée par le département des Ressources Humaines (RH).
- Politique de formation :
 - (a) **Résumé** : La politique de formation (« Training policy ») met l'accent sur l'importance de l'apprentissage et du développement professionnel pour l'ensemble des employés. Elle décrit les types de formation disponibles, y compris la formation interne et externe, les programmes de certification de longue durée et la formation réglementaire obligatoire. La politique détaille également les rôles et les responsabilités des employés, des managers et des RH dans l'identification des besoins en formation (5 jours/an de formation par employé), l'organisation de sessions de formation et le suivi de la réalisation des formations requises. Cette politique vise à renforcer les

compétences et les connaissances des employés, en veillant à ce qu'ils soient bien outillés pour exercer leurs rôles et contribuer à la réussite de l'entreprise.

- (b) **Champ d'application** : l'ensemble des collaborateurs de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg
- (c) **Responsable de la politique** : la politique de formation est gérée et révisée par le département des Ressources Humaines (RH).

- Politique de rémunération :

- (a) **Résumé** : La politique de rémunération (« Remuneration policy ») de Degroof Petercam est conçue de manière à être bénéfique pour les employés à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle garantit une rémunération équitable et égale en étant neutre du point de vue du genre, assurant ainsi une égalité salariale entre femmes et hommes pour un travail identique ou équivalent. Deuxièmement, elle intègre des critères de durabilité et d'ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les mécanismes de rémunération, afin d'encourager les employés à contribuer à la stratégie de durabilité de la banque. Troisièmement, la politique met l'accent sur les intérêts à long terme et une gestion prudente des risques, contribuant à créer un environnement de travail stable et sécurisé. De plus, la politique comprend des programmes de formation obligatoires pour renforcer le développement et les connaissances des employés, en particulier en matière de durabilité. Enfin, la politique veille à ce que les évaluations de la performance soient fondées sur des critères financiers et non financiers, assurant une évaluation équilibrée et équitable des contributions des employés.
- (b) **Champ d'application** : tous les employés de Degroof Petercam
- (c) **Responsable de la politique** : la politique de rémunération est gérée et révisée par le département des Ressources Humaines (RH), et est approuvée par le Comité de Rémunération.

Ces politiques, prises dans leur ensemble, permettent à Degroof Petercam de gérer efficacement les risques, impacts et opportunités liés à son personnel en favorisant un environnement de travail inclusif et bienveillant, propice au bien-être des employés et à la pérennité de l'organisation.

S1_S1-1_20 et 22

Compte tenu du secteur d'activités et des pays dans lesquels Degroof Petercam opère, il n'est pas pertinent de développer des politiques spécifiques en matière de droits humains, y compris celles relatives à la traite des êtres humains, au travail forcé ou obligatoire, ainsi qu'au travail des enfants. Les politiques de Degroof Petercam sont fondées sur le droit belge et les cadres juridiques européens, lesquels intègrent les principes fondamentaux en matière de travail et de droits humains.

S1_S1-1_23

L'entreprise a mis en place un système complet de gestion de la prévention des accidents du travail. Cela se traduit notamment par la présence du CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail), chargé de l'exécution des missions liées au bien-être et à la sécurité des travailleurs, conformément aux textes législatifs en vigueur. Le CPPT fonctionne sur base d'un règlement d'ordre intérieur détaillé, garantissant la tenue régulière de réunions, une documentation rigoureuse et un suivi efficace des mesures de sécurité. Par ailleurs, l'entreprise a désigné des personnes de confiance pour la gestion des risques psychosociaux au travail, assurant un soutien de première ligne en collaboration avec un conseiller en prévention externe. Un « Employee Assistance Program » (EAP) a également été instauré pour prévenir les troubles liés à la santé mentale, notamment les risques de burnout, offrant un accès 24h/24 et 7j/7 à un accompagnement psychologique pour les employés et leurs familles. Cette approche multidimensionnelle illustre l'engagement fort de l'entreprise en faveur de la prévention des accidents de travail et de la promotion d'un environnement de travail sain et sécurisé.

Au Luxembourg, les missions de sécurité et de santé au travail sont assurées par le « Designated Worker » et le « Safety Officer ». Le partenaire privilégié pour le suivi médical (y compris les aspects psychosociaux) est l'ASTF (Association pour la Santé au travail des secteurs Tertiaire et Financier).

S1_S1-1_24

Degroof Petercam s'engage à promouvoir un environnement de travail diversifié et inclusif, reconnaissant que ce type de cadre est essentiel à une activité prospère et durable.

(a) Degroof Petercam dispose d'une politique dédiée visant à éliminer toute forme de discrimination et de harcèlement, à promouvoir l'égalité des chances, et à renforcer la diversité et l'inclusion – cf. Politique de diversité et d'inclusion. Cette politique garantit que tous les employés soient traités avec dignité et respect, et inclut des mesures de prévention et des actions en cas de comportement discriminatoire ou de harcèlement. L'entreprise accorde également une attention particulière à la diversité dans ses processus de recrutement et s'efforce de créer une culture inclusive dans laquelle chacun peut s'épanouir. Des modules de sensibilisation en ligne (« e-learning ») sont également organisés afin de renforcer la prise de conscience des employés sur ces enjeux.

(b) La politique de diversité, d'inclusion et d'équité de l'entreprise couvre spécifiquement divers motifs de discrimination, notamment l'origine raciale et ethnique, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale et l'origine sociale. Cette politique est alignée sur la réglementation de l'Union européenne ainsi que sur les législations nationales, afin de garantir une protection complète contre toute forme de discrimination.

(c) Degroof Petercam prend des engagements spécifiques dans ses politiques en matière d'inclusion ainsi que des mesures positives en faveur des personnes issues de groupes présentant un risque particulier de vulnérabilité au sein de son personnel. Par exemple, l'entreprise s'est fixé un objectif visant à ce que le genre sous-représenté atteigne au minimum 33,33 % des postes de direction (les deux niveaux hiérarchiques les plus élevés). De plus,

Degroof Petercam a signé la charte « Women in Finance » pour promouvoir l'équilibre entre les sexes à tous les niveaux de l'organisation.

(d) Cette politique est mise en œuvre à travers différentes procédures visant à prévenir, atténuer et traiter toute forme de discrimination dès qu'elle est détectée. L'entreprise a nommé un Responsable Diversité et Inclusion, chargé d'identifier les actions prioritaires et de les mettre en œuvre dans le cadre d'un programme structuré. Les processus de recrutement sont conçus pour attirer des profils diversifiés, tandis que la mobilité interne, les programmes de formation et les actions de communication viennent renforcer les principes de diversité et d'inclusion. L'entreprise assure également un suivi régulier à l'aide d'indicateurs de diversité, tels que, l'écart de rémunération entre les genres, et la représentation des femmes dans les postes à responsabilité, afin de garantir une amélioration continue.

[S1-2] Processus d'interaction au sujet des impacts avec le personnel de l'entreprise et leurs représentants

S1_S1-2_27

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un environnement de travail collaboratif et inclusif, Degroof Petercam entretient un dialogue actif avec son personnel afin de les éclairer sur le processus décisionnel de l'entreprise et de gérer les impacts réels ou potentiels sur les employés. Cet engagement est mené via plusieurs canaux, à différentes étapes, afin de garantir une participation représentative et une remontée d'informations complète.

(a) Cet engagement s'effectue à la fois directement avec les employés, via le management de proximité, et indirectement par l'intermédiaire des représentants du personnel. Cette double approche permet de recueillir un large éventail de points de vue et de répondre efficacement aux préoccupations exprimées.

(b) La collaboration avec les employés sur cet engagement est structurée et se déroule à plusieurs niveaux, des réunions mensuelles régulières avec les représentants du personnel (ainsi que des sessions extraordinaires en cas de sujets urgents) et par le biais de l'enquête annuelle auprès des employés. Au niveau de la banque et des départements, des réunions de l'ensemble du personnel sont organisées régulièrement afin d'assurer une approche de communication structurée et transparente envers l'ensemble des employés de Degroof Petercam. La fréquence de ces différentes réunions permet à Degroof Petercam de rester à l'écoute des besoins et préoccupations évolutifs de son personnel.

(c) La responsabilité opérationnelle d'assurer une collaboration efficace incombe au Chef des ressources humaines (CHRO), qui est membre du Comité Exécutif. Le CHRO supervise la mise en œuvre des initiatives liées à cet engagement et s'assure que les informations recueillies éclairent les décisions stratégiques et opérationnelles. En outre, chaque membre du ComEx et chaque cadre supérieur a la responsabilité de dialoguer avec les membres de son équipe et de diffuser toutes les informations pertinentes à ce sujet.

(d) Degroof Petercam a mis en place un Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil d'Entreprise, élaboré en collaboration avec les représentants des travailleurs, ce qui souligne l'engagement de Degroof Petercam, entre autres, à favoriser un environnement de travail positif. Un dialogue régulier avec le Conseil d'Entreprise permet à Degroof Petercam de mieux comprendre les

attentes et les points de vue de ses employés, tout en veillant à ce que leurs voix soient entendues et prises en compte dans les processus de décision. Degroof Petercam respecte l'ensemble des obligations légales encadrant les relations avec les représentants du personnel et s'attache à entretenir un dialogue régulier, ouvert et respectueux.

(e) L'efficacité des efforts d'engagement est évaluée par divers moyens, notamment à travers l'enquête annuelle, qui mesure le niveau d'engagement et de satisfaction des employés dans l'ensemble des départements et pays. Les résultats de cette enquête sont analysés afin d'identifier les points d'amélioration et de suivre les progrès au fil du temps.

Grâce à ces pratiques de collaboration approfondie, Degroof Petercam s'efforce de créer un environnement de travail inclusif et bienveillant, dans lequel chaque employé se sent valorisé et écouté.

S1_S1-2_28

Au sein de Degroof Petercam, l'importance de comprendre et de prendre en compte les points de vue de l'ensemble des employés, quels que soient leur âge, leur genre ou d'éventuels handicaps, est pleinement reconnue. Une enquête annuelle d'implication du personnel est organisée, comprenant des questions spécifiques visant à recueillir le ressenti de tous les employés, dans une logique d'inclusion. Par ailleurs, un groupe de pilotage Diversité, Équité et Inclusion (DE&I) a été mis en place. Il est chargé de définir et de piloter l'agenda sur l'ensemble des sujets liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. Ce groupe a notamment élaboré, comme mentionné précédemment, une politique de diversité et d'inclusion, incluant six indicateurs clés de performance (KPI) destinés à renforcer la sensibilisation et à améliorer la transparence. Ces indicateurs portent notamment sur l'absence d'écart salarial entre les genres, le respect de tous les employés et le suivi du nombre d'heures de formation selon le genre.

[S1-3] Procédures de remédiation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

S1_S1-3_32

Processus de remédiation des impacts négatifs matériels sur le personnel

Bien qu'aucun impact négatif matériel n'ait été identifié à ce stade, Degroof Petercam considère essentiel de mettre en place un cadre structuré pour identifier, signaler et traiter les préoccupations, garantissant ainsi que tous les employés disposent de canaux efficaces pour faire remonter des problèmes et obtenir réparation.

(a) Approche générale de la remédiation : Degroof Petercam s'engage à fournir ou contribuer à des mesures de remédiations lorsqu'elle a causé ou contribué à des impacts négatifs matériels sur ses employés. L'entreprise a mis en place une politique de lanceur d'alerte / de signalement (« Whistleblowing Policy »), qui encourage les employés à signaler tout manquement présumé, y compris les violations des règles internes ou externes, via des canaux désignés. La politique garantit : le traitement confidentiel des signalements et la protection contre les représailles pour les lanceurs d'alerte. L'efficacité du processus de remédiation est évaluée à travers une procédure d'enquête structurée, conduite par le Comité d'Enquête (« Investigation

Committee »), et comprend des mécanismes de retour d'information permettant de s'assurer que les préoccupations sont traitées de manière adéquate.

Afin de répondre aux impacts négatifs matériels potentiels sur son personnel, Degroof Petercam a mis en place un Programme d'Assistance aux Employés (EAP). Ce programme vise à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en offrant un accès confidentiel, gratuit et immédiat à différents services de soutien. Le EAP comprend : des séances de soutien psychologique, des programmes de réduction du stress, du coaching de vie, ainsi qu'un accompagnement pratique pour des problématiques juridiques, financières ou liées à la vie quotidienne. Afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place, le prestataire du EAP assure un suivi des problématiques signalées et collecte des retours d'expérience auprès des utilisateurs, permettant ainsi de mesurer l'impact et la pertinence des services proposés. Par ailleurs, l'entreprise associe également des parties prenantes internes, telles que le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT), chargé des aspects liés à la sécurité au travail, l'hygiène, les risques psychosociaux, l'ergonomie, et la médecine du travail. Le conseiller en prévention du SIPPT contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de bien-être et accompagne les démarches visant à améliorer la qualité de vie au travail.

(b) Canaux de signalement : Degroof Petercam a mis en place plusieurs canaux accessibles et confidentiels permettant à ses employés de faire part de leurs préoccupations. Ces canaux comprennent notamment le reporting direct à la ligne hiérarchique. Le cas échéant, un signalement peut également être adressé au Responsable Compliance (Head of Compliance) ou au Responsable de l'Audit Interne. Pour les situations impliquant des relations interpersonnelles ou sensibles, les employés peuvent s'adresser aux Ressources Humaines, aux Personnes de confiance ou au Conseiller en prévention. Ces dispositifs sont conçus pour garantir la confidentialité et permettre aux employés de signaler des problèmes sans crainte de représailles. Une référence est faite à la politique EAP (« Employee Assistance Program » ou EAP) et à la politique de lanceur d'alerte (« Whistleblowing Policy »), décrites en (a).

(c) Mécanisme de gestion des plaintes et des signalements : Degroof Petercam dispose d'un mécanisme formalisé de gestion des griefs et plaintes, tel que défini dans sa politique de lanceur d'alerte (« Whistleblowing Policy »). Ce mécanisme couvre toutes les formes de fraude ou de pratiques inappropriées présumées, en veillant à ce que chaque signalement fasse l'objet d'une enquête approfondie et que les mesures appropriées soient prises. La politique prévoit également des canaux spécifiques pour le signalement de situations personnelles sensibles impliquant la relation avec l'employeur, ou de préoccupations psychosociales liées à l'environnement de travail. Ces signalements peuvent être adressés soit au département des Ressources Humaines, soit au Service interne pour la Protection et la Prévention au travail.

(d) Soutien à la disponibilité des canaux de signalement : Degroof Petercam soutient activement la disponibilité de ces canaux à travers une communication régulière et des formations. L'entreprise veille à ce que tous les employés soient informés des mécanismes de signalement disponibles ainsi que de leurs droits dans le cadre de la Politique de lanceur d'alerte (« Whistleblowing Policy »). Le Conseiller en prévention joue un rôle clé en apportant un avis sur les questions de bien-être au travail, et en accompagnant la mise en œuvre de mesures concrètes en réponse aux signalements ou préoccupations. Les managers sont formés à détecter les signes de détresse chez les employés et peuvent les orienter vers le "Employee Assistance Program" (EAP), garantissant ainsi que les problèmes soient traités rapidement et de manière efficace. Cette approche multifacette illustre l'engagement de Degroof Petercam en

faveur de sa main-d'œuvre, et contribue à maintenir un environnement de travail sain, bienveillant et productif.

(e) Suivi et traitement des signalements : L'entreprise assure le suivi et la gestion des signalements effectués via ses canaux d'alerte professionnelle au moyen d'un processus structuré, piloté par le Comité d'Enquête (« Investigation Committee »). Cela inclut la tenue de registres de tous les signalements reçus, des enquêtes menées et des résultats obtenus. L'efficacité de ces dispositifs est garantie par des revues régulières de la politique en vigueur, des mises à jour le cas échéant, ainsi que par la prise en compte du retour des employés. L'entreprise rend également compte des cas de signalement et des mesures correctives mises en œuvre auprès de la direction générale et du Conseil d'Administration, assurant ainsi transparence et responsabilisation.

S1_S1-3_33

Degroof Petercam veille à ce que ses employés aient connaissance des dispositifs en place et aient confiance dans les structures et processus leur permettant d'exprimer leurs besoins ou préoccupations. Cela passe d'une part par des actions de communication et de formation, et d'autre part par la mesure régulière du niveau de confiance à travers l'enquête annuelle auprès des employés, laquelle met en évidence une forte confiance dans les politiques et les canaux mis à disposition.

Conformément à la politique de signalement du groupe Degroof Petercam, toute personne signalant des irrégularités de bonne foi bénéficie du plus haut niveau de protection contre toute forme de représailles. La politique interdit explicitement toute mesure de rétorsion, telles que le licenciement, la réduction de salaire, le changement de fonction ou de contenu de poste, la discrimination, le harcèlement, ou encore le refus d'accès à la formation. L'identité du lanceur d'alerte est strictement confidentielle, et toute divulgation potentielle est limitée au strict cadre légal.

[S1-4] Actions concernant les impacts matériels, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

S1_S1-4_37

Dans le cadre de son engagement à gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à son personnel, Degroof Petercam a mis en œuvre un plan d'action dans le cadre du programme « Employer of Choice », l'un des trois piliers du plan stratégique Route 2026. Ce programme repose sur cinq axes clés : Entreprise, Culture, Leadership, Avantages et Fonction – chacun parrainé par un membre du Comité de Direction. Les initiatives incluent notamment le lancement du « Total Reward Statement », la mise en place du Budget Mobilité Fédéral et le déploiement du « Employee Assistance Program », toutes conçues pour améliorer la satisfaction et le bien-être des employés. Le processus d'évaluation de la performance a été renforcé, et de vastes programmes de formation ont été lancés, incluant notamment : des modules de développement du leadership pour plus de 125 managers et des formations transversales sur la durabilité et la connaissance des métiers (« Know Your Business »). Les initiatives en matière d'excellence opérationnelle et la transition vers une organisation « Agile

Delivery » soutiennent également un environnement de travail collaboratif et efficace, incluant la possibilité de télétravailler deux jours par semaine. Des objectifs ambitieux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ont été définis, comme atteindre une représentation féminine de 33 % dans tous les Conseils d'Administration d'ici 2026 et intégrer des indicateurs ESG dans les systèmes de rémunération variable. L'ensemble de ces efforts est suivi en continu via l'enquête annuelle mesurant l'implication et le bien-être des employés, afin de garantir une réponse adaptée aux besoins de la main-d'œuvre et une cohérence avec les engagements en matière de durabilité. Toutes les entités du groupe Degroof Petercam bénéficient de ces actions. Aucune mesure complémentaire n'est prévue au-delà de celles déjà mentionnées.

S1_S1-4_38

Degroof Petercam a pris des mesures importantes pour répondre aux impacts matériels identifiées sur son personnel, en mettant principalement l'accent sur la prévention et l'atténuation des impacts négatifs, ainsi que sur la génération d'effets positifs.

(a) Les actions mises en œuvre pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs matériels incluent notamment le déploiement de la feuille de route stratégique "Route 26", applicable à l'ensemble des employés, qui vise à favoriser un environnement de travail positif et à renforcer l'implication du personnel. Parmi les initiatives clés figurent le programme « Employer of Choice », qui met l'accent sur la formation et le développement, les programmes de leadership, et les initiatives de bien-être. La société a aussi lancé des initiatives de reconnexion, destinées à limiter les effets secondaires du travail hybride et à renforcer la culture d'appartenance et de motivation. Dans le contexte de l'intégration avec Indosuez, les équipes RH et de direction ont mis en œuvre des mesures de rétention ciblées, afin de garantir la continuité des opérations et le bon déroulement du processus d'intégration. Des sessions d'information régulières, à destination des responsables d'équipe comme de l'ensemble du personnel, ont été organisées pour favoriser une compréhension commune du projet d'intégration et des opportunités qu'il offre. Enfin, les employés de Degroof Petercam ont participé à une enquête sur la culture d'entreprise organisée par Indosuez, en vue de construire une proposition de valeur partagée et un cadre culturel commun. Des ateliers collaboratifs ont été organisés au dernier trimestre 2024 afin d'échanger autour de ce modèle de culture partagée.

(b) Aucun impact négatif matériel n'a été identifié dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA).

(c) Des actions complémentaires ont été mises en œuvre pour générer des impacts positifs, notamment : le lancement du programme « Leadership Journey », visant à former les futurs leaders de l'organisation ; l'intégration d'indicateurs non financiers dans la rémunération variable, afin de valoriser la performance en matière de durabilité et d'objectifs extra-financiers ; la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, à travers des ateliers dédiés et des politiques spécifiques. L'entreprise soutient également une rémunération neutre du point de vue du genre, et a confirmé l'absence d'écart salarial structurel entre les genres, sur la base d'audits internes.

(d) L'efficacité de ces actions est suivie et évaluée au moyen de différents indicateurs clés de performance (KPI), tels que : les résultats de l'enquête d'implication du personnel ; les taux de participation aux formations ; les retours collectés lors des initiatives de reconnexion.

(a) Actions visant à atténuer les risques matériels : Degroof Petercam a identifié plusieurs risques matériels liés à ses employés, notamment des pertes financières dues au départ de talents et des atteintes potentielles à la réputation en cas de critiques portant sur l'absence de diversité et d'inclusion. Afin de limiter ces risques, l'entreprise a mis en œuvre une stratégie ambitieuse visant à devenir un « employeur de référence », intégrée à sa feuille de route stratégique Route 26. Cette stratégie repose sur cinq axes clés : l'entreprise, la culture, le leadership, les avantages sociaux et le contenu des fonctions.

Concernant les engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), Degroof Petercam s'engage en faveur d'une politique de rémunération neutre du point de vue du genre. Des audits internes ont permis de confirmer l'absence d'écart salarial structurel entre femmes et hommes pour des fonctions équivalentes. Par ailleurs, l'entreprise vise une meilleure représentation des femmes aux postes de direction et soutient activement des initiatives sectorielles telles que « Women in Finance », afin de rendre le secteur financier plus attractif pour les femmes.

En lien avec l'attrition des talents :

- (1) Implication et bien-être des employés : L'entreprise mène une enquête annuelle sur l'implication et le bien-être des employés. En 2024, le taux de participation était de 86 %, ce qui indique un niveau élevé d'implication du personnel. Le sondage permet de cerner les points à améliorer, comme la gestion de la charge de travail et la disponibilité des outils et des ressources.
- (2) Campagne d'image de marque en tant qu'employeur : Lancée en 2023, cette campagne vise à renforcer la reconnaissance de la banque et à attirer des candidats qualifiés. D'après une étude ad hoc réalisée à la suite de son déploiement, la campagne est considérée comme un succès.
- (3) Développement du « leadership » : Le programme « Leadership Journey » a été lancé pour développer le potentiel de « leadership » d'environ 125 « leaders ». Ce programme comprend des séances dédiées à la gestion du changement, au feedback constructif et vise à favoriser un environnement de travail sûr ainsi qu'une culture de la prise de parole.
- (4) Initiatives de bien-être : Degroof Petercam a lancé un « Employee Assistance Program » offrant un soutien en santé mentale 24h/24 et 7j/7, ainsi que des conseils juridiques et financiers aux collaborateurs et à leurs familles. L'entreprise mène également, dans certaines situations spécifiques, des enquêtes ciblées sur le stress et la charge de travail, afin de suivre et d'améliorer le bien-être du personnel.
- (5) Initiatives de reconnexion : Pour renforcer le sentiment d'appartenance et maintenir la motivation, plusieurs initiatives ont été introduites : célébrations mensuelles des anniversaires, journées d'intégration, petits-déjeuners avec le CEO, et événements « connect ». Ces actions visent à renforcer la compréhension mutuelle et à instaurer un environnement de travail bienveillant et inclusif.

L'efficacité de ces actions est suivie à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI) tels que le nombre d'heures de formation et de développement, les taux de rétention, les KPI de diversité et les scores globaux d'engagement des employés.

(b) Actions visant à saisir les opportunités matérielles : Degroof Petercam identifie plusieurs opportunités matérielles liées à son personnel, notamment les gains financiers générés par des collaborateurs hautement qualifiés et le potentiel d'innovation apporté par la diversité des profils. Afin de tirer parti de ces opportunités, l'entreprise a mis en place les actions suivantes :

1. Formation et développement : Degroof Petercam propose un programme de formation structuré via la « Degroof Petercam Academy », couvrant les compétences comportementales (« soft skills »), techniques, ainsi que les compétences transversales telles que la durabilité. En 2024, les formations obligatoires comprenaient notamment des modules sur le RGPD, la durabilité, l'investissement dans le cadre de MIFID, la continuité d'activité (« Business Continuity ») et la connaissance du client (« Know Your Business »).
2. Rémunération moderne et flexible : L'entreprise propose des formules de rémunération compétitives, un plan de mobilité flexible, ainsi qu'un régime de pension parmi les plus performants du marché. En outre, Degroof Petercam a intégré des indicateurs non financiers, y compris des critères liés aux enjeux ESG, dans ses dispositifs de rémunération variable.
3. Innovation et opportunités commerciales : Degroof Petercam s'appuie sur la richesse de son capital humain pour stimuler l'innovation et les opportunités commerciales. En favorisant une culture inclusive et diversifiée, l'entreprise cherche à mobiliser les points de vue et compétences uniques de ses employés pour obtenir de meilleurs résultats commerciaux.

Ces actions s'inscrivent dans un engagement plus large visant à instaurer un environnement de travail positif et inclusif. Elles renforcent la capacité de l'entreprise à attirer et fidéliser les meilleurs talents, tout en favorisant l'innovation et la croissance de ses activités.

S1_S1-4_43

Degroof Petercam consacre des ressources significatives à la gestion de ses impacts matériels, en particulier dans les domaines du bien-être, de l'engagement et du développement des collaborateurs. Plusieurs dispositifs internes ont été mis en place, notamment la désignation de deux personnes de confiance pour traiter les risques psychosociaux, la présence d'un conseiller en prévention santé et sécurité, ainsi que la mise en place un "Employee Assistance Program" (EAP) déjà mentionné. Ces initiatives démontrent l'engagement à favoriser un environnement de travail bienveillant et inclusif, gérant ainsi ses impacts matériels sur le bien-être des employés et la culture organisationnelle.

En ce qui concerne la préparation du personnel aux impacts liés à la transition vers une économie plus verte et neutre en carbone, plusieurs mesures illustrent ces efforts, notamment la politique de mobilité ainsi que le développement d'un programme de formation transversal dédié à la durabilité. Le lancement de ce programme a d'ailleurs été marqué par un module « e-learning » obligatoire sur le concept de la neutralité carbone.

[S1-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

S1_S1-5_46

A ce jour, Degroof Petercam s'est fixé les objectifs suivants :

- Score d'engagement des collaborateurs (niveau groupe) : l'objectif actuel est fixé à 80 % d'ici 2026. Il est à noter que cet objectif pourrait faire l'objet d'une révision, suite à l'adoption en 2024 de l'enquête d'implication du personnel du groupe Crédit Agricole. Le score d'implication dans cette enquête s'élevait à 77 %.
- Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur (niveau groupe) : L'objectif est de 40 heures d'ici 2025, alors que la moyenne actuelle atteint déjà 44 heures. Des informations complémentaires sur les indicateurs de formation sont disponibles dans la section S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences.
- Diversité, équité et inclusion (DEI) :
 - En 2024, l'absence d'écart salarial injustifié entre femmes et hommes pour des fonctions équivalentes a été confirmée. Il convient de préciser que cet indicateur diffère de celui présenté dans la section S1-16. L'indicateur « absence d'écart salarial entre les sexes à l'échelle de l'entreprise » vise à garantir qu'aucune différence (ou aucune différence non expliquée) de rémunération n'existe pour un même poste, quel que soit le genre de la personne qui l'occupe.
 - En 2024, aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes en matière d'heures de formation. Cela signifie que le nombre moyen d'heures de formation est très similaire selon le genre. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles dans la section S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences.
 - L'objectif est d'atteindre un tiers de femmes au sein du top management (les deux plus hauts niveaux de responsabilités). Actuellement, cette proportion s'élève à 25 %. Pour plus de détails, consulter la section S1-9 – Indicateurs de diversité de ce chapitre.

Les objectifs susmentionnés sont d'ores et déjà applicables et sont fixés dans le cadre du plan stratégique de la Route 2026.

Ils ont été établis au niveau du groupe Degroof Petercam. À l'avenir, ces objectifs pourraient être adaptés ou alignés sur les objectifs fixés par le nouvel actionnaire Indosuez. Il convient également de noter qu'à partir de 2025, seules les activités belges de Degroof Petercam seront prises en compte ; en ce sens, le scénario de référence sous-jacent pourrait être ajusté.

S1_S1-5_47

(a) Les objectifs relatifs à l'engagement des collaborateurs et au nombre moyen de jours de formation par employé font partie du processus de suivi des KPI du groupe. À ce titre, ils ont été validés par le Comité Exécutif et présentés au Conseil d'Administration. Les objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) ont été proposés par le Comité DE&I et validés

par le Comité de Direction. Le Conseil d'Entreprise a été informé des indicateurs relatifs aux collaborateurs. Conformément à la section ESRS 2-GOV 3, Degroof Petercam ne publie pas le contenu détaillé du tableau de bord de performance (scorecard), celui-ci étant considéré comme confidentiel.

(b) Les progrès sur les KPI sont mesurés par le département des ressources humaines qui donne un statut au Comité de Direction et au Conseil d'Administration. Ce suivi s'inscrit également dans le processus d'évaluation du tableau de bord des KPI de groupe. Concernant l'objectif lié à l'engagement des collaborateurs, Degroof Petercam s'appuie sur les résultats de l'enquête annuelle d'engagement, réalisée en collaboration avec Willis Towers Watson. Depuis 2024, cette enquête est orchestrée au niveau du groupe par Crédit Agricole. Le Conseil d'Entreprise est tenu informé de l'évolution des indicateurs liés aux collaborateurs, et en particulier des aspects relatifs à la santé et à la sécurité, qui font partie intégrante de l'enquête d'implication.

(c) Des plans d'action pour les indicateurs clés de performance ont été définis et font l'objet d'un suivi régulier, avec un reporting dédié au Comité de Direction :

- DE&I : un plan d'action a été proposé et discuté avec le Comité de Direction
- Engagement des collaborateurs : Des plans d'action ont été définis par département, présentés au Comité de Direction et sont en cours de suivi. Une synthèse des résultats a été partagée avec le Conseil d'Entreprise. Chaque département a également communiqué son propre plan à l'ensemble de ses collaborateurs.
- Nombre moyen de jours de formation par collaborateur : Un plan de formation par département a été élaboré conformément aux obligations légales. Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Entreprise (comme l'exige la réglementation) ainsi que par le Comité de Direction. Ces plans sont consultables par l'ensemble des collaborateurs via l'intranet.

[S1-6] Caractéristiques des salariés de l'entreprise

S1_S1-6 _50

(a) Le nombre total de salariés et la ventilation par genre et par pays pour les pays concernés :

Genre	Effectifs
Femmes	587
Hommes	842
Total	1429

Pays	Effectifs
Belgique	1005
Luxembourg	391
Autres pays	33
Total	1429

(b) Le nombre total d'effectifs

i. Des salariés permanents, ventilé par genre

Genre	Effectifs
Femmes	575
Hommes	831
Total	1406

ii. Des salariés temporaires, ventilé par genre

Genre	Effectifs
Femmes	12
Hommes	11
Total	23

iii. Des salariés au nombre d'heures non garanti, ventilé par genre.

Deegroof Petercam n'emploie pas d'employés à heures non garanties.

(c) En 2024, 167 collaborateurs ont quitté l'entreprise. Le taux de rotation s'est élevé à 11,55%, calculé en divisant le nombre de départs par l'effectif moyen, soit 1.464 en début d'année et 1.429 en fin d'année.

(d) Les données relatives aux effectifs mentionnées ci-dessus sont basées sur la situation à **fin 2024**. Elles incluent l'ensemble de la main-d'œuvre interne active ainsi que les administrateurs. Sont exclus de ce périmètre : les stagiaires, les prestataires externes (intérimaires, consultants) et les collaborateurs absents depuis plus de 12 mois pour raisons médicales. Les données proviennent d'une base de données RH connectée au prestataire externe de gestion de la rémunération.

Les employés permanents sont les collaborateurs inscrits sur la paie de l'entité et bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée. Ce type de contrat, enregistré dans notre système RH au moment de l'embauche ou lors de tout changement contractuel, est le plus répandu et ne comporte pas de date de fin.

Les employés temporaires sont les collaborateurs également inscrits sur la paie de l'entité, mais disposant d'un contrat de travail à durée déterminée. Ces contrats, pour lesquels une date de fin est définie, sont également enregistrés dans notre système RH au moment de l'entrée en service ou lors d'un changement de contrat.

(f) L'effectif total mentionné précédemment (1.429 collaborateurs, cf. point (a)) est reflété en équivalents temps plein (ETP) dans la note 8.9 – Charges de personnel de la section VI des comptes consolidés figurant dans le rapport annuel.

[S1-7] Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie du personnel de l'entreprise

S1_S1-7_55

(a) La publication du nombre total de non-salariés dans le personnel de l'entreprise

Type de non-employé	ETP
Intérimaires	10
Externes	69.63
Total général	79.63

(b) Les données figurant dans le tableau ci-dessus sont basées sur les feuilles de temps de travail T&M (« Time and Material »), ce qui justifie le choix de l'indicateur en équivalent temps plein (ETP) plutôt que celui en effectifs (« headcounts »). Pour les travailleurs externes, la saisie du temps de travail est effectuée via un outil spécifique, dans lequel ils enregistrent le nombre de jours prestés par mois. Ce nombre de jours est ensuite divisé par le nombre total de jours ouvrables du mois concerné, ce qui permet de calculer leur ETP.

Concernant les intérimaires, leur temps de travail figure dans leur contrat, lequel est intégré dans la base de données de Degroef Petercam, au même titre que celui des employés internes.

La catégorie "non-salariés" regroupe les intérimaires ainsi que les travailleurs externes (consultants), principalement actifs dans le département IT.

[S1-8] Couverture de la négociation collective et dialogue social

S1_S1-8_60

(a) 100 % des collaborateurs travaillant sous contrat de travail belge ou luxembourgeois sont couverts par une convention collective de travail. Ces conventions incluent à la fois des conventions collectives sectorielles (par exemple, la CP 310 pour la Belgique) ainsi que des conventions collectives propres à l'entité.

(b)

Pays	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives
Belgique	100%
Luxembourg	100%

Étant donné que les collaborateurs situés en dehors de la Belgique et du Luxembourg ne représentent que 2 % de l'effectif total, les informations relatives à ces pays sont considérées comme non matérielles. Dans ces juridictions, les conditions de travail locales définies au niveau sectoriel sont appliquées lorsqu'elles existent.

(c) En dehors de l'Espace économique européen, Degroof Petercam compte 1 collaborateur au Canada et 3 collaborateurs en Suisse. Lorsque des conventions collectives sectorielles existent dans ces pays, Degroof Petercam veille à ce que les conditions de travail appliquées soient alignées avec ces cadres de référence.

S1_S1-8_63

Degroof Petercam a un taux de couverture de 100 % pour négociation collective. À ce jour, aucun Comité d'Entreprise Européen (CEE) n'a été mis en place au sein de Degroof Petercam. L'entreprise n'a jamais reçu de demande en ce sens.

[S1-9] Indicateurs de diversité

[S1_S1-9_66]

(a) La répartition par genre, exprimée en nombre et en pourcentage, au niveau des cadres supérieurs/ du top management (c'est-à-dire les deux niveaux hiérarchiques les plus élevés)

	Femmes	%	Hommes	%	Total
Cadres supérieurs	35	25%	104	75%	139

(b) La répartition des effectifs par tranche d'âge : moins de 30 ans ; 30-50 ans ; Plus de 50 ans

Tranche d'âge	Effectifs
30 à 50 ans	708
50 ans et plus	560
moins de 30 ans	161
Total général	1429

[S1-10] Salaires décents

S1_S1-10_69

Degroof Petercam veille à ce que l'ensemble de ses employés perçoive une rémunération adéquate, alignée sur les références externes pertinentes fournies par des cabinets de conseil RH spécialisés. Cet engagement se traduit notamment par l'adoption d'une politique de rémunération neutre du point de vue du genre, ainsi que par la mise en œuvre de pratiques d'égalité salariale, telles que décrites dans les documents officiels de la politique de rémunération. L'entreprise réalise des revues périodiques afin de s'assurer que ses pratiques de

rémunération restent effectivement neutres sur le plan du genre et conformes aux standards du marché, garantissant une rémunération équitable pour tous les employés, quel que soit leur genre.

[S1-11] Protection sociale

S1_S1-11_74

Tous les employés bénéficient d'une protection sociale couvrant la maladie, le chômage, les accidents du travail et les invalidités acquises, le congé parental et la retraite.

En complément des régimes publics de sécurité sociale, Degroof Petercam offre à l'ensemble de ses employés un plan de retraite complet, ainsi que des assurances individuelles complémentaires, telles qu'une assurance hospitalisation ou une assurance perte de revenus en cas de maladie.

Pays	Pourcentage de salariés couverts par la protection sociale
Belgique	100%
Luxembourg	100%

Étant donné que le personnel d'autres pays ne représente que 2 % de la main-d'œuvre, les informations sur les autres pays sont considérées comme non significatives.

[S1-12] Personnes handicapées

S1_S1-12_79

Comme prévu dans l'annexe C de la norme ESRS 1, cette information peut faire l'objet d'une application progressive. Degroof Petercam ne publie pas cette information en 2024.

[S1-13] Indicateurs de formation et de développement des compétences

[S1_S1-13_83]

(a) Le pourcentage d'employés ayant participé à des entretiens réguliers d'évaluation de la performance et de développement de carrière, ventilé par genre

Genre	Pourcentage
Femmes	100%
Hommes	100%
Total	100%

(b) Le nombre moyen d'heures de formation par employé et par sexe

Catégorie	Femmes (heures)	Hommes (heures)	Total (heures)
Employés	43.33	40.97	41.98
Cadres supérieurs	61.24	63.49	62.92
Total	44.40	43.75	44.02

En juin 2019, Degroof Petercam a déployé une nouvelle plateforme RH baptisée en interne « DPeople », basée sur la solution « SAP/SuccessFactors ». Cette plateforme intègre également un module de formation et constitue l'unique point d'accès centralisé pour l'ensemble des activités d'apprentissage au sein de l'entreprise. Toutes les formations internes proposées (en présentiel, e-learning, Webex, etc.) sont accessibles exclusivement via cette plateforme. Elle permet d'avoir une vue complète des efforts de formation de chaque employé et constitue la base de référence pour tous les rapports liés à la formation. Cette base de données est également utilisée pour d'autres types de reporting réglementaires, tels que le bilan social.

[S1-14] Indicateurs de santé et de sécurité

Non pertinent, ni matériel pour Degroof Petercam.

[S1-15] Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

[S1_S1-15_93]

(a) Le pourcentage d'employés ayant droit à un congé pour raisons familiales
100 % des salariés ont le droit de prendre un congé pour raisons familiales.

(b) Le pourcentage d'employés admissibles qui ont pris un congé pour raisons familiales, ainsi qu'une ventilation par genre.

Genre	%
Femmes	21
Hommes	20

Dans le cadre du congé pour obligations familiales, on entend :

- Congé parental
- Congé de paternité
- Congé de maternité
- Congé pour raisons familiales

S1_S1-15_94

Tous les employés de Degroof Petercam ont le droit de prendre des congés pour raisons familiales.

[S1-16] Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

S1_S1-16_97

(a) L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est défini comme la différence entre les niveaux de rémunération moyens des employées et des employés, exprimée en pourcentage du niveau moyen de rémunération des hommes.

Pour Degroof Petercam, cet écart est de 17 %. Cet écart s'explique principalement par une surreprésentation des hommes dans les fonctions de top management (cadres supérieurs), comme indiqué dans la déclaration S1-9.

(b) Le ratio de rémunération annuelle totale entre l'employé le mieux rémunéré et la rémunération médiane annuelle de l'ensemble des employés

Ce ratio s'élève à 9,66 pour l'exercice 2024.

[S1-17] Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

[S1_S1-17_103]

Aucun incident, plainte ou impact grave en matière de droits humains n'a été enregistrés au cours de l'année 2024.

S3 – Communautés affectées

Ce chapitre détaille le soutien de Degroof Petercam à l'égard des différentes communautés à travers les activités de sa Fondation. À travers son exercice d'analyse de double matérialité, Degroof Petercam a identifié la philanthropie comme une activité matérielle de création de valeur en raison de son impact sur les communautés environnantes. Une analyse plus approfondie a révélé que l'ESRS S3 semblait être le chapitre le plus approprié pour structurer le reporting.

Le plan d'action annuel de la Fondation comprend le Prix de la Fondation Degroof Petercam, qui fournit une subvention de 1 million d'euros et un soutien non financier à des organisations sélectionnées travaillant sur l'accès à l'emploi dans l'UE. Le plan d'action comprend également le lancement de l'initiative Lab, visant à relever les défis de l'emploi en Belgique.

En outre, Degroof Petercam développe des conseils philanthropiques aux clients et un programme d'engagement social des employés. Ces initiatives sont identifiées comme des impacts positifs matériels, et aucun impact négatif ni risque n'a été identifié en lien avec les communautés affectées au sein des activités propres.

Les objectifs liés aux impacts cités ci-dessus sont en cours de développement. Degroof Petercam élabore un tableau de bord mesurant l'impact des lauréats du Prix de la Fondation Degroof Petercam.

Degroof Petercam ne dispose pas de politique concernant le sujet Communautés affectées de Degroof Petercam car les activités liées à ce thème sont gérées par une Fondation dédiée.

EP relative à ESRS 2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes

S3_EP relative à ESRS 2 SBM-2_7

Le chapitre ESRS S3 ci-dessous concerne uniquement les impacts, risques et opportunités (IRO) liés à aux activités propres de Degroof Petercam dans le cadre des activités de la Fondation.

EP relative à ESRS 2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

S3_EP relative à ESRS 2 SBM-3_9

La philanthropie fait partie intégrante de la vision de Degroof Petercam depuis plusieurs années. D'une part, les clients s'y intéressent dans le cadre de la planification successorale, et d'autre part, l'entreprise vise à créer de l'impact à travers sa propre fondation (la "Fondation Degroof Petercam". Être actif dans la philanthropie renforce l'impact auprès des clients tout en soutenant des thématiques sociétales. La Fondation Degroof Petercam se concentre sur un défi sociétal clair : l'accès à l'emploi dans l'UE.

Disposer d'une fondation ainsi que d'un programme d'engagement social attractif pour les employés renforce l'image de marque Degroof Petercam en tant qu'employeur et contribue à créer un personnel engagé.

(a) Les organisations soutenues par la Fondation Degroof Petercam se concentrent sur l'accès à l'emploi dans l'UE. Les communautés soutenues dépendent de la zone d'activité des organisations sélectionnées.

(b) Aucun impact négatif n'a été identifié dans les résultats de l'analyse de double matérialité (DMA).

(c) Les impacts positifs matériels sélectionnés sont les suivants :

- Créer une culture de groupe positive ; entre autres, Degroof Petercam propose un programme d'engagement social des employés, les Journées de Solidarité. Durant ces journées, les employés font du bénévolat pour soutenir des projets sociaux ou environnementaux. Par ailleurs, un programme de partage de compétences permet au personnel de consacrer jusqu'à 3 jours de leur temps de travail par an à une cause caritative en partageant leurs compétences et leur expertise. Enfin, cette initiative intègre des micro-dons : une donation mensuelle automatisée à partir des salaires des employés, doublée par le groupe Degroof Petercam, est accordée à un projet de leur choix.
- Encourager les clients fortunés à s'engager dans la philanthropie est un service établi depuis plus de quinze ans. Ce service offre un accompagnement structuré aux clients souhaitant investir leur capital et leur temps dans des initiatives philanthropiques visant à construire un monde plus durable.

(d) Les opportunités matérielles pour Degroof Petercam incluent :

- Une attractivité accrue des talents grâce à un esprit d'équipe renforcé par l'engagement envers les communautés.
- Des gains de réputation dus à la visibilité des initiatives locales prises par Degroof Petercam.

[S3-1] Politiques relatives aux communautés affectées

S3_S3-1_14

La Fondation Degroof Petercam n'a pas développé de politique à ce sujet, car cela est considéré comme non pertinent pour ses activités. Une petite équipe dédiée travaille au sein d'une structure de gouvernance claire pour accomplir la mission de la Fondation Degroof Petercam, qui est de soutenir les organisations développant leurs solutions pour l'emploi dans l'UE.

[S3-2] Processus d'engagement avec les communautés affectées concernant les impacts

Les processus d'engagement décrits ci-dessous concernent principalement l'activité liée au Prix de la Fondation Degroof Petercam (DPF). Si cela s'applique à une autre activité, cela sera explicitement mentionné.

S3_S3-2_21

(a) La Fondation Degroof Petercam utilise, pour son prix de la Fondation Degroof Petercam, un processus de sélection qui commence par une nomination des organisations par leurs pairs. Cela garantit une bonne vue d'ensemble des enjeux sociaux et des solutions disponibles sur le marché. En outre, la Fondation participe activement au paysage philanthropique européen, en prenant la parole lors d'événements, et en collaborant avec divers collectifs et groupes de travail, ce qui renforce cet engagement.

(b) L'engagement se réalise à travers un soutien financier et extra-financier. Chaque année, une organisation reçoit une subvention sans restriction d'1 million d'euros, répartie sur cinq ans, et un accompagnement sur mesure pendant cinq ans. L'engagement a lieu avant et pendant le processus d'accompagnement de la donation. En 2024, l'organisation française ETRE a reçu le prix.

(c) Pour la phase de sélection finale du Prix de la Fondation Degroof Petercam, quatre à six organisations sont invitées à présenter leur projet devant un jury représentant différents secteurs. Le jury change chaque année et décide du lauréat de manière indépendante. Dans le processus de sélection du Prix DPF, la Fondation Degroof Petercam n'a pas son mot à dire ni sur les nominés, ni sur la sélection du lauréat. L'équipe opérationnelle se compose de 4 ETP : Directeur Général, Coordinateur de Programme, Gestionnaire de Programme Senior et Gestionnaire de Programme Junior.

(d) Conformément à la Théorie du Changement, la Fondation Degroof Petercam vise notamment les résultats suivants dans les organisations soutenues :

- Développer des talents et des leaders forts au sein de l'organisation.
- Renforcer la légitimité auprès du secteur public.
- Gagner en visibilité et en reconnaissance.
- Augmenter le nombre de bénéficiaires.

- Partager les meilleures pratiques.

S3_S3-2_22

Selon les critères d'éligibilité pour le Prix de la Fondation Degroof Petercam, l'organisation doit être enregistrée comme une organisation à but non lucratif, et son objectif doit être aligné sur au moins un des quatre domaines prioritaires, y compris celui de faciliter l'accès universel à l'emploi et de promouvoir un marché du travail équitable. Le processus de sélection se compose de cinq phases : 1) nomination par les pairs, 2) candidature en ligne via un questionnaire d'éligibilité et d'impact, 3) entretiens en ligne sur la santé financière, 4) visites sur le terrain pour rencontrer l'équipe, les parties prenantes et les bénéficiaires de l'organisation, et 5) passage devant le jury.

[S3-3] Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux pour les communautés affectées pour soulever des préoccupations

S3_S3-3_27

(a) Aucun impact négatif n'a été identifié dans l'analyse de double matérialité (DMA), donc cette section n'est pas applicable.

(b - c) Le principal canal de la Fondation Degroof Petercam pour s'engager et recueillir les préoccupations des communautés affectées est lié aux contacts réguliers avec les lauréats. Par exemple, dans le cadre du programme du Prix DPF, le processus de diligence raisonnable (d'une durée de 10 mois) des organisations inclut des visites sur le terrain et une présentation au jury où les bénéficiaires sont directement invités à participer et à exprimer leurs préoccupations et leurs besoins.

(d) La Fondation Degroof Petercam vise à être aussi efficace que possible en soutenant des solutions évolutives et innovantes qui complètent les efforts des parties déjà impliquées (telles que les autorités publiques). Au tout début et à la fin du soutien de 5 ans, une évaluation a lieu pour identifier les besoins ; tous les six mois, des réunions sont organisées entre les lauréats du Prix de la Fondation Degroof Petercam et la Fondation Degroof Petercam pour accroître l'apprentissage mutuel et suivre l'impact des actions entamées.

S3_S3-3_28

La subvention annuelle est sans restriction, c'est-à-dire à la discrétion de l'organisation et de ses besoins. C'est un geste de confiance de la Fondation Degroof Petercam envers l'organisation sélectionnée. Dans ce cadre, une relation est construite, au sein de laquelle les lauréats bénéficient d'un ensemble sur mesure de soutien extra-financier tout au long du programme de cinq ans. Cela devrait permettre aux organisations d'exprimer leurs préoccupations, si nécessaire. Il n'y a pas de politique formelle supplémentaire en place.

[S3-4] Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, et approches pour gérer les risques matériels et poursuivre les opportunités matérielles liées aux communautés affectées, et efficacité de ces actions

L'action récurrente principale entreprise par la Fondation Degroof Petercam est le Prix de la Fondation Degroof Petercam (qui est un processus annuel).

S3_S3-4_32

(a) Comme aucun impact négatif n'a été identifié cette section n'est pas applicable.

(b) La Fondation Degroof Petercam vise directement à créer une culture de groupe positive à travers des initiatives telles que les Journées de Solidarité - 1 jour par an, les employés peuvent participer à des activités sociales avec d'autres collègues -, et la possibilité d'allouer jusqu'à 3 jours de travail pour une cause caritative en partageant des compétences et de l'expertise. Ces initiatives, renouvelées chaque année depuis quelques années, sont applicables aux entités belges et luxembourgeoises.

Indirectement, les activités principales de la Fondation telles que les Prix DPF et le Lab DPF (initiative plutôt nouvelle, qui a débuté en 2024) contribuent également à créer cet impact positif tant au sein de la société (donc des communautés liées) et de la base de clients (en créant des liens entre les lauréats du Prix DPF et certains clients), qu'au sein du personnel (se sentant plus engagé car Degroof Petercam agit en montrant l'exemple).

(c) Référence est faite à la publication ESRS S3 SBM 3 9c. De plus, la Fondation Degroof Petercam gère ses propres fonds de manière responsable, en privilégiant les produits SFDR article 8 (produits promouvant des caractéristiques ESG et faisant des investissements durables) et investit un maximum de 15 % dans des « investissements à impact » (basés sur la propre définition de la Fondation Degroof Petercam).

(d) La mesure de l'efficacité des actions est réalisée à travers des entretiens structurés tenus dès le début, lors du processus de sélection des lauréats, jusqu'à la fin de la période de 5 ans. Jusqu'à présent, un seul lauréat a terminé le programme (« Duo for a Job »).

Les actifs de la Fondation sont gérés par un Comité d'Investissement dédié. Enfin, la Fondation Degroof Petercam a lancé une enquête intermédiaire sur l'impact auprès des lauréats du Prix DPF.

S3_S3-4_34

(a) Cette section n'est pas applicable étant donné qu'aucun risque n'a été identifié.

(b) La Fondation Degroof Petercam mène différents projets et actions : la fondation est bien connue, avec un large réseau réputé, qui permet de soutenir les clients dans leur désir philanthropique. En 2024, l'équipe DPF a soutenu l'équipe de planification successorale avec des conseils philanthropiques donnés à environ 10 clients en Belgique.

S3_S3-4_38

Conformément à la mission de la Fondation Degroof Petercam, une grande partie du budget doit être utilisée pour des projets philanthropiques à travers ses principaux programmes – Prix DPF de 950 000 EUR, composé de 800 000 EUR attribués au gagnant, et 150 000 EUR aux finalistes de 2024. De plus, d'autres projets ad hoc, pour un total de 93 000 EUR, ont été financés.

La Fondation Degroof Petercam a également lancé en 2024 son deuxième programme, The Lab, se concentrant exclusivement sur la Belgique. À travers cette initiative, la Fondation

identifie de manière proactive les défis clés liés à l'emploi et développe des solutions innovantes par la recherche, l'expérimentation, la collaboration et le financement d'acteurs de la société civile. Le premier défi sélectionné par The Lab est de concilier parentalité et emploi en Belgique. The Lab adopte une approche collaborative, engageant la société civile et les parties prenantes clés en Belgique. Comme première action, une consultation publique a été menée avec succès en mai et en juin 2024. Diffusée dans toute la Belgique, la consultation a recueilli près de 180 000 votes, et identifié neuf solutions concrètes possibles, qui seront développées davantage en 2025.

En général, la Fondation Degroof Petercam vise à ce qu'un maximum de 25 % de son budget soit dépensé en frais généraux tels que la comptabilité et l'audit, la gestion opérationnelle, les relations publiques... Les comptes de la Fondation sont audités chaque année et peuvent être consultés sur le site de la Banque-Carrefour des Entreprises.

[S3-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs, et à la gestion des risques et opportunités matériels

S3_S3-5_41

Pour le moment, la Fondation Degroof Petercam n'a pas encore défini d'objectifs. Le Prix DPF est un processus relativement nouveau, qui a complété en 2023 son premier cycle de soutien de 5 ans avec le premier lauréat. Le Conseil de Gestion de la Fondation a proposé, en mai, l'idée de mettre en place des indicateurs de performance clés (KPIs) pour mieux suivre l'impact positif de cette activité sur les associations bénéficiaires. Pour le moment, l'efficacité de nos actions est garantie à travers les réunions de suivi régulières organisées avec les lauréats du Prix.

En ce qui concerne l'action des Journées de Solidarité, leur qualité est évaluée en recueillant des retours informels des associations participant à ces journées, et par une petite enquête de satisfaction auprès des employés qui y ont participé.

Il n'y a pas encore de suivi de l'efficacité des actions du Lab DPF car il s'agit d'une initiative très récente.

S3_S3-5_42

Le Conseil de la Fondation a convenu d'introduire prochainement de telles métriques et objectifs. La Fondation travaille sur l'identification des données pertinentes qui seront discutées et validées par le Conseil de la Fondation en 2025. À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de divulguer le processus de définition des objectifs.

S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

Ce chapitre se concentre sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, désignés sous le terme « clients » dans le contexte des services de Degroof Petercam. Les principaux domaines abordés incluent le marketing responsable, l'accès aux services financiers et la confidentialité et la sécurité des données (en général, les explications s'appliquent aux trois domaines clés. Si une divulgation concerne spécifiquement un seul des trois domaines, la section sera identifiée par un titre annonçant la section respective). En matière de marketing responsable, il s'agit principalement de mettre l'accent sur la transparence, la responsabilité et la fourniture d'informations claires, précises et non trompeuses. En matière de confidentialité et de sécurité des données, notre priorité est de protéger les données des clients grâce à des systèmes de sécurité des données robustes. En matière d'accès aux services financiers, il s'agit principalement du développement d'une plateforme d'investissement numérique avec un seuil d'entrée accessible pour démocratiser les conseils financiers et élargir le public cible.

Les risques et opportunités matériels incluent les pertes financières et les atteintes à la réputation dues à des manquements à la sécurité des données et à la non-conformité réglementaire. Les opportunités sont liées à l'amélioration de l'accès à des services financiers via des plateformes numériques, et à la reconnaissance de Degroof Petercam en tant que banque d'investissement dédiée aux clients fortunés.

Nos politiques pour agir sur ces risques, impacts et opportunités incluent une politique de marketing responsable, ainsi qu'une charte de confidentialité des données et une politique de protection des données.

Les objectifs et les indicateurs clés de performance (KPI) sont liés à la prévention du greenwashing, à la surveillance étroite de la sécurité des données, des incidents de phishing et aux vulnérabilités. Le plan d'action futur comprend le lancement de la plateforme « New Digital » en 2025, ainsi

que le renforcement supplémentaire des mesures de sécurité des données et de la gestion des risques informatiques.

Les défis numériques à grande échelle auxquels le secteur financier est confronté, tels que l'utilisation durable de l'intelligence artificielle et des processus automatisés utilisant des robots, font l'objet d'un chapitre dédié à la digitalisation, car ils peuvent avoir un impact à la fois sur les clients de Degroof Petercam et sur ses employés.

EP liée à ESRS2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes

S4_EP liée à ESRS 2 SBM-2_8

Comme mentionné dans ESRS 2 SBM 2, Degroof Petercam gère ses interactions avec les « Clients » à travers différentes perspectives :

- Via un contact personnel régulier, Degroof Petercam accompagne les clients, en se tenant à leurs côtés et en établissant un partenariat à long terme basé sur la confiance et la connaissance.
- Les clients sont régulièrement invités à des sessions où les experts partagent leurs points de vue sur un large éventail de sujets, y compris la durabilité.
- Les clients sont invités à exprimer leurs préférences en matière de durabilité, conformément à la configuration actuelle de MiFID.
- Des enquêtes auprès des clients sont régulièrement menées.

L'accent est mis sur l'intégration des intérêts, des points de vue et des droits de ses clients dans la stratégie et le modèle économique de Degroof Petercam. La transparence et la responsabilité lors des interactions avec les clients sont prioritaires, et Degroof Petercam fournit des informations complètes via son site web et ses communications clients. Cet engagement de « Marketing Responsable » est ancré dans les directives marketing de l'entreprise, qui sont conçues pour garantir la protection des clients et des investisseurs, en fournissant des informations claires, précises et non trompeuses. Les directives interdisent la publicité abusive et agressive, garantissant que les clients reçoivent des informations précises et claires pour prendre des décisions éclairées. En outre, l'entreprise adhère à des exigences réglementaires strictes, telles que les règlements MiFID et le Règlement sur les publications en matière de Finance Durable (SFDR), pour promouvoir la transparence et la durabilité dans ses offres.

EP liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

S4_EP liée à ESRS 2 SBM-3 _9/10

(a) Aucune mesure spécifique n'a été prise pour obtenir des informations auprès des clients qui pourraient être particulièrement vulnérables aux impacts et/ou marginalisés. Compte tenu de notre type d'activités et d'offre, Degroof Petercam ne considère pas cela comme pertinent.

En ce qui concerne l'accès aux services financiers, il convient de noter que Degroof Petercam n'applique pas de seuil formel en termes d'investissement minimum requis. Les services

d'investissement sont généralement offerts aux clients disposant d'un montant d'actifs à investir d'au moins 500 000 EUR. Lors de l'évaluation de nouvelles relations clients, Degroof Petercam tient compte des autres membres de la même famille.

(b) Effets négatifs :

- **Marketing responsable** : La surinformation fournie à tout type de client a été identifiée comme un impact négatif matériel. Il s'agit d'un effet secondaire causé par des réglementations telles que MiFID II et SFDR, dont l'objectif est de protéger les clients en leur fournissant des informations complètes, précises et non trompeuses sur les produits et leurs risques associés. Cela conduit certains clients à avoir le sentiment d'être surinformés, même si ces informations visent à les protéger.
- **Confidentialité et sécurité des données** : Tous les clients pourraient être impactés par une cyberattaque ou une violation de données. Cet impact matériel affecte toutes les industries (et leurs clients) sans exception. Les données financières sont des données très sensibles. Ainsi, un cadre robuste de gestion des risques et de la sécurité informatiques a été défini pour limiter la survenance et l'impact de ces types de problèmes.
- **Accès aux services financiers** : L'exclusion de certaines catégories de population des services bancaires de Degroof Petercam en raison de critères d'entrée élevés pour l'ouverture d'un compte a été identifiée comme un impact négatif potentiel. L'ensemble de la population dans le champ géographique de Degroof Petercam est concerné.

(c) Effets positifs :

- **Marketing responsable** : Soutenir le monde académique sur les sujets financiers et ESG, ainsi que développer l'éducation et la pédagogie financière pour les parties prenantes. Degroof Petercam dispose de plus en plus d'expertise sur les sujets ESG, en raison de l'engagement de longue date envers la durabilité pris par DPAM, et plus récemment par Degroof Petercam. Cette expertise peut être partagée avec le monde académique, les concurrents du marché et, enfin et surtout, avec les clients de Degroof Petercam.
- **Confidentialité et sécurité des données** : Les actifs des clients sont protégés par des systèmes de sécurité de données solides, qui contribuent à maintenir la confiance de ses parties prenantes dans l'infrastructure technique de Degroof Petercam et dans la robustesse de l'industrie financière dans son ensemble. Le cadre pour la sécurité des données sera détaillé dans ce chapitre.

(d) Principaux risques :

- **Marketing responsable** : La perte de clients due à une stratégie de communication inefficace ne répondant pas aux demandes des clients, et la perte de réputation et/ou financière due à une communication marketing incorrecte/incomplète (par exemple, « greenwashing » et « green bleaching ») ont été identifiées.

- **Confidentialité et sécurité des données** :
 - Perte financière et atteinte à la réputation due à des violations de données, des cyberattaques et/ou des litiges sur les données
 - Risque financier si Degroof Petercam n'est pas en mesure de prouver la fiabilité de ses données ESG.
 - Atteinte à la réputation, amendes et sanctions financières dues à la non-conformité et à une surveillance insuffisante des exigences réglementaires en matière de données et de sécurité.
- **Accès aux services financiers** : Degroof Petercam est un gestionnaire de patrimoine. Ce modèle économique pourrait empêcher certaines catégories de personnes d'accéder aux marchés financiers, en raison des seuils de patrimoine minimum historiques applicables. Cependant, Degroof Petercam y voit également une opportunité d'être reconnu par le monde extérieur comme une maison d'investissement dédiée fournissant des services de qualité à une population fortunée.

S4_EP liée à ESRS 2 SBM-3 _11

Marketing responsable

Les directives marketing de Degroof Petercam interdisent strictement les pratiques publicitaires abusives, trompeuses et agressives, garantissant que toutes les communications soient claires, précises et non trompeuses. Degroof Petercam respecte également les réglementations MiFID et SFDR, qui stipulent que toutes les informations financières fournies aux clients doivent être correctes, claires et non trompeuses, avec un accent particulier sur la mise en évidence des risques existant aux côtés des potentiels bénéfices. De plus, en tant que maison d'investissement, l'entreprise respecte également les règles MiFID sur le « devoir de diligence » (gouvernance des produits, adéquation et pertinence), selon lesquelles certains types de produits ne sont proposés qu'aux clients ayant le niveau de connaissance requis ou qui sont adaptés à ces investisseurs.

À cet égard, des règles plus strictes pour les communications sur les produits telles que définies par les régulateurs de l'UE, et des informations spécifiques pour ceux qui investissent dans des produits financiers complexes, sont appliquées. Ces politiques incluent des exigences de divulgation renforcées, des stratégies de communication sur mesure et des contrôles de conformité rigoureux pour garantir que tous les supports marketing respectent les normes les plus élevées de transparence et d'équité. En surveillant et en mettant à jour continuellement ses pratiques, Degroof Petercam vise à atténuer les risques et à protéger les intérêts de tous les clients.

Confidentialité et sécurité des données

Degroof Petercam se concentre dans chaque processus sur la partie la plus faible de la chaîne des données pour garantir un traitement fiable de celles-ci, qu'il s'agisse de protéger les données personnelles, de respecter la confidentialité des données, de sécuriser les systèmes, les réseaux et les programmes contre les violations de données. Aucune mesure spécifique n'est prise à cet égard pour des groupes de clients particuliers. Tous les clients sont protégés au même niveau via divers canaux.

S4_EP liée à ESRS 2 SBM-3_12

Dans l'évaluation complète des risques et opportunités matériels découlant des impacts et des dépendances sur les clients, il a été déterminé que les principaux risques et opportunités ne sont pas spécifiquement liés à des groupes distincts de clients, tels que des groupes d'âge particuliers, mais s'appliquent plutôt de manière générale à tous les segments de clients.

[S4-1] Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

S4_S4-1_15

Marketing responsable

- Politique relative aux directives marketing

(a) **Résumé** : Les directives marketing (« Marketing guidelines ») forment la politique interne de Degroof Petercam au sujet du renseignement d'informations concernant les produits et la publicité. Cette politique décrit les règles et réglementations qui doivent être suivies pour garantir que les produits et services financiers sont commercialisés de manière claire, précise et non trompeuse. Le document comprend des règles générales de publicité, des exigences spécifiques en vertu de la réglementation MiFID et des obligations supplémentaires pour la commercialisation de produits financiers auprès des clients de détail, conformément à l'Arrêté Royal du 25 avril 2014. Il couvre également la publicité relative aux organismes de placement collectif (OPCVM/AIF) et aux offres publiques d'instruments d'investissement. Les directives soulignent l'importance de la transparence, de l'inclusion des divulgations de risques nécessaires et de la conformité aux réglementations locales et transfrontalières. Le document détaille également le flux de travail opérationnel pour obtenir les approbations internes et réglementaires pour les supports marketing. Avec cette politique, Degroof Petercam entend gérer ses impacts, risques et opportunités matériels liés au marketing auprès des clients.

(b) **Champ d'application** : cette politique s'applique à Degroof Petercam Belgique

(c) **Responsable de la politique** : Le service de la Compliance est responsable de la gestion et de l'examen de la politique relative aux directives marketing.

Confidentialité et sécurité des données

La Charte de Confidentialité (« Privacy Charter ») de la Banque contient des informations sur les droits des personnes concernées (c'est-à-dire les clients, les membres du personnel, etc.), ainsi que sur les politiques et l'engagement en matière de confidentialité des données, et fait référence au rôle du Délégué à la Protection des Données (« Data Protection Officer» ou DPO), qui est créé et réglementé par le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »). Degroof Petercam dispose d'un cadre de contrôle informatique régissant toutes les préoccupations en matière de risque et de sécurité informatiques, basé sur COBIT et CIS.

- Cette charte décrit comment Degroof Petercam traite les données personnelles de ses clients et des personnes affiliées. Elle met l'accent sur la conformité aux dispositions légales et réglementaires, la transparence et la protection des données. La charte détaille les finalités du traitement des données, les types de données collectées, les pratiques de partage des données, les périodes de conservation des données et les mesures de sécurité. Elle explique également les droits des personnes concernant leurs données, tels que l'accès, la rectification, l'effacement, l'opposition et la portabilité des données. La charte garantit que le traitement des données est conforme au RGPD (Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016) et à d'autres lois pertinentes (La Loi Belge du 30 juillet 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, Arrêté Royal du 4 avril réglementant l'envoi de publicités par courrier électronique).
- Politique de protection des données (groupe Degroof Petercam) :
 - (a) **Résumé** : Cette politique (« Data Protection Policy ») établit les principes de protection des données personnelles au sein du groupe Degroof Petercam. Elle comprend des lignes directrices pour la collecte, le traitement et la sécurité des données, garantissant la conformité à la réglementation RGPD. La politique couvre les rôles et responsabilités des employés, la minimisation des données, la transparence, les transferts de données et la sous-traitance. Elle aborde également les droits des personnes concernées, tels que l'accès, la rectification et l'effacement des données. La politique impose de maintenir un registre de traitements de données et de réaliser des analyses d'impact pour les activités de traitement de données à haut risque. Elle souligne l'importance de la sécurité des données et décrit les procédures pour gérer les violations de données.
 - (b) **Champ d'application** : tous les employés et non-employés de Degroof Petercam.
 - (c) **Responsable** de la politique : le Délégué à la Protection des Données est responsable de la gestion et de la révision de la politique de protection des données.

Accès aux services financiers

Il n'y a pas de politique disponible ou prévue sur l'accès aux services financiers car l'accès à l'offre de produits dépend uniquement de critères quantitatifs (montant minimum investi) et de processus de lutte contre le blanchiment d'argent (AML).

S4_S4-1_16/17

Les politiques de Degroof Petercam vis-à-vis des consommateurs sont basées sur les lois belges et européennes qui intègrent les cadres du droit du travail et des droits de l'homme. Au sein de ces cadres, aucune analyse spécifique n'a été effectuée sur la conformité de la politique de Degroof Petercam en ce qui concerne les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

[S4-2] Processus de dialogue avec les consommateurs et les utilisateurs finaux au sujet des impacts

S4_S4-2_20

(a-b) Au quotidien, Degroof Petercam priorise l'engagement actif avec ses clients pour comprendre et aborder leurs préoccupations réelles et potentielles. Ce processus d'engagement implique des interactions directes, des mécanismes de feedback et des procédures pour garantir que Degroof Petercam reste réactif à leurs besoins et préoccupations. La plupart du temps, Degroof Petercam s'engage avec ses clients à travers les interactions régulières avec leurs gestionnaires de relations, et en menant des enquêtes de satisfaction après les événements clients. Pour les clients institutionnels, DPAM mène des enquêtes de satisfaction annuelles, telles que l'enquête Ipsos, pour évaluer et améliorer la satisfaction des clients. Le feedback de ces enquêtes est essentiel pour affiner nos offres de services et garantir qu'elles correspondent aux attentes des clients.

De plus, le concept d'engagement englobe également la durabilité et la création de valeur responsable qui nécessitent une action à trois niveaux : entreprise, personnes et solutions. C'est pourquoi Degroof Petercam s'engage également auprès de ses clients pour les aider à adopter des comportements plus responsables. Concrètement, les clients sont guidés dans leur transition durable à travers des contacts personnels réguliers avec leur gestionnaire de relations ou conseiller. Des discussions, des conférences et des sessions de sensibilisation, sont organisées régulièrement, dans lesquelles nos experts partagent leurs points de vue sur un large éventail de sujets, y compris la durabilité. Les clients sont également invités à exprimer leurs préférences MiFID concernant la durabilité, ce qui participe à l'approche de Degroof Petercam en matière de finance et d'investissement durables.

Toute réclamation est traitée rapidement et efficacement à travers une procédure de réclamation dédiée. Cette procédure garantit que tout problème soulevé par les clients est traité avec le plus grand soin et résolu à leur satisfaction.

L'engagement avec les clients se fait également via les canaux numériques.

Sur une base mensuelle, Degroof Petercam distribue en interne un rapport « Voice of the Customer » incluant - mais sans s'y limiter - le feedback des clients fourni au centre d'assistance et les statistiques d'utilisation.

Chaque année, une enquête de satisfaction des clients dans laquelle nous mesurons la satisfaction des clients concernant les canaux numériques est menée. Le feedback collecté à partir des initiatives décrites alimente directement les priorités pour le développement de nos outils numériques.

Marketing responsable

Enfin, en ce qui concerne les activités de marketing responsable (brochures, blogs, ...), les procédures exigent des validations systématiques par des experts en Compliance avant toute publication vers les clients, s'assurant que le contenu est entièrement conforme tant du point de vue financier que non financier.

À travers ces processus d'engagement complets, Degroof Petercam vise à favoriser la confiance, à améliorer la satisfaction des clients et à générer des impacts positifs pour nos clients.

Dans le passé, des recherches de marché quantitatives et qualitatives spécifiques sur la « Banque privée de l'avenir, à travers les yeux des millennials » ont été menées. Cette recherche nous a guidé dans le développement d'une plateforme d'investissement numérique à seuil d'entrée accessible, répondant directement aux besoins identifiés du marché.

(c) La responsabilité opérationnelle pour garantir cet engagement incombe aux équipes de Banque Privée et de Gestion d'Actifs Institutionnels. Le rôle le plus élevé supervisant ce processus est celui du Directeur Général (CEO), qui s'assure que les observations tirées des interactions avec les clients sont intégrées dans la planification stratégique et les processus de prise de décision.

(d) Pour évaluer l'efficacité de l'engagement, des enquêtes de satisfaction des clients sont menées annuellement et des feedbacks sont recueillis après les événements. Ce feedback est systématiquement examiné et utilisé pour affiner nos services et stratégies. De plus, un cadre de gouvernance clair a été établi pour surveiller et améliorer les pratiques d'engagement.

Pour l'engagement lié au traitement des réclamations, une boîte mail dédiée (claims@degroofpetercam.com) est mise en place pour les capturer et en garantir un traitement opportun, complet et précis. La procédure interne décrit comment les réclamations sont traitées. La gestion des réclamations est effectuée par l'équipe Front Care & Risk sous la supervision du département des risques opérationnels.

S4_S4-2_21

Aucune mesure spécifique n'a été prise pour obtenir des informations sur les retours des clients qui pourraient être particulièrement vulnérables aux impacts et/ou marginalisés. Compte tenu de son modèle économique et son offre commerciale, Degroof Petercam ne considère pas cela comme pertinent.

[S4-3] Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

S4_S4-3_25

(a) Degroof Petercam a établi un cadre complet pour aborder et remédier aux impacts négatifs sur les clients. L'entreprise a mis en place plusieurs processus pour garantir que tout effet indésirable est rapidement identifié et traité. Ces processus incluent un système de gestion des réclamations, où les clients peuvent facilement communiquer leurs préoccupations via divers canaux tels que le gestionnaire de relations et une adresse e-mail dédiée aux réclamations.

(b) De plus, Degroof Petercam dispose d'une Politique de Lanceur d'Alerte qui fournit des canaux sécurisés et confidentiels pour signaler tout comportement répréhensible ou contraire à l'éthique, garantissant que les lanceurs d'alertes de bonne foi sont protégés contre toute forme de représailles.

Pour renforcer davantage la transparence et la responsabilité, Degroof Petercam effectue des examens réguliers et des mises à jour de ses politiques et procédures, y compris celles relatives à la confidentialité des données, à la cybersécurité et à la conformité aux normes réglementaires.

(c) Degroof Petercam gère généralement directement les canaux permettant aux clients de signaler des problèmes.

(d) Pour suivre et surveiller les problèmes soulevés, Degroof Petercam utilise un système robuste de gestion des données qui enregistre et analyse tous les feedbacks des consommateurs et des utilisateurs finaux. Ce système permet à l'entreprise d'identifier les tendances, de traiter les problèmes récurrents et de mettre en place des mesures préventives. L'efficacité de ces canaux est régulièrement examinée grâce à l'implication des parties prenantes, garantissant que les utilisateurs visés sont satisfaits du processus de résolution. Ce système de retour en continue aide Degroof Petercam à maintenir des normes élevées de satisfaction et de confiance des consommateurs et des utilisateurs finaux.

Confidentialité et sécurité des données

Notre approche générale pour remédier à un impact négatif matériel sur les données des clients est structurée autour des cinq étapes du cadre NIST : Identifier, Protéger, Détecter, Répondre et Rétablir. Ce parcours vers la cyber-résilience garantit que les incidents de sécurité sont systématiquement abordés et gérés. Lorsqu'un incident de sécurité se produit, une procédure détaillée de réponse aux incidents est générée. Cela inclut l'évaluation initiale, le confinement, l'éradication et la récupération des données.

En cas d'incidents de sécurité majeurs, le plan de continuité des activités de Degroof Petercam sera évoqué, qui inclut un flux de communication couvrant à la fois les parties prenantes internes et externes. Cela garantit une communication transparente et complète aux clients affectés.

Une analyse des causes profondes est menée pour comprendre les problèmes sous-jacents et mettre en œuvre des actions correctives. L'efficacité de la remédiation fournie est évaluée à travers des examens post-incidents et des tests de stress réguliers pour mesurer la solidité de nos contrôles de sécurité, en se concentrant particulièrement sur les appareils des utilisateurs finaux et les applications métier critiques.

Les clients peuvent communiquer leurs préoccupations et besoins directement avec nous, via des canaux spécifiques. La boîte de réception pour les réclamations est gérée au sein de la Banque Privée et peut traiter tous les types de réclamations, y compris celles liées à la sécurité ou à la confidentialité des données. Dès réception d'une réclamation, l'expéditeur reçoit un accusé de réception dans les 48 heures. Un ticket est ensuite créé dans notre système GRC (Gouvernance, Risk et Compliance), garantissant que toutes les informations pertinentes sont capturées, et le DPO (Délégué à la Protection des Données) est informé directement. L'expéditeur recevra une réponse détaillée dans les 30 jours, et le ticket ne sera fermé que si aucune communication supplémentaire n'est reçue dans les 30 jours suivant notre réponse.

Degroof Petercam dispose également d'une procédure interne pour gérer les violations de données personnelles, en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des

Données). Elle détaille les étapes à suivre lorsqu'une violation de données est découverte, y compris le signalement immédiat DPO, l'enquête, l'évaluation des risques et la notification à l'APD (Autorité de Protection des Données) concernée et aux personnes affectées si nécessaire. La procédure spécifie que les violations susceptibles d'entraîner un risque pour les droits des personnes doivent être signalées à l'APD dans les 72 heures. Elle définit également les rôles et responsabilités, y compris ceux du DPO, du Chief Risk Officer, du Group General Counsel et du Chief Information Security Officer, dans la gestion et l'atténuation de l'impact des fuites de données.

S4_S4-3_26

Marketing responsable

Degroof Petercam évalue activement la sensibilisation et la confiance de ses clients dans ces mécanismes à travers divers canaux, y compris des enquêtes annuelles, des entretiens approfondis et des feedbacks directs lors des contacts clients. Par exemple, la division Banque Privée mène des enquêtes quantitatives annuelles et des entretiens qualitatifs pour évaluer la satisfaction des clients et recueillir des observations sur leurs expériences avec les services. De plus, les clients DPAM participent à des enquêtes menées par Ipsos, aidant à comprendre leurs perceptions et leur confiance dans nos processus.

Pour protéger les individus contre les représailles lorsqu'ils utilisent ces structures, une Politique de lanceur d'alerte (« whistleblowing ») complète a été établie. Cette politique fournit des canaux sécurisés pour signaler toute forme de comportement répréhensible ou contraire à l'éthique, garantissant une confidentialité stricte et une protection efficace contre toute forme de représailles. L'engagement de Degroof Petercam à protéger les lanceurs d'alerte est renforcé par le Code d'Éthique, qui impose le respect des exigences légales et réglementaires, une conduite éthique et la prévention de la fraude et de la corruption.

Ces mesures font partie de notre cadre de gouvernance plus large, qui inclut le programme Risk Awareness and Control Excellence (RACE). Ce programme combine des campagnes d'information et des sessions de formation obligatoires pour garantir que tous les membres du personnel sont conscients et adhèrent aux normes éthiques et aux mécanismes de signalement de Degroof Petercam. En favorisant une culture d'ouverture et de responsabilité, l'entreprise vise à construire et à maintenir la confiance des clients et parties prenantes dans l'engagement envers des pratiques commerciales éthiques et responsables.

Confidentialité et sécurité des données

Degroof Petercam s'assure que les clients sont conscients et font confiance au traitement et à la confidentialité de leurs données personnelles - ; et leur permet de communiquer leurs préoccupations à travers la publication d'informations dans la Charte de Confidentialité et les Conditions Générales, toutes deux disponibles sur le site web. Degroof Petercam permet également aux clients de poser des questions au Bureau de Protection des Données (« Data Protection Office ») par e-mail ou par courrier. Cette approche est conçue pour favoriser la transparence et la confiance, garantissant que les parties prenantes se sentent en confiance pour aborder leurs questions de confidentialité.

[S4-4] Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches visant à gérer des risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et aux utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

A l'exception de l'action spécifique sur l'impact matériel de l'accès aux services financiers ci-dessous, toutes les actions entreprises et décrites dans ce chapitre sont liées à la confidentialité et à la sécurité des données du client.

S4_S4-4_30

Sauf indication contraire, les actions décrites ci-dessous sont applicables à toutes les entités du groupe Degroof Petercam.

Accès aux services financiers

Degroof Petercam a élaboré son offre « New Digital » pour agir sur un impact négatif identifié, l'exclusion de certaines catégories de clients en raison d'un seuil d'entrée élevé. Premièrement, Degroof Petercam a identifié un intérêt de la part des prospects pour commencer à investir à des stades de vie plus précoces, avec des montants plus faibles. De plus, la digitalisation et la prolifération des investissements en ligne ont remodelé les attentes des clients concernant les expériences numériques, également dans les domaines de la banque privée et la gestion de patrimoine. Degroof Petercam a ainsi entamé le développement d'une plateforme d'investissement numérique à faible seuil d'entrée qui pourrait servir de futur canal d'acquisition et compléter l'activité existante de banque privée. Avec une telle plateforme, Degroof Petercam contribue à la démocratisation des conseils financiers, rendant notre expertise en investissement accessible à un public plus large.

L'intention est de lancer la plateforme « New Digital », dédiée aux investisseurs privés individuels, en Belgique en 2025. Ce programme vise à démocratiser l'accès aux services de gestion d'investissement.

Marketing responsable

Fin 2023, Degroof Petercam s'est aperçu que discuter de la durabilité avec les clients était devenu de plus en plus compliqué en raison des exigences légales, de concepts parfois peu clairs, des risques de mauvaise communication (« greenwashing ») et des opinions polarisantes. Comme Degroof Petercam croit que les conversations sur la durabilité sont fondamentales pour son activité, en ligne avec les défis du Marketing Responsable, Degroof Petercam a mis en place et déployé en 2024 pour la Banque Privée en Belgique un programme ambitieux appelé les journées « Private Banking Sustainability Journey ». Environ 170 membres du personnel de première ligne ont été formés par une équipe d'experts pour avoir des conversations avec les clients sur les questions ESG et de durabilité.

Concernant la confidentialité et la sécurité des données en particulier

Degroof Petercam a mis en œuvre une stratégie complète pour aborder l'impact matériel de la confidentialité et de la sécurité des données. L'entreprise a priorisé la confidentialité des

données, la sécurité des données et la cybersécurité comme des domaines critiques, reconnaissant leur importance pour protéger les informations des consommateurs et maintenir leur confiance. Ainsi, Degroof Petercam a déjà adopté une stratégie de « Défense en profondeur » (« defense-in-depth »), composée de plusieurs couches de mesures de sécurité pour protéger ses actifs. Cela inclut une segmentation stricte du réseau, des simulations en direct impliquant le Comité Exécutif pour tester la cyber-résilience, et l'adhésion au cadre NIST et à d'autres normes de sécurité telles que les directives EBA et le Cadre de Contrôle de Sécurité Client de Swift.

De plus, l'entreprise a préparé la conformité à l'Acte de Résilience Opérationnelle Numérique (DORA) de l'UE d'ici janvier 2025. Ces mesures sont complétées par des mises à jour continues des processus et des politiques, inspirées des meilleures pratiques du marché, pour garantir une protection robuste contre les manquements à la protection des données, les cyberattaques et les litiges sur les données. En outre, le programme de transformation informatique et numérique de Degroof Petercam est conçu pour améliorer l'efficacité opérationnelle et fournir des services sécurisés et innovants aux clients (cf. le chapitre dédié Digitalisation, plus loin dans ce rapport).

Les principales opportunités d'amélioration pour 2025 résident dans la mise en place de contrôles plus stricts contre les fuites de données, la consolidation de la plateforme d'authentification multifactorielle, le renforcement supplémentaire des processus de gestion d'accès et la liaison des contrôles de gestion d'accès existants sur site avec les systèmes de gestion MS Azure.

Plus spécifiquement et plus largement, des actions sont également prises pour renforcer la gouvernance des données. Dans un environnement où le traitement des données est un défi majeur des besoins métier et des exigences réglementaires, l'organisation de la Banque en termes de gestion des données se renforce continuellement au niveau du groupe.

La stratégie de gestion des données est mise en œuvre sous la gouvernance d'un Comité de Gestion des Données, impliquant des représentants de diverses lignes métier, responsable de la coordination des projets et des actions visant à garantir un meilleur contrôle et une meilleure protection des données de la Banque.

En 2024, en Belgique, les principales actions liées à la gestion des données ont été les suivantes:

- La mise en œuvre d'un module spécifique de qualité des données qui permet l'automatisation des contrôles de qualité, ce module est notamment utilisé pour les contrôles de qualité pour BCBS239 (module Trillium de Precisely) ;
 - Le renforcement de la gouvernance interne et du modèle opérationnel encadrant la gestion des données : cela inclut la gestion des solutions IA et des solutions robotiques;
 - La mise en place d'un référentiel ESG ;
 - La mise en place d'un modèle opérationnel pour la gestion des projets d'automatisation via des solutions de robotique et d'IA – établissement du « Data & AI experts board » qui évalue le risque des solutions proposées ;
 - La livraison de 12 nouveaux robots, la livraison des premières solutions d'automatisation utilisant l'IA générative.
- En 2025, en Belgique, les principaux objectifs en termes de gestion des données seront:

- La poursuite des projets d'amélioration de la qualité des données, avec BCBS239 restant une priorité ;
- La livraison de la feuille de route IA et de la feuille de route Robotique ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de données pour soutenir les besoins de consolidation des données au niveau du groupe CA Indosuez.

S4_S4-4_31

En ce qui concerne la confidentialité et la sécurité des données en particulier

En ce qui concerne les actions prises pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs matériels sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux, Degroof Petercam adhère au cadre NIST et à d'autres normes de sécurité comme les directives ABE et le Cadre de Contrôle de Sécurité Client de Swift qui renforcent la stratégie. De plus, Degroof Petercam a préparé la conformité à l'Acte de Résilience Opérationnelle Numérique (DORA) de l'UE d'ici janvier 2025. Ces mesures sont complétées par des mises à jour continues des processus et des politiques, inspirées des meilleures pratiques du marché, pour garantir une protection robuste contre les violations de données, les cyberattaques et les litiges sur les données qui auraient un impact négatif sur nos clients. Ces actions sont suivies dans un ensemble de projets de sécurité, formellement suivis à travers une gestion de projet. L'efficacité de ces actions est suivie à travers des tests et des simulations réguliers effectués par les 3 lignes de contrôle internes et par des évaluations indépendantes réalisées par des prestataires de services de sécurité de classe mondiale, tels que Nviso et Falconforce.

S4_S4-4_32

En ce qui concerne la confidentialité et la sécurité des données en particulier

(a - b) Degroof Petercam évalue les actions nécessaires et appropriées en relation avec l'insécurité des clients vis-à-vis des violations de données et les cyberattaques à travers la mise en œuvre d'une procédure stricte de réponse aux incidents de sécurité.

Il s'agit d'une approche structurée pour gérer les suites des violations de sécurité ou des attaques. Son objectif est de minimiser les dommages et de réduire le temps et les coûts de récupération à travers un processus étape par étape. La détection rapide, la minimisation des pertes, le traitement des vulnérabilités et la restauration des services informatiques en sont des composantes cruciales. Des réponses rapides et efficaces sont vitales en raison des cas fréquents de compromission des données personnelles, financières ou commerciales.

Une communication efficace avec les groupes internes et externes est essentielle, avec des lignes directrices dédiée garantissant que les informations pertinentes sont partagées de manière appropriée.

Cette procédure s'applique à toutes les violations de sécurité informatiques suspectées ou confirmées (y compris les cyberattaques) liées aux actifs sous le contrôle de Degroof Petercam.

Degroof Petercam utilise les services d'un Centre d'Opérations de Sécurité certifié et d'un fournisseur de Gestion des Informations et des Événements de Sécurité. Les incidents signalés

sont analysés en interne par une équipe d'experts en sécurité informatique qui identifient et initient les actions requises pour aborder cet événement matériel.

(c) L'efficacité est assurée via le cadre décrit ci-dessus.

S4_S4-4_33

En ce qui concerne la confidentialité et la sécurité des données en particulier

Degroof Petercam prend les questions de sécurité et de confidentialité des données au sérieux. Les atteintes à la réputation et les sanctions financières dues à la non-conformité et à une surveillance insuffisante en matière de sécurité des données sont un sujet matériel pour nous. Le cadre de contrôle utilisé permet à Degroof Petercam de gérer les risques impliqués. Les principales opportunités d'amélioration pour 2025 résident dans l'analyse de contrôles plus stricts contre les fuites de données, la consolidation de la plateforme d'authentification multifactorielle, le renforcement supplémentaire des processus de gestion d'accès et la liaison des contrôles de gestion d'accès existants sur site avec les systèmes de gestion MS Azure.

Ces initiatives visent à garantir la confiance et la satisfaction des clients, stimulant ainsi la croissance de l'entreprise et renforçant la position de Degroof Petercam en tant que leader dans l'industrie financière.

S4_S4-4_34

Au sein de Degroof Petercam, la gouvernance des projets comprend une étape obligatoire, en amont de la phase d'exécution du projet, où toutes les dimensions d'impact et de risque sont analysées et validées avec les experts de la matière (Data Privacy Officer, Operational Risk Manager, Compliance, CISO,...). Ce processus vise à anticiper et à éviter tout impact négatif ou risque découlant du projet.

S4_S4-4_37

En ce qui concerne la confidentialité et la sécurité des données en particulier.

Degroof Petercam dispose d'une équipe de 11,05 ETP travaillant sur le risque informatique, répartis sur la première, la deuxième et la troisième ligne de défense. Le budget informatique représente environ 18,2 % des dépenses totales. Le budget du projet de cybersécurité représente environ 3 % du budget informatique de Degroof Petercam (les autres initiatives de sécurité telles que la sécurité des données sont principalement incluses dans les autres budgets CDO ou Business).

[S4-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels

S4_S4-5_41

Marketing responsable

Dans le tableau de bord du groupe 2024, un KPI sur le marketing responsable a été créé : Degroof Petercam vise à ne recevoir aucune réclamation liée au greenwashing. Pour l'année 2024, il n'y a eu ni réclamation liée au greenwashing de la part des régulateurs, ni réclamation de greenwashing communiquée par les clients. Degroof Petercam a développé des mesures cohérentes pour atténuer le risque de greenwashing, principalement axées sur la communication autour des produits financiers mis à la disposition des clients :

- Premièrement, les directives marketing internes soulignent l'importance de divulguer des informations cohérentes, proportionnées et exhaustives, encourageant à faire un usage approprié de la terminologie ESG et de durabilité.
- Deuxièmement, comme expliqué dans la section S4_S4-2_20 – Accès aux services financiers, une procédure dédiée et une boîte mail existent pour capturer toute réclamation, y compris les réclamations liées au greenwashing provenant des clients.
- Troisièmement, la prévention du greenwashing fait l'objet d'une attention supplémentaire dans le contexte de l'intégration Indosuez.

Ce KPI de marketing responsable est suivi dans le Responsible Banking Steering Group. De cette manière, nous atténuons les risques tels que la perte de réputation et/ou financière due à une communication de produit incorrecte/incomplète liée, par exemple, au greenwashing et au green bleaching. Comme mentionné précédemment dans ce chapitre, les informations sur les produits et services sont soumises à des règles très précises dans le secteur financier (MiFID, SFDR...), ce qui peut créer un sentiment de surinformation de la part de certains clients, mais nous n'avons pas de solution réelle à ce problème, car ces informations visent à fournir à nos clients toute la transparence et la protection dont ils ont besoin.

Confidentialité et sécurité des données

Degroof Petercam, comme toute autre entreprise, a pour objectif d'éviter toute violation de la sécurité ou de la confidentialité des données. La mise en pratique de cet objectif est de définir, mesurer et agir sur un ensemble d'Indicateurs Clés de Risque (KRI) comme détaillé dans les paragraphes suivants.

Les cibles et KPI liés à la sécurité informatique ne sont pas divulgués publiquement pour des raisons de sécurité.

Rapports KRI de première ligne (déjà utilisés) :

1. Violation de la sécurité des données : le nombre de violations de données qui ont été signalées spécifiquement pour la Belgique et le Luxembourg est surveillé et communiqué. Cette métrique est cruciale pour comprendre notre exposition et nos capacités de réponse dans ces régions.
2. Phishing : le rapport inclut le pourcentage d'utilisateurs qui ont été attirés par des campagnes de phishing. De plus, Degroof Petercam met l'accent sur le taux de signalement de ces incidents, car il constitue une métrique clé pour évaluer la sensibilisation des utilisateurs et l'efficacité de nos programmes de formation.
3. Vulnérabilités sur la DMZ : l'entreprise fournit des informations sur les vulnérabilités présentes dans la Zone Démilitarisée (DMZ), qui est la zone de notre paysage informatique exposée publiquement. L'accent est mis sur l'identification des vulnérabilités critiques et exploitables au sein des systèmes situés dans cette zone.
4. Vulnérabilités sur le réseau : l'analyse s'étend aux vulnérabilités au sein du réseau interne, en se concentrant particulièrement sur les vulnérabilités critiques et

exploitables dans les systèmes qui ne sont pas exposés publiquement. Cela aide à maintenir une posture de sécurité robuste.

5. Patching: Degroof Petercam rapporte sur l'état des correctifs de sécurité manquants pour les systèmes critiques. Ces informations sont vitales pour garantir que notre infrastructure reste sécurisée contre les vulnérabilités connues.
6. Mise en production sans test de pénétration : les instances où des applications critiques et exposées à Internet sont mises en production sans subir de test de pénétration sont suivies, car il s'agit d'un facteur de risque matériel qui doit être minimisé.

Rapports KRI de deuxième ligne :

1. Incidents majeurs : Degroof Petercam communique le nombre d'incidents majeurs de Priorité 1 et 2, fournissant une ventilation détaillée des causes et des fournisseurs associés à ces incidents. Cette analyse sert à identifier les tendances et les domaines d'amélioration dans les processus de réponse aux incidents.
2. Menaces de phishing : le nombre de menaces de phishing bloquées par nos passerelles de messagerie sécurisées et arrivant dans les boîtes mail pour la Belgique et le Luxembourg sont rapportées. Cela nous permet de suivre le paysage des menaces externes, d'ajuster les barrières techniques de Degroof Petercam et de créer une sensibilisation à la sécurité ciblée pour le personnel.

G1 – Conduite des affaires

La résilience dans la conduite des affaires constitue un pilier central de l'organisation de Degroof Petercam.

Ce sujet a également été identifié comme matériel dans son analyse de double matérialité.

Degroof Petercam a mis en place un ensemble de politiques internes robustes visant à garantir un comportement éthique et à protéger les parties prenantes, notamment par un Code d'éthique, une politique de lancement d'alerte (whistleblowing), des politiques de lutte contre la corruption et la fraude, ainsi que par une politique encadrant les cadeaux et avantages.

Le plan d'action principal repose sur la formation obligatoire de l'ensemble des collaborateurs à ces politiques, ainsi que sur la conduite d'enquêtes indépendantes en cas de signalement.

Ces mesures sont intégrées dans une culture d'entreprise fondée sur des valeurs essentielles — Excelling, Teaming-up, Humane, Intrapreneurial et Client-centric (ETHIC) — qui servent de socle aux actions de l'entreprise.

Pour la période de référence (2024), aucune condamnation (et par conséquent aucune amende) n'a été prononcée au titre de violations des législations relatives à la lutte contre la corruption et la fraude, y compris la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, les dispositions pertinentes du Code pénal belge, ainsi que la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

À partir de 2025, Degroof Petercam alignera ses politiques sur celles de CA Indosuez.

Pour une institution financière, la conduite éthique des affaires revêt une importance capitale, une exigence d'autant plus cruciale pour une banque d'investissement telle que Degroof Petercam.

Cela se reflète également dans la liste des IRO présentée ci-dessous :

- Aucun impact négatif n'a été identifié
- Les impacts positifs identifiés, renforcent la confiance dans le secteur financier et sa capacité à assumer ses responsabilités en matière de durabilité, de conformité réglementaire, etc. Degroof Petercam estime que cette confiance et capacité du secteur financier est essentiel pour le segment de marché dans lequel elle opère (la gestion de patrimoine), et mobilise donc les moyens et efforts qu'elle juge nécessaires à cet égard :
 - Degroof Petercam agit en tant qu'acteur responsable, en adoptant une approche cohérente entre ses engagements et ses actions ;
 - La protection des clients est assurée via une mise en œuvre rigoureuse des réglementations applicables (ex. : protection des intérêts des clients, protection des données, respect des droits humains) ;
 - Degroof Petercam contribue à renforcer les valeurs éthiques et la transparence dans la société, notamment par l'application stricte de la réglementation anti-blanchiment (AML) ;
 - Une gestion responsable des actifs des clients permet de soutenir la transition vers une économie durable.
- Les risques identifiés sont liés au positionnement de Degroof Petercam en tant qu'institution financière digne de confiance, qui prend la durabilité et la réglementation au sérieux :
 - Pertes financières potentielles en cas de défaillance du processus de diligence raisonnable ESG ;
 - Risque de retrait d'adhésion à certaines initiatives (ex. : Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies – UN PRI) en raison d'un manque de gouvernance appropriée ou d'activités de lobbying non responsables ;
 - Atteinte à la réputation et sanctions financières en cas de non-conformité réglementaire.
- Opportunité : Degroof Petercam estime que sa position de leader sur les enjeux ESG pourrait générer une augmentation des revenus grâce à un renforcement de sa réputation et à des relations plus solides avec ses clients.

Cette croissance est notamment liée à l'augmentation des volumes d'investissements responsables, tels que définis dans le document RI_MDR-P_65, et ce tant pour son activité de Private Banking que pour celle de gestion d'actifs (Asset Management).

EP liée à ESRS 2 [GOV-1] – Rôle des organes d'administration, de surveillance et de direction

G1_Exigence de publication liée à ESRS 2 [GOV-1.5]

La conduite des affaires étant un enjeu matériel pour Degroof Petercam, celle-ci se reflète également dans la gouvernance, c'est-à-dire au niveau des organes d'administration, de surveillance et de direction, comme décrit ci-dessus en référence à l'exigence de publication ESRS 2 [GOV-1.5].

Le processus de remontée des résultats vers les organes d'administration, de direction et de surveillance comprend des mises à jour régulières et des rapports sur les enjeux matériels adressés au Comité Exécutif et au Comité des Risques (ou organe de gouvernance équivalent) de chaque entité de Degroof Petercam.

Ces informations sont intégrées dans le rapport trimestriel Compliance et couvrent notamment le statut de la mise en œuvre du programme anti-corruption (« ABC Program »), les écarts significatifs par rapport aux politiques et procédures, les évolutions légales et réglementaires, ainsi que les résultats des revues internes.

Les compétences collectives du Comité Exécutif de la Banque s'appuient sur l'expérience professionnelle individuelle de ses membres, y compris en matière de conduite des affaires. Par ailleurs, des formations sont dispensées à l'ensemble du personnel, y compris aux membres des organes de direction, afin de garantir qu'ils soient correctement informés et en conformité avec les principes de lutte contre la corruption et la fraude (ABC).

EP liée à ESRS 2 [IRO-1] – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

G1_Exigence de publication liée à ESRS 2 [IRO-1.6]

Le processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels a été décrit ci-dessus en référence à l'ESRS 2.

[G1-1] Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise

G1_G1-1_7

Degroof Petercam s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise, telles que définies dans son Code de déontologie. Les valeurs fondamentales - Excelling, Teaming-up, Humane, Intrapreneurial et Client centric (ETHIC) - constituent le socle de la culture d'entreprise de Degroof Petercam et guident ses actions et décisions. Ces valeurs sont profondément intégrées dans les opérations de l'entreprise et se traduisent dans ses politiques et ses pratiques.

Le Code de déontologie de Degroof Petercam met l'accent sur le respect des obligations légales et réglementaires, la protection des clients, la prévention des conflits d'intérêts, ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Tous les collaborateurs sont informés et formés à ces sujets, favorisant ainsi une culture de l'intégrité et de la responsabilité.

Par ailleurs, la politique de lancement d'alerte (« whistleblowing ») offre un canal sécurisé et confidentiel pour signaler tout comportement contraire à l'éthique, tout en garantissant la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.

Degroof Petercam accorde également une importance prioritaire à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, en instaurant un environnement de travail respectueux des différences et valorisant celles-ci. Cet engagement se reflète tant dans les politiques mises en œuvre que dans les initiatives visant à promouvoir un milieu de travail diversifié et inclusif. En outre, Degroof Petercam interagit activement avec ses clients, les entreprises dans lesquelles elle investit, et les autres parties prenantes sur les sujets liés à la durabilité, en les accompagnant dans l'atteinte de leurs propres objectifs et en promouvant une culture de prospérité responsable.

En respectant ces principes et en visant une amélioration continue, Degroof Petercam entend renforcer la confiance de ses clients, de ses collaborateurs et de l'ensemble de la société, consolidant ainsi sa réputation en tant qu'institution financière responsable et éthique. Comme précisé également plus loin dans ce chapitre, ces politiques s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs et entités du groupe Degroof Petercam.

G1_G1-1_9

Degroof Petercam établit, développe, promeut et évalue sa culture d'entreprise à travers une approche globale et structurée intégrée dans ses cadres stratégiques et opérationnels. La fondation de sa culture d'entreprise est encapsulée dans les valeurs ETHIC— Excelling, Teaming-up, Humane, Intrapreneurial et Client-centric. Ces valeurs ne sont pas seulement articulées dans le Code de déontologie de l'entreprise, mais sont également activement promues et intégrées dans les opérations et interactions quotidiennes.

L'entreprise suit également le modèle McKinsey pour s'assurer de devenir un Employeur de Choix, en se concentrant sur cinq ingrédients clés : l'entreprise, la culture, les dirigeants, les avantages et le poste. Ce modèle est soutenu par des initiatives telles que l'enquête annuelle des employés, qui mesure l'engagement et la satisfaction des employés, et le Programme de Leadership, qui vise à développer des leaders forts et inspirants au sein de l'organisation.

La promotion de la culture d'entreprise se matérialise par différentes initiatives et actions de communication. Par exemple, la feuille de route stratégique "Route 26" a été présentée aux collaborateurs, soulignant l'engagement de l'entreprise envers ses objectifs à long terme et ses pratiques durables. En outre, Degroof Petercam a lancé une campagne de marque employeur visant à renforcer son positionnement et à attirer les meilleurs talents. Cette campagne met en avant la culture, les valeurs et la mission propres à Degroof Petercam, contribuant ainsi à développer un sentiment d'appartenance et de fierté chez les employés.

L'évaluation de la culture d'entreprise s'effectue par le biais d'enquêtes régulières et de mécanismes de retour d'information. L'enquête annuelle des collaborateurs, par exemple, couvre des aspects de gouvernance tels que la culture d'entreprise, la conformité et l'éthique. Sur base des résultats, des mesures correctives sont prises afin de traiter les éventuels problèmes identifiés et d'améliorer en continu l'environnement de travail. Les résultats sont ensuite analysés par les sous-comités compétents afin de garantir la mise en œuvre des mesures appropriées.

De manière générale, l'approche de Degroof Petercam en matière de mise en place, de développement, de promotion et d'évaluation de sa culture d'entreprise est à la fois globale et dynamique, assurant une intégration profonde des valeurs de l'entreprise dans l'ensemble de

ses opérations, avec une amélioration continue fondée sur les retours des collaborateurs et les évaluations stratégiques.

G1_G1-1_10

- Degroof Petercam s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires et d'intégrité. L'entreprise a mis en place des politiques et mécanismes complets visant à garantir un comportement éthique, le respect des obligations légales et réglementaires, ainsi que la protection des parties prenantes. Ces politiques sont conçues pour prévenir les comportements illicites, gérer les conflits d'intérêts et protéger les lanceurs d'alerte. Une description synthétique de ces politiques est présentée ci-après.
- Code de déontologie:
 - (a) **Résumé** : Le Code de déontologie (« Code of Ethics ») de Degroof Petercam définit les principes éthiques et les normes professionnelles que tous les administrateurs, membres de la direction et employés doivent respecter dans leur travail. Il met l'accent sur l'importance de maintenir une bonne réputation grâce à l'intégrité, au respect des obligations légales et réglementaires, et à la fourniture de services de qualité aux clients. Le document couvre divers aspects tels que la protection des clients, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre le blanchiment de capitaux, la conformité fiscale, la prévention des abus de marché, la protection des données, la collaboration avec les autorités, et les procédures de lancement d'alertes (« whistleblowing »). Il aborde également des questions liées à la fraude, à la corruption, à la confidentialité, à la sécurité de l'information et à l'égalité de traitement. Le Code exige que toutes les personnes concernées se tiennent informées et respectent ses dispositions, participent aux formations pertinentes, et accusent réception du Code de déontologie chaque année ou lors de toute mise à jour.
 - (b) **Champ d'application** : Cette politique est applicable à tous les employés et à la direction générale de Degroof Petercam.
 - (c) **Responsable de la politique** : Le département Compliance est responsable de la gestion et de la révision du Code de déontologie, en veillant à son alignement avec les valeurs du groupe et les exigences légales.
- Politique de lancement d'alerte :
 - (a) **Résumé** : Degroof Petercam dispose d'une politique de protection des lanceurs d'alertes (« whistleblowing ») bien définie, qui établit un cadre pour le signalement des irrégularités suspectées. Cette politique garantit que les personnes signalant des préoccupations de bonne foi sont traitées avec une stricte confidentialité et protégées contre toute forme de représailles. La politique couvre tous les types de fraudes présumées et de manquements, y compris les violations des règles internes et des réglementations externes (Directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019 relative à la protection des personnes signalant des violations du droit de l'Union, lignes directrices de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) sur la gouvernance interne en vertu de la CRD du 2 juillet 2021).

Les signalements peuvent être effectués via des canaux internes désignés, tels que le responsable de la Compliance ou le responsable de l'audit interne (« Head of Internal Audit »), ainsi que par des canaux externes, y compris les autorités nationales compétentes, telles que la Banque nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Processus d'enquête : dès réception d'un signalement, le destinataire désigné effectue une analyse préliminaire et accuse réception du signalement. Le rapport est ensuite transmis au Comité d'Enquête, qui évalue l'admissibilité du signalement et désigne un gestionnaire de dossier chargé de mener une enquête approfondie.

La politique de lancement d'alerte garantit la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et assure une protection contre toute conséquence préjudiciable résultant du signalement.

La politique précise également les droits des personnes impliquées, en veillant à ce qu'elles soient informées des allégations et puissent y répondre.

(b) **Champ d'application** : Cette politique est applicable à tous les employés et à la direction générale de Degroef Petercam.

(c) **Responsable de la politique** : Le département Compliance est responsable de la gestion et de la révision de la politique de lancement d'alerte.

- Politiques anti-corruption et anti-pots-de-vin :

(a) **Résumé** : Degroef Petercam applique des politiques strictes en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin («Anti-Corruption and Anti-Bribery Policies»), fondées sur le cadre européen. Dans ce cadre, aucune analyse spécifique n'a été effectuée concernant la conformité de notre politique par rapport aux Conventions des Nations Unies contre la corruption. Une politique de tolérance zéro est appliquée en matière de corruption et de pots-de-vin, mise en œuvre via son programme de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (ABC). Ce programme comprend les éléments clés suivants :

- Gouvernance et supervision : Le programme ABC est supervisé par la haute direction et dirigé par le responsable de la conformité / Compliance. Des mises à jour et des rapports réguliers sur la mise en œuvre du programme et sur toute problématique significative sont transmis au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration.
- Activités contrôlées : Le programme inclut des contrôles spécifiques pour les activités susceptibles d'être exposées à la corruption ou aux pots-de-vin, telles que les cadeaux et les invitations, les emplois et stages, les dons caritatifs, les contributions politiques et les parrainages marketing. Ces activités sont soumises à des processus de validation formels, à des contrôles fondés sur les risques et à une surveillance continue.
- Formation et sensibilisation :
 - Fonctions exposées au risque de corruption et de pots-de-vin : aucune fonction à risque n'a encore été identifiée. Par conséquent,

tous les collaborateurs sont concernés. La politique ABC inclut des mécanismes de contrôle et de surveillance stricts pour atténuer ces risques, y compris des procédures de diligence raisonnable, des processus d'approbation pour les cadeaux et les invitations, ainsi que des évaluations régulières des risques.

Ainsi, tous les employés reçoivent une formation sur le programme ABC, incluant des exemples pratiques et des leçons tirées. Une formation pour l'ensemble du personnel a eu lieu en 2021 dans le cadre du programme de sensibilisation et de formation à la conformité.

En 2024, cette formation a été suivie par 18,7 % du personnel, ce qui constitue un exercice de régularisation pour tous les nouveaux collaborateurs arrivés chez Degroof Petercam en 2022, 2023 et 2024.

Une nouvelle session de formation ABC sera lancée au premier semestre 2025 pour toutes les entités de Degroof Petercam. À l'avenir, la formation ABC sera intégrée au cycle de formation « Pôle corruption » d'Indosuez. Toutefois, la date exacte de cette intégration n'est pas encore connue à ce stade.

(b) **Champ d'application** : Cette politique est applicable à tous les employés et à la direction générale de Degroof Petercam.

(c) **Responsable de la politique** : Le département Compliance est responsable de la gestion et de la révision de la politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

- Politique AML ("Anti Money Laundering Policy") :

(a) **Résumé** : la politique générale de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) pour le groupe Degroof Petercam expose l'engagement du groupe à prévenir le blanchiment de capitaux (LCB) et à lutter contre le financement du terrorisme (FT) par la mise en œuvre d'un cadre AML/CFT complet.

La politique inclut des procédures détaillées relatives à l'entrée en relation avec le client, à la diligence raisonnable continue, à la surveillance des transactions et au signalement des activités suspectes.

Elle définit également les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes au sein de l'organisation, y compris le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif, le département Compliance et les responsables AML (AMLCOs).

La politique met l'accent sur une approche fondée sur les risques, une diligence renforcée pour les clients à haut risque, et une conformité stricte aux exigences légales et réglementaires.

(b) **Champ d'application** : Cette politique s'applique à toutes les entités et activités du groupe Degroof Petercam. Il est obligatoire pour tous les administrateurs, cadres et collaborateurs du groupe de comprendre et de respecter les dispositions de cette politique.

La politique fixe des normes minimales qui doivent être adoptées par toutes les entités du groupe, en tenant compte de leurs activités respectives ainsi que de toute exigence légale ou réglementaire locale plus stricte.

(c) **Responsable de la politique** : L' AMLCO groupe, au sein de la Compliance, est responsable de la coordination à l'échelle du groupe de la mise en œuvre et des mises à jour des politiques, procédures et mesures de contrôle interne AML/CFT. La politique fait l'objet d'un examen périodique afin de garantir sa pertinence et son efficacité dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables au groupe Degroof Petercam.

- Politique relative aux cadeaux et invitations :

(a) **Résumé** : la politique d'acceptation des cadeaux et des invitations par les employés de Degroof Petercam (« Gift Policy ») fournit des lignes directrices détaillées sur la manière dont les employés doivent traiter les offres de cadeaux ou d'invitations émanant de clients, de fournisseurs ou de tout tiers, en précisant les étapes nécessaires pour l'enregistrement et l'obtention des approbations. La procédure souligne l'importance de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts, en veillant à ce que toute acceptation de cadeau ou d'invitation n'influence pas le comportement professionnel. Les cadeaux et invitations sont catégorisés selon leur valeur, avec des niveaux d'approbation différents pour les montants inférieurs ou supérieurs à 150 EUR, et la procédure précise la nécessité d'obtenir l'approbation préalable de la Compliance dans certains cas, tels que les cadeaux provenant de personnes politiquement exposées ou de fonctionnaires publics. Le document inclut également des mécanismes de déclaration et de contrôle afin d'assurer le respect de la politique, et contient des liens vers d'autres politiques connexes ainsi que vers les sources juridiques pertinentes.

(b) **Champ d'application** : Cette politique est applicable à l'ensemble des employés et à la direction générale de Degroof Petercam.

(c) **Responsable de la politique** : Le département Compliance est responsable de la gestion et de la révision de la politique relative aux cadeaux et invitations.

L'engagement de Degroof Petercam en faveur d'une conduite des affaires éthique se reflète dans ses politiques et procédures conçues pour promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans toutes ses opérations.

L'entreprise procède à une mise à jour continue de ces politiques afin de garantir leur efficacité et leur alignement avec l'évolution du cadre réglementaire et des meilleures pratiques.

Il est à noter que toutes ces politiques font l'objet de formations obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs, et que les connaissances sont régulièrement actualisées par l'introduction de nouveaux modules de formation.

[G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs

Il convient de noter qu'aucun IRO n'a été identifié en lien avec la relation avec les fournisseurs.

[G1-3] Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

G1_G1-3_18

(a) Degroof Petercam a mis en place un système visant à prévenir, détecter, enquêter et répondre aux allégations ou incidents de corruption et de pots-de-vin. Ce système est ancré dans la politique anti-corruption et anti-pots-de-vin (ABC) du groupe, qui fait partie du cadre général de conformité et d'intégrité.

La politique, approuvée par le Conseil d'Administration, définit une position de tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin, applicable à toutes les entités et à tous les membres du personnel du groupe.

Afin de garantir le respect de cette politique, elle impose la mise en œuvre d'un programme ABC incluant des structures de gouvernance, des évaluations des risques, des activités contrôlées et des mécanismes de suivi.

La formation est un élément essentiel des efforts de Degroof Petercam en matière de lutte contre la corruption.

La politique de formation du groupe met l'accent sur l'importance de la formation continue et du développement des compétences.

Cette politique s'applique à tous les employés et comprend des formations obligatoires sur des sujets réglementaires tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML), les abus de marché et la sécurité informatique.

Le programme RACE (« Risk Awareness and Control Excellence »), obligatoire pour tout le personnel, comprend des modules sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, et la non-conformité impacte la rémunération variable.

Le programme de formation est conçu pour être exhaustif et accessible, avec des formations internes et externes, ainsi que des opportunités de certification à long terme.

Le « HR Learning Manager » et les « Business Learning Responsibles » jouent un rôle clé dans l'identification des besoins de formation, l'élaboration des plans de formation, et veillent à ce que tous les employés suivent les formations requises. Cette approche structurée garantit que tous les collaborateurs sont en mesure d'identifier et de répondre aux risques potentiels de corruption et de pots-de-vin, soutenant ainsi l'engagement du groupe en faveur d'une conduite des affaires éthique.

(b) Les enquêteurs ou comités d'enquête chargés de traiter les allégations ou incidents de corruption et de pots-de-vin sont séparés de la chaîne de gestion impliquée dans l'affaire.

Le programme ABC est dirigé par un officier de conformité ou une unité Compliance dotée de l'expertise et de l'autorité nécessaires, garantissant une indépendance vis-à-vis de la direction opérationnelle. De plus, la fonction d'audit interne effectue des revues indépendantes de l'adéquation du programme ABC, fournissant une couche supplémentaire de supervision et garantissant que les enquêtes sont menées de manière impartiale.

(c) Le processus de communication des résultats aux organes d'administration, de gestion et de surveillance comprend des mises à jour régulières et des rapports sur les questions matérielles adressés au Comité Exécutif et au Comité des Risques (ou à un organe de gouvernance équivalent) de chaque entité de Degroof Petercam.

Ces mises à jour sont incluses dans le rapport trimestriel de conformité et couvrent le statut de la mise en œuvre du programme ABC, les écarts significatifs par rapport aux politiques et procédures, les évolutions juridiques et réglementaires, et les résultats des examens internes. Des mises à jour périodiques sur l'efficacité du programme ABC et tout écart significatif nécessitant une attention particulière sont également communiqués au Conseil d'Administration, garantissant que les plus hauts niveaux de gouvernance sont informés et impliqués dans la supervision des efforts de lutte contre la corruption.

G1_G1-3_20

Afin de garantir que notre politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (ABC) soit accessible et comprise par toutes les parties prenantes concernées, Degroof Petercam a mis en place une stratégie de communication globale. Cette stratégie comprend la publication de la politique ABC sur notre page intranet interne, où l'ensemble des politiques relatives à l'éthique professionnelle sont listées et directement accessibles aux employés. En outre, la politique est diffusée dans le cadre de sessions de formation obligatoires, qui s'inscrivent dans notre programme plus large de sensibilisation et de formation à la conformité. Ces sessions sont conçues pour sensibiliser les employés à l'importance d'une conduite des affaires éthique et aux exigences spécifiques de la politique ABC. Par ailleurs, Degroof Petercam a mis en place des canaux de signalement et des procédures claires à suivre par les employés en cas de soupçon ou d'identification de cas de corruption ou de pots-de-vin. Des mises à jour régulières et des rappels concernant la politique sont communiqués via les newsletters internes et au cours des réunions d'équipe, afin d'assurer une prise de conscience continue et le respect de la politique. Cette approche multicanale garantit que tous les employés sont bien informés de la politique ABC et comprennent leur rôle dans le maintien de l'intégrité et de la réputation de Degroof Petercam.

G1_G1-3_21

(a) Degroof Petercam s'engage à maintenir les normes les plus élevées d'intégrité et de professionnalisme, comme en témoigne son programme de formation complet en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (ABC).

La nature, la portée et la profondeur de ces programmes sont conçues pour garantir que tous les employés, en particulier ceux occupant des fonctions en contact avec les clients et avec des prestataires de services externes, soient suffisamment préparés à identifier et prévenir la corruption et les pots-de-vin. La formation ABC constitue un élément central du programme RACE (« Risk Awareness and Control Excellence »), qui est obligatoire pour l'ensemble du personnel.

(b) Fonctions exposées au risque de corruption et de pots-de-vin :

L'entreprise n'a pas encore identifié de fonctions à risque. Par conséquent, l'ensemble du personnel est concerné. La politique de formation chez Degroof Petercam garantit une couverture de 100 % des employés, y compris ceux occupant des fonctions commerciales, de support, de contrôle, ainsi que la haute direction. En 2024, 18,7 % du personnel a suivi cette formation, ce qui représente la régularisation des nouveaux collaborateurs ayant rejoint Degroof Petercam en 2022, 2023 et 2024.

(c) Les nouveaux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance reçoivent un lot de formations standards couvrant divers sujets.

Bien que la formation ABC ne soit pas incluse dans ce lot (contrairement à la politique de lancement d'alerte et au code de déontologie), elle peut être dispensée sur simple demande. Par ailleurs, les formations fournies aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance couvrent une large gamme de sujets.

La politique de formation impose que tous les collaborateurs, y compris la haute direction, participent au programme RACE, qui comprend des modules spécifiquement conçus pour traiter des questions de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Cette approche globale garantit que l'ensemble de l'organisation, du sommet à la base, est alignée sur l'engagement du groupe en faveur d'une conduite des affaires éthique et du respect des exigences légales et réglementaires.

[G1-4] Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

G1_G1-4_24

(a) Pour la période de référence (2024), aucune condamnation (et par conséquent aucune amende) n'a été prononcée en lien avec des violations des législations en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et ses recommandations, Code pénal belge, loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme).

En 2025, la politique actuelle du groupe en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin sera révisée et ajustée par la mise en œuvre de la politique de CA Indosuez dans toutes les activités et géographies du groupe Degroof Petercam.

Une analyse des écarts est en cours. Cela permettra une harmonisation complète des pratiques en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin à l'échelle du groupe CA Indosuez.

La nouvelle politique sera applicable à tous les employés et à la direction générale de Degroof Petercam.

À noter que, dans le cadre du système de contrôle interne, les fonctions de contrôle (Risk et Compliance) réalisent des contrôles périodiques relatifs au programme ABC (par exemple : suivi du remboursement des frais, hospitalité professionnelle, parrainages et événements d'entreprise) afin de s'assurer du suivi de l'efficacité des actions mises en place.

Pot-de-vin

Ce sujet couvre toute offre ou réception de cadeau, prêt, honoraire, récompense ou autre avantage, faite ou reçue par toute personne, dans le but d'inciter à un comportement malhonnête, illégal ou constitutif d'un abus de confiance dans le cadre des activités de l'entreprise.

Cette définition est basée sur le programme de guidance de Wolfsberg en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Corruption

La corruption peut être active (paiement de pots-de-vin) ou passive (acceptation de pots-de-vin).

Une pratique de corruption consiste à offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, un objet de valeur dans le but d'influencer indûment les actions (ou l'inaction)

d'une autre partie. Cette définition est également fondée sur le programme de guidance de Wolfsberg en termes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

(b) En 2025, la politique actuelle du groupe en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin sera révisée et ajustée par la mise en œuvre de la politique de CA Indosuez.

Une analyse des écarts sur ce sujet est en cours. Cela permettra une harmonisation complète des pratiques en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin à l'échelle du groupe CA Indosuez. La nouvelle politique sera applicable à tous les employés et à la direction générale de Degroof Petercam.

G1_G1-4_25

Divulgaration volontaire que Degroof Petercam choisit de ne pas publier.

[G1-5] Influence politique et activités de lobbying

G1_G1-5_30

Degroof Petercam ne mène pas d'activités de lobbying spécifiques en dehors de sa participation à des fédérations sectorielles telles que Febelfin (Fédération belge du secteur financier), BEAMA (Association belge des gestionnaires d'actifs), etc.

Degroof Petercam s'abstient également de toute contribution politique.

[G1-6] Pratiques en matière de paiement

Étant donné que les partenaires commerciaux de l'entreprise ne constituent pas un enjeu matériel pour Degroof Petercam, aucune information n'est publiée à ce sujet.

IR - Investissements responsables

[INTRO1] Communication introductive sur les investissements responsables

Ce chapitre est consacré aux investissements responsables, un concept ancien qui a connu récemment d'importantes évolutions, tant en Europe qu'à l'échelle mondiale.

Il constitue l'un des fondements de l'Accord de Paris sur le climat, dont l'article 2c engage les dirigeants mondiaux à « rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient face au climat ».

L'Union européenne a été pionnière dans ce domaine, en annonçant en décembre 2019 le Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal), qui comprend un ensemble complet de règles impactant les institutions financières.

L'objectif est de garantir que les entreprises publient des informations extra-financières fiables et comparables, permettant ainsi aux investisseurs d'évaluer leur performance non financière. La feuille de route en matière de reporting réglementaire est encore en cours d'élaboration, même si l'orientation est claire. Un défi majeur auquel l'industrie est confrontée reste la disponibilité des données de marché nécessaires à la publication de stratégies durables.

Comme mentionné précédemment dans ce rapport, Degroof Petercam a identifié dans le cadre de son analyse de double matérialité (DMA) les investissements responsables comme un élément de matérialité majeur.

Ces investissements responsables concernent à la fois les investissements réalisés pour les clients privés et institutionnels, ainsi que via les fonds d'investissement.

C'est pourquoi Degroof Petercam a inclus ce chapitre spécifique, afin de présenter de manière transparente des éléments tels que la gouvernance, les politiques, les objectifs et les actions en place pour gérer les impacts négatifs de ces investissements sur les dimensions environnementales et sociales.

En l'absence de normes de publication précises sur ces sujets spécifiques, Degroof Petercam a choisi de s'appuyer sur des cadres existants tels que les indicateurs des impacts négatifs principaux (PAI) de la SFDR et le cadre de référence TCFD.

Impact du Pacte Vert sur l'économie traditionnelle à travers la réglementation

L'Union européenne a mis en place, dans le cadre du Pacte Vert, un plan d'action visant à encourager différents types d'acteurs à rediriger leurs flux de capitaux vers des investissements favorisant une croissance plus durable.

Ce plan comprend diverses réglementations en matière de publication d'informations permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre ses objectifs en matière de durabilité.

Parmi ces instruments figurent notamment la directive CSRD (présente directive de reporting), la Taxonomie européenne (cf. RI E1-3) et le règlement SFDR.

À cet égard, les entreprises doivent fournir des informations plus détaillées sur les données extra-financières, telles que leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ou leur utilisation de l'eau (qui constituent des données potentielles dans le cadre de la CSRD). Elles doivent également indiquer comment elles contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux européens (Taxonomie).

Les gestionnaires d'actifs et les entreprises d'investissement telles que Degroof Petercam doivent préciser quelles activités contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux européens (Taxonomie).

En outre, ils doivent publier les principaux indicateurs d'impact (PAI) liés à leurs décisions d'investissement et fournir des informations sur la manière dont la durabilité est intégrée dans les produits financiers proposés aux clients (règlement SFDR).

Enfin, l'Europe a également mis à jour la directive MiFID II afin d'obliger les institutions financières à interroger leurs clients sur leurs préférences en matière de durabilité, afin de les orienter vers des investissements durables appropriés.

[INTRO2] Table des matières

Le tableau ci-dessous présente toutes les sections incluses dans ce chapitre spécifique.

La première partie de ce chapitre fournit un aperçu complet du sujet, abordant notre gouvernance, stratégie, IRO, politiques, actions, objectifs et indicateurs.

Cela inclut, sans s'y limiter, nos IRO matériels liés au changement climatique.

Comme mentionné précédemment dans l'introduction du chapitre « E1 - Changement climatique », les informations à publier au titre de l'ESRS E1 – Changement climatique sont réparties sur deux chapitres : ESRS E1, qui couvre les activités propres du groupe Degroof Petercam, et le présent chapitre spécifique, qui se concentre sur les informations relatives aux émissions financées en aval (Scope 3).

Degroof Petercam estime que cette approche améliore la lisibilité et la compréhension de sa stratégie de durabilité. Des références spécifiques au plan de transition, aux politiques, actions et objectifs de Degroof Petercam en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation sont incluses dans la deuxième partie de ce chapitre, identifiée dans le tableau ci-dessous sous le nom de « Norme ESRS E1 ».

Dans la troisième et dernière partie de ce chapitre (avant la conclusion), des références externes à des normes ou cadres internationaux (SFDR PAI et SBTi) sont incluses à titre d'illustration.

Normes ESRS2
GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
GOV-2 Informations communiquées aux organes d'administration, de direction et de surveillance sur les questions de durabilité
GOV-3 Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation
SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes
SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
IRO-1 Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels
IRO-2 Exigences de publication dans les ESRS couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise
MDR-P Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité des matériaux
MDR-A Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels
MDR-T Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles
MDR-M : MDR-M Métriques relatives aux questions de durabilité matérielles
Norme ESRS E1
E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation des changements climatiques
E1-2 - Politiques relatives à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements
E1-3 – Actions et moyens en lien avec le changement climatique (rapport taxonomique)
E1-4 - Cibles liées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements
E1-6 - Émissions brutes de GES 1, 2, 3 et totales
Autres normes internationales

PAI-BP – Base de préparation du reporting PAI consolidé (expliquer le champ d'application, les approximations,...)
Métriques PAI-M ou PAI – Tableau avec les indicateurs PAI consolidés rapportés.
Actions PAI-A ou PAI – Récapitulatif des différentes actions prises pour gérer directement ou indirectement notre impact négatif sur les PAI
PAI-T – Cibles PAI
SBTi-BP - Base de préparation des métriques SBTi (expliquer le champ d'application, les approximations, la méthodologie,...)
Métriques SBTi-M – SBTi
SBTi-A – Actions prises en lien avec notre engagement SBTi
Objectifs SBTi-T – SBTi
Conclusion
CONCL-1 – Conclusion

Normes ESRS2

[GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

RI_GOV-1_21

La gouvernance des investissements responsables de Degroof Petercam s'articule autour de deux comités de pilotage, chacun dédié à un aspect spécifique de la durabilité.

Ce cadre de gouvernance garantit que la durabilité est pleinement intégrée dans les investissements et les décisions stratégiques de l'entreprise.

Par ailleurs, Degroof Petercam Asset Management (DPAM) a mis en place quatre instances de gouvernance (décrites plus bas) impliquées dans leur processus d'investissement, qui alimentent les stratégies d'investissement de DPAM, sous la supervision du Conseil d'Administration de DPAM.

Il convient de noter que cette gouvernance est en cours de révision et évoluera à partir de 2025, en lien avec l'intégration d'Indosuez et Degroof Petercam.

RI_GOV-1_22

Voici un résumé des comités de pilotage de Degroof Petercam :

- ESG Strategy Steering Group
 - Objectif : Supervise la position stratégique en matière de durabilité, l'élaboration des politiques, la gestion des données et la publication d'informations.
 - Composition : Membres seniors issus de diverses lignes métiers et fonctions supports.
 - Fréquence des réunions : Tous les deux mois.
- Comité de pilotage Gouvernance opérationnelle

- Responsible Banking Steering Group (RBSG) : Supervise la durabilité des activités bancaires, y compris l'offre de services en gestion privée, les composantes du bilan, les risques climatiques, et les Principes des Nations Unies pour une banque responsable (UNPRB).
- Fréquence des réunions : Mensuelle.

Ces comités de pilotage (à l'exception du RISG) rapportent au Comité des Risques Non Financiers (NFRC), un comité délégué du Comité de Direction qui se réunit chaque mois et présidé par le Chief Risk Officer.

Le NFRC surveille la vulnérabilité du groupe aux risques non financiers et veille au respect de l'appétit pour le risque, des politiques, procédures, lois et réglementations.

En complément, le CEO rend compte au Conseil d'Administration de l'évaluation et de la gestion de l'agenda Finance Durable, y compris les risques et opportunités liés au climat.

Degroof Petercam a également mis en place deux groupes de travail pour renforcer ses efforts en matière de durabilité :

- Sustainable Coordination Meeting (réunion de coordination sur la durabilité) :
L'objectif de ce groupe de travail est de partager entre ses membres sur l'avancement des sujets de durabilité, assurer l'alignement et la collaboration entre les différentes lignes d'investissement de l'organisation en lien avec la clientèle privée (Private Banking et Degroef Petercam Fund Management), avec la participation active du Sustainability Manager, de l'équipe en charge de la stratégie d'investissement, de Degroef Petercam Fund Management, du département Compliance et du Transformation Office.
- Taskforce TCFD : l'objectif est de coordonner les actions liées à l'engagement net zéro de Bank Degroef Petercam (via SBTi).
Cela comprend la mise en œuvre de stratégies et mesures pour atteindre les objectifs climatiques de la banque, en ligne avec les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Comme indiqué précédemment, DPAM a mis en place plusieurs instances de gouvernance en matière de durabilité, résumées ci-dessous :

- Responsible Investment Steering Group (RISG)
 - Le RISG est l'initiateur et le garant de l'identité de DPAM en tant qu'investisseur actif, durable et orienté recherche. Il supervise la mise en œuvre de la mission de DPAM en matière d'investissement responsable.
 - Réunions : mensuelles
- Comité de pilotage TCFD
 - Ce comité intègre les risques liés au climat dans les processus d'investissement de DPAM. Il a été mis en place par le Comité de Direction de DPAM et est composé de membres internes, incluant des membres du Comité de Direction et du RISG. Il a à la fois un rôle consultatif et opérationnel concernant la mise en œuvre des recommandations TCFD et de l'engagement Net Zero Asset Managers (NZAM).
- Voting Advisory Board (VAB)
 - Composé de membres internes et externes, se réunissant trois fois par an.

Responsable du cadre stratégique de l'actionnariat responsable appliqué à tous les fonds DPAM et aux mandats de gestion discrétionnaire.

Le VAB révisé régulièrement la Politique de vote et l'adapte aux exigences légales, réglementaires et aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

- Fixed Income Sustainability Advisory Board (FISAB)
 - Composé de six membres votants, dont des experts externes, se réunissant deux fois par an. Le FISAB sélectionne les critères d'évaluation de la durabilité des États et détermine les pondérations attribuées à ces critères.

En parallèle, certains projets groupe dédiés sont centrés sur l'implémentation correcte de l'agenda Finance Durable, tant réglementaire que non réglementaire.

RI_GOV-1_23

Degroof Petercam veille à la disponibilité et au développement des compétences et expertises appropriées pour superviser les questions de durabilité, via un cadre de gouvernance structuré. Cela inclut l'ESG Strategy Steering Group, qui se réunit tous les deux mois pour superviser le positionnement stratégique en matière de durabilité, l'élaboration des politiques, la gestion des données et la publication d'informations. En outre, le Responsible Banking Steering Group (RBSG) se réunit chaque mois afin de garantir l'intégration des principes ESG dans l'ensemble des opérations d'investissement et bancaires. Ces organes planifient et soutiennent les formations sur les sujets de durabilité (qu'il s'agisse de formations générales pour tous les employés ou de formations ciblées par fonction) et sont alignés sur des standards internationaux tels que SBTi, afin de traiter les impacts, risques et opportunités matériels de l'entreprise. L'expertise liée à la durabilité est renforcée par la participation régulière des experts Degroof Petercam à des ateliers et conférences externes consacrés à la durabilité, qu'ils soient réglementaires, sectoriels ou à vocation commerciale.

Au sein de la gestion d'actifs de Degroof Petercam (DPAM), le Conseil d'Administration, chargé de la supervision ESG, intègre les enjeux de durabilité dans la stratégie, la gestion des risques et les processus d'investissement de DPAM. DPAM s'appuie sur l'expertise de divers organes internes et externes, tels que le Fixed Income Sustainability Advisory Board (FISAB), le Voting Advisory Board (VAB), le Comité de pilotage TCFD, et le Responsible Investment Steering Group (RISG). Ces organes sont composés de profils variés dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, garantissant une approche globale de la durabilité.

Le FISAB et le VAB incluent des experts externes apportant une analyse critique et validant les critères de durabilité et les politiques de vote. Le Comité de pilotage TCFD, composé de membres internes, est chargé de l'intégration des risques climatiques dans les processus d'investissement. Le RISG promeut l'investissement responsable et diffuse les connaissances ESG au sein de DPAM. Le Responsible Investment Competence Center (RICC), dirigé par le Chief Sustainable Investment Officer, soutient ces efforts en apportant une expertise ESG et en agissant comme point central des initiatives ESG. Cette approche multifacette garantit que les compétences et expertises liées à la durabilité de DPAM sont alignées sur ses impacts, risques et opportunités matériels.

[GOV-2] Informations communiquées aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ceux-ci

RI_GOV-2_26

Au cours de l'année fiscale, les organes d'administration, de direction et de surveillance de Degroof Petercam ont été régulièrement informés des impacts, risques et opportunités matériels liés aux facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Le Comité des Risques Non Financiers (NFRF) et le Responsible Banking Steering Group (RBSG) ont joué un rôle central dans ce processus, en veillant à ce que le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif reçoivent des mises à jour trimestrielles.

Ces mises à jour portaient notamment sur la mise en œuvre des mesures de surveillance, ainsi que sur l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et objectifs adoptés pour traiter les risques ESG. Le Conseil d'Administration, composé de membres exécutifs et non exécutifs, est responsable de la définition de l'appétit pour le risque de la banque, en cohérence avec sa stratégie. Le Comité Exécutif supervise le respect de cet appétit pour le risque via le NFRF, qui suit les risques ESG dans le cadre plus large du dispositif de gestion des risques.

Au cours de la période de reporting, les organes d'administration, de direction et de surveillance ont traité plusieurs impacts, risques et opportunités matériels, notamment les risques liés au changement climatique, la conformité aux réglementations en matière de finance durable, ainsi que les risques réputationnels liés aux facteurs ESG.

[GOV-3] Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation

RI_GOV-3_29

Plus d'explications sur l'intégration de la performance liée à la durabilité dans les programmes d'incitation, sont disponibles au chapitre ERS2-GOV-3.

[SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

RI_SBM-1_40

(a) Degroof Petercam Private Banking propose uniquement des produits promouvant des caractéristiques ESG, dans le cadre de sa stratégie traditionnelle en matière de gestion discrétionnaire de portefeuille (DPM).

Bien que ces produits n'aient pas pour objectif principal l'investissement durable, ils investissent partiellement dans des actifs durables contribuant positivement aux objectifs environnementaux et/ou sociaux.

En fonction des préférences durables du client selon MiFIDII, la proportion d'investissements durables varie d'un minimum de 20 % (applicable aux clients DPM ayant peu ou pas de préférence durable) à un minimum de 50 % (applicable aux clients DPM ayant une forte préférence durable).

Degroof Petercam gère un nombre très limité de portefeuilles historiques relevant de l'article 6 (sans intégration de caractéristiques ESG), et cela ne constitue pas l'offre standard proposée à ses clients.

- (d) Degroof Petercam n'est pas directement actif dans :
- i. le secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)
 - ii. la production de produits chimiques
 - iii. les armes controversées (mines antipersonnel, sous-munitions, armes chimiques et biologiques)
 - iv. la culture et la production de tabac

Cependant, l'univers d'investissement de Degroof Petercam peut contenir des émetteurs actifs dans ces secteurs. Les expositions à ces secteurs sont strictement encadrées par les politiques d'investissement, en particulier par la politique d'exclusion et des activités controversées.

La gestion des expositions sectorielles et l'engagement de Degroof Petercam en matière de durabilité se reflètent dans les politiques d'investissement. Elles s'appuient sur des critères d'exclusion des instruments financiers émis par des entreprises actives dans des secteurs controversés tels que les hydrocarbures non conventionnels, voire, pour certaines stratégies plus durables, dans les énergies fossiles. Sont également couverts : les armes controversées, le tabac, les jeux d'argent, la pornographie, ainsi que les entreprises ne respectant pas les normes de gouvernance mondiale. Concernant la gestion de portefeuille via des fonds, Degroof Petercam engage un dialogue actif si les gestionnaires de ces fonds investissent dans des instruments exclus par la Politique globale d'investissement durable du groupe (GSIP), mentionnés ci-dessus. Suite à l'intégration au sein d'Indosuez, la politique d'exclusion et des activités controversées évoluera légèrement à partir de 2025.

(e) En cohérence avec l'engagement de Degroof Petercam en faveur de la durabilité et de l'investissement responsable, Degroof Petercam a réalisé des avancées significatives vers l'objectif de neutralité carbone.

En 2022, DPAM a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), s'engageant à soutenir les investissements alignés sur l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

Cet engagement a des implications contraignantes pour l'ensemble des actifs sous gestion de DPAM et oriente les décisions d'investissement vers des pratiques plus durables.

DPAM distingue, dans ses objectifs, les secteurs à fort impact climatique (secteurs TCFD comme l'agriculture, l'énergie, les bâtiments/transition) des secteurs à faible impact climatique :

- Pour les secteurs à fort impact climatique, l'ambition de DPAM est d'atteindre 75 % des constituants de portefeuille disposant d'un objectif fondé sur la science ou d'émissions alignées sur un scénario à 1,5 °C d'ici 2030, et ce pour les fonds classés au titre de l'article 8 ou 9. D'ici 2040, DPAM vise une couverture de 100 % des constituants de ces fonds.
- Pour les secteurs à faible impact climatique, l'objectif pour 2030 est fixé à un minimum de 50 % des éléments des portefeuille disposant d'un objectif fondé sur la science ou d'émissions alignées sur un scénario à 1,5 °C. Pour les fonds classés au titre des articles 8 et 9 du règlement SFDR. D'ici 2040, DPAM vise une couverture de 100 % des éléments de ces fonds.

En 2023, Degroof Petercam a étendu cet engagement à l'ensemble du groupe en rejoignant volontairement l'initiative Science Based Targets (SBTi). Cet engagement à l'échelle du groupe réaffirme la volonté de Degroof Petercam de réduire son empreinte carbone et d'aligner ses opérations sur les objectifs de Degroof Petercam de Paris. Dans ce cadre, Degroof Petercam

prévoit de réduire ses émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2030, notamment en ce qui concerne les bâtiments et le parc de véhicules, comme mentionné dans l'ESRS E1 – Changement climatique. Par ailleurs, Degroof Petercam vise un portefeuille d'investissement 100 % aligné SBTi d'ici 2040. En matière de détermination des objectifs, Degroof Petercam entend suivre la même approche que DPAM, en distinguant les deux groupes sectoriels.

La planification des objectifs intermédiaires pour atteindre cet objectif final reste à analyser et sera communiquée au SBTi.

(f) En se référant à la réglementation SFDR qui impose la transparence à tous les établissements financiers lorsqu'ils conçoivent des produits (en tant qu'Acteur du Marché Financier) ou fournissent des conseils financiers (en tant que Conseiller Financier), les KPI suivants peuvent être listés sur les 2 dernières années :

- Fonds DPAM (en %)

Catégorie SFDR	2023	2024
Non-ESG (art. 6)	9%	9%
Caractéristiques ESG. (Art. 8)	34%	31%
Caractéristiques ESG avec investissements durables – Art. 8+ / Objectifs durables – Art. 9	57%	60%

- Mandats Banque Privée en % (Belgique uniquement)

SFDR	Catégorie	2023	2024
	Non-ESG (art. 6)	5%	4%
	Caractéristiques ESG. (Art. 8)	90	88%
	Caractéristiques ESG avec investissements durables – Art. 8+ / Objectifs durables – Art. 9	5%	8%

- DPAS en % où DPAS est membre de la Manco

Catégorie SFDR	2023	2024
Non-ESG (art. 6)	4%	2%
Caractéristiques ESG. (Art. 8)	76%	78%
Caractéristiques ESG avec investissements durables – Art. 8+ / Objectifs durables – Art. 9	20%	20%

(g) Degroof Petercam dispose de l'expertise nécessaire pour accompagner les investisseurs dans leurs choix d'investissement durable.

L'environnement réglementaire et les investissements ESG ont fortement évolué ces dernières années. Par conséquent, les produits d'investissement portant un label durable doivent désormais répondre à des critères de durabilité stricts.

Depuis août 2022, la réglementation MiFID II impose aux acteurs financiers d'interroger leurs clients bénéficiant de services de gestion discrétionnaire de portefeuille ou de conseil en investissement sur leurs préférences en matière de durabilité, et de leur permettre d'accéder à une offre durable adaptée.

Pour les clients institutionnels, DPAM se concentre également sur le respect des exigences du client dans le cadre de son mandat dédié.

Comme déjà mentionné pour les clients Private Banking, Degroof Petercam propose au moins une offre durable modérée à tous les clients disposant d'un mandat discrétionnaire : les critères ESG, avec une part d'investissements durables sous-jacents, sont intégrés.

Autrement dit, pour les clients de Banque Privée ayant un mandat de gestion discrétionnaire, l'offre standard intègre des caractéristiques ESG, telles que définies par Degroof Petercam (communément désignées comme Article 8) et régies par le règlement SFDR.

Degroof Petercam gère un nombre très limité de portefeuilles de clients historiquement classés sous l'article 6 (sans intégration de caractéristiques ESG), et ceci ne constitue pas l'offre standard proposée aux clients.

Les clients disposant d'un mandat discrétionnaire et ayant donné une réponse « neutre » au questionnaire MiFID II sur les préférences de durabilité investiront également partiellement dans des investissements durables. Les clients exprimant une forte préférence de durabilité ont accès à une offre davantage axée sur l'impact.

[SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes

RI_SBM-2_45

Dans le contexte des investissements responsables, Degroof Petercam a identifié des parties prenantes externes clés telles que les clients, les entreprises détenues en portefeuille et les gestionnaires de fonds tiers.

L'engagement avec ces parties prenantes se fait à différents niveaux et pour différentes raisons.

Clients

Degroof Petercam engage un dialogue structuré et complet avec ses clients afin d'intégrer leurs préférences en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, conformément aux exigences de la réglementation MiFIDII. Les principales parties prenantes dans ce contexte sont les clients en banque privée et les clients en gestion d'actifs. Cet engagement se fait à travers des consultations personnalisées et la soumission d'un questionnaire détaillé sur les préférences de durabilité MiFIDII. Ce processus est organisé par les banquiers privés et conseillers en investissement, qui accompagnent les clients dans l'expression de leurs préférences en matière de durabilité. Pour certains clients Private Banking, ce questionnaire est également accessible via leur plateforme digitale personnelle « My Degroof Petercam ».

L'objectif de cet engagement est de garantir que les portefeuilles d'investissement soient alignés avec les valeurs et objectifs de durabilité des clients.

Pour les clients Private Banking, les résultats de ces échanges sont documentés de manière rigoureuse et intégrés dans le profil d'investissement du client, influençant ainsi la sélection des instruments financiers et les stratégies de gestion de portefeuille (stratégies modérées et fortes). Ce processus garantit que les préférences des clients pour les investissements durables soient respectées et intégrées dans les services de gestion discrétionnaire de portefeuille et de conseil en investissement proposés par la banque.

Grâce à cet engagement, Degroof Petercam développe une compréhension approfondie des intérêts et points de vue de ses clients, ce qui permet un alignement avec sa stratégie et son modèle économique. Ces dernières années, la banque a adapté sa stratégie afin d'accorder une importance renforcée aux options d'investissement durable, en cohérence avec le cadre réglementaire européen et les objectifs généraux de responsabilité environnementale et sociale. Cette orientation forte en faveur de la durabilité figurait déjà parmi les priorités de DPAM (Degroof Petercam Asset Management) depuis de nombreuses années, ainsi que dans les fonds patrimoniaux durables de Degroof Petercam.

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de Degroof Petercam sont régulièrement informés des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées à travers des rapports internes et réunions stratégiques. Cela garantit un suivi continu des impacts liés à la durabilité, favorisant une approche transparente et réactive en matière de dialogue avec les parties prenantes.

Entreprises dans lesquelles nos fonds investissent

L'engagement avec les entreprises en portefeuille s'effectue par le biais du vote en assemblée générale et de dialogues directs afin de promouvoir les bonnes pratiques ESG. L'objectif de ces engagements est de défendre les convictions et valeurs de DPAM, de diffuser les bonnes pratiques, et de réduire les impacts négatifs des investissements.

Par exemple, la politique d'engagement de DPAM définit des priorités spécifiques, telles que :

- La promotion de l'indépendance des conseils d'administration,
- La défense d'une gouvernance d'entreprise solide,
- Et l'encouragement à une publication transparente et intégrée des risques ESG.

Gestionnaires de fonds

Si un gestionnaire de fonds ne respecte pas la Politique Globale d'investissement durable (« Global Sustainable Investment Policy »- GSIP) de Degroof Petercam, le TGC (Third-Party Funds Group Committee) peut décider d'exclure le fonds de la « Convictions List ou d'engager un dialogue actif avec ce dernier, afin d'aligner la stratégie d'investissement de la banque avec les attentes des parties prenantes. Ce processus garantit que les intérêts des parties prenantes sont pris en compte dans les décisions d'investissement et les engagements en matière de durabilité de Degroof Petercam. Le cas échéant, Degroof Petercam ajuste sa stratégie pour répondre aux attentes des parties prenantes, en mettant en œuvre un processus rigoureux de suivi et d'engagement, pouvant inclure l'exclusion de fonds non conformes ou l'octroi de dérogations pour les fonds montrant une volonté d'améliorer leurs performances ESG.

Ces étapes sont planifiées et mises en œuvre dans le cadre d'un cycle d'engagement d'un an, et sont susceptibles de renforcer la relation avec les parties prenantes, en démontrant l'engagement de Degroof Petercam en faveur de pratiques d'investissement durable.

[SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

RI_SBM-3_48

La description des impacts matériels liés aux investissements responsables a été incluse dans le chapitre ESRS 2 SBM 3. Les investissements responsables sont au cœur des activités de Degroof Petercam en tant que maison d'investissements.

Dès 2021, le premier fonds intégrant les paramètres ESG a été lancé ; au fil des années, ces paramètres ont gagné en importance, tant de manière générale dans la société qu'au sein de Degroof Petercam. Cette évolution s'est encore accélérée, notamment en lien avec la réglementation. Degroof Petercam est un acteur de premier plan sur ce sujet et a été reconnu en 2024 par le Responsible Investment Brand Index en obtenant la première place (DPAM se classe premier dans le Responsible Investment Brand Index – RIBI™).

Une longue liste d'IRO a ainsi été identifiée sur cette thématique :

Impacts positifs identifiés

Degroof Petercam estime qu'à travers ses activités en tant qu'Investment House, elle génère un impact positif en accompagnant l'ensemble des parties prenantes et clients de la chaîne de valeur dans leur transition :

- Les gestionnaires de fonds tiers sont encouragés par DPAS à adapter leurs politiques, conduisant à des investissements plus responsables.
- Fourniture de solutions d'investissement responsable alignées avec les préférences ESG des clients.
- Sensibilisation des clients à l'investissement responsable afin d'accroître leurs investissements ayant un impact positif sur l'environnement et la société.
- Soutien effectif aux secteurs durables et aux entreprises responsables via l'investissement responsable.
- Accompagnement des PME dans la constitution de données ESG grâce à un système de notation ESG interne réalisé par Degroof Petercam.
- Les clients institutionnels sollicitent un engagement actif de Degroof Petercam envers la société et l'environnement.
- Investissements dans les entreprises via une stratégie de stewardship active (dialogue et vote) pour influencer leur transition durable.

Impacts négatifs identifiés

Degroof Petercam reconnaît qu'en continuant à investir, pour le compte de ses clients, dans des entreprises n'agissant pas de manière responsable, elle soutient indirectement ces comportements.

Cela peut également affecter la relation client et les rendements futurs :

- Investissement dans des entreprises ou secteurs ayant un impact négatif sur la société ou l'environnement.

- Décision d'investissement du client non alignée avec la politique d'investissement responsable de Degroof Petercam (ex. : exécution pure).
- Exclusion de certaines entreprises, qui, n'étant plus financés, deviennent des actifs irrécupérables (ex. : revalorisation des actifs sous gestion).

Opportunités identifiées

Degroof Petercam estime que se positionner comme une Investment House de confiance en matière d'investissement responsable génère des opportunités :

- Création d'activité et revenus financiers en aidant les PME à collecter des données ESG.
- Gains financiers liés aux investissements dans des entreprises et secteurs durables à fort rendement financier.
- Développement de nouvelles offres de produits adaptées aux nouvelles exigences réglementaires ESG.
- Revenus financiers liés à la rétention de fonds labellisés (ex. : label Febelfin).
- Gains financiers et réputationnels, et/ou augmentation de part de marché grâce à l'intégration de critères ESG dans les décisions d'investissement, comme requis par la réglementation (ex. : SFDR, Taxonomie européenne, etc.).
- Opportunité de gains réputationnels et en chiffre d'affaires pour DPAS via l'accompagnement des clients tiers et l'encouragement d'une approche plus durable.

Risques identifiés

La thématique des investissements responsables crée énormément d'impact et connaît aujourd'hui beaucoup d'évolutions.

D'une part, elle est constituée de risques de greenwashing, greenbleaching, bulles vertes... De l'autre, elle crée de l'incertitude pour les investisseurs sur divers sujets qui affectent les investissements responsables (ex. : niveau des taux d'intérêt sur les entreprises en croissance durable). La veille de marché reste donc un élément crucial pour Degroof Petercam.

- Les investissements dits « responsables » peuvent mener à une concentration accrue des risques sectoriels.
- La législation impose des évaluations quantitatives, laissant moins de place à l'analyse qualitative.
- Baisse de performance financière et perte d'avantage concurrentiel en raison de la politique d'investissement responsable, qui exclut des secteurs ou entreprises non responsables, bien que ceux-ci affichent des rendements élevés.

[IRO-1] Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels

RI_IRO-1_53

La description de ce processus a été fournie dans l'ESRS 2 IRO 1, qui inclut la partie relative aux investissements responsables.

[IRO-2] Exigences de publication des ESRS couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise

RI_IRO-2_59

Degroof Petercam n'a identifié aucun IRO comme matériel au regard des normes ESRS E2, E3, E4 et E5 (les « thématiques environnementales » dans le cadre de l'analyse de double matérialité – DMA). Cependant, Degroof Petercam a choisi de présenter les Investissements Responsables dans un chapitre séparé, en s'appuyant notamment sur le cadre européen existant, à savoir le règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR : Règlement (UE) 2019/2088), qui impose la publication des Indicateurs des principaux impacts négatifs (PAI). Cela inclut des informations existantes relatives à la biodiversité et aux déchets. Cela explique pourquoi ces PAI sont activement gérés, car ils sont au cœur du positionnement de Degroof Petercam. Des outils, sources de données et processus ont déjà été déployés – par exemple la plateforme de données Rimes – et seront maintenus au plus haut niveau possible.

[MDR-P] Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes

RI_MDR-P_65

Degroof Petercam et DPAM disposent d'un large éventail de politiques encadrant l'ensemble du processus d'investissement durable. Toutes ces politiques sont disponibles sur nos sites web (site du groupe et site de DPAM).

Politiques de Degroof Petercam

- Politique Globale d'Investissement Durable (« Global Sustainable Investment Policy » - GSIP) :

(a) **Description** : Ce document donne un aperçu complet de l'approche de la banque en matière d'investissements durables. Il décrit les principes et les processus utilisés par la banque pour intégrer les risques de durabilité et gérer les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement. Il détaille le processus d'investissement extra-financier de la banque, qui comprend le filtrage des instruments financiers pour les critères ESG, l'étiquetage de durabilité et la gestion des produits. Cette politique vise à garantir que tous les instruments financiers utilisés dans les services d'investissement de la banque sont évalués en fonction de leur impact sur la durabilité, et elle établit des règles spécifiques pour les différents types de produits SFDR. De plus, le document souligne l'importance de la transparence et d'un réexamen régulier de la politique afin de s'adapter à l'évolution de la réglementation et des meilleures pratiques du marché.

(b) **Champ d'application** : Le champ d'application de la politique globale d'investissement durable englobe toutes les entités et activités pertinentes de Degroof Petercam, y compris ses opérations en Belgique et au Luxembourg. La politique s'applique aux activités de banque privée de la banque, aux services d'actifs (DPAS) et à sa propre gestion de fonds, mais exclut les activités exécutées par Degroof Petercam Asset Management, qui sont couvertes par

une politique distincte. Les principes énoncés dans la politique s'appliquent à tous les employés impliqués dans ces activités et sont conçus pour répondre aux obligations de la banque en vertu du SFDR à la fois en tant qu'acteur des marchés financiers et en tant que conseiller financier. La politique couvre le processus de sélection et de classification de tous les instruments financiers de l'univers d'investissement de la banque, en veillant à ce qu'ils s'alignent sur les préférences du client en matière de durabilité dans le cadre de MiFIDII. Il comprend également des lignes directrices spécifiques pour l'intégration des risques de durabilité, l'analyse d'impact des principaux indicateurs de durabilité défavorables (PAI) et l'intégration des considérations de durabilité dans les politiques de rémunération. Cette politique vise à fournir un cadre commun à toutes les entités de Degroef Petercam afin de promouvoir des pratiques d'investissement durable et de gérer efficacement les risques de durabilité.

(c) **Responsable de la politique** : le Chief Investment Strategy Private Banking est chargé de gérer et de réviser la Politique Globale d'Investissement Durable afin de s'assurer qu'elle est alignée sur les valeurs et les exigences légales du groupe.

- Politique d'engagement des fonds (« Fund engagement policy »):

(a) **Description** : Le document intitulé « Fund Engagement Policy » de Degroef Petercam décrit l'approche de la banque en matière d'engagement avec les gestionnaires de fonds. En tant qu'investisseur dans des fonds de tiers pour le compte de ses clients, Degroef Petercam accepte d'avoir la responsabilité d'exprimer son opinion sur la gestion de ces fonds et de faire entendre sa voix. Au sein de Degroef Petercam, nous n'hésiterons donc pas à dénoncer les gérants de fonds s'ils investissent dans des instruments qui seraient exclus dans le cas où ils seraient analysés comme des lignes directes par nos équipes internes de stratégie d'investissement. Il détaille les raisons de l'engagement, le moment, les parties responsables et les méthodes d'engagement. Le document décrit également les réactions potentielles des fournisseurs de fonds externes et les mesures que la banque peut prendre par la suite, y compris l'exclusion des fonds non conformes. De plus, il comprend un processus de surveillance pour assurer la conformité continue et l'engagement et fait référence à la Politique Globale d'investissement durable (GSIP) comme cadre directeur.

(b) **Champ d'application** : Le champ d'application de la politique d'engagement de fonds englobe les activités de banque privée belge et luxembourgeoise de Degroef Petercam. Elle s'applique aux interactions de la banque avec les gestionnaires de fonds tiers, en particulier ceux qui gèrent des fonds figurant sur la liste des convictions de la banque ou des fonds patrimoniaux. La politique est révisée annuellement ou lorsque des changements importants sont apportés, le Comité exécutif étant responsable de l'approbation des nouvelles versions. Cette politique vise à s'assurer que les investissements de la banque respectent les meilleures pratiques et les principes de la finance durable, et elle implique divers comités et équipes internes dans les processus d'engagement et de suivi.

(c) **Responsable de la politique** : le Chief Investment Strategy Private Banking est responsable de la gestion et de la révision de la politique.

- Activités controversées et politique d'exclusion (« Controversial activities and exclusion policy ») :

(a) **Description** : Ce document décrit la position et les politiques de la banque concernant les investissements dans des activités jugées controversées. Il fournit un cadre complet permettant d'identifier et d'exclure certaines activités de l'univers d'investissement de la banque sur la base de considérations éthiques, environnementales et sociales. La politique s'applique à la fois aux investissements sur le bilan et hors bilan. Il détaille les critères d'exclusion, les responsabilités des différentes unités commerciales et l'alignement sur les normes mondiales reconnues telles que le Pacte mondial des Nations Unies. Le document comprend également un tableau récapitulatif énumérant les activités controversées spécifiques et leur traitement.

(b) **Champ d'application** : Le champ d'application de la Politique relative aux activités controversées englobe toutes les activités d'investissement de Degroof Petercam, y compris ses propres investissements et ceux gérés pour le compte de ses clients. Il s'applique aux investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ainsi qu'à ceux ayant des objectifs durables, conformément au règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). La politique couvre un large éventail d'activités controversées, y compris, mais sans s'y limiter, les armements, les combustibles fossiles, les jeux d'argent, la pornographie et la production d'huile de palme. Elle s'étend également aux directives de prise de décision pour les prospects et les fournisseurs de la banque d'investissement. Cette politique vise à garantir que les pratiques d'investissement de la Banque sont responsables et durables, réduisant ainsi au minimum les risques et les impacts négatifs en matière de durabilité. De plus, il permet à certaines unités commerciales de prendre des mesures plus restrictives si nécessaire.

Il est à noter que les fonds patrimoniaux gérés par Degroof Petercam Fund Management ont également un ensemble de politiques qui régissent les investissements responsables réalisés. S'ils n'ont pas de politique spécifique, ils se réfèrent aux politiques de la banque.

(c) **Responsable de la politique** : le Chief Investment Strategy Private Banking est responsable de la gestion et de la révision de la politique.

Politiques de Degroof Petercam Asset Management (DPAM) :

- La politique d'investissement durable et responsable (« The Sustainable and Responsible Investment Policy ») :

(a) **Description** : Le document décrit la politique globale de durabilité de DPAM, qui s'appuie sur trois politiques supplémentaires : la politique de vote, la politique sur les activités controversées et la politique d'engagement. Ces politiques guident tous les fonds d'investissement, les portefeuilles discrétionnaires et les services de conseil de DPAM. L'objectif de DPAM est de maximiser l'impact

sociétal positif tout en minimisant les effets négatifs de ses investissements. Quatre organes de gouvernance supervisent la mise en œuvre de la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de DPAM, qui s'aligne sur la mission de l'entreprise en matière d'investissement responsable. Les facteurs ESG sont intégrés à la recherche, aux processus d'investissement et à la gestion de portefeuille afin de promouvoir une croissance durable à long terme. DPAM met l'accent sur une gouvernance d'entreprise saine, la résolution des défis environnementaux et le respect des valeurs sociétales. DPAM s'est engagée à soutenir des initiatives internationales en matière de développement durable, notamment les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies et l'initiative Net Zero Asset Management. En tant qu'investisseur durable, DPAM estime que l'intégration des facteurs ESG optimise le risque et le rendement, et que l'entreprise évalue les risques et les opportunités en matière de durabilité en fonction des classes d'actifs et des secteurs. Le dialogue avec les entreprises, par le biais du vote par procuration ou de l'engagement direct, est essentiel pour affiner les décisions d'investissement et encourager les meilleures pratiques. La politique vise à réduire les impacts négatifs en filtrant les activités controversées et en alignant les investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. La transparence, l'éducation et l'engagement des clients sont également essentiels, et DPAM rend régulièrement compte de ses activités d'investissement durable. Toutes les politiques sont accessibles publiquement, et le site Web de DPAM fournit des informations détaillées sur ses efforts en matière de durabilité.

(b) **Champ d'application** : La Politique s'applique aux fonds d'investissement publics qui sont gérés par DPAM, par désignation ou délégation (dans la mesure convenue entre DPAM et la société de gestion délégataire) (les « Fonds DPAM ») et aux mandats de gestion discrétionnaire de portefeuille que DPAM gère pour le compte de propriétaires/investisseurs institutionnels, comme convenu entre DPAM et ses clients. Cette politique est également l'une des considérations de DPAM lorsqu'elle fournit des services de conseil en investissement à ses clients. Elle décrit les approches durables adoptées, y compris : l'intégration ESG, le best-in-class, les thèmes de durabilité et le filtrage des normes - par exemple que DPAM peut appliquer à toutes les classes d'actifs. DPAM est convaincu par l'investissement durable et responsable et cela est ancré dans notre approche, depuis 2001. Les fonds non publics pour lesquels DPAM agit en tant que société de gestion peuvent également appliquer cette politique dans la mesure prévue dans le document d'offre.

(c) **Responsable de la politique** : le Responsible Investments Competence Center (RICC) dirigé par Chief Sustainable Investment Officer (CSIO) est chargé de piloter et de réviser la Politique d'Investissement Durable et Responsable.

- Politique d'engagement (« Engagement policy ») :

(a) **Description** : Ce document décrit la vision de DPAM en matière d'investissement efficace et durable. Il vise à optimiser notre impact positif au profit de la société. La présente politique d'engagement vise à : (a) réduire l'impact négatif de l'investissement ; et (b) défendre les valeurs et convictions sur les questions environnementales et sociales et de gouvernance. Il met en évidence les raisons pour lesquelles nous nous engageons et nos choix sur les sujets à prioriser. Il explique le processus d'engagement et les attentes en

termes de progrès de la part des sociétés dans lesquelles nous investissons. Il comprend également des détails sur les moyens, les canaux et l'escalade potentielle. Il montre clairement à quel point la transparence est au cœur des engagements.

(b) **Champ d'application** : Cette déclaration s'applique de manière cohérente à tous les fonds et compartiments publics labellisés DPAM pour lesquels DPAM agit en tant que société de gestion. Elle s'applique également aux mandats de gestion discrétionnaire que DPAM gère pour le compte de propriétaires/investisseurs institutionnels. En outre, elle s'applique aux fonds et compartiments gérés par DPAM par délégation pour le compte de parties externes, à la demande expresse de la contrepartie. Elle peut s'appliquer à un fonds non public géré par DPAM dans la mesure prévue dans son document d'offre.

(c) **Responsable de la politique** : le Responsable Investments Competence Center (RICC) dirigé par Chief Sustainable Investment Officer (CSIO) est chargé de piloter et de réviser la Politique d'Engagement.

- Politique de vote (« Voting Policy »)

(a) **Description** : La présente politique de vote décrit les valeurs et les principes de gouvernance d'entreprise que DPAM préconise et met en œuvre dans l'ensemble des sociétés cotées dans lesquelles les fonds DPAM (tels que définis ci-dessous) investissent. Il décrit également l'approche de DPAM en tant qu'investisseur responsable. DPAM se concentre sur l'investissement à long terme dans des entreprises durables et de haute qualité. Investir dans des sociétés bien gérées est un élément clé et fait partie intégrante de la politique d'investissement de DPAM. Un système de gouvernance d'entreprise efficace, établi au moyen de mécanismes de contrôle et de freins et contrepoids appropriés, contribue à favoriser une gestion saine de l'entreprise et une meilleure compréhension des risques. La participation aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elle investit est un principe de la responsabilité sociétale de DPAM. Il s'agit d'un moyen efficace de montrer son engagement en faveur d'un secteur financier plus durable, de plaider en faveur d'une croissance pérenne et d'une approche de gestion des risques à long terme. Les assemblées générales sont un bon lieu d'échange entre les actionnaires et les dirigeants de l'entreprise. Cela permet à des investisseurs bien informés d'aborder des questions spécifiques de manière plus détaillée ou de soulever des questions pertinentes. En adoptant cette approche, DPAM prône une vision qui fait preuve d'un plus grand respect de toutes les personnes et de leur environnement à long terme. Les horizons d'investissement se raccourcissant de plus en plus, il est important de mettre l'actionnaire au cœur de l'entreprise en tant que copropriétaire qui place sa longévité au-dessus des bénéfices à court terme.

(b) **Champ d'application** : Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la Politique de vote s'applique de manière cohérente à tous les fonds d'investissement gérés par DPAM (par désignation) ou ceux qui ont délégué l'exercice de leurs droits de vote dans des sociétés cotées (hors fonds d'investissement) à DPAM (ci-après dénommés « Fonds DPAM »). Toutefois, la politique de vote n'affecte pas l'exercice indépendant des droits de vote associés aux actions et autres titres donnant droit de vote, détenus par les Fonds DPAM.

En ce sens, chaque fonds DPAM a approuvé séparément cette politique. En toutes circonstances, les droits de vote sont exercés dans le respect des objectifs d'investissement et de la politique du Fonds DPAM concerné et dans le meilleur intérêt de ses actionnaires, conformément aux lois applicables. En outre, DPAM exerce des droits de vote dans des sociétés cotées pour le compte de clients institutionnels ayant des mandats de gestion discrétionnaire qui ont expressément délégué l'exercice de ces droits à DPAM conformément à la présente politique.

(c) **Responsable de la politique** : le Responsible Investments Competence Center (RICC) dirigé par Chief Sustainable Investment Officer (CSIO) est chargé de gérer et de réviser la Politique de vote

- Politique d'activités controversées (« Controversial Activity Policy») :

(a) **Description** : Cette politique d'activités controversées vise à décrire et à expliquer les choix de DPAM en termes d'exclusions et de restrictions sur les investissements dans des activités d'entreprise jugées contraires à l'éthique et/ou irresponsables et/ou non durables. En tant que telle, cette politique joue un rôle important dans les efforts de DPAM pour éviter les risques de durabilité et réduire autant que possible l'impact négatif de ses investissements. La politique détaille les exclusions et/ou les restrictions d'investissement que DPAM applique à ses stratégies durables (y compris les stratégies de transition) et/ou à ses stratégies traditionnelles. Il décrit également les exclusions et/ou restrictions applicables aux stratégies gérées activement et aux stratégies indiciaires, ainsi qu'à celles s'appliquant aux stratégies d'actions, aux stratégies de crédit, aux stratégies équilibrées ou à d'autres groupes de stratégies DPAM. En outre, cette politique couvre le cas de plusieurs activités controversées pour lesquelles DPAM applique une approche d'intégration ESG.

(b) **Champ d'application** : cette politique d'activités controversées s'applique de manière cohérente à tous les fonds et sous-fonds publics labellisés DPAM pour lesquels DPAM agit en tant que société de gestion. Sauf convention contractuelle contraire avec DPAM, elle ne s'applique ni aux mandats de gestion de portefeuille discrétionnaire que DPAM gère pour le compte de propriétaires/investisseurs institutionnels, ni aux fonds et compartiments gérés par DPAM par délégation pour le compte de parties externes. Elle peut s'appliquer à un fonds non public géré par DPAM dans la mesure prévue dans son document d'offre.

(c) **Responsable de la politique** : le Responsible Investments Competence Center (RICC) dirigé par Chief Sustainable Investment Officer (CSIO) est chargé de gérer et de réviser la Politique d'Activités Controversées

[MDR-A] Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels

RI_MDR-A_68

- DPAM a décidé, après mûre réflexion, de rejoindre l'initiative Net-Zero Asset Managers (NZAM) en 2022. Celle-ci implique que les gestionnaires d'actifs

s'engagent à soutenir des investissements alignés sur la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise aligne sa méthodologie sur les approches approuvées par les partenaires du réseau. L'objectif est d'avoir 100 % des actifs sous gestion de DPAM avec des objectifs basés sur la science (SBT) ou un alignement de 1,5 °C. D'ici 2025, elle s'appuiera sur des initiatives d'engagement collaboratif, telles que l'engagement collaboratif annuel via la « campagne CDP SBT ». De plus, l'évaluation individuelle TCFD des entreprises du portefeuille à fortes émissions garantit une orientation ciblée pour atteindre cet objectif.

- Au cours de l'année 2024, Degroof Petercam s'est engagé à atteindre la neutralité carbone et a décidé de suivre les prescriptions de SBTi. Degroof Petercam a jusqu'à deux ans après avoir signé l'engagement pour communiquer sur ses objectifs et sa feuille de route.
- Depuis quelques années (à partir de 2021), les investissements de Degroof Petercam font l'objet d'un processus de diligence raisonnable (ou « due diligence ») concernant l'intégration de principes ESG pour sa gestion discrétionnaire de portefeuille en Belgique et au Luxembourg. L'étendue de cette due diligence dépend des exigences en matière de durabilité du produit financier sélectionné. L'ensemble du processus de due diligence est régi par la Politique globale d'investissement durable (GSIP). Ce type de due diligence existait déjà, avant SFDR, chez DPAM et est documenté par la politique d'Investissement Durable & Responsable. Ces politiques ont un impact sur le reporting, à l'instar du rapport Principal Adverse Impact (PAI) qui est publié au niveau des entités par DPAM, Degroof, Petercam Belgique et Luxembourg. Ce type de rapport décrit les principaux impacts négatifs de ses investissements sur le développement durable, les politiques qui aident à identifier et à hiérarchiser ces impacts, et les mesures prises par DPAM ou Degroof Petercam Private Banking and Patrimonial funds management pour atténuer les impacts négatifs. A noter que si cette due diligence est déjà mise en place tant pour Degroof Petercam que pour DPAM, elle est régulièrement enrichie pour répondre aux nouvelles réglementations, aux bonnes pratiques du marché et à une collecte de données efficace.

Le processus de due diligence ESG (Degroof, Petercam et DPAM) comprend les étapes suivantes. L'étendue de leur application dépend des préférences en matière de durabilité du produit financier concerné exposé à des entreprises ou à des émetteurs d'entreprises :

- Le filtrage normatif (« normative screening ») garantit que les entreprises n'enfreignent pas les normes mondiales.
- Le filtrage des activités (« activity screening ») permet de s'assurer que les entreprises ne sont pas impliquées dans des activités controversées.
- Le filtrage comportemental (« behavior screening ») garantit qu'il n'y a pas d'exposition aux entreprises confrontées à de graves controverses ESG.
- Le filtrage positif (« positive screening ») permet au groupe d'investir dans des entreprises démontrant les meilleures pratiques ESG.
- L'alignement aux ODDs/SDGs permet d'identifier les entreprises dont les produits et services s'alignent sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).

- La perspective d'impact identifie les entreprises qui génèrent un impact positif sur la société.

Outre la due diligence décrite ci-dessus pour l'exposition des émetteurs privés, DPAM a également défini un processus de due diligence détaillé pour son exposition souveraine, sur la base de son modèle d'évaluation de la durabilité des pays. En ce qui concerne les investissements souverains, la Banque Privée s'appuie sur des informations obtenues auprès de fournisseurs externes.

Nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'informations complètes et précises sur les ressources financières allouées à la réalisation de ces actions.

[MDR-T] Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles

RI_MDR-T_80

- Degroof Petercam vise à ce que 100 % de la gestion discrétionnaire de portefeuille soit investie selon la classification de l'article 8 du SFDR (promotion de caractéristiques ESG avec une proportion d'investissements durables, sans pour autant poursuivre un objectif durable spécifique). Dans ce cadre, Degroof Petercam définit et suit cet indicateur clé de performance (KPI), qui est communiqué au Comité des Risques chaque trimestre. Les conditions à remplir pour atteindre cet objectif sont définies dans la Global Sustainable Investment Policy. Aucun horizon temporel n'a encore été défini.
- L'objectif de DPAM est que 50 % minimum de ses actifs sous gestion bruts (AUM) investis dans des fonds DPAM soient classés article 8 ou article 9, conformément à la réglementation SFDR. Les règles à respecter pour obtenir la classification article 8 ou 9 sont précisées dans la Politique d'investissement durable et responsable. Aucun horizon temporel n'a encore été défini.
- DPAM a décidé, après réflexion, de rejoindre l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). L'objectif est que l'ensemble des actifs soient alignés sur les objectifs de la Science-Based Targets initiative (SBTi) ou équivalents d'ici 2040 (hors produits obligataires souverains). Plus de détails, sont disponible au sein de la section « E1-4 – Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique » du présent chapitre.

À noter que le suivi de l'efficacité des actions, que ce soit via les indicateurs PAI ou d'autres types d'indicateurs, est encore compromis par la disponibilité et la qualité des données utilisées.

[MDR-M] : MDR-M Métriques relatives aux questions de durabilité matérielles

RI_MDR-M_75

- Plus d'informations sur la proportion des investissements par catégories SFDR sont disponibles au paragraphe SBM-1 40 du présent chapitre.
- Des indicateurs sur la proportion d'investissements alignés sur SBTi, sont disponibles au paragraphe SBTi-M de ce chapitre.
- En ce qui concerne ses émissions financées, comme indiqué précédemment, Degroof Petercam a signé un engagement volontaire Net zéro (suivant l'approche SBTi), ce qui signifie que d'ici 2040, 100 % des investissements liés aux portefeuilles discrétionnaires, patrimoniaux et bancaires seront alignés sur la SBTi.

Norme ESRS E1

Les données (narratives et métriques) liées aux « émissions financées » du Scope 3 - Catégorie 15 se trouvent dans le présent chapitre dédié « Investissements responsables » et plus précisément dans les sections ESRS E1-Changement climatique ci-dessous. Vous trouverez également ici les informations relatives à la taxonomie de l'UE (« E1-3 - Actions et ressources en relation avec le changement climatique (rapport sur la taxonomie) »), comme demandé par ESRS E1 6.

[E1-1] Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Comme indiqué précédemment dans la section RI_SBM-1_40 (portant sur la stratégie, le modèle économique et la chaîne de valeur) de ce chapitre, lorsque nous faisons référence au "scope 3 - les émissions financées", l'ambition de DPAM est d'atteindre 75 % des composantes du portefeuille avec un objectif fondé sur la science ou des émissions alignées sur un scénario de 1,5 °C d'ici 2030 pour les secteurs à fort impact et 50 % pour les secteurs à faible impact. Cet objectif est applicable aux fonds classés article 8 ou 9 du règlement SFDR. Pour Degroof Petercam, les objectifs sont en cours de définition, notamment dans le contexte de l'intégration récente au sein du groupe Indosuez.

[E1-2] Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

Une description complète des politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique applicables aux investissements responsables de Degroof Petercam est disponible dans la section « MDR-P Politiques » de ce chapitre. Ces politiques soutiennent les objectifs d'atténuation du changement climatique mis en œuvre à travers les investissements responsables.

[E1-3] Actions et moyens en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique

Comme mentionné dans la section RI_MDR-A_68 (Actions et ressources en matière de durabilité matérielle) de ce chapitre, DPAM et Degroof Petercam ont engagé des actions pour répondre aux impacts du changement climatique. DPAM a adhéré à la NZAMI en 2022, tandis que Degroof Petercam a signé une lettre d'engagement auprès du SBTi en 2024. À ce jour, Degroof Petercam n'a pas encore communiqué ses objectifs pour 2030. Des informations supplémentaires concernant les actions Net Zero sont disponibles dans la section « SBTi-A – Actions prises en lien avec notre engagement SBTi » de ce chapitre.

Conformément aux exigences des normes ESRS (principes directeurs pour le reporting CSRD) au paragraphe E1-3 29 (c), veuillez trouver ci-dessous les données relatives à la taxonomie (Règlement délégué (UE) 2021/2178).

Dans le cadre de son Pacte Vert pour l'Europe visant à financer une croissance durable et à prévenir l'écoblanchiment, le Parlement européen et le Conseil ont élaboré un système de classification unifié pour les activités économiques durables, appelé la taxonomie.



Le règlement sur la taxonomie (UE 2020/852) définit les critères permettant de déterminer si une activité économique contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs et ne nuit pas de manière significative aux autres. À ce jour, six objectifs environnementaux ont été identifiés :

1. Atténuation du changement climatique (CCM)
2. Adaptation au changement climatique (CCA)
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (RAM)
4. Transition vers une économie circulaire (EC)
5. Prévention et réduction de la pollution (PRP)
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO)

Les règles de la taxonomie permettant d'identifier les activités économiques durables ont été développées de manière itérative. Des critères techniques d'examen ont d'abord été définis pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, via le règlement délégué 2021/2139 de la Commission². En outre, le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la

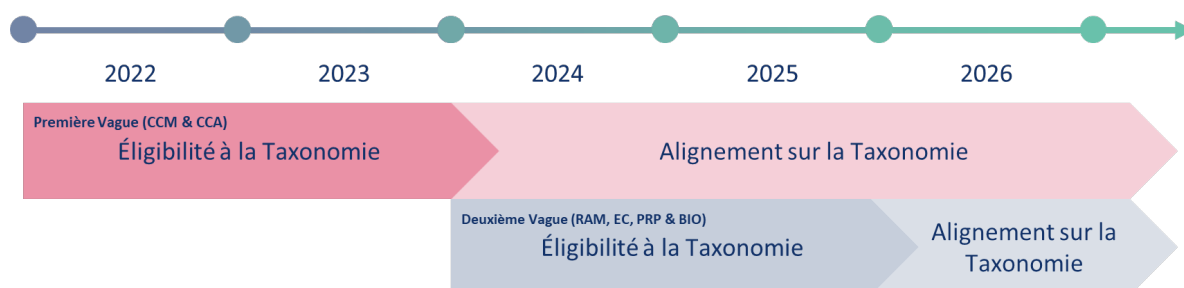
² Modifié par la Commission Règlement délégué (UE) 2023/2485

Commission a défini les critères pour les activités durables dans les domaines de l'énergie nucléaire et du gaz fossile. En 2023, la Commission a adopté les critères techniques pour les quatre objectifs restants (RAM, EC, PRP et BIO). En outre, le Parlement européen et le Conseil doivent également déterminer les objectifs sociaux dans le cadre de la Taxonomie. En février 2025, la Commission européenne a présenté un paquet de propositions visant à simplifier les règles de l'UE, à renforcer la compétitivité et à mobiliser des capacités d'investissement supplémentaires.

Ces premiers paquets "Omnibus" regroupent des propositions dans plusieurs domaines législatifs, y compris la Taxonomie de l'UE. Au moment de la préparation de ce rapport, les paquets Omnibus n'étaient pas encore adoptés et n'ont donc pas été pris en compte dans le présent rapport.

Les règles techniques définissant le cadre de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie sont précisées dans le règlement délégué sur la publication d'informations Taxonomie (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission, adopté le 6 juillet 2021).

Depuis 2022, Degroof Petercam, en tant qu'établissement de crédit, doit rapporter des informations liées à la taxonomie et, depuis 2024, Degroof Petercam doit publier son Green Asset Ratio (GAR), c'est-à-dire la part des actifs de l'établissement de crédit qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont investis dans de telles activités, par rapport au total des actifs couverts. Cette année, Degroof Petercam doit aussi publier les informations relatives à l'alignement de ses actifs avec la Taxonomie pour les deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique – CCM, et adaptation au changement climatique – CCA), ainsi que les informations relatives à l'éligibilité de ses actifs vis-à-vis des quatre autres objectifs environnementaux.



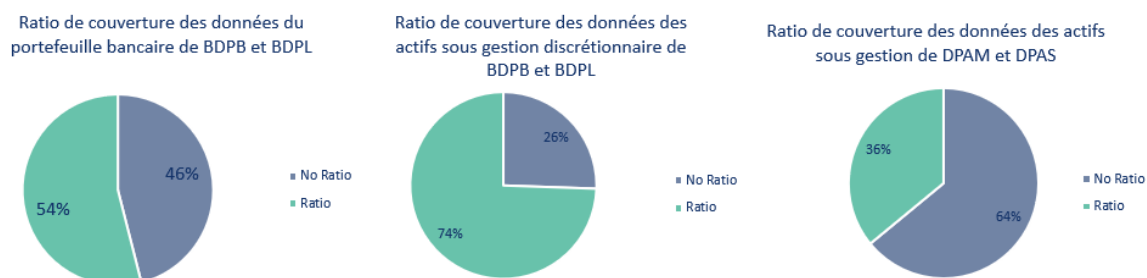
Par ailleurs, depuis 2024, le champ d'application du reporting Taxonomie a été étendu aux actifs hors bilan, c'est-à-dire aux actifs sous gestion et assortis de garanties financières. Ces activités de Degroof Petercam en tant qu'établissement de crédit sont incluses dans les chiffres consolidés du groupe Degroof Petercam présentés dans le présent rapport, des rapports distincts sont inclus dans l'annexe concernant les activités de gestion d'actifs de DPAM et de DPAS (cf. annexe). Les activités qui ne contribuent pas de manière significative aux indicateurs clés de performance au bilan et hors bilan n'ont pas été incluses dans ce rapport (par exemple, les activités de financement d'entreprise et les activités non financières).

Le reporting taxonomie est un parcours que Degroof Petercam a entrepris en s'appuyant sur son expertise ESG. Parallèlement, la capacité de communiquer des informations exactes dépend également de la capacité des fournisseurs de services et de l'industrie dans son ensemble. La déclaration des activités éligibles et alignées sur la taxonomie est inhérente à la capacité de l'industrie à déclarer des informations précises et détaillées sur les activités

éligibles et alignées sur la taxonomie. Cela a entraîné certaines limitations concernant les rapports de Degroof Petercam 2024, telles que :

1. La difficulté de collecter des informations sur toutes les contreparties de Degroof Petercam. Cette année, le rapport a été produit à partir des informations recueillies par S&P Global Trucost (solution ESG de S&P Global³). De plus, les informations publiées sur les fonds de tiers ont été collectées par l'intermédiaire de Cleversoft. Enfin, les KPI liés au reporting taxonomie de certaines contreparties et obligations vertes ont été collectés à partir de leurs rapports publics.

Les diagrammes suivants illustrent la proportion d'actifs pour lesquels des données sont fournies par rapport à l'ensemble des actifs couverts. La couverture du portefeuille bancaire et des actifs sous gestion discrétionnaire chez BDPB et BDPL reste similaire à celle de l'année dernière. En ce qui concerne le champ d'application DPAM et DPAS, la couverture des données est également stable si l'on regarde au niveau des fonds. Cependant, le graphique ci-dessous illustre la couverture des données au niveau des investissements sous-jacents des fonds, qui est assez faible.



2. La réglementation sur la taxonomie impose d'identifier les contreparties qui ne sont pas tenues de publier des informations extra-financières (entreprises « non NFRD »). Cependant, en raison d'un manque de données, il n'a pas été possible d'identifier le statut NFRD de toutes les contreparties. Par conséquent, les contreparties pour lesquelles le statut NFRD n'a pas été identifié ont été classées comme des entreprises « non NFRD » dans le rapport.

Le rapport de cette année devrait donc être considéré comme le meilleur résultat possible sur la base des données disponibles dans le contexte évolutif susmentionné. Le reporting évoluera en fonction des futures obligations réglementaires.

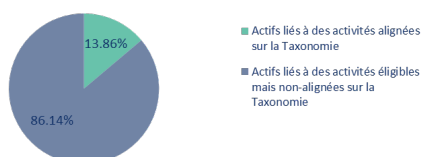
Taxonomie : déclaration en tant qu'établissement de crédit

³ <https://www.spglobal.com/esg/trucost>

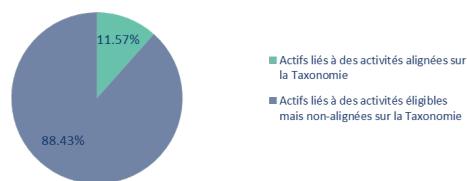
0. Summary of KPIs to be disclosed by credit institutions under Article 8 Taxonomy Regulation									
		Total environmentally sustainable assets based on Turnover	Turnover-based Taxonomy-eligibility ratio	CapEx-based Taxonomy-eligibility ratio	Turnover-based GAR	CapEx-based GAR	% coverage (over total assets)	% of assets excluded from the numerator of the GAR	% of assets excluded from the denominator of the GAR
Main KPI	Green asset ratio (GAR) stock	101,229,771.62 €	12.76%	12.78%	1.77%	1.48%	66.44%	31.28%	33.56%
	of which Banking Book	87,909,771.62 €	22.13%	22.17%	3.95%	3.16%	68.93%	31.73%	31.07%
		Total environmentally sustainable assets	Turnover-based Taxonomy-eligibility ratio	CapEx-based Taxonomy-eligibility ratio	Turnover-based GAR	CapEx-based GAR	% coverage (over total assets)	% of assets excluded from the numerator of the GAR	% of assets excluded from the denominator of the GAR
Additional KPIs	GAR (flow)	15,526,599.46 €	15.59%	15.69%	1.41%	1.62%	85.21%	22.99%	14.79%
	Financial guarantees	- €	0%	4%	0%	0%			
	Assets under management	205,768,367.35 €	8.55%	8.89%	2.48%	3.14%			
		Total des actifs durables sur le plan environnemental	Proportion du chiffre d'affaire éligibles aux objectifs de la Taxonomie	Proportion des dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles aux objectifs de la Taxonomie	GAR (CA)	GAR (Capex)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts	101,229,771.62 €	12.76%	12.78%	1.77%	1.48%	66.44%	31.28%	33.56%
	dont le portefeuille bancaire	87,909,771.62 €	22.13%	22.17%	3.95%	3.16%	68.93%	31.73%	31.07%
		Total des actifs durables sur le plan environnemental	Proportion du chiffre d'affaire éligibles aux objectifs de la Taxonomie	Proportion des dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles aux objectifs de la Taxonomie	GAR (CA)	GAR (Capex)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR
ICP supplémentaires	GAR (flux)	15,526,599.46 €	15.59%	15.69%	1.41%	1.62%	85.21%	22.99%	14.79%
	Garanties financières	- €	0%	4%	0%	0%			
	Actifs sous gestion	205,768,367.35 €	8.55%	8.89%	2.48%	3.14%			

Les actifs couverts par le GAR sont le portefeuille de prêts et le portefeuille bancaire, dont les expositions sur les banques centrales et les gouvernements et les émetteurs supranationaux ont été exclues, ainsi que le portefeuille de négociation. Les montants totaux utilisés pour calculer le GAR et les KPI's (ou « ICP's ») supplémentaires s'alignent sur le FINREP.

Proportion des GAR actifs liés à des activités alignées sur la Taxonomie par rapport aux actifs liés à des activités éligibles à la Taxonomie sur base du chiffre d'affaires



Proportion des GAR actifs liés à des activités alignées sur la Taxonomie par rapport aux actifs liés à des activités éligibles à la Taxonomie sur base du CapEx



Par rapport au rapport Taxonomie 2023, les KPI d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie ont légèrement augmenté. Cela s'explique par l'augmentation des investissements dans les obligations vertes, durables, sociales et liées à la durabilité. Cette année, l'éligibilité des prêts accordés aux clients Degroof Petercam a été analysée, ce qui explique la croissance du KPI d'éligibilité à la taxonomie. En outre, l'augmentation des indicateurs clés de performance (KPI) de l'alignement de la taxonomie est due aux expositions importantes aux institutions financières qui n'ont commencé à rapporter leur alignement à la taxonomie que cette année.

L'activité principale de la banque réside dans la gestion d'actifs (c'est-à-dire la gestion de portefeuilles de clients et la gestion de fonds). Les produits de prêt constituent une offre complémentaire pour les clients disposant de portefeuilles gérés (principalement donnés en garantie), tandis que le portefeuille bancaire est géré avec un principe de vigilance approfondi afin d'assurer des ratios de liquidité et de fonds propres appropriés. Afin d'atténuer les impacts négatifs potentiels de son activité de crédit, Degroof Petercam a inclus des mesures pour empêcher le financement de toute activité controversée dans sa "Politique Groupe de Prêt".

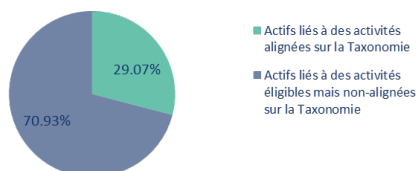
En ce qui concerne le portefeuille bancaire, Degroof Petercam cherche également à réduire les impacts négatifs en :

- S'abstenant d'investir dans des instruments financiers émis par certaines entreprises dans des secteurs controversés et ne pas détenir de positions liées à l'industrie des énergies fossiles ;
- Vérifiant que les investissements s'inscrivent dans le cadre de l'article 8 tel que défini par l'UE au moment de leur acquisition ;
- Incluant le portefeuille bancaire dans le champ d'application des engagements Degroof Petercam Net Zero.

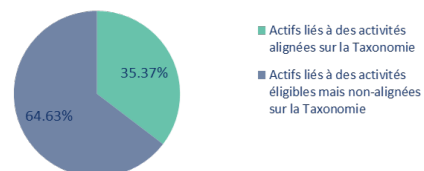
En ce qui concerne les KPI supplémentaires sur les actifs hors bilan, les KPI sur les actifs sous gestion (AuM) ne couvrent que les activités de gestion d'actifs des établissements de crédit du groupe, à savoir Bank Degroof Petercam SA et Bank Degroof Petercam Luxembourg SA. Selon la Communication de la Commission (C/2024/6691) du 8 novembre 2024⁴, Degroof Petercam devrait inclure dans ce KPI (ou ICP) les actifs gérés sur la base des mandats d'investissement individuels reçus des détenteurs d'actifs, à l'exception des expositions aux administrations centrales, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux et des actifs pour lesquels la gestion de portefeuille a été déléguée à Degroof Petercam par des tiers.

Afin de réduire l'impact négatif de ses portefeuilles clients, le groupe a mis en place une politique globale d'investissement durable (GSIP) qui inclut l'identification des activités controversées à exclure de l'univers d'investissement de Degroof Petercam. Dans ce cadre, les investissements sont soumis à l'intégration ESG et à la due diligence en matière d'impact. En outre, les portefeuilles de gestion discrétionnaire sont inclus dans les engagements de Degroof Petercam Net Zero dans le cadre des émissions financées.

Proportion des actifs PB liés à des activités alignées sur la Taxonomie par rapport aux actifs liés à des activités éligibles à la Taxonomie sur base du chiffre d'affaires



Proportion des actifs PB liés à des activités alignées sur la Taxonomie par rapport aux actifs liés à des activités éligibles à la Taxonomie sur base du CapEx



Les indicateurs clés de performance de l'éligibilité et de l'alignement sur la taxonomie des actifs sous gestion des BDPB et des BDPL ont augmenté. Cela peut s'expliquer par l'augmentation des investissements dans les obligations vertes, durables, sociales et liées à la durabilité, ainsi que par une plus grande couverture des données. En outre, l'augmentation des KPI d'alignement de la taxonomie peut s'expliquer par les expositions importantes des institutions financières, y compris les fonds, qui n'ont commencé à publier des rapports sur l'alignement de la taxonomie de leurs activités que cette année.

Cette année, le KPI d'éligibilité à la taxonomie des garanties financières données n'est pas nul grâce à une garantie financière accordée en 2024 à une contrepartie qui effectue certaines activités éligibles à la taxonomie.

Rapports taxonomiques concernant les activités de gestion d'actifs

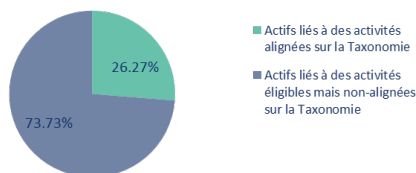
⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C.202406691>. Question 42, pp.29

	Valeur comptable totale (brute) (€)	ICP sur base du chiffre d'affaires				ICP sur base du CapEx			
		Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	
		Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)	Proportion d'actifs couverts finançant des activités alignées à la taxonomie			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)	Proportion d'actifs couverts finançant des activités alignées à la taxonomie		
Actifs sous gestion couverts	34,651,408,262.29 €	3,940,849,006.47 €	11.37%	1,035,103,679.01	2.99%	4,354,628,757.01 €	12.57%	1,527,228,571.07 €	4.41%
Actifs exclus du dénominateur de l'ICP ¹	10,936,658,221.59 €								
Total actifs sous gestion	45,588,066,513.82 €								

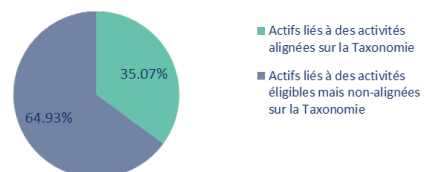
¹ Expositions aux banques centrales, gouvernements centraux et émetteurs supranationaux

Ce KPI couvre les activités de gestion d'actifs des sociétés de gestion du groupe, à savoir Degroof Petercam Asset Management SA (DPAM), Degroof Petercam Asset Services SA (DPAS). Les montants totaux utilisés pour calculer ce KPI correspondent aux montants du FINREP dont le double comptage a été supprimé (par exemple, les fonds de fonds et les investissements dans des fonds internes). En outre, les actifs dont la gestion de portefeuille a été déléguée par des tiers à des filiales de Degroof Petercam ainsi que les expositions sur des banques centrales et des gouvernements et des émetteurs supranationaux ont été exclus comme l'exige le règlement.

Proportion des actifs DPAM & DPAS liés à des activités alignées sur la Taxonomie par rapport aux actifs liés à des activités éligibles à la Taxonomie sur base du chiffre d'affaires



Proportion des actifs DPAM & DPAS liés à des activités alignées sur la Taxonomie par rapport aux actifs liés à des activités éligibles à la Taxonomie sur base du CapEx



Les différences dans les KPI d'éligibilité et d'alignement sur la taxonomie des activités de gestion d'actifs entre 2023 et 2024 s'expliquent, entre autres, par la vente des actions de Degroof Petercam Wealth Management France SA (DPWM) à CA Indosuez (France).

Outre les efforts susmentionnés du groupe, DPAM applique le principe réglementaire de « ne pas nuire » en examinant toute controverse importante entourant les entreprises investies, en s'engageant avec elles pour améliorer leur profil ESG et en surveillant les impacts négatifs. DPAM ne s'engage pas seulement auprès des entreprises, mais aussi auprès des pays. En outre, DPAM a rejoint l'initiative NZAM en s'engageant dans des portefeuilles Net Zero. DPAM a également établi des directives strictes pour limiter les investissements dans des entreprises aux activités controversées, comme détaillé dans sa politique d'activités controversées. Des détails supplémentaires sur les mesures prises par DPAM pour appliquer le principe de non-préjudice se trouvent dans sa déclaration d'impact négatif au niveau de l'entité (PAI statement).

KPI taxonomie pondéré consolidé

	Proportion of Total Revenue	Turnover-based KPI	CapEx-based KPI	Weighted Turnover-based KPI	Weighted CapEx-based KPI
GAR (Banking Book and Loans)	20.98%	1.77%	1.48%	0.37%	0.31%
Financial Guarantees Given	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
PB Discretionary AuM	16.25%	2.48%	3.14%	0.40%	0.51%
Asset Management and Asset Services	62.75%	2.99%	4.41%	1.87%	2.77%
Total	100.00%			2.65%	3.59%

	Chiffre d'affaires	Proportion du chiffre d'affaire total	ICP (CA)	ICP (Capex)	ICP basé sur le chiffre d'affaires pondéré	ICP basé sur les dépenses d'investissement (CAPEX) pondéré
GAR (Portefeuille bancaire et prêts)	106,140,498.35 €	20.98%	1.77%	1.48%	0.37%	0.31%
Garanties financières données	117,339.72 €	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Actifs sous gestion discrétionnaire Banque	82,202,353.69 €	16.25%	2.48%	3.14%	0.40%	0.51%
Gestion d'actifs et services d'actifs	317,442,083.52 €	62.75%	2.99%	4.41%	1.87%	2.77%
Total	505,902,275.28 €	100.00%			2.65%	3.59%

Impact de la cession des actions BDPL à CA Indosuez Wealth Europe (CAIWE) en 2025

Comme indiqué dans le rapport annuel, les actions de BDPL seront transférées à CAIWE en 2025 (sous réserve de l'approbation des autorités de surveillance). Cela aura un impact sur les indicateurs clés de performance du EUT de l'année prochaine, qui ont été estimés comme suit :

KPI EUT	Incidence estimée sur le total des actifs couverts	Taxonomie-Éligibilité basée sur le chiffre d'affaires	Taxonomie-Alignement basé sur le chiffre d'affaires
GAR	Diminution d'environ 20 %	Augmentation d'environ 10 %	Augmentation d'environ 1 %
Garanties financières accordées	Diminution d'environ 10 %	0%	0%
Actifs sous gestion discrétionnaires PB	Diminution d'environ 15 à 20 %	Augmentation d'environ 3 à 4 %	Augmentation d'environ 5 à 6 %
Gestion d'actifs	Diminution d'environ 50 %	Augmentation d'environ 25 %	Hausse d'environ 7 %

[E1-4] Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ces changements

DPAM a adhéré à l'initiative Net-Zero Asset Managers (NZAM), qui vise à aligner tous ses actifs sur l'initiative Science-Based Targets (SBTi) ou sur des normes équivalentes d'ici 2040 pour ses investissements en entreprises. Comme indiqué dans la section E1-1- Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique du présent chapitre des objectifs intermédiaires ont été fixés pour atteindre 75 % des composantes du portefeuille avec un objectif scientifique ou des émissions alignées sur un scénario de 1,5 °C d'ici 2030 pour les secteurs à fort impact, et 50 % pour les secteurs à faible impact. Degroof Petercam est actuellement en train de définir ces cibles.

Il convient d'ajouter que les évolutions futures concernant le cadre de la SBTi et son impact sur les entreprises sont difficiles à anticiper. DPAM observe qu'un nombre croissant d'entreprises s'engagent dans le SBTi (ou équivalent), et le SBTi continue d'élaborer des normes susceptibles d'avoir un impact sur la fixation des objectifs des entreprises. Le système de gouvernance de DPAM sur le climat, comme le groupe TCFD, suit de près ces évolutions.

Pour les objectifs, Il convient également de se référer aux paragraphes SBTi-T de ce chapitre sur les investissements responsables.

[E1-6] Émissions brutes de GES 1, 2, 3 et totales

- Les émissions brutes de scope 1, 2 et 3 et les émissions totales de GES de nos émissions financées comprennent le périmètre suivant :
 - Banque Privée Gestion discrétionnaire Belgique
 - Banque Privée Gestion Discrétionnaire Luxembourg
 - DPAM Mandat Discrétionnaire Institutionnel
 - Fonds DPAM B & L
 - BDP Fund Management (Fonds Patrimoniaux gérés par Degroof Petercam)
 - Portefeuille bancaire géré pour comptes propres de Degroof Petercam
- Les calculs ont été effectués à l'aide de la méthodologie décrite dans les normes techniques de réglementation SFDR (RTS), à l'aide d'un outil de reporting adopté par DPAM pour produire sa déclaration annuelle PAI. Les émissions de GES divulguées à la section E1-6 correspondent aux indicateurs SFDR PAI 1.
- Le total des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) de nos émissions financées par nos propres investissements, ceux réalisés pour le compte de nos clients en gestion discrétionnaire et par le biais de nos fonds DPAM et Patrimonial est égal à 11 643 290,09 tonnes de CO₂ (cf. métriques PAI dans ce chapitre).
- En ce qui concerne le mix énergétique, la part de la consommation d'énergie non renouvelable s'élève à 56 % - cf. PAI-M.
- Dans cette méthodologie, il n'y a pas de distinction basée sur le marché et l'emplacement des GES.
- Degroof Petercam n'a pas de plans, d'objectifs, d'actions liés à l'élimination des GES, au stockage et n'a pas acheté de crédits carbone.
- Degroof Petercam n'applique pas de mécanisme interne de tarification du carbone.

Définitions et limites opérationnelles :

Émissions de GES de scope 3 – catégorie 15 – émissions financées

Les émissions de scope 3 sont des émissions indirectes qui résultent d'activités dans la chaîne de valeur d'une entreprise, mais pour lesquelles l'entreprise n'a pas de contrôle direct. Cela inclut à la fois les activités en amont et en aval et, par conséquent, les émissions financées. Pour déterminer les limites opérationnelles de cette dernière catégorie, Degroof Petercam a adopté l'approche suivante :

Comptabilisation des émissions provenant des investissements (exigée selon le Protocole GHG)

- Prises de participation : Degroof Petercam prend en compte les GES liés aux portefeuilles d'investissement de ses 2 principales filiales DPAM & BDPL. Comme pour DPAS – asset services, ces investissements ne sont pas inclus pour éviter un double comptage.
- Placements par emprunt (avec utilisation connue du produit) :
 - Le portefeuille bancaire (3,2 milliards d'euros) est pris en compte pour le calcul

- Les prêts hypothécaires (694 m EUR) ne sont pas pris en compte car ils sont considérés comme non matériels ($< 2\%$) du total des actifs sous gestion (hors bilan + sur sol) pris en compte)
- Financement de projets : pas d'encours

Comptabilisation des émissions liées aux investissements (facultatif selon le Protocole GHG)

- Investissements en titres de dette (sans utilisation connue du produit) : il s'agit de la majeure partie de l'activité de prêt de Degroof Petercam (crédits lombards) – 1,9 milliard d'euros (non pris en compte)
- Investissements gérés et services à la clientèle : il s'agit de la partie centrale et la plus importante de l'activité de Degroof Petercam, qui s'élève à 76,5 milliards d'euros. Pour cette catégorie, Degroof Petercam a pris en compte ces activités pour lesquelles Degroof Petercam dispose d'un pouvoir de décision. Pour les portefeuilles de conseil, la décision finale est prise par le client, comme c'est également le cas pour les portefeuilles en simple exécution. Ce portefeuille représente 82 % du total des actifs sous gestion
 - Private Banking Gestion discrétionnaire de portefeuille Belgique
 - Banque Privée Gestion Discrétionnaire Luxembourg
 - DPAM Mandat Discrétionnaire Institutionnel
 - Fonds DPAM B & L
 - Degroof Petercam Fund Management (Fonds Patrimoniaux)
- Autres placements ou services financiers : aucune activité

Autres normes internationales

[PAI-BP] Base de préparation

Le thème Investissement Responsable est un thème spécifique à l'entité Degroof Petercam pour lequel les obligations de reporting ne sont pas encore définies/approuvées par le régulateur. En 2024, en raison de l'absence de celles-ci, Degroof Petercam a choisi d'utiliser les normes ESG existantes pertinentes (SFDR, PAI, SBTi) pour compléter les publications ESRS2 pour son reporting thématique sur les investissements responsables.

Qu'est-ce que SFDR PAI ?

Un impact négatif principal (PAI) est tout impact des décisions ou des conseils d'investissement qui a un effet négatif sur les facteurs de durabilité, tels que les préoccupations environnementales, sociales et des employés, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les questions de corruption. Dans le cadre de la réglementation SFDR, ces impacts sont mesurés à l'aide d'un large éventail d'indicateurs quantitatifs. Ces indicateurs sont présentés par les institutions financières sur une base annuelle sur leur site Web. Il existe 14 indicateurs PAI obligatoires et 31 indicateurs volontaires. Dans le cadre de cette déclaration de durabilité, Degroof Petercam a sélectionné certains de ces indicateurs selon les critères suivants :

- Uniquement des PAI obligatoires (plus comparables entre les entreprises, donc plus alignés sur les objectifs de la CSRD)

ET

- Indicateurs PAI avec une couverture minimale de 60 % (pour l'instant, les données utilisées dans les calculs ne sont pas disponibles pour tous les émetteurs, la couverture est donc égale au pourcentage d'actifs éligibles pour lesquels nous avons des valeurs)

ET

- PAI qui sont listés comme ayant un lien avec les normes ESRS conformément à l'annexe III de l'EFRAG (cf. PAI IRO ci-dessous)

Degroof Petercam n'a identifié aucun IRO comme étant matériel concernant les ESRS E2, E3, E4 et E5 (« sujets environnementaux » dans le DMA). Cependant, Degroof Petercam juge pertinent de rendre compte de ses Investissements Responsables dans ce chapitre distinct, en utilisant entre autres le cadre européen existant, le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR : Règlement (UE) 2019/2088) qui exige de rendre compte des principaux indicateurs d'impact négatif (PAI). Cela inclut les informations existantes sur la biodiversité et les déchets. C'est pourquoi ces PAI sont gérés activement. Des outils, des sources de données et des processus ont été déployés dans le passé - par exemple, la plateforme de données Rimes - et seront également maintenus au plus haut niveau possible.

Afin d'assurer la cohérence avec le périmètre de consolidation de la déclaration de durabilité globale, les actifs suivants ont été inclus :

- Banque Privée Gestion Discretionnaire Belgique
- Banque Privée Gestion Discretionnaire Luxembourg
- DPAM Mandat Discretionnaire Institutionnel
- Fonds DPAM B & L
- Gestion de fonds BDP (fonds patrimoniaux)
- Portefeuille bancaire géré pour comptes propres de Degroof Petercam

De plus, afin d'éviter le double comptage, nous avons exclu de notre base de calcul les produits gérés par les entités du groupe qui sont détenus dans d'autres produits du groupe (par exemple, les fonds DPAM détenus par des clients du Private Banking en mandat de gestion discrétionnaire).

[PAI-M] Tableau avec les indicateurs PAI consolidés déclarés

Principaux indicateurs défavorables du produit

Moyenne annuelle PAI
2024

I. Principal indicateur d'incidence négative en matière de durabilité		Valeur
I.A. Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement		
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>		
1 - 1 - 1	Scope 1 : Émissions de GES (en tonnes de CO2)	1,002,172.99
1 - 1 - 2	Scope 2 : Émissions de GES (en tonnes de CO2)	372,278.69
1 - 1 - 3	Scope 3 : Émissions de GES (en tonnes de CO2)	10,271,542.10
1 - 1 - 4	Émissions totales de GES (en tonnes de CO2)	11,643,290.09
1 - 2 - 1	Empreinte carbone (en tonnes de CO2 par million d'actifs sous gestion)	152.24
1 - 3 - 1	Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles nous investissons (tonnes par million de revenus provenant des sociétés sous-jacentes)	847.69
1 - 5 - 1	Part de la consommation d'énergie non renouvelable	56%
1 - 5 - 2	Part de la production d'énergie non renouvelable	3%
Biodiversité		
1 - 7	Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité (part des investissements dans des sociétés dans lesquelles des sociétés investies ont des sites/activités situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones)	4%
Gaspiller		
1 - 9	Tonnes de production de déchets dangereux (en tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investis, exprimée en moyenne pondérée)	3.78
I.B. Indicateurs pour les questions sociales et sociales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre la corruption		
<i>Questions sociales et questions relatives aux employés</i>		
1 - 10	Violation du principe du Pacte mondial des Nations Unies (part des investissements dans des sociétés détenues qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales)	15%

1 - 11	Manque de processus et de conformité Mecha (Part des investissements dans les entreprises dans lesquelles nous investissons sans politiques de surveillance de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ou aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou sans mécanismes de traitement des griefs/plaintes pour traiter les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales)	42%
1 - 13	Pourcentage de (Proportion moyenne de femmes par rapport aux hommes dans les Conseils d'Administration des sociétés dans lesquelles on dédit, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration-	38%

Les formules utilisées pour calculer les indicateurs PAI se retrouvent dans l'Annexe 1 du Rapport final sur les projets de normes techniques de réglementation publié par l'ESA, les autorités européennes de surveillance : https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2023-12/JC_2023_55_-_Final_Report_SFDR_Delegated_Regulation_amending_RTS.pdf

Les Principaux Indicateurs d'Effets Négatifs surlignés en bleu dans le tableau ci-dessus n'ont pas été audités par le commissaire aux comptes, à l'exception de l'indicateur PAI 1 qui est lié aux exigences de E1-6.

[PAI-A] Mesures prises pour gérer directement ou indirectement notre impact négatif sur PAI

Degroof Petercam et DPAM abordent les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par le biais de leurs politiques adoptées (voir la section politiques de ce chapitre sur les investissements responsables). Les principaux indicateurs de la déclaration PAI se concentrent sur les **émissions de gaz à effet de serre (GES)**, qui sont au cœur de la stratégie de l'entreprise et de l'engagement Net Zero pour nos opérations et nos investissements responsables. À cette fin, nous excluons les entreprises impliquées dans l'extraction de charbon thermique, la production d'électricité à partir du charbon et la production de pétrole et de gaz non conventionnels. De plus, les entreprises ayant un comportement controversé sévère lié aux émissions sont également exclues.

Plus précisément, DPAM fait de l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent afin qu'elles divulguent leurs émissions de scope 3 et fixent des objectifs fondés sur la science (voir la section sur les mesures SBTi ci-dessous), visant des émissions nettes nulles d'ici 2050. En tant que signataire de l'initiative Net Zero Asset Management, DPAM exige qu'une partie importante de son portefeuille s'aligne sur un scénario de 1,5 °C d'ici 2030.

En matière de **biodiversité**, dans le cadre du screening normatif, les entreprises en violation des standards mondiaux sont exclues des investissements. Ces normes comprennent, sans toutefois s'y limiter, le soutien d'une approche de précaution face aux défis environnementaux et l'encouragement du développement et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. En outre, DPAM utilise un outil d'empreinte biodiversité pour évaluer les impacts et les dépendances, intègre les risques liés à la biodiversité dans ses recherches ESG

et est l'un des premiers à adopter le cadre TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). DPAM s'est engagé dans le Finance for Biodiversity.

En ce qui concerne **les déchets**, le DPAM exclut les entreprises impliquées dans la production d'armes nucléaires et d'énergie nucléaire en raison des déchets radioactifs associés. Elle intègre les risques liés aux déchets dangereux et radioactifs dans son processus d'exclusion positive pour favoriser les contreparties les plus performantes.

Pour **enjeux sociaux** dans le cadre de la sélection normative, les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales (qui incluent le droit du travail et les droits de l'homme) sont exclues des investissements. Le non-respect de ces normes équivaut à une violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. DPAM participe également à des initiatives telles que ADVANCE des UN PRI et la World Benchmarking Alliance.

Enfin, concernant la diversité au sein des Conseils d'Administration, celle-ci est prise en compte dans notre évaluation extra-financière : les entreprises les moins performantes sur ce critère sont exclues de notre univers d'investissement. Par exemple, DPAM encourage activement une meilleure représentation des femmes en votant contre les comités de nomination lorsque les Conseils d'Administration ne comptent pas au moins un tiers de femmes. La diversité de genre est également intégrée dans leur stratégie de sélection positive, afin de favoriser les entreprises les plus exemplaires.

[PAI-T] Objectifs de l'IAP fixés sur nos impacts négatifs

Bien que l'objectif soit de limiter les impacts négatifs, des objectifs quantitatifs stricts pour le PAI n'ont pas encore été définis. La raison en est qu'en l'absence de rapports généralisés sur les indicateurs ESG (comme la CSRD), au moins jusqu'à récemment, la qualité de ces données restait très incertaine. De plus, Degroof Petercam manque encore d'un certain recul sur le calcul de ces indicateurs pour pouvoir définir des objectifs qui prennent tout leur sens.

[SBTi-BP] Base de préparation du rapport SBTi (expliquer le champ d'application, les procurations, la méthodologie, ...)

La deuxième norme ESG utilisée pour rendre compte de l'investissement responsable est l'initiative SBTi - Science Based Targets (SBTi). Il s'agit d'un élément clé de l'alignement sur les cadres de la TCFD (Task Force for Climate related Financial disclosures). SBTi fournit aux entreprises une méthode pour fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformes aux dernières données scientifiques sur le climat.

Les catégories d'actifs suivantes sont exclues du calcul de la SBTi : obligations souveraines/d'État, produits dérivés et liquidités.

Les métriques d'engagement/alignement SBTi sont calculées sur le périmètre suivant :

- Fonds d'investissement de DPAM f Belgique & Luxembourg

- Portefeuilles modèles de stratégie de risque moyen pour nos différentes offres en Banque Privée
- Stratégie Medium de nos 2 principaux fonds patrimoniaux

[SBTi-M] – Métriques SBTi

Étant donné que le degré d'urgence de la transition varie d'un secteur à l'autre, Degroof Petercam répartit les pourcentages d'alignement/engagement indiqués ci-dessous entre les actifs investis dans des secteurs à fort impact carbone et ceux investis dans des secteurs à faible impact carbone (alignés sur les pratiques réglementaires internationales).

Pour DPAM

Type de secteur	Pourcentage de l'actif sous gestion avec SBTi ou engagement équivalent
Secteur à fort impact climatique	76.28%
Secteurs à faible impact climatique	70.36%

Pour Private Banking & Banque Degroof Petercam Fund Management

Les pourcentages indiqués ci-dessous sont dérivés des données et des calculs effectués lors du dernier suivi SBTi, en septembre 2024.

Secteur à fort impact climatique	
Nom du produit / portefeuille	Pourcentage de l'actif sous gestion avec SBTi ou engagement équivalent
DP Mixte Medium	75.87%
DP Mixte Sustainable Medium	78.09%
DP Sicav Medium	71.20%
DP Sicav Sustainable Medium	78.45%
Fonds patrimonial DP Global Strategy	75.46%
Fonds patrimonial DP Sustainable	78.45%
Secteur à faible impact climatique	
Nom du produit/ portefeuille	Pourcentage de l'actif sous gestion avec SBTi ou engagement équivalent
DP Mixte Medium	70.02%
DP Mixte Sustainable Medium	74.19%
DP Sicav Medium	65.24%
DP Sicav Sustainable Medium	75.19%
Fonds patrimonial DP Global Strategy	66.46%
Fonds patrimonial DP Sustainable	75.19%

Un portefeuille modèle est un portefeuille d'investissement préconstruit conçu pour répondre à la tolérance au risque d'un client. Sa construction se fait dans le respect de la stratégie d'investissement de la banque et est représentative d'une composition de portefeuille standard.

[SBTi-A] – Actions prises en lien avec notre engagement SBTi

En ce qui concerne les mesures prises pour atteindre les objectifs fixés, DPAM a continué d'améliorer son engagement et ses actions de vote pour soutenir l'alignement avec l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Dans le cadre de son engagement envers l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAMi), DPAM s'est concentrée sur l'engagement auprès des sociétés dans lesquelles elle investit afin d'encourager l'établissement et l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. Cela s'est fait par le biais d'engagements individuels et collaboratifs, tels que l'initiative Climate Action 100+, où DPAM a joué un rôle actif dans l'engagement auprès des entreprises à fortes émissions pour améliorer leur gouvernance climatique, la réduction des émissions et les publications financières liées au climat.

La stratégie d'engagement de DPAM comprenait l'envoi de lettres officielles aux entreprises, la participation à des réunions virtuelles et le suivi des engagements pour s'assurer que les entreprises étaient sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs climatiques.

En plus de l'engagement direct, DPAM a également révisé sa politique de vote pour l'améliorer. Il s'agissait notamment d'envoyer des lettres de mission aux entreprises ayant des résolutions « Say-on-Climate » et de voter sur des propositions d'actionnaires liées au climat. Les décisions de vote de DPAM ont été basées sur une évaluation approfondie des plans de transition climatique des entreprises, y compris leur ambition, leur action et leur responsabilité dans la réalisation des objectifs de zéro émission nette.

En outre, le comité de pilotage de DPAM a joué un rôle crucial dans la supervision de l'intégration des risques et des opportunités liés au climat dans les processus de prise de décision d'investissement. Un tableau de bord a notamment été élaboré, permettant de suivre l'exposition des investissements de DPAM aux industries à forte intensité de carbone et les progrès des entreprises dans la réalisation de leurs objectifs climatiques.

Degroof Petercam a rejoint le mouvement lancé par DPAM en signant une lettre d'engagement SBTi en 2024. L'entreprise a mis en place un tableau de bord pour suivre la situation, qui est présenté à un groupe de travail interne pour les activités de Banque Privée et de Fonds de fonds sur une base trimestrielle pour discussion et suivi. Les fonds DPAM étant, en tant que tels, des actifs centraux au sein de la gestion discrétionnaire de Degroof Petercam, les objectifs et les ambitions de la banque bénéficient des initiatives et des actions de DPAM. Les prochaines étapes, comme requis dans la lettre d'engagement de la SBTi, sont l'élaboration d'objectifs basé sur la science et aligné sur les critères de la SBTi et soumission de ceux-ci à la SBTi pour validation au niveau de Degroof Petercam.

[SBTi-T] Objectifs SBTi

Pour la DPAM d'ici 2030

- 75 % SBTi ou 1,5 degré aligné pour les secteurs à fort impact
- 50 % SBTi ou 1,5 degré aligné pour les secteurs à faible impact

Banque Privée

Degroof Petercam n'a pas encore publié ses objectifs SBTi et y travaille. Degroof Petercam dispose d'un délai de 24 mois après la signature de la lettre d'engagement (mars 2024) pour soumettre ces objectifs.

[CONCL-1] Conclusion

Dans un monde en pleine mutation où les opinions s'opposent sur l'investissement responsable, Degroof Petercam poursuivra ses efforts également au sein du nouveau groupe Indosuez. Plusieurs discussions ont eu lieu pour aligner entre autres des politiques d'activités controversées, sur la mise en place d'investissements responsables dans le nouveau contexte de son intégration. Le parcours de durabilité se poursuit et sera encore élargi grâce aux nombreuses synergies dans ce nouveau contexte de groupe.

Les efforts visant à accéder à des données plus nombreuses et de meilleure qualité resteront quelques-uns des éléments clés à l'avenir, sans toutefois limiter les objectifs et les ambitions de Degroof Petercam.

DIG - Digitalisation

La digitalisation constitue un pilier central de la vision stratégique de Degroof Petercam, comme révélé par l'analyse de double matérialité. Ce chapitre est consacré aux initiatives de transformation numérique, essentielles pour améliorer l'efficacité opérationnelle, l'engagement des clients et la résilience globale de l'entreprise. L'accent mis par Degroof Petercam sur la numérisation ne consiste pas seulement à adopter de nouvelles technologies, mais aussi à les intégrer de manière cohérente avec les objectifs de durabilité de Degroof Petercam. Cela inclut l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) et de la robotique, qui ont le potentiel de révolutionner les opérations, tout en créant de nouveaux risques et enjeux éthiques. En abordant ces aspects, Degroof Petercam entend s'assurer que ses avancées technologiques contribuent positivement à son modèle économique et à la création de valeur pour ses parties prenantes, tout en atténuant les impacts négatifs potentiels.

[GOV-1] Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Dig_GOV-1_21

Afin d'accompagner ses projets de Digitalisation, Degroof Petercam a défini une gouvernance spécifique, composée de 2 niveaux : la stratégie et la mise en œuvre opérationnelle.

- En ce qui concerne la stratégie, les 2 principales lignes d'activité (Private Banking et Asset Management) disposent chacune de leurs propres comités et groupes de pilotage, qui décident de la stratégie et des initiatives digitales, mesurent les progrès et déclenchent les actions à mener lorsque nécessaire. Il s'agit du Comité Digital pour la Banque Privée et du TISC (Technology & Innovation Steering Committee) pour DPAM. Les deux s'assurent que la feuille de route numérique est alignée avec la stratégie de l'organisation. Ces groupes sont composés de membres permanents et ad hoc ayant les responsabilités fonctionnelles et exécutives nécessaires dans l'organisation pour pouvoir prendre les bonnes décisions en temps voulu.
- La mise en œuvre d'initiatives et des projets numériques est réalisée dans un cadre « SAFE Agile ». Ce cadre comprend une capacité de travail fixe, répartie entre des équipes thématiques (les SQUADS). Chaque équipe est composée de représentants commerciaux et informatiques. Le cadre mis en place suit un parcours structuré qui comprend des forums de qualité et de préparation (REACH/ART-SYNCH), le suivi d'un plan de livraison itératif composé de sprints de 2 semaines, lui-même inscrit au sein d'un PI (Program Increment) défini et validé d'une durée de 3 mois. Tous les 3 mois, un plan détaillé est examiné et soumis au vote dans le cadre d'un « conclave

» de deux jours réunissant les équipes et toutes les parties prenantes concernées. Il s'agit du PI Planning.

En raison des risques et impacts inhérents à l'utilisation des nouvelles technologies, telles que la Robotique et l'Intelligence Artificielle, Degroof Petercam a mis en place une instance de gouvernance spécifique, le « Data & AI Experts Board » pour en améliorer la gestion. Ce conseil est composé du DPO, du Risk & Security IT, du Risk Manager Opérationnel, de la Data IT, du CDO et de l'Architecture IT. Le Chief Data Officer (CDO) est responsable de la mise en œuvre de la stratégie en matière de données et d'IA, en veillant à son alignement avec les objectifs de durabilité. Le délégué à la protection des données (DPO) veille au respect du règlement sur les services numériques pour protéger les droits fondamentaux, tandis que le Chief Information Security Officer (CISO) supervise la mise en œuvre des stratégies de sécurité de l'information.

Les projets d'implémentation des composants Robotique et IA ne suivent pas le processus de livraison décrit ci-dessus. Leur gestion est assurée de manière spécifique, sous la responsabilité du Head of AI, qui pilote l'équipe dédiée à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage automatique (AI & Machine Learning Squad). Au sein de chaque entité commerciale, l'objectif est d'avoir un Business Squad en charge de la mise en œuvre des cas d'usage liés à l'IA. Le processus de déploiement de solutions d'IA suit les étapes suivantes : 1) Le sponsor de l'IA (au sein du département) décide de parrainer un cas d'utilisation 2) La solution d'IA est développée 3) La solution est validée 4) La solution est déployée.

Le contrôle permanent des risques IT liés à la Digitalisation (cybersécurité, Intelligence Artificielle, Robotique, ...) est assuré par le groupe de pilotage des risques IT & Security. Ils se réunissent tous les mois et rendent compte tous les trimestres au Comité des Risques, qui exerce un rôle de supervision. Les rapports couvrent les incidents survenus, l'avancement des programmes clés, la consommation budgétaire et plusieurs indicateurs clés de performance.

Le groupe de pilotage IT Risk & Security est composé du CISO, du responsable de la sécurité informatique, du responsable des risques IT, du responsable de l'infrastructure IT, du responsable des opérations IT, du gestionnaire des incidents et du responsable de la gestion des services.

Dig_GOV-1_23

(a) Les membres du groupe de pilotage des risques et de la sécurité informatiques ont toutes les aptitudes et compétences requises pour gérer les risques inhérents à la numérisation. Le Comité des Risques possède une connaissance approfondie des sujets liés aux technologies de l'information. Ils s'appuient sur les processus existants de gestion des risques informatiques, y compris le cadre global de gestion des risques informatiques, la culture du risque, les dispositifs d'identification et de réponse aux risques et les processus de suivi et de reporting des risques informatiques.

Le responsable de l'IA est chargé de développer les compétences en IA et de la mise en place des formations nécessaires à la réussite des projets d'IA. Le « Data & AI Experts Board », qui comprend le DPO, le risque et la sécurité informatiques, et d'autres rôles clés, examine les solutions d'IA afin de garantir leur alignement avec les normes éthiques et les objectifs de durabilité. De plus, la communauté de l'IA encourage l'apprentissage continu et l'innovation en facilitant le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les membres de l'équipe.

(b) Ces compétences et expertises sont directement liées aux impacts, risques et opportunités matériels de Degroof Petercam. Par exemple, le cadre de gouvernance de l'IA vise à équilibrer l'innovation et la responsabilité, en veillant à ce que les systèmes d'IA soient développés et déployés dans le respect des principes de sécurité, de protection de la vie privée et des droits des clients. L'approche de gestion des risques liés à l'IA comprend une évaluation de durabilité pour analyser l'impact environnemental des technologies d'IA, comme la consommation d'énergie et les émissions de GES. De plus, la vision stratégique de l'IA portée par Degroof Petercam met l'accent sur l'augmentation des capacités des employés plutôt que sur leur remplacement, conformément à l'engagement de Degroof Petercam en faveur d'une prospérité responsable et de l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle et de la satisfaction des clients.

[GOV-2] Informations fournies aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ceux-ci

Dig_GOV-2_26

Tous les trois mois, le service informatique fournit une mise à jour au Comité des Risques. Il s'agit notamment de sujets liés à la numérisation. Le Comité des Risques fait rapport au Conseil d'Administration.

Les informations relatives à l'IA sont fournies au Comité des Risques non financiers (NFRC) qui :

- S'assure que le cadre de gestion des risques et du contrôle de l'IA est conforme au cadre de contrôle interne.
- Assure le suivi des risques liés à l'IA

[GOV-3] Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation

Dig_GOV-3_27

Il n'y a pas d'incitation directe à la numérisation dans la politique de rémunération de Degroof Petercam. Cependant, un lien indirect existe dans la mesure où la transformation digitale est inscrite dans le plan stratégique à 3 ans « Route 26 » à travers son volet « Boost Business ». Ce dernier constitue l'un des éléments du tableau de bord du groupe qui sert de base à la détermination de la rémunération variable telle que décrite ci-dessus. Ainsi, un défaut de performance dans la réalisation de la transformation digitale peut avoir un impact potentiel sur le dispositif d'incitation.

[SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Dig_SBM-1_40

Dans un environnement en constante évolution, où la numérisation et les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation des processus robotiques... offrent de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux risques, Degroof Petercam relève ces défis en les intégrant dans les activités quotidiennes de l'entreprise.

La stratégie de numérisation en Banque Privée repose sur le renforcement de la proximité client, le respect des exigences réglementaires, l'évolutivité et la croissance durable. Les initiatives de transformation numérique sont conçues pour fournir aux banquiers privés les outils et le temps nécessaires pour établir des relations plus étroites avec leurs clients. Ceci est réalisé grâce au développement et au déploiement de plateformes numériques telles que « MyDP », l'application existante de Degroof Petercam et une nouvelle plateforme d'investissement numérique à venir qui simplifie les interactions avec les clients et améliore l'expérience globale du client. La stratégie met l'accent sur la conformité dès la conception de la solution, en intégrant les exigences réglementaires dans les fonctionnalités de base afin de minimiser les risques et les erreurs. L'évolutivité est un autre objectif clé, avec des fonctionnalités développées pour prendre en charge une plus grande base de clients et une augmentation des actifs sous gestion (AUM), sans compromettre la qualité du service. Les efforts de numérisation visent également à stabiliser et à améliorer les processus actuels, tels que la gestion du cycle de vie des clients (CLM), afin de créer des expériences fluides du début à la fin de l'expérience client. En tirant parti de technologies telles que Dynamics 365, l'entreprise cherche à connaître et à interpréter les comportements des clients, soutenant ainsi une communication numérique personnalisée et évolutive.

Au sein de DPAM, la stratégie est l'excellence au service des outils numériques ("Excellence Empowering Digital Services") : elle s'articule autour de trois dimensions :

- « Exploiter les données » signifie collecter, gérer et utiliser efficacement les données pour obtenir des informations utiles et prendre des décisions éclairées. Dans ce contexte, il s'agit de recueillir des données fiables et consolidées provenant de diverses sources, de les analyser pour identifier les tendances et les modèles, et d'utiliser ces informations pour améliorer les stratégies d'investissement, le reporting clients et la qualité globale du service. Cela se matérialise dans la base de données des fonds (Fundlink), ainsi que dans le réusinage de la base de données des administrateurs de fonds et dans la base de données MIS.
- Le « reporting de pointe » fait référence à l'utilisation des dernières technologies et méthodologies pour créer des rapports très précis, détaillés et visuellement attrayants. DPAM s'appuie sur InvestSuite, en se concentrant sur le reporting des fonds DPAM et construit un outil évolutif en interne afin de produire du reporting ESG sans effort et en s'appuyant sur des produits Data. Pour les partenaires internes, DPAM s'appuie sur les tableaux de bord PowerBI pour fournir des rapports rapides, précis et fiables. Ces solutions sont générées par une base de données du Fonds, Fundlink.
- La « distribution automatisée pour un service client inégalé » : DPAM met l'accent sur le numérique et l'excellence du cycle de vie des rapports en s'appuyant sur des outils front-end développés en interne tels que le « Direct Mode », pour gérer les partenaires, les API et les rapports Storyteller, ainsi que Report Navigator, qui distribue les rapports de manière automatisée, sécurisée et audité.

[SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes

Dig_SBM-2_45

Le contenu de ce paragraphe est disponible dans la section ESRS 2 SBM 2.

[SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Dig_SBM-3_48

En ce qui concerne les IRO, les éléments suivants ont été identifiés dans l'analyse de double matérialité (DMA) :

- **Opportunités** : réduction des coûts et évolutivité accrue, grâce à la rationalisation des processus rendue possible par la numérisation et l'adoption de nouvelles technologies.
 - Afin d'augmenter considérablement l'évolutivité, des solutions d'IA et de robotique sont constamment testées au sein de Degroof Petercam.
- **Risques** : pertes financières et atteinte à la réputation en raison de l'utilisation non réglementée de technologies (ChatGPT, par exemple) par les employés, et de la désinformation.
 - Pour atténuer ces risques, Degroof Petercam s'appuie notamment sur une gouvernance adaptée, des politiques d'utilisation, un cadre définissant les bonnes pratiques et des formations (cf. supra). À titre d'illustration, l'IA a été mise à la disposition de tous les employés dans un environnement contrôlé à la mi-septembre.
- **Impacts** : amélioration de la précision des données ESG grâce aux nouvelles technologies.
 - La plateforme d'agrégation de données développée par DPAM (Rimes) a été déployée dans d'autres parties de l'organisation. Cet impact positif est crucial pour prendre des décisions éclairées et favoriser la transparence. Cependant, la qualité des données ESG disponibles reste une source de préoccupation.

[IRO-1] Description du processus de détermination et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels

Dig_IRO-1_53

Dans le cadre de la DMA, Degroof Petercam a identifié la numérisation comme une thématique matérielle. Cependant, cette thématique ne correspondait à aucune des normes sectorielles ou transversales existantes (IRO). Par conséquent, une section spécifique au secteur/entité propre à Degroof Petercam a été créée.

[MDR-P] Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité matérielles

Dig_MDR-P_65

- Politique en matière d'intelligence artificielle (IA) :

(a) **Description** : Le document de politique de gouvernance de l'IA décrit le cadre de gestion des initiatives d'IA chez Degroof Petercam (Degroof Petercam). Il souligne l'importance d'équilibrer innovation et responsabilité, en veillant à ce que les systèmes d'IA soient développés et déployés de manière éthique et sécurisée. La politique comprend des sections sur la vision et l'ambition, définissant les objectifs stratégiques des cas d'utilisation de l'IA et la portée de la politique, qui couvre les applications d'IA internes, externes et développées par des sous-traitants. Il détaille les rôles et les responsabilités, y compris un modèle en trois lignes de défense, impliquant diverses parties prenantes telles que le Chief Data Officer, le responsable de l'IA, et le délégué à la protection des données. La section sur la gouvernance et la surveillance décrit les comités impliqués dans la prise de décision en IA, tels que le nouveau Conseil rassemblant les « experts en données et en IA ». L'approche de gestion des risques liés à l'IA définit les objectifs de gestion des risques stratégiques, opérationnels, informatiques, réputationnels, juridiques, commerciaux et ESG. La politique comprend également des processus de conceptualisation, de développement, de déploiement et de suivi de la rentabilité des projets d'IA, garantissant une amélioration continue et un alignement sur les objectifs stratégiques de Degroof Petercam.

(b) **Champ d'application** : la présente politique s'applique à tous les employés et à la direction de Degroof Petercam Belgique

(c) **Responsable de la politique** : Le Data Office, placé sous la responsabilité du Chief Data Officer, est chargé de gérer et de réviser la politique IA.

[MDR-A] Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels

Dig_MDR-A_68

La digitalisation est un élément clé de la stratégie du groupe. En 2024, Degroof Petercam a renforcé le dispositif digital pour créer plus de valeur et plus de flexibilité/agilité en mettant en place un Safe Agile Framework (cf. explication donnée ci-dessus sur la gouvernance). Cette nouvelle gouvernance Agile est soutenue par le top management. Sept équipes sont pleinement opérationnelles et accompagnent la transformation digitale.

(a-b) Principales actions menées au cours de l'exercice et prévues pour l'avenir :

Programmes numériques majeurs en 2024 :

Banque Privée Belgique

- Plateforme d'investissement numérique : plateforme d'investissement entièrement numérique avec premier déploiement interne (employés) au quatrième trimestre 2024, suivie d'un déploiement auprès des clients à partir du second et troisième trimestre 2025
- Digital Onboarding for Private Banking Client : mise en place d'un processus digital/phygital (sans papier) pour accélérer l'onboarding des clients et réduire les risques.
- MyDP : quelques améliorations sur l'application « My DegroofPetercam » liées au reporting de portefeuille, à la gestion des documents et à la signature électronique.
- Gestion du cycle de vie du client : digitalisation de la revue périodique KYC (Know Your Customer, lutte contre le blanchiment, etc.).

DPAM

- DPAM Digital : refonte de la base de données d'informations sur les fonds sujets à des rapports automatisés qui peuvent être générés à l'aide de l'IA.

Transversal Belgique

- Quelques usages de l'IA pour digitaliser les flux papier au middle office (front to back) et générer des rapports de gestion variés.
- Les premiers projets d'automatisation via la robotisation (livraison de 12 robots en 2024) visent une plus grande évolutivité grâce à des processus rationalisés. Plus de la moitié de ces robots ont été déployés au sein de la direction des Opérations pour effectuer des tâches d'archivage de documents ainsi que certaines manipulations redondantes dans le système Core Banking.

(c) Horizon temporel

La plupart de ces programmes continueront d'être exécutés progressivement en 2025 avec une capacité de développement définie.

Dig_MDR-A_69

Le processus budgétaire annuel est en place. Une enveloppe est dédiée à la digitalisation dans tous les métiers (DPAM / Asset Services / Private Banking).

La validation des initiatives numériques est gérée par le Comité d'Investissement (validation de l'analyse de rentabilité, également applicable aux projets non numériques) pour la partie budgétaire et par le Comité Numérique ou le TISC (Technology & Innovation Steering Committee) pour l'alignement stratégique avec les priorités de l'entreprise.

[MDR-M] Métriques relatives aux questions de durabilité matérielles

[Dig_MDR-M_75]

Un indicateur clé utilisé est le taux de disponibilité de la plateforme/application d'e-banking : MyDP. Le taux de disponibilité moyen était de 98,6 % en 2024. Ce taux est calculé en soustrayant le nombre d'heures de maintenance planifiée du total annuel d'heures, puis en divisant le résultat par le total d'heures dans l'année.

L'automatisation robotisée des processus a été une amélioration clé au cours de l'année 2024. L'ensemble des opérations/transactions/étapes de processus effectuées par les robots n'a pas pu être enregistré totalement, en raison de l'évolution des outils en cours d'année.

[MDR-T] Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles

Dig_MDR-T_80

Pour l'instant, il n'y a pas d'objectifs mesurables, axés sur les résultats et délimités dans le temps qui ont été fixés. Il n'existe pas de rapport spécifique sur l'efficacité des politiques et des actions qui ont été prises sur les projets de numérisation, car les équipes sont relativement nouvelles. De plus, la priorité a consisté à établir des synergies avec Indosuez afin d'établir un ensemble commun d'objectifs.

- Annexe I : Rapport de taxonomie de l'UE

0. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxinomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% des actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3, et annexe V, section 1.1.2)	% des actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1, et annexe V, section 1.2.4)
ICP principaux	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	101,229,771.62	1.77%	1.48%	66.44%	31.28%	33.56%

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% des actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3, et annexe V, section 1.1.2)	% des actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1, et annexe V, section 1.2.4)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	15,526,599.46	1.41%	1.62%	85.21%	22.99%	14.79%
	Portefeuille de négociation*						
	Garanties financières	0.00	0%	0%			
	Actifs sous gestion	205,768,367.35	2.48%	3.14%			
	Frais et commissions perçus **						

* Pour les établissements de crédit qui ne remplissent pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, du CRR ou les conditions énoncées à l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

** Frais et commissions provenant de services autres que les prêts et les actifs sous gestion

Les instituts diffusent des informations prospectives pour ces ICP, y compris des informations relatives aux objectifs, ainsi que des explications pertinentes sur la méthodologie appliquée.

*** % des actifs couverts par l'ICP par rapport au total des actifs des banques

**** sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

***** sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

***** Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021, annexe V

***** Montant total des actifs durables sur le plan environnemental sur la base du chiffre d'affaires (en €)

Note 1: Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.

Note 2: Les ICP relatifs aux frais et commissions (feuille 6) et au portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2026. Les PME ne seront incluses dans ces ICP que sous réserve du résultat positif d'une analyse d'impact.

1. Actifs extraits dans le calcul du GAR

CA

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
ma EUR		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation de changement climatique (CCM)				Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
			Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		
	GAR - Actifs convertis au numérateur et au dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	3023.39	670.68	67.20	29.34	13.45	17.95	22.85	17.09	0.17	5.54	1.25	0.62	0.00	0.56
2	Entreprises financières	1561.61	533.59	56.38	29.34	5.53	3.34	17.09	11.63	0.17	0.08	0.07	0.04	0.00	0.01
3	Etablissements de crédit	1420.75	465.02	52.05	29.34	0.89	1.18	16.98	11.57	0.17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4	Prêts et avances	450.00	121.55	13.32	4.19	0.36	0.45	0.27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	970.75	343.47	38.73	25.76	0.53	0.73	16.71	11.57	0.17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7	Autres entreprises financières	140.86	68.57	4.32	0.00	4.64	8.17	0.11	0.06	0.00	0.08	0.07	0.04	0.00	0.01
8	Dont des entreprises d'investissement	23.32	4.47	0.30	0.00	4.50	0.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	Prêts et avances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	23.32	4.47	0.30	0.00	4.50	0.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
12	Dont des sociétés de gestion	5.20	1.60	0.90	0.00	0.11	0.42	0.11	0.06	0.00	0.06	0.07	0.04	0.00	0.01
13	Prêts et avances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	5.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
15	Instruments de capitaux propres	0.16	1.60	0.90		0.11	0.42	0.11	0.06		0.06	0.07	0.04		0.01
16	Dont des entreprises d'assurance	0.00	0.16	0.16	0.00	0.00	0.06	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
17	Prêts et avances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.16	0.16	0.16	0.00	0.00	0.06	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
19	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
20	Entreprises non financières	34.60	19.34	10.83	0.00	7.93	8.60	5.75	5.46	0.00	5.46	1.18	0.58	0.00	0.55
21	Prêts et avances	4.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	30.30	19.34	10.83	0.00	7.93	8.60	5.75	5.46	0.00	5.46	1.18	0.58	0.00	0.55
23	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
24	Ménages	1973.18	117.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
25	Dont des prêts garantis par des biens immobiliers à usage résidentiel	54.44	38.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
26	Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	79.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
27	Dont des prêts pour véhicules à moteur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00								
28	Financement d'administrations locales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	Financement de logement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30	Autres financements d'administration locales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus par le dénominateur)	2634.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
33	Entreprises financières et non financières	1734.63													
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publicité de la NFRD	1329.82													
35	Prêts et avances	579.14													
36	Dont des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	23.37													
37	Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	6.96													
38	Titres de créance	726.70													
39	Instruments de capitaux propres	23.98													
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de divulgation de la NFRD	464.87													
41	Prêts et avances	185.73													
42	Titres de créance	271.15													
43	Instruments de capitaux propres	7.98													
44	Dérivés	143.12													
45	Prêts interbancaires à vue	200.43													
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	157													
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)	548.34													
48	Total des actifs GAR	5723.60	670.68	67.20	29.34	13.45	17.95	22.85	17.09	0.17	5.54	1.25	0.62	0.00	0.56
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	2830.97													
50	Administrations centrales et émetteurs	1003.67													
51	Exposition sur des banques centrales	1550.05													
52	Portefeuille de négociation	337.25													
53	Total des actifs	8614.58	670.68	67.20	29.34	13.45	17.95	22.85	17.09	0.17	5.54	1.25	0.62	0.00	0.56
Expositions hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publicité pour la NFRD															
54	Garanties financières	80.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
55	Actifs sous gestion	6282.61	431.70	158.81	2.48	34.39	138.09	22.10	11.76	0.02	27.85	4.90	1.54	0.00	0.77
56	Dont titres de créance	751.75	80.18	26.50	0.76	13.62	26.38	7.32	7.08	0.00	13.99	2.34	0.81	0.00	0.72
57	Dont instruments de capitaux propres	1240.59	83.37	26.92	0.00	2.10	31.18	0.67	0.25	0.00	5.38	0.19	0.00	0.00	0.00

o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence de la divulgation T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		
4.67	0.23	0.00	0.13	0.96	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	730.47	101.23	49.63	13.58	11.69	
0.32	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	583.06	88.74	47.61	7.48	4.30	
0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	451.33	65.40	23.34	0.83	1.18	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	121.82	13.32	4.15	0.36	0.45	
0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	370.17	52.08	25.76	0.53	0.73	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.88	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	37.08	23.34	17.67	6.59	3.12	
0.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.31	13.33	12.72	6.43	0.05	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.31	13.33	12.72	6.43	0.05	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.15	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.36	1.50	0.00	0.08	0.48	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.15	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.36	1.50	0.00	0.08	0.48	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
3.75	0.22	0.00	0.12	0.35	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	25.66	12.43	2.02	6.10	7.39	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
3.75	0.22	0.00	0.12	0.35	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	25.66	12.43	2.02	6.10	7.39	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	15.74	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	38.25	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	77.50	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
4.67	0.23	0.00	0.13	0.96	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	730.47	101.23	49.63	13.58	11.69	
4.67	0.23	0.00	0.13	0.96	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	730.47	101.23	49.63	13.58	11.69	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
78.88	3.20	0.00	3.48	12.84	0.43	0.00	5.73	8.73	0.00	0.00	0.00	707.85	205.77	24.74	30.20	132.86	
4.64	0.27	0.00	0.08	2.79	0.26	0.00	2.27	1.60	0.00	0.00	0.00	100.70	35.39	11.83	12.77	16.66	
28.43	0.85	0.00	0.35	1.19	0.00	0.00	0.00	5.28	0.00	0.00	0.00	174.56	28.66	0.00	2.66	33.05	

	ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at
Valeur comptable totale (brute)	Atténuation de changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
	Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (diligibles à la taxonomie)					Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (diligibles à la taxonomie)				Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (diligibles à la taxonomie)				
	Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant	
3005.51	155.80	59.50	44.75	1.38	7.27	16.76	0.17	0.00	0.16					
1540.91	134.79	46.98	42.75	0.66	1.08	9.56	0.00	0.00	0.00					
1378.12	62.53	9.55	7.60	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
1378.12	62.53	9.55	7.60	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
162.79	72.20	37.43	35.16	0.65	1.07	9.56	0.00	0.00	0.00					
0.18	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.18	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
162.83	21.02	12.52	1.99	0.73	6.19	7.20	0.17	0.00	0.16					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
161.43	20.99	12.52	1.99	0.73	6.19	7.20	0.17	0.00	0.16					
1.40	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
1301.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
40.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
72.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
2489.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
1475.11														
390.21														
684.45														
7.60														
22.93														
282.54														
23.22														
484.90														
90.25														
388.52														
6.14														
204.36														
224.68														
2.04														
582.84														
5494.54	155.80	59.50	44.75	1.38	7.27	16.76	0.17	0.00	0.16					
2654.91														
1433.08														
875.28														
346.54														
8149.45	155.80	59.50	44.75	1.38	7.27	16.76	0.17	0.00	0.16					
78.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
6882.98	292.42	99.54	4.43	49.14	83.87	6.66	0.00	0.00	3.09					
618.15	31.72	8.34	0.00	0.06	5.86	10.99	0.69	0.00	0.56					
1235.68	86.37	21.83	0.00	1.16	14.67	20.33	1.10	0.00	1.08					

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
mn EUR		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				Vers les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	3029.39	695.13	68.92	29.94	14.30	2155	26.55	11.66	0.00	0.01	0.97	0.06	0.00	0.00	
2	Entreprises financières	1661.61	549.67	61.76	29.94	5.99	1143	17.09	11.66	0.00	0.01	0.10	0.06	0.00	0.00	
3	Etablissements de crédit	1420.75	479.06	54.60	29.94	1.27	2.05	16.75	11.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
4	Prêts et avances	450.00	121.05	14.40	4.19	0.41	0.81	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	970.75	358.01	40.20	25.76	0.87	1.24	16.75	11.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00		0.00	
7	Autres entreprises financières	140.86	70.60	7.16	0.00	4.71	9.39	0.35	0.08	0.00	0.01	0.10	0.06	0.00	0.00	
8	Dont des entreprises d'investissement	23.92	4.93	1.09	0.00	4.52	0.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
9	Prêts et avances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	23.92	4.93	1.09	0.00	4.52	0.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
11	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00		0.00	
12	Dont des sociétés de gestion	5.20	1.90	1.10	0.00	0.12	0.55	0.33	0.08	0.00	0.00	0.10	0.06	0.00	0.00	
13	Prêts et avances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
15	Instruments de capitaux propres	5.20	1.90	1.10		0.12	0.55	0.33	0.08		0.00	0.10	0.06		0.00	
16	Dont des entreprises d'assurance	0.16	0.16	0.16	0.00	0.01	0.05	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	
17	Prêts et avances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.16	0.16	0.16	0.00	0.01	0.05	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	
19	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00		0.00	
20	Entreprises non financières	94.60	27.71	7.16	0.00	8.32	10.12	9.45	0.00	0.00	0.00	0.88	0.00	0.00	0.00	
21	Prêts et avances	4.30	1.20	0.00	0.00	0.00	0.00	1.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	90.30	26.51	7.16	0.00	8.32	10.12	8.25	0.00	0.00	0.00	0.88	0.00	0.00	0.00	
23	Instruments de capitaux propres	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00		0.00	
24	Ménages	1373.18	117.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
25	Dont des prêts garantis par des biens immobiliers à usage résidentiel	54.44	38.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
26	Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	79.51	79.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
27	Dont des prêts pour véhicules à moteur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00									
28	Financement d'administrations locales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
29	Financement du logement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
30	Autres financements d'administration locales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus par le dénominateur)	2694.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
33	Entreprises financières et non financières	1794.63														
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publicité de la	1329.82														
35	Prêts et avances	579.14														
36	Dont des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	23.37														
37	Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	6.96														
38	Titres de créance	726.70														
39	Instruments de capitaux propres	23.98														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de divulgation de la NFRD	464.87														
41	Prêts et avances	105.73														
42	Titres de créance	271.15														
43	Instruments de capitaux propres	7.98														
44	Dérivés	143.12														
45	Prêts interbancaires à vue	200.49														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	157														
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)	548.34														
48	Total des actifs GAR	5723.60	695.13	68.92	29.94	14.30	2155	26.55	11.66	0.00	0.01	0.97	0.06	0.00	0.00	
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	2890.37														
50	Administrations centrales et émetteurs	1003.67														
51	Exposition sur des banques centrales	1550.05														
52	Portefeuille de négociation	337.25														
53	Total des actifs hors bilan- Entreprises soumises à des obligations de publicité pour la NFRD	8614.58	695.13	68.92	29.94	14.30	2155	26.55	11.66	0.00	0.01	0.97	0.06	0.00	0.00	
54	Garanties financières	80.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
55	Actifs sous gestion	8283.61	600.23	240.76	2.48	50.00	277.38	85.92	12.58	0.00	24.31	6.05	1.12	0.00	0.01	
56	Dont des titres de créance	751.75	89.75	21.76	0.76	15.20	30.69	10.27	0.01	0.00	7.27	2.30	0.01	0.00	0.01	
57	Dont des instruments de capitaux propres	1240.59	148.66	63.91	0.00	5.32	90.28	27.98	154	0.00	7.48	0.20	0.00	0.00	0.00	

ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at
Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (ICN)					Adaptation aux changements climatiques (ACC)				Eau et ressources marines (RTA)			
	Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligible à la taxonomie)			
	Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant
3005.51	67.94	17.59	0.00	1.78	7.62	26.34	0.70	0.00	0.34				
1540.91	47.50	9.38	0.00	0.42	3.12	16.18	0.36	0.00	0.00				
1378.12	27.02	2.20	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
1378.12	27.02	2.20	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
162.79	20.48	7.18	0.00	0.42	3.10	16.18	0.36	0.00	0.00				
0.18	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.18	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
162.83	20.44	8.22	0.00	1.36	4.50	10.16	0.34	0.00	0.34				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
161.43	20.11	8.21	0.00	1.36	4.50	10.16	0.34	0.00	0.34				
1.40	0.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
1301.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
40.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
72.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
2489.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
1475.11													
990.21													
684.45													
7.60													
22.93													
282.54													
23.22													
484.90													
90.25													
388.52													
6.14													
204.36													
224.68													
2.04													
582.84													
5494.54	67.94	17.59	0.00	1.78	7.62	26.34	0.70	0.00	0.34				
2654.91													
1433.08													
876.28													
346.54													
8149.45	67.94	17.59	0.00	1.78	7.62	26.34	0.70	0.00	0.34				
78.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
6882.98	361.36	186.19	0.00	12.31	79.46	101.80	12.34	0.00	8.00				
618.15	37.23	12.22	0.00	1.81	6.74	13.45	1.46	0.00	1.43				
1235.68	111.42	52.54	0.00	2.67	24.60	27.47	3.32	0.00	3.06				

2. GAR Informations par secteur

	Répartition par secteur - niveau NACE à 4 chiffres (code et étiquette)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation aux changements climatiques (ACC)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Valeur comptable [brute]	
		Entreprises non financières		PME et autres entreprises non		Entreprises non financières		PME et autres entreprises non		Entreprises non financières (soumises)		PME et autres entreprises non			Entreprises non financières
		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]			
		Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (RAM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (RAM)	Mn EUR	
1	24.2 - Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0.28	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	
2	27.11 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	2.07	1.18			0.00	0.00			0.04	0.00			1.81	
3	27.51 - Fabrication d'appareils électroménagers	1.48	0.10			0.00	0.00			0.00	0.00			1.48	
4	28.92 - Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			0.36	
5	29.1 - Construction de véhicules automobiles	6.91	0.23			0.00	0.00			0.00	0.00			0.04	
6	35.13 - Transport d'électricité	5.53	5.53			5.46	5.46			0.55	0.55			0.00	
7	50.2 - Transports maritimes et côtiers de fret	1.61	0.08			0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	
8	52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres	0.47	0.20			0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	
9	61.2 - Activités de vente de télécommunications et activités de service d'intermédiation pour les télécommunications	0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	
10	77.11 - Location et location-bail de voitures et véhicules automobiles légers	1.30	0.25			0.00	0.00			0.00	0.00			0.68	
11	84.11 - Activités d'administration publique générale	0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	
20	Autres	533.26	59.65			17.39	11.63			0.66	0.08			0.30	

m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab
Économie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
Entreprises non financières (soumises)		PME et autres entreprises non		Entreprises non financières (soumises)		PME et autres entreprises non		Entreprises non financières (soumises)		PME et autres entreprises non		Entreprises non financières (soumises)		Entreprises non financières	
Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]	
Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (EC)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (EC)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (PRP)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (PRP)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (BIO)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (BIO)	Mn EUR	Ecologiquement durable (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mn EUR	Ecologiquement durable (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			1.77	0.00		
1.81	0.16			0.00	0.00			0.00	0.00			3.88	1.30		
1.48	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			1.48	0.10		
0.36	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			0.36	0.00		
0.04	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			6.91	0.23		
0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			9.76	9.76		
0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			1.61	0.08		
0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			0.47	0.20		
0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			0.06	0.00		
0.68	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			1.98	0.25		
0.00	0.00			0.00	0.00			0.00	0.00			12.72	12.72		
0.30	0.06			0.96	0.10			0.00	0.00			573.72	76.60		

3. ICP GAR Encours

Chiffre d'affaire

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)													
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			
	Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
	Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur													
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le	22.14%	2.22%	0.99%	0.44%	0.59%	0.75%	0.56%	0.01%	0.18%	0.04%	0.02%	0.00%	0.02%
2 Entreprises financières	34.17%	3.61%	1.92%	0.35%	0.60%	1.09%	0.74%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
3 Etablissements de crédit	32.73%	3.66%	2.11%	0.06%	0.08%	1.20%	0.81%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
4 Prêts et avances	27.01%	2.96%	0.93%	0.08%	0.10%	0.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	35.38%	3.99%	2.65%	0.05%	0.07%	1.72%	1.19%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
6 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%			0.00%
7 Autres entreprises financières	48.68%	3.07%	0.00%	3.29%	5.80%	0.08%	0.05%	0.00%	0.05%	0.05%	0.03%	0.00%	0.00%
8 Dont des entreprises d'investissement	18.67%	1.26%	0.00%	18.82%	0.22%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
9 Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	18.67%	1.26%	0.00%	18.82%	0.22%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%			0.00%
12 Dont des sociétés de gestion	30.71%	17.35%	0.00%	2.20%	8.02%	2.19%	1.23%	0.00%	1.22%	1.27%	0.78%	0.00%	0.12%
13 Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15 Instruments de capitaux propres	989.37%	559.07%		70.89%	258.51%	70.41%	39.62%		39.43%	40.91%	25.18%		3.97%
16 Dont des entreprises d'assurance	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17 Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	96.84%	96.84%	0.00%	2.94%	34.97%	0.10%	0.10%	0.00%	7.33%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%			0.00%
20 Entreprises non financières	20.44%	11.45%	0.00%	8.38%	9.09%	6.08%	5.78%	0.00%	5.77%	1.25%	0.62%	0.00%	0.58%
21 Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit	21.41%	11.99%	0.00%	8.78%	9.52%	6.37%	6.05%	0.00%	6.05%	1.31%	0.65%	0.00%	0.61%
23 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%			0.00%
24 Ménages	8.58%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
25 Dont des prêts garantis par des biens immobiliers à usage résidentiel	70.26%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
26 Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	100.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
27 Dont des prêts pour véhicules à moteur	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
28 Financement d'administrations locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29 Financement du logement	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30 Autres financements d'administration locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32 Total des actifs du GAR	11.72%	1.17%	0.52%	0.24%	0.31%	0.40%	0.30%	0.00%	0.10%	0.02%	0.01%	0.00%	0.01%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence de la divulgation T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Proportion du total des actifs couverts
0.15%	0.01%	0.00%	0.00%	0.03%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	24.11%	3.34%	1.64%	0.45%	0.39%	35.17%
0.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	37.72%	5.68%	3.05%	0.48%	0.28%	18.13%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	34.63%	4.60%	2.11%	0.06%	0.08%	16.49%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	27.07%	2.96%	0.93%	0.08%	0.10%	5.22%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	38.13%	5.36%	2.65%	0.05%	0.07%	11.27%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.62%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	68.92%	16.57%	12.54%	4.68%	2.22%	1.64%
3.03%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	74.87%	58.22%	53.18%	27.11%	0.22%	0.28%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
3.03%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	74.87%	58.22%	53.18%	27.11%	0.22%	0.28%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
2.88%	0.12%	0.00%	0.06%	0.10%	0.06%	0.00%	0.00%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	45.40%	28.92%	0.00%	1.63%	9.29%	0.06%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.06%
92.87%	3.85%		2.00%	3.33%	2.01%		0.05%	0.47%	0.00%		0.00%	1462.60%	931.70%		52.64%	299.16%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	6.86%	2.12%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
3.97%	0.23%	0.00%	0.13%	1.01%	0.10%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	27.13%	13.20%	2.14%	6.45%	7.81%	1.10%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.05%
4.16%	0.25%	0.00%	0.14%	1.06%	0.11%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	28.42%	13.83%	2.24%	6.76%	8.18%	1.05%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	58.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									8.43%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	15.94%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									70.26%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.63%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									97.47%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.92%
												0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.08%	0.00%	0.00%	0.00%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	12.76%	1.77%	0.87%	0.24%	0.20%	66.44%

ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw
Disclosure reference date T-1																
Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont une part en prêts spécialisés	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
5.18%	1.98%	1.49%	0.05%	0.24%	0.56%	0.01%	0.00%	0.01%								
8.75%	3.05%	2.77%	0.04%	0.07%	0.62%	0.00%	0.00%	0.00%								
4.54%	0.69%	0.55%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
4.54%	0.69%	0.55%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.82%	0.36%		0.00%	0.01%	0.52%	0.11%		0.02%								
44.35%	22.99%	21.60%	0.40%	0.66%	5.87%	0.00%	0.00%	0.00%								
14.40%	4.33%	0.00%	0.17%	1.28%	5.54%	0.38%	0.00%	0.05%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
14.40%	4.33%		0.17%	1.28%	5.54%	0.38%		0.05%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%								
12.91%	7.69%	1.22%	0.45%	3.80%	4.42%	0.10%	0.00%	0.10%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
13.00%	7.76%	1.23%	0.45%	3.84%	4.46%	0.10%	0.00%	0.10%								
2.01%	0.01%		0.00%	0.01%	0.02%	0.00%		0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
2.84%	1.08%	0.81%	0.03%	0.13%	0.31%	0.00%	0.00%	0.00%								

ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
								18.84%	2.68%	2.06%	0.05%	0.25%	36.88%
								33.69%	4.42%	3.90%	0.04%	0.09%	18.91%
								30.84%	2.23%	1.81%	0.00%	0.00%	16.91%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								30.84%	2.23%	1.81%	0.00%	0.00%	16.91%
								13.87%	0.00%		0.00%	0.02%	0.00%
								57.78%	0.00%	21.60%	0.40%	0.83%	2.00%
								20.48%	4.77%	0.00%	0.21%	1.30%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								20.48%	4.77%		0.21%	1.30%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								19.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								19.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
								28.88%	7.69%	1.22%	0.45%	3.83%	2.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								29.12%	7.76%	1.23%	0.45%	3.86%	1.98%
								2.01%	0.01%		0.00%	0.01%	0.02%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	15.97%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.50%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.88%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								10.30%	1.47%	1.13%	0.03%	0.14%	67.42%

CapEx

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)													
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			
	Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
	Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur													
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	22.95%	2.28%	0.99%	0.47%	0.71%	0.88%	0.38%	0.00%	0.00%	0.03%	0.00%	0.00%	0.00%
2 Entreprises financières	35.20%	3.96%	1.92%	0.38%	0.73%	1.09%	0.75%	0.00%	0.00%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%
3 Etablissements de crédit	33.72%	3.84%	2.11%	0.09%	0.14%	1.18%	0.82%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
4 Prêts et avances	26.90%	3.20%	0.93%	0.09%	0.18%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	36.88%	4.14%	2.65%	0.09%	0.13%	1.73%	1.19%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
6 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
7 Autres entreprises financières	50.12%	5.09%	0.00%	3.35%	6.66%	0.25%	0.06%	0.00%	0.01%	0.07%	0.04%	0.00%	0.00%
8 Dont des entreprises d'investissement	20.61%	4.55%	0.00%	18.89%	1.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
9 Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	20.61%	4.55%	0.00%	18.89%	1.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
12 Dont des sociétés de gestion	36.46%	21.15%	0.00%	2.25%	10.55%	6.33%	1.51%	0.00%	0.01%	1.88%	1.14%	0.00%	0.00%
13 Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15 Instruments de capitaux propres	36.46%	21.15%		2.25%	10.55%	6.33%	1.51%		0.01%	1.88%	1.14%		0.00%
16 Dont des entreprises d'assurance	96.37%	96.37%	0.00%	4.02%	28.96%	0.51%	0.51%	0.00%	8.50%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17 Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	96.37%	96.37%	0.00%	4.02%	28.96%	0.51%	0.51%	0.00%	8.50%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
20 Entreprises non financières	29.29%	7.57%	0.00%	8.79%	10.70%	9.99%	0.00%	0.00%	0.00%	0.93%	0.00%	0.00%	0.00%
21 Prêts et avances	28.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	28.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	29.35%	7.93%	0.00%	9.21%	11.21%	9.13%	0.00%	0.00%	0.00%	0.97%	0.00%	0.00%	0.00%
23 Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
24 Ménages	8.58%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
25 Dont des prêts garantis par des biens immobiliers à usage résidentiel	70.26%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
26 Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	100.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
27 Dont des prêts pour véhicules à moteur	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
28 Financement d'administrations locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29 Financement du logement	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30 Autres financements d'administration locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32 Total des actifs du GAR	12.15%	1.20%	0.52%	0.25%	0.38%	0.46%	0.20%	0.00%	0.00%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence de la divulgation T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts	
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		
0.09%	0.00%	0.00%	0.00%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	24.15%	2.80%	0.99%	0.37%	0.39%	35.17%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	37.55%	4.82%	1.92%	0.51%	0.44%	18.13%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	35.63%	4.79%	2.11%	0.09%	0.14%	16.49%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	26.90%	3.20%	0.93%	0.09%	0.18%	5.22%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	39.67%	5.52%	2.65%	0.09%	0.13%	11.27%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.04%	0.00%	0.00%	0.00%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	56.92%	5.11%	0.00%	4.70%	3.40%	1.64%
0.07%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	20.67%	4.55%	0.00%	27.18%	1.02%	0.28%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.07%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	20.67%	4.55%	0.00%	27.18%	1.02%	0.28%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.65%	0.03%	0.00%	0.02%	0.17%	0.01%	0.00%	0.00%	0.03%	0.00%	0.00%	0.00%	40.46%	24.64%	0.00%	0.94%	11.06%	0.06%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.65%	0.03%		0.02%	0.17%	0.01%		0.00%	0.03%	0.00%		0.00%	40.46%	24.64%		0.94%	11.06%	0.06%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.06%	3.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.06%	3.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
2.80%	0.05%	0.00%	0.04%	0.58%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	31.29%	10.01%	0.00%	3.47%	5.13%	1.10%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	28.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.05%
2.94%	0.05%	0.00%	0.05%	0.61%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	31.45%	10.49%	0.00%	3.64%	5.38%	1.05%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	56.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									2.79%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	15.94%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									142.37%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.63%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									97.47%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.92%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.05%	0.00%	0.00%	0.00%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	12.78%	1.48%	0.52%	0.20%	0.20%	66.44%

ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw
Disclosure reference date T-1																
Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)			
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont une part en prêts spécialisés	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
2.26%	0.59%	0.00%	0.06%	0.25%	0.88%	0.02%	0.00%	0.01%								
3.08%	0.61%	0.00%	0.03%	0.20%	1.05%	0.02%	0.00%	0.00%								
1.96%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
1.96%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.75%	0.52%		0.00%	0.00%	0.56%	0.38%		0.00%								
12.58%	4.41%	0.00%	0.26%	1.90%	9.94%	0.22%	0.00%	0.00%								
16.42%	6.89%	0.00%	0.79%	2.07%	6.09%	0.65%	0.00%	0.10%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
16.42%	6.89%		0.79%	2.07%	6.09%	0.65%		0.10%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
12.56%	5.05%	0.00%	0.83%	2.76%	6.24%	0.21%	0.00%	0.21%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
12.46%	5.09%	0.00%	0.84%	2.79%	6.29%	0.21%	0.00%	0.21%								
23.85%	0.01%		0.00%	0.01%	0.02%	0.00%		0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								

ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
								4.17%	0.60%	0.00%	0.06%	0.31%	36.88%
								5.95%	0.64%	0.00%	0.03%	0.31%	18.91%
								4.98%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%	16.91%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								4.98%	0.16%	0.00%	0.00%	0.00%	16.91%
								1.12%	0.90%		0.00%	0.00%	0.00%
								14.16%	4.69%	0.00%	0.26%	2.92%	2.00%
								22.05%	7.61%	0.00%	1.07%	2.09%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								22.05%	7.61%		1.07%	2.09%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		

4. ICP GAR Flux

Chiffre d'affaire

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
EUR														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	21.94%	1.93%	0.66%	0.04%	0.06%	0.03%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
2	Entreprises financières	28.25%	2.93%	1.01%	0.07%	0.09%	0.05%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
3	Etablissements de crédit	27.57%	2.95%	1.01%	0.07%	0.09%	0.05%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
4	Prêts et avances	27.01%	2.96%	0.93%	0.08%	0.10%	0.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	30.90%	2.92%	1.52%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
6	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
7	Autres entreprises financières	100.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
8	Dont des entreprises d'investissement	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
9	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
12	Dont des sociétés de gestion	31.31%	17.79%	0.00%	2.27%	8.23%	2.22%	1.26%	0.00%	1.26%	1.31%	0.81%	0.00%	0.13%
13	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15	Instruments de capitaux propres	31.31%	17.79%	0.00%	2.27%	8.23%	2.22%	1.26%	0.00%	1.26%	1.31%	0.81%	0.00%	0.13%
16	Dont des entreprises d'assurance	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
20	Entreprises non financières	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
21	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
23	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
24	Ménages	9.76%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
25	Dont des prêts garantis par des biens immobiliers à usage résidentiel	86.69%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
26	Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	100.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
27	Dont des prêts pour véhicules à moteur	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
28	Financement d'administrations locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29	Financement du logement	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30	Autres financements d'administration locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32	Total des actifs du GAR	16.02%	1.41%	0.48%	0.03%	0.04%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence de la divulgation T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
		Dont financements spécialisés	Dont activités habilitantes			Dont financements spécialisés	Dont activités habilitantes			Dont financements spécialisés	Dont activités habilitantes			Dont financements spécialisés	Dont transitoires	Dont activités habilitantes	Proportion du total des actifs couverts
	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	21.36%	1.93%	0.66%	0.04%	0.06%	73.02%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	27.36%	2.93%	1.01%	0.07%	0.09%	48.11%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	27.62%	2.95%	1.01%	0.07%	0.09%	47.65%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	27.07%	2.96%	0.93%	0.08%	0.10%	40.79%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	30.90%	2.92%	1.52%	0.00%	0.00%	6.86%
§	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.45%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
§	2.92%	0.12%	0.00%	0.06%	0.10%	0.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	46.25%	29.75%	0.00%	1.68%	9.55%	0.45%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				0.00%	0.00%			9.76%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	24.92%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								86.69%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.68%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%								100.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.84%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
§	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	15.59%	1.41%	0.48%	0.03%	0.04%	85.21%

CapEx

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)			
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs					Proportion du total des actifs couverts finançant les				Proportion du total des actifs couverts finançant les			
EUR		Proportion du total des actifs couverts finançant les					Proportion du total des actifs couverts				Proportion du total des actifs couverts			
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	21.86%	2.20%	0.66%	0.06%	0.17%	0.04%	0.01%	0.00%	0.00%	0.01%	0.01%	0.00%	0.00%
2	Entreprises financières	28.12%	3.34%	1.01%	0.10%	0.25%	0.06%	0.01%	0.00%	0.00%	0.02%	0.01%	0.00%	0.00%
3	Etablissements de crédit	27.44%	3.17%	1.01%	0.08%	0.15%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
4	Prêts et avances	26.90%	3.20%	0.93%	0.09%	0.18%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	30.63%	2.99%	1.52%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
6	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
7	Autres entreprises financières	100.00%	21.62%	0.00%	2.30%	10.73%	6.44%	1.52%	0.00%	0.00%	1.95%	1.18%	0.00%	0.00%
8	Dont des entreprises d'investissement	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
9	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
11	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
12	Dont des sociétés de gestion	37.12%	21.62%	0.00%	2.30%	10.73%	6.44%	1.52%	0.00%	0.00%	1.95%	1.18%	0.00%	0.00%
13	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
15	Instruments de capitaux propres	37.12%	21.62%		2.30%	10.73%	6.44%	1.52%		0.00%	1.95%	1.18%		0.00%
16	Dont des entreprises d'assurance	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
17	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
19	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
20	Entreprises non financières	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
21	Prêts et avances	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
23	Instruments de capitaux propres	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%
24	Ménages	9.76%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%					
25	Dont des prêts garantis par des biens immobiliers à usage résidentiel	86.69%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
26	Dont des prêts à la rénovation de bâtiments	100.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
27	Dont des prêts pour véhicules à moteur	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%				
28	Financement d'administrations locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
29	Financement du logement	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
30	Autres financements d'administration locales	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
32	Total des actifs du GAR	15.96%	1.61%	0.48%	0.05%	0.12%	0.03%	0.01%	0.00%	0.00%	0.01%	0.01%	0.00%	0.00%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence de la divulgation T																	
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Proportion du total des actifs couverts finançant les				Proportion du total des actifs couverts finançant les				Proportion du total des actifs couverts finançant les				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs					
Proportion du total des actifs couverts		Proportion du total des actifs couverts		Proportion du total des actifs couverts		Proportion du total des actifs couverts		Proportion du total des actifs couverts		Proportion du total des actifs couverts		Proportion du total des actifs couverts finançant les		Proportion du total des nouveaux actifs couverts			
	Dont utilisation du produit	Dont habitant		Dont utilisation du produit	Dont habitant		Dont utilisation du produit	Dont habitant		Dont utilisation du produit	Dont habitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant		
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	21.49%	2.22%	0.66%	0.06%	0.17%	73.02%
0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	27.57%	3.38%	1.01%	0.09%	0.26%	48.11%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	27.44%	3.17%	1.01%	0.08%	0.15%	47.65%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	26.90%	3.20%	0.93%	0.09%	0.18%	40.79%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	30.63%	2.99%	1.52%	0.00%	0.00%	6.86%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.63%	0.03%	0.00%	0.02%	0.16%	0.01%	0.00%	0.00%	0.03%	0.00%	0.00%	0.00%	41.06%	25.18%	0.00%	0.94%	11.35%	0.45%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.63%	0.03%	0.00%	0.02%	0.16%	0.01%	0.00%	0.00%	0.03%	0.00%	0.00%	0.00%	41.06%	25.18%	0.00%	0.94%	11.35%	0.45%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%		0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									9.76%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	24.92%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									86.69%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.68%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%									100.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.84%
												0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	15.69%	1.62%	0.48%	0.04%	0.13%	85.21%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
Date de référence de la divulgation T																
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.95%	0.04%	0.00%	0.04%	0.15%	0.01%	0.00%	0.07%	0.11%	0.00%	0.00%	0.00%	8.55%	2.48%	0.30%	0.36%	1.60%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
Date de référence de la divulgation T																
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
		Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	4.48%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.58%	0.01%	0.00%	0.03%	0.18%	0.00%	0.00%	0.07%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	8.89%	3.14%	0.03%	0.39%	1.84%

5B. ICP des expositions de hors bilan (Flux)

Chiffre d'affaire

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)				
% (par rapport au flux total des actifs hors bilan éligibles)		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
		Dont financement spécialisé					Dont financement spécialisé			Dont financement spécialisé				
		Dont transitoire					Dont transitoire			Dont transitoire				
		Dont activités habilitantes					Dont activités habilitantes			Dont activités habilitantes				
1	Garanties financières (FinGuar ICP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	0.44%	0.16%	0.00%	0.04%	0.20%	0.01%	0.01%	0.00%	0.05%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

CapEx

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)				
% (par rapport au flux total des actifs hors bilan éligibles)		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs				
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs					Proportion du total des actifs couverts finançant les			Proportion du total des actifs couverts finançant les				
		Dont utilisation du produit					Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit				
		Dont transitoire					Dont transitoire			Dont transitoire				
		Dont habilitant					Dont habilitant			Dont habilitant				
1	Garanties financières (FinGuar ICP)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	0.62%	0.26%	0.00%	0.05%	0.32%	0.09%	0.01%	0.00%	0.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
Date de référence de la divulgation T																
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
		Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.06%	0.00%	0.00%	0.00%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.84%	0.23%	0.02%	0.03%	0.17%

n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
Date de référence de la divulgation T																
Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.04%	0.00%	0.00%	0.00%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.83%	0.29%	0.00%	0.04%	0.18%

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont associés à de telles activités, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées :			Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées :		
Sur la base du chiffre d'affaires :		2.99%	Sur la base du chiffre d'affaires :		1,035,103,679.01 €
Sur la base des Capex :		4.41%	Sur la base des Capex :		1,527,228,571.07 €
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.			Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines		
Ratio de couverture :		76.01%	Couverture :		34,551,408,292.29 €
Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP					
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.			Valeur, en montants monétaires, des dérivés :		
		-0.08%	Total		27,780,884.92 €
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :			Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :		
Pour les entreprises non financières :		9.06%	Pour les entreprises non financières :		3,139,482,569.83 €
Pour les entreprises financières :		7.84%	Pour les entreprises financières :		2,718,042,347.10 €
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :			Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :		
Pour les entreprises non financières :		36.80%	Pour les entreprises non financières :		12,750,199,141.85 €
Pour les entreprises financières :		4.80%	Pour les entreprises financières :		1,663,817,950.33 €
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :			Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :		
Pour les entreprises non financières :		27.10%	Pour les entreprises non financières :		9,391,690,496.65 €
Pour les entreprises financières :		8.83%	Pour les entreprises financières :		3,059,948,269.14 €
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :			Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs :		
		5.64%			1,956,008,402.31 €
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP.			Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie :		
Sur la base du chiffre d'affaires :		0.38%	Sur la base du chiffre d'affaires :		131,508,983.67 €
Sur la base des Capex :		0.38%	Sur la base des Capex :		130,330,033.76 €
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP.			Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :		
Sur la base du chiffre d'affaires :		8.39%	Sur la base du chiffre d'affaires :		2,905,745,927.46 €
Sur la base des Capex :		8.16%	Sur la base des Capex :		2,827,411,185.93 €
Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP					
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :			Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie :		
Pour les entreprises non financières :			Pour les entreprises non financières :		
Sur la base du chiffre d'affaires :		2.79%	Sur la base du chiffre d'affaires :		966,471,007.45 €
Sur la base des Capex :		4.24%	Sur la base des Capex :		1,468,768,640.39 €
Pour les entreprises financières :			Pour les entreprises financières :		
Sur la base du chiffre d'affaires :		0.20%	Sur la base du chiffre d'affaires :		68,236,157.83 €
Sur la base des Capex :		0.17%	Sur la base des Capex :		58,069,898.27 €
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :			Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Sur la base du chiffre d'affaires :		0.00%	Sur la base du chiffre d'affaires :		396,513.73 €
Sur la base des Capex :		0.00%	Sur la base des Capex :		390,032.41 €
Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental					
Activités alignées sur la taxonomie					
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires :	2.80%	Activités transitoires :	Sur la base du chiffre d'affaires :	0.48%
	Capex :	4.18%	Activités habilitantes :	Sur la base du chiffre d'affaires :	2.20%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires :	0.13%	Activités habilitantes :	Sur la base du chiffre d'affaires :	0.25%
	Capex :	0.36%		Sur la base des Capex :	
(3) Utilisation durable de l'eau et des ressources marines	Chiffre d'affaires :	0.02%	Activités habilitantes :	Sur la base du chiffre d'affaires :	0.00%
	Capex :	0.02%		Sur la base des Capex :	
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires :	0.05%	Activités habilitantes :	Sur la base du chiffre d'affaires :	0.06%
	Capex :	0.02%		Sur la base des Capex :	
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires :	0.00%	Activités habilitantes :	Sur la base du chiffre d'affaires :	0.12%
	Capex :	0.00%		Sur la base des Capex :	
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires :	0.00%	Activités habilitantes :	Sur la base du chiffre d'affaires :	0.00%
	Capex :	0.00%		Sur la base des Capex :	

ICP (CA)

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne		GAR (luxe)	Garanties financières	Activités des établissements de crédit - AuM	Activités de gestion d'actifs - AuM
Activités liées à l'énergie nucléaire					
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON	NON	OUI	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI	NON	OUI	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON	NON	OUI	NON
Activités liées au gaz fossile					
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI	NON	OUI	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI	NON	OUI	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI	NON	OUI	OUI

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Ligne	Activités économiques	GAR - Montant et proportion						Activités des établissements de crédit - AuM						Activités de gestion d'actifs - AuM					
		TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	0.00	0	-	0.000%	0.00	0.000%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	89.63	0.00%	89.63	0.00%	-	0.00%	8,379,822.52	0.10%	8,379,822.52	0.10%	0.00	0.000%	17,517,077.28	0.05%	17,517,077.28	0.05%	-	0.00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1,268,320.00	0.02%	1,268,320.00	0.02%	-	0.00%	108,382,56.90	0.13%	10,838,256.90	0.13%	0.00	0.000%	32,352,870.07	0.09%	32,352,870.07	0.09%	-	0.00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	0.00	0.00%	-	0.000%	0.00	0.000%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	612,590.48	0.01%	612,590.48	0.01%	-	0.00%	497,2882.77	0.06%	4,372,882.77	0.060%	0.00	0.000%	15,316,033.27	0.04%	15,316,033.27	0.04%	-	0.00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	918,873.68	0.02%	918,873.68	0.02%	-	0.00%	696,9391.80	0.08%	6,969,391.80	0.084%	0.00	0.000%	21,059,561.44	0.06%	21,059,561.44	0.06%	-	0.00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	81,497,696.39	1.42%	64,403,957.51	1.13%	17,093,739.48	0.30%	139,415,020.941	1.68%	127,850,287.421	1.54%	11,764,733.521	0.142%	927,176,471.64	2.68%	882,419,750.55	2.55%	44,756,721.09	0.13%
8	Total ICP applicable	84,298,170.78	1.47%	67,204,431.30	1.17%	17,093,739.48	0.30%	170,575,974.941	2.06%	158,811,241.421	1.92%	11,764,733.521	0.14%	1013422013.71	2.92%	968,665,292.62	2.80%	44,756,721.09	0.13%

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la transition (numérateur)

Ligne	Activité économique	GAR						Activités des stabilisateurs de crédit - AuM						Activités de soutien d'actifs - AuM					
		TOTAL OOH+OGA		Atténuation du changement climatique (OGH)		Adaptation au changement climatique (OGA)		TOTAL OOH+OGA		Atténuation du changement climatique (OGH)		Adaptation au changement climatique (OGA)		TOTAL OOH+OGA		Atténuation du changement climatique (OGH)		Adaptation au changement climatique (OGA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la transition visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la transition visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	89,63	0,00%	89,63	0,00%	-	0,00%	837922,52	4,91%	837922,52	4,91%	0,00	0,00%	17517077,29	1,73%	17,517,077,29	1,73%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la transition visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1269,920,00	1,51%	1269,920,00	1,51%	-	0,00%	10102256,90	6,25%	10102256,90	6,25%	0,00	0,00%	32352170,07	3,19%	32,352,170,07	3,19%	-	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la transition visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la transition visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	612,590,40	0,73%	612,590,40	0,73%	-	0,00%	4972692,77	2,92%	4972692,77	2,92%	0,00	0,00%	15316033,27	1,51%	15,316,033,27	1,51%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la transition visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	910,072,60	1,09%	910,072,60	1,09%	-	0,00%	6969991,00	4,09%	6969991,00	4,09%	0,00	0,00%	21059561,44	2,08%	21,059,561,44	2,08%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la transition non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	91,497,696,99	96,60%	64,403,957,51	76,40%	17,093,739,48	20,20%	139415020,94	81,73%	127650207,42	74,93%	11764733,52	6,90%	927176471,64	91,49%	902,419,750,55	97,07%	44,756,721,09	4,42%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la transition au numérateur de l'ICP applicable	84,298,170,78	100,00%	67,204,431,39	79,72%	17,093,739,48	20,28%	170,575,974,94	100,00%	158,811,241,42	93,10%	11,764,733,52	6,90%	1013422013,71	100,00%	968,645,292,62	95,58%	44,756,721,09	4,42%

Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la transition mais non alignées sur celle-ci

Ligne	Activité économique	GAR - Montant et proportion (Les informations doivent être présentées en montants maintenus et en pourcentages)						Activités des stabilisateurs de crédit - AuM - Montant et proportion (Les informations doivent être présentées en montants maintenus et en pourcentages)						Activités de soutien d'actifs - AuM - Montant et proportion (Les informations doivent être présentées en montants maintenus et en pourcentages)					
		TOTAL OOH+OGA		Atténuation du changement climatique (OGH)		Adaptation au changement climatique (OGA)		TOTAL OOH+OGA		Atténuation du changement climatique (OGH)		Adaptation au changement climatique (OGA)		TOTAL OOH+OGA		Atténuation du changement climatique (OGH)		Adaptation au changement climatique (OGA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la transition, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	0,00	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	0,00	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la transition, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	13,91	0,00%	13,93	0,00%	-	0,00%	190,190,50	0,00%	193,764,63	0,00%	0,00	0,00%	1,902,997,70	0,01%	1,871,874,50	0,01%	0,00	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la transition, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	24,14	0,00%	23,78	0,00%	-	0,00%	874,947,56	0,01%	847,123,46	0,01%	0,00	0,00%	5,139,942,38	0,03%	5,005,075,14	0,03%	0,00	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la transition, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	502,136,73	0,01%	500,440,97	0,01%	-	0,00%	54,879,164,22	0,64%	54,748,415,97	0,64%	0,00	0,00%	122,351,037,72	0,35%	121,676,232,91	0,35%	0,00	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la transition, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	66,888,26	0,00%	66,888,26	0,00%	-	0,00%	15,080,079,50	0,18%	15,080,079,50	0,18%	0,00	0,00%	62,208,976,86	0,18%	62,208,976,86	0,18%	0,00	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la transition, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	622,115,02	0,01%	622,112,94	0,01%	-	0,00%	5,170,510,92	0,06%	5,172,019,97	0,06%	0,00	0,00%	16,493,943,24	0,05%	16,452,040,03	0,05%	0,00	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la transition, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	608,038,852,70	10,62%	602,284,744,91	10,52%	5,755,104,07	0,10%	207,020,646,20	2,50%	196,855,622,47	2,38%	10,336,438,05	0,12%	1,503,040,529,03	4,34%	1,399,777,876,65	4,04%	104,155,270,85	0,30%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la transition, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	609,230,026,77	10,64%	603,474,224,70	10,54%	5,755,004,07	0,10%	283,223,539,14	3,42%	272,007,101,09	3,29%	10,336,438,05	0,12%	1715140246,94	4,95%	1,610,992,976,09	4,65%	104,155,270,85	0,30%

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la transition

Ligne	Activité économique	GAR		Activités des stabilisateurs de crédit - AuM		Activités de soutien d'actifs - AuM	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la transition, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la transition, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la transition, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	140,724,32	0,00%	399,464,77	0,00%	1,631,632,52	0,00%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la transition, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la transition, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la transition, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la transition et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	124,749,231	0,00%	14,760,975,361	0,00%	129,877,351,15	0,00%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la transition au dénominateur de l'ICP applicable	15,976,091	0,00%	15,160,442,13	0,00%	131,508,993,67	0,00%

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Modèle 2 - Activités économiques allouées sur la taxonomie (dénominateur)

Total ICP applicable															80.582.586.03	1%	68.922.633.43	1.20%	11.659.952.59	0.20%	253.345.054.96	3.06%	240.764.002.88	2.91%	12.581.052.10	0.15%	1.572.370.344.84	4.54%	1.447.535.667.14	4.18%	124.834.677.70	0.36%

Table 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)

Ligne	Activité économique	GAR						Activités des établissements de crédit - SuH						Activités des autres d'actifs - SuH					
		TOTAL COH + COA		Atténuation du changement climatique (COH)		Adaptation au changement climatique (COA)		TOTAL COH + COA		Atténuation du changement climatique (COH)		Adaptation au changement climatique (COA)		TOTAL COH + COA		Atténuation du changement climatique (COH)		Adaptation au changement climatique (COA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou numérateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou numérateur de l'ICP applicable	102,158,231	0.23%	102,158,231	0.23%	-	0.00%	12,210,191.63	4.85%	12,210,191.63	4.85%	-	0.00%	24,163,013.63	1.64%	24,163,013.63	1.64%	-	0.00%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou numérateur de l'ICP applicable	1,089,732,221	1.35%	1,089,732,221	1.35%	-	0.00%	9,342,752.61	3.64%	9,342,752.61	3.64%	-	0.00%	33,220,031.98	2.11%	33,220,031.98	2.11%	-	0.00%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou numérateur de l'ICP applicable	73,641	0.00%	73,641	0.00%	-	0.00%	3,071,937.04	1.21%	3,071,937.04	1.21%	-	0.00%	11,828,297.61	0.75%	11,828,297.61	0.75%	-	0.00%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou numérateur de l'ICP applicable	26,320,571	0.03%	26,320,571	0.03%	-	0.00%	1,202,745.83	0.47%	1,202,745.83	0.47%	-	0.00%	4,453,899.73	0.28%	4,453,899.73	0.28%	-	0.00%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou numérateur de l'ICP applicable	304,283,201	0.38%	304,283,201	0.38%	-	0.00%	1,997,109.02	0.79%	1,997,109.02	0.79%	-	0.00%	5,743,528.17	0.37%	5,743,528.17	0.37%	-	0.00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus ou numérateur de l'ICP applicable	70,970,010.18	90.01%	67,310,045.81	83.54%	11,559,592.59	14.47%	225,440,293.74	88.99%	212,049,246.44	84.02%	12,501,052.10	4.97%	1,490,961,503.67	94.82%	1,364,126,905.97	86.83%	124,834,677.70	7.94%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie ou numérateur de l'ICP applicable	10,582,586.03	100.00%	61,922,433.43	85.53%	11,559,592.59	14.47%	253,345,054.98	100.00%	240,764,002.88	95.03%	12,501,052.10	4.97%	1,572,370,346.84	100.00%	1,447,535,647.14	92.06%	124,834,677.70	7.94%

Table 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Ligne	Activité économique	GAR						Activités des établissements de crédit - SuH						Activités des autres d'actifs - SuH					
		TOTAL COH + COA		Atténuation du changement climatique (COH)		Adaptation au changement climatique (COA)		TOTAL COH + COA		Atténuation du changement climatique (COH)		Adaptation au changement climatique (COA)		TOTAL COH + COA		Atténuation du changement climatique (COH)		Adaptation au changement climatique (COA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou dénominateur de l'ICP applicable	1.02	0.00%	1.02	0.00%	-	0.00%	34308.29	0.00%	34308.29	0.00%	0.00	0.00%	397,388.29	0.00%	397,388.29	0.00%	-	0.00%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou dénominateur de l'ICP applicable	17.15	0.00%	17.15	0.00%	-	0.00%	242527.48	0.00%	242527.48	0.00%	0.00	0.00%	2,592,561.98	0.01%	2,592,561.98	0.01%	-	0.00%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou dénominateur de l'ICP applicable	397,591.55	0.01%	320,453.29	0.01%	-	0.00%	1998302.21	0.24%	1099036.92	0.23%	0.00	0.00%	47,592,530.00	0.14%	42,243,703.00	0.12%	-	0.00%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou dénominateur de l'ICP applicable	651,645.47	0.01%	651,645.47	0.01%	-	0.00%	2961057.69	0.36%	2961057.69	0.36%	0.00	0.00%	104,614,499.79	0.30%	104,614,499.79	0.30%	-	0.00%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159 ou dénominateur de l'ICP applicable	13,347.32	0.00%	13,347.32	0.00%	-	0.00%	171579.63	0.00%	171579.63	0.00%	0.00	0.00%	714,431.46	0.00%	714,431.46	0.00%	-	0.00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus ou dénominateur de l'ICP applicable	640,074,493.46	11.10%	625,217,696.36	10.92%	14,085,933.36	0.24%	30953947.37	3.74%	31070850.32	3.75%	73.34	0.00%	2,305,464,723.97	6.45%	1,959,044,511.40	5.65%	351,749,039.40	1.02%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci	641,097,335.96	11.28%	626,211,402.66	10.94%	14,085,933.36	0.24%	359,461,440.67	4.34%	359,461,367.34	4.34%	73.34	0.00%	2,461,426,335.48	7.10%	2,109,677,296.00	6.09%	351,749,039.40	1.02%

Table 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Ligne	Activité économique	GAR		Activités des établissements de crédit - SuH		Activités des autres d'actifs - SuH	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159, ou dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	0.00	0.00%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159, ou dénominateur de l'ICP applicable	1,259,862.60	0.00%	-	0.00%	146,0756.36	0.00%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159, ou dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	299,466.77	0.00%	0.00	0.00%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159, ou dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	0.00	0.00%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159, ou dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	0.00	0.00%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2159, ou dénominateur de l'ICP applicable	-	0.00%	-	0.00%	0.00	0.00%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus ou dénominateur de l'ICP applicable	1,259,150.30	0.00%	14,551,102.36	0.00%	107,22517.46	0.00%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie ou dénominateur de l'ICP applicable	704.30	0.00%	14,550,549.13	0.00%	120,330,833.76	0.00%

- **Annexe II : Tableaux**

- **Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union – Annexe B ESR2**

Exigence de divulgation et point de données y relatif	Référence SFDR (23)	Référence pilier 3 (24)	Référence règlement sur les indices de référence (25)	Référence loi européenne sur le climat (26)
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur numéro 13 du tableau 1,annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission((27)	
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I			
ESRS 2 SBM-1	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013 ;		

Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)		Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission(28), tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818(29), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.	
ESRS E1-1				

Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-5				

Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1 et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I			
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I			
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I			
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateur n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	

ESRS E1-6		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I			
ESRS E1-7				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				
ESRS E1-9			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66				
ESRS E1-9		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire –		
Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a)				
ESRS E1-9				

Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique..		
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés		
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; Indicateur n° 2, tableau 2, annexe I ; Indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; Indicateur n° 3, tableau 2, annexe I			

de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28				
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I			
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I			
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I			
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I			
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I			

ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I			
ESRS 2 - IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I			
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I			
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I			
ESRS E5-5				

Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et Indicateur n° 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-1				

Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I			

ESRS S1-16				
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a))	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS 2 - SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé	Indicateur n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I			

dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)				
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I I			
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateur n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I			
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	

ESRS S2-4				
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I			
ESRS S3-1				
Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe			
ESRS S3-1				
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS S3-4				
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I			

ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et Indicateur n° 11, tableau 1, annexe I			
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I			
ESRS G1-4				

Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I			

Les points de données colorés en gris ne sont pas considérés comme matériels pour Degroof Petercam.

○ **Liste des exigences de publication introduites dans les déclarations relatives à la durabilité**

Exigences en matière de divulgation	Référence
ESRS 2 BP-1	[BP-1] Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité
ESRS 2 BP-2	[BP-2] Publication d'informations relatives à des circonstances particulières
ESRS 2 GOV-1	[GOV-1] Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
ESRS 2 GOV-2	[GOV-2] Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes

ESRS 2 GOV-3	[GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation
ESRS 2 GOV-4	[GOV-4] Déclaration sur la diligence raisonnable
ESRS 2 GOV-5	[GOV-5] Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité
ESRS 2 SBM-1	[SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
ESRS 2 SBM-2	[SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes
ESRS 2 SBM-3	[SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
ESRS 2 IRO-1	[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels
ESRS 2 IRO-2	[IRO-2] Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise
E1 - ESRS2 - GOV-3	EP lié à ESRS2 [GOV-3] Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation
E1 - ESRS2 - SBM-3	EP liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique & EP liée à ESRS2 [IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation impacts, risques et opportunités matériels liés au climat
E1-1	[E1-1] Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
E1-2	[E1-2] Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
E1-3	[E1-3] Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

E1-4	[E1-4] Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
E1-5	[E1-5] Consommation d'énergie et mix énergétique
E1-6	[E1-6] Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES
E1-7	[E1-7] Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés par des crédits carbone
E1-8	[E1-8] Tarification interne du carbone
E1-9	[E1-9] Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au changement climatique
S1 - ESRS2 - SBM-2	EP en rapport avec ESRS2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes
S1 - ESRS2 - SBM-3	EP liées à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
S1-1	[S1-1] Politiques liées au personnel de l'entreprise
S1-2	[S1-2] Processus d'interaction au sujet des impacts avec le personnel de l'entreprise et leurs représentants
S1-3	[S1-3] Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations
S1-4	[S1-4] Actions concernant les impacts matériels, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

S1-5	[S1-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels
S1-6	[S1-6] Caractéristiques des salariés de l'entreprise
S1-7	[S1-7] Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie du personnel de l'entreprise
S1-8	[S1-8] Couverture des négociations collectives et dialogue social
S1-9	[S1-9] Indicateurs de diversité
S1-10	[S1-10] Salaires décents
S1-11	[S1-11] Protection sociale
S1-12	[S1-12] Personnes handicapées
S1-13	[S1-13] Indicateurs de formation et de développement des compétences
S1-14	[S1-14] Indicateurs de santé et de sécurité
S1-15	[S1-15] Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
S1-16	[S1-16] Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)
S1-17	[S1-17] Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme
S3 - ESR2 - SBM-2	EP en rapport avec ESR2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes
S3 - ESR2 - SBM-3	EP liée à ESR2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

S3-1	[S3-1] Politiques relatives aux communautés affectées
S3-2	[S3-2] Processus d'interaction au sujet des impacts sur les communautés affectées
S3-3	[S3-3] Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations
S3-4	[S3-4] Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions
S3-5	[S3-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels
S4 - ESRS2 - SBM-2	DR en rapport avec ESRS2 [SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes
S4 - ESRS2 - SBM-3	DR liée à ESRS2 [SBM-3] Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique
S4-1	[S4-1] Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux
S4-2	[S4-2] Processus de dialogue avec les consommateurs et les utilisateurs finaux au sujet des impacts
S4-3	[S4-3] Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations
S4-4	[S4-4] Action concernant les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches visant à gérer des risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

S4-5	[S4-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels
G1 - ESRS2 - GOV-1	DR liée à ESRS2 [GOV-1] Rôle des organes d'administration, de surveillance et de gestion
G1 - ESRS2 - IRO-1	DR liée à ESRS2 [IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels
G1-1	[G1-1] Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise
G1-2	[G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs
G1-3	[G1-3] Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin
G1-4	[G1-4] Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin
G1-5	[G1-5] Influence politique et activités de lobbying
G1-6	[G1-6] Pratiques en matière de paiement
RI-INTRO1	INTRO1 – Information introductive sur l'Investissement Responsable
RI-INTRO2	INTRO2 – Tableau d'index pour expliquer au lecteur ce qu'il trouvera dans ce sujet
RI-GOV-1	GOV-1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
RI-GOV-2	GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes
RI-GOV-3	GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

RI-SBM-1	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
RI-SBM-2	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes
RI-SBM-3	SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
RI-IRO-1	IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels
RI-IRO-2	IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise
RI-MDR-P	MDR-P Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité matérielles
RI-MDR-A	MDR-A Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels
RI-MDR-T	MDR-T Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles
RI-MDR-M	MDR-M Métriques relatives aux questions de durabilité matérielles
RI-E1-1	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
RI-E1-2	E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
RI-E1-3	E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique
RI-E1-4	E1-4 - Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
RI-E1-6	E1-6 – Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES
RI-PAI-B	PAI-BP – Base générale d'établissement

RI-PAI-M	PAI-M – Tableau avec les indicateurs PAI consolidés
RI-PAI-A	PAI-A – Actions prises pour gérer directement ou indirectement notre impact négatif sur PAI
RI-PAI-T	PAI-T – Cibles PAI fixés sur nos impacts négatifs
RI-SBTi-BP	SBTi-BP - Base de préparation du rapport SBTi (expliquer le champ d'application, les approximations, la méthodologie, ...)
RI-SBTi-M	Métriques SBTi-M – SBTi
RI-SBTi-A	SBTi-A – Actions prises en lien avec notre engagement SBTi
RI-SBTi-T	Cibles SBTi-T – SBTi
RI-CONCL-1	CONCL-1 – Conclusion
DIG-GOV-1	GOV-1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
DIG-GOV-2	GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance et questions de durabilité traitées par ces organes
DIG-GOV-3	GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation
DIG-SBM-1	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
DIG-SBM-2	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes
DIG-SBM-3	SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

DIG-IRO-1	IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels
DIG-MDR-P	MDR-P Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité matérielles
DIG-MDR-A	MDR-A Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels
DIG-MDR-M	MDR-M Métriques relatives aux questions de durabilité matérielles
DIG-MDR-T	MDR-T Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE BANQUE DEGROOF PETERCAM SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière de durabilité de Banque Degroef Petercam SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans la section "VII.b CSRD Report" du Rapport annuel 2024 au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l' "information consolidée en matière de durabilité").

Conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit de Banque Degroef Petercam SA, nous avons été nommé par le conseil d'administration en vertu de la lettre de mission datée du 10 février 2025 pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée du Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Ceci est notre première année en tant que commissaire chargé du contrôle légal sur l'information consolidée en matière de durabilité.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs:

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus »), comme décrite dans la note "[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels" pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes; et
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la note "IR - Investissements responsables, E1-3 Actions et moyens en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique".

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission d'assurance limitée de l'information de durabilité du Groupe. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note "[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels" de l'information consolidée en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut:

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus:

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards (ESRS)*); et
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans la note "IR - Investissements responsables, E1-3 Actions et moyens en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique".

Cette responsabilité comprend:

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont responsables de la supervision du processus de publication de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes:

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus;
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme indiqué dans la note "[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels".

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

- Acquis une compréhension du Processus en:
 - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie); et en
 - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus; et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la note "[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels".

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons:

- Acquis une compréhension des processus de *reporting* du Groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Évalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes-d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité.



Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, le 30 avril 2025

Le commissaire,
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

DocuSigned by:

07EB08B09FE24A7...
Damien Walgrave
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Damien Walgrave BV



VIII. Contact

Contact

Belgique



Degroof Petercam (siège social)

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Anvers

Van Putlei 33
2018 Antwerpen
T +32 3 233 88 48

Turnhoutsebaan 163 bus 2
2460 Kasterlee
T +32 14 24 69 40

Flandre Occidentale

Beneluxpark 3
8500 Kortrijk
T +32 56 26 54 00

Kalvekeetdijk 179 bus 3
8300 Knokke-Heist
T +32 50 63 23 70

Brabant Flamand

Mgr. Ladeuzeplein 29
3000 Leuven
T +32 16 24 29 50

Neerhoflaan 8/0
1780 Wemmel
T +32 2 204 49 20

Hainaut

Rue du Petit Piersoulx 1
6041 Gosselies
T +32 71 32 18 25

Chaussée de Tournai 52
7520 Ramegnies-Chin
T +32 71 32 18 25

Brabant Wallon

Les Collines de Wavre
Avenue Einstein 16
1300 Wavre
T +32 10 24 12 22

Flandre Orientale

Moutstraat 68 bus 701
9000 Gent
T +32 9 266 13 66

Bruxelles

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Avenue des Aubépines 1
1180 Uccle
T +32 2 662 88 40

Chaussée de Malines 455
1950 Kraainem
T +32 2 662 89 20

Liège

Boulevard Gustave Kleyer 108
4000 Liège
T +32 4 252 00 28

Limbourg

Runkstersteenweg 356
3500 Hasselt
T +32 11 77 14 60

Namur

Avenue de la Plante 20
5000 Namur
T +32 81 42 00 21

Degroof Petercam Asset Management (DPAM)

Rue Guimard 18
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Degroof Petercam Investment Banking

Rue Guimard 18
1040 Bruxelles
T +32 2 287 97 11

Luxembourg



Banque Degroof Petercam Luxembourg

Zone d'activité La Cloche d'Or
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 45 35 45 1

Degroof Petercam Asset Services

Zone d'activité La Cloche d'Or
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T + 352 26 64 50 1

Degroof Petercam Insurance Broker

Zone d'activité La Cloche d'Or
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 45 89 22

DPAM Succursale Luxembourg

Zone d'activité La Cloche d'Or
14, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T + 352 45 35 45 23 05

- Private Banking
- Institutional Asset Management
- Investment Banking
- Asset Services

France



Degroof Petercam Wealth Management

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 56 50

Degroof Petercam Finance

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 56 50

DPAM Succursale France

44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 57 60

Suisse



Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl

20, Boulevard Georges-Favon
1204 Genève
T +41 22 320 19 75

Allemagne



Degroof Petercam AM

Zweigniederlassung Deutschland

Wiesenhüttenplatz 25
60329 Frankfurt am Main
T +49 69 566 082 531

Espagne



Degroof Petercam Asset Management SA, Sucursal en España

Paseo de la Castellana 141 planta 19
28046 Madrid
T +34 915 720 366

Italie



Degroof Petercam Asset Management SA, Succursale italiana

Piazza Cavour 2
20121 Milan
dpam.italy@degroopfetercam.com

Pays-Bas



Degroof Petercam Netherlands Branch

De Entree 238A 7ème étage
1101 EE Amsterdam
T + 31 20 573 54 16

DPAM Netherlands Branch

De Entree 234 5ème étage
1101 EE Amsterdam
T +31 6 2987 8338

Hong Kong



Syncicap Asset Management, joint venture of OFI AM and DPAM

66/F, The Center
99 Queen's Road Central
Hong Kong

Canada



Bank Degroof Petercam Luxembourg S.A. Canada Representative Office

288, Rue Saint-Jacques Ouest
Unité 300 Montréal | H2Y 1N1
Canada
T +1 514 312 33 66



IX. Annex

ABC

Anti-Bribery and Corruption

AI

Artificial Intelligence

ALMACAsset and Liability
Management Committee**AML**

Anti-Money Laundering

AQR

Asset Quality Review

ART-SYNCHAgile Release Train
Synchronization**BNB**

Banque Nationale de Belgique

CA

Crédit Agricole

CACIBCrédit Agricole Corporate
& Investment Banking**CDO**

Chief Data Officer

CISO

Chief Information Security Officer

CLM

Client Lifecycle Management

CRD IV

Capital Requirements Directive IV

CSRDCorporate Sustainability
Reporting Directive**CVA**

Credit Value Adjustment

DE&I

Diversity, Equity, and Inclusion

DMA

Double Materiality Assessment

DPAMDegroof Petercam Asset
Management**DPO**

Data Protection Officer

DVA

Debit Value Adjustment

EAP

Employee Assistance Program

ECL

Expected Credit Loss

ESGEnvironmental, Social,
and Governance**ESRS**European Sustainability
Reporting Standards**ETP**Equivalent Temps Plein
(Full-Time Equivalent)**EUR**

Euro

EUT

European Union Taxonomy

FISABFixed Income Sustainability
Advisory Board**GAR**

Green Asset Ratio

GDPRGeneral Data Protection
Regulation**GHG**

Greenhouse Gas

IAASBInternational Auditing and
Assurance Standards Board**IAS**International Accounting
Standards**IBOR**

Interbank Offered Rate

IFRSInternational Financial
Reporting Standards

IRO Impacts, Risks, and Opportunities	NZAMI Net Zero Asset Managers initiative	SFDR Sustainable Finance Disclosure Regulation
ISA International Standards on Auditing	OCI Other Comprehensive Income	SIPA Securities Investor Protection Corporation Act
ISAE International Standard on Assurance Engagements	PAI Principal Adverse Impact	SPPI Solely Payments of Principal and Interests
IT Information Technology	PD Probability of Default	TCFD Task Force on Climate-related Financial Disclosures
KPI Key Performance Indicator	RACE Risk Awareness and Control Excellence	UCIT Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities
LCR Liquidity Coverage Ratio	RBSG Responsible Banking Steering Group	UN PRI United Nations Principles for Responsible Investment
LSI Less Significant Institution	RICC Responsible Investment Competence Center	UNPRB United Nations Principles for Responsible Banking
MIS Management Information System	RISG Responsible Investment Steering Group	VAB Voting Advisory Board
MR/FR Mortality Rate/Fertility Rate	RPA Robotic Process Automation	
NFRC Non-Financial Risk Committee	RWA Risk Weighted Assets	
NFRD Non-Financial Reporting Directive	SBTi Science-Based Targets initiative	
NSFR Net Stable Funding Ratio		

Degroof Petercam

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
BELGIQUE

TVA BE 0403 212 172
RPM Bruxelles
FSMA 040460 A
T +32 287 91 11
contact@degroofpetercam.com

Éditeur responsable

Hugo Lasat

Le rapport annuel est disponible sur le site
annualreport.degroofpetercam.com/2024

Sites web

degroofpetercam.com
funds.degroofpetercam.com

Blog

blog.degroofpetercam.com

LinkedIn

linkedin.com/company/degroofpetercam

YouTube

youtube.com/degroofpetercam

Instagram

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)

Facebook

facebook.com/degroofpetercam

